

Derniers ouvrages publiés par le Centre de castellologie de Bourgogne

Chastels et maisons fortes en Bourgogne, t. I, 2001, rééd. 2008.

Patrice BECK (coord.), *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge [: le château de Germolles]*, éd. Alan Sutton, 2002.

Dans la collection *Châteaux-forts d'Europe* :

Charles-Laurent SALCH, Gilles AULOY, *Grands donjons romans en Bourgogne méridionale (Saône-et-Loire), XI^e et XII^e siècles*, Castrum Europe, 2004 (Châteaux-forts d'Europe, 32)

Le château de Gros-Chigy en pays de Cluny, Castrum Europe, 2005 (Châteaux-forts d'Europe, 33-34)

Charles-Laurent SALCH, Gilles AULOY, Michel Maerten, *Donjons des XIII^e et XIV^e siècles en Bourgogne méridionale (Saône-et-Loire)*, Castrum Europe, 2005 (Châteaux-forts d'Europe, 35-36)

Gilles AULOY (coord.), *Le château de Marigny en Chalonnais, (Saône-et-Loire)*, Castrum Europe, 2006 (Châteaux-forts d'Europe, 39-40)

Couverture :

Dessin du château de La Salle (Saint-Loup-Géanges) en 1453

Archives départementales de Saône-et-Loire, H 63

*CHASTELS ET MAISONS FORTES
EN BOURGOGNE*

*Actes des journées
de castellologie de Bourgogne
1999-2007*



Textes réunis par Hervé MOUILLEBOUCHE

Préface d'Alain GUERREAU

II – 2008

Table des matières

<i>Abréviations</i>	6
<i>Préface</i>	
Alain Guerreau	7
<i>Avant propos</i>	
Michel Maerten	13
 LES CHÂTEAUX BOURGUIGNONS	
<i>La tour de Salvies : approche archéologique</i>	
Emmanuel Laborier	15
<i>Le château de Solutré : travaux et découvertes</i>	
Sandrine Devlieger-Froissart	35
<i>Les juifs du château de Solutré ou la guerre de 1230 en Mâconnais</i>	
Hervé Mouillebouche	45
<i>Le château de Communes en Charollais : un plan carré cantonné du début du XIV^e siècle</i>	
Nadège Fayolle	69
<i>Le pont-levis du château de Montfort (Côte-d'Or)</i>	
Max Josserand	81
<i>Les ouvrages défensifs avancés adaptés à l'artillerie (XV^e-début XVI^e siècle) à travers l'exemple du boulevard de Présilly (Jura)</i>	
Geoffrey Rousset	87
<i>La maison de Marey à Cussy-en-Morvan : un manoir de la fin du XV^e siècle</i>	
Jacques Parain †	97
<i>Le château de La Rochepot (Côte-d'Or) : de la forteresse gothique au château néo-gothique</i>	
Laurent Saccaro	117

INVENTAIRES THÉMATIQUES

<i>Mottes castrales, maisons fortes et châteaux en Charollais-Brionnais (Saône-et-Loire)</i> Jean-Marie Jal, Michel Maerten	134
<i>Les fortifications des abbayes bourguignonnes : images et réalités archéologiques</i> Sandrine Garnier	151
MÉTHODE, CASTELLOLOGIE, ARCHÉOLOGIE	
<i>Mottes médiévales et paléoenvironnement : exemple de l'étude palynologique du fossé de la motte de Molaise (Huilly, Saône-et-Loire)</i> Jacqueline Argant, Jean-Paul Bourguignon	165
<i>Apports de la microtopographie et de la géomorphologie dans l'étude des fortifications de terre</i> Jean-Paul Bourguignon	173
<i>Archéologie et géomatique : télédétection de données archéologiques à l'aide d'un paramoteur radiocommandé</i> Bruno Bertin	191
<i>Conclusion</i> Hervé Mouillebouche	203

Abréviations

ADCO : archives départementales de la Côte-d'Or

ADSL : archives départementales de Saône-et-Loire

Arrt : arrondissement

CeCaB : Centre de Castellologie de Bourgogne

CDRA : Comité départemental de la recherche archéologique

Cton : canton

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

Peincedé : Jean-Baptiste PEINCEDÉ, *Inventaire manuscrit des archives de la chambre des Comptes*, 36 vol., fin XVIII^e siècle. Archives départementales de la Côte-d'Or, B 11994 à B 12030.

PCR : Projet collectif de Recherche

UMR : Unité Mixte de Recherche

Préface

ALAIN GUERREAU*

La parution en 2008 de ce deuxième volume de recherches sur les châteaux médiévaux de Bourgogne fait suite à celle du premier volume en 2001. Elle atteste avec force la continuité et la vitalité de la castellologie bourguignonne. La densité et la finesse de tous ces travaux méritent d'être chaleureusement saluées.

Soulignons la variété d'origine des auteurs : on voit des étudiants, un enseignant-chercheur, un membre de l'INRAP, des amateurs retraités et des « bénévoles » ; ce qui prouve qu'une telle collaboration est non seulement possible, mais souhaitable : la compétence et l'efficacité scientifiques dépendent d'autres facteurs que du statut institutionnel. Cependant, la difficulté d'une collaboration réussie ne doit pas être sous-estimée, et c'est pourquoi il faut aussi savoir le plus grand gré aux organisateurs, en particulier Michel Maerten et Hervé Mouillebouche, par la grâce desquels cette synergie a effectivement eu lieu (et continue d'avoir lieu).

Tout le monde sait que, dans l'Europe actuelle, l'héritage culturel n'a pas vraiment le vent en poupe, et que rien n'est fait pour encourager la recherche scientifique non-finalisée, au contraire. Mais il ne faut pourtant jamais oublier que la science n'a aucune autre finalité que le développement des connaissances rationnelles, à l'écart et en dehors de toute soi-disant « utilité », qu'on la dise « sociale » ou non. Dans la simple mesure où ces connaissances rationnelles sont le fondement ultime de l'humanité moderne, et de son

avenir. L'étude sérieuse des châteaux médiévaux n'est pas un passe-temps de dilettante, c'est une partie de la recherche historique, que l'on ne saurait définir autrement que comme un aspect de la recherche scientifique générale. Je ne saurais trop recommander à mes lecteurs dubitatifs de méditer l'exposé très clair de mon collègue Joseph Morsel, *L'Histoire (du Moyen Âge) est un sport de combat...*¹

Il y a tout lieu de contester la logique d'une société qui tout à la fois ignore et méprise son passé, et tend à soumettre toute recherche rationnelle aux impératifs bureaucratiques d'une course aux profits à court terme (deux orientations directement liées) ; mais justement : que, dans de telles conditions, on puisse poursuivre des travaux novateurs, et présenter les résultats au public, montre bien qu'il existe des moyens de résister et que rien n'autorise le défaitisme, ni même la stratégie du repli et du compromis « préventifs ». Donc : encore merci à toutes et à tous !

Je voudrais profiter brièvement de cette occasion pour évoquer les avancées qui, à mon sens, apparaissent aujourd'hui receler le potentiel le plus intéressant et qui, par conséquent, méritent le plus de retenir l'attention de ceux qui souhaitent enrichir les connaissances en explorant des pistes inédites. D'un côté, il me semble qu'il faudrait consacrer bien plus d'efforts aux méthodes archéométriques, en distinguant mieux la fiabilité et le

* Directeur de recherche au CNRS, UMR 8558 – CRH (EHESS, Paris)

¹ Librement téléchargeable : <http://lamop.univ-paris1.fr/W3/JosephMorsel/Sportdecombat.pdf>

potentiel de chacune d'entre elles, c'est-à-dire en prenant la peine de les comprendre « de l'intérieur ». D'un autre, l'irruption vertigineuse de l'électronique et d'internet, qui a déjà rendu possibles des innovations remarquables, peut aussi ouvrir la voie à des découvertes considérables, mais, là encore, à condition que l'on adopte résolument une attitude active et critique, au lieu de se laisser flotter au gré de modes et de tendances issues d'une logique tout autre que scientifique et culturelle.

1. L'archéométrie ne date pas d'hier, ses objets et ses méthodes se sont lentement diffusés depuis l'après-guerre. Des résultats très notables ont été obtenus même si, trop souvent, ils sont passés presque inaperçus. Grosso modo on peut distinguer des méthodes d'identification et des méthodes de datation. L'identification porte le plus couramment sur des restes végétaux (pollens, graines, charbons de bois) et animaux (ossements) ; de ces identifications, on tire des enseignements substantiels sur l'évolution de l'environnement et de la production ; mais il y a aussi l'analyse des matériaux, comme les pièces métalliques, le verre, les mortiers, qui apporte des informations sur les méthodes de fabrication, et accessoirement sur les zones d'origine. Dans le présent volume, l'analyse des pollens de séquences sédimentaires montre bien l'intérêt de ce type d'analyses. Mais la question-clé reste d'abord celle de la datation car, pour l'historien, un objet non daté n'existe simplement pas. Et, de ce point de vue, la situation reste extrêmement préoccupante (litote) : une proportion extravagante d'objets antérieurs au XV^e ou même au XVI^e siècle continue de flotter dans un éther extra-chronologique qui les rend inutilisables ; beaucoup d'historiens ont

pris la détestable habitude de se satisfaire d'approximations absurdes comme « XI^e- XII^e siècle », ou « XII^e- XIII^e », ce qui ne veut en fait rien dire. D'autres avancent des dates complètement arbitraires, du genre : « mur en *opus spicatum*, donc début XI^e » (alors que la datation de ce type d'appareil n'a jamais été entreprise sur une base vérifiable ; tout laisse penser que, pour le moment, on ne peut pas dire mieux que « 920-1020 », et encore). Dans la panoplie des méthodes archéométriques de datation, on recourt le plus souvent à la dendrochronologie ; mais en ignorant complètement en quoi consiste cette technique, qui nécessite en fait des lots importants de grosses pièces de bois, et ne livre de toute manière que des probabilités. Et l'on néglige les deux seules méthodes vraiment claires et fiables que sont le dosage de la thermoluminescence pour les terres cuites, et des isotopes radioactifs de carbone pour le bois et toutes les matières carbonées. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les progrès énormes des techniques de manipulation des éléments-traces et des dosages fins, dont bénéficient toutes les recherches en physique, n'ont pas été mis à profit systématiquement pour développer des méthodes routinisées de datation des briques, tuiles et céramiques d'une part, et de tous les objets contenant des traces de carbone, les bois bien sûr, mais aussi les sédiments humiques et même et surtout les mortiers anciens. (Les méthodes traditionnelles de production de la chaux ont toujours laissé subsister des cendres de bois dans l'oxyde de calcium). Pour revenir à l'exemple des analyses polliniques qu'on lira plus loin, on verra que, pour le moment, comme l'auteur le souligne justement, l'absence de toute datation des séquences sédimentaires observées rend

complètement inutiles, d'un point de vue historique, les remarquables décomptes de taxons effectués. Le fossé actuel entre le potentiel technique et les possibilités pratiques est un défi à la raison.

2. Au contraire, l'invasion de l'électronique dans tous les domaines, tant dans la vie courante que dans les recherches scientifiques, est un phénomène très récent, massif et ultra-rapide à l'échelle historique. Pour ce qui nous concerne, il y a lieu d'insister d'abord sur les outils de numérisation et de « mise en ligne » de documents historiques, qui ont produit, au cours des toutes dernières années, des résultats stupéfiants. On doit à la très heureuse initiative de mes consœur et confrère, Isabelle Vernus et Gérard Moyses, conservateurs des archives départementales de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, la mise en ligne en accès libre du fonds complet des plans du « cadastre napoléonien » du début du XIX^e siècle de ces deux départements : une réalisation splendide, appelée à rendre d'immenses services à tous ceux qui s'intéressent aux bâtiments anciens de ces deux espaces. On notera aussi, parmi les autres documents numérisés en Côte-d'Or, les recherches de feux des XIV^e-XVI^e siècles, ainsi que la grande enquête sur les communautés de l'intendance de Bourgogne dans les années 1660 (mode image). D'un autre côté, on doit insister sur le caractère exceptionnel du travail fourni par mes deux collègues du CNRS, Eliana Magnani et Marie-José Gasse-Grandjean², qui ont réussi à numériser en mode texte la quasi-totalité des cartulaires bourguignons du domaine public, et qui ont mis en ligne, en téléchargement libre et gratuit, la

² UMR 5594 ArthéHis.

totalité de ces textes³. On peut ainsi manipuler plus de 10 000 chartes médiévales numérisées, c'est pour le moment le plus important fonds de chartes médiévales numérisées accessible en ligne à l'échelle mondiale ! Une recherche simple montre que l'on y trouve plus de 1 100 occurrences de *castra* et de ses dérivés, et près de 800 de *castellum* et de ses dérivés, sans compter les *fortalicia*, *municio*, *firmitas*, *mota*, soit plus de 2 000 occurrences à analyser. Un examen des fréquences relatives par quart de siècle montre que le maximum est atteint pour *castra* dans le dernier quart du XI^e, et dans le premier quart du XII^e pour *castellum*. C'est bien entendu seulement un indice, le signe d'une considérable recherche à entreprendre ; à quoi naturellement il faudra ajouter les *burgus*, *oppidum*, *domus*, *turris*, *fossa*, *fossatum*, *menia*, *murus*... Enfin, on doit aussi rappeler l'intérêt pour la castellologie de deux sites tout nouveaux, celui de l'IGN⁴, qui fournit toutes les cartes, mais aussi les photos aériennes et le cadastre, pour toute la France, et celui du BRGM⁵ qui donne toutes les cartes géologiques. On peine à imaginer toutes les opérations inédites rendues possibles par ces nouvelles ressources ; quant à la réalisation...

Pourtant, les possibilités de l'informatique ne résident pas seulement dans les ressources numérisées. Je tiens à plaider ici pour un emploi méthodique du tachéomètre électronique (alias « station totale ») pour tous les relevés soignés de bâtiments anciens. Cet outil est à présent employé systématiquement par les contremaîtres sur les

³ <http://www.artehis.cnrs.fr/BDD/CBMA/fichiersTXT/CBMAfichiersTXT2.htm>

⁴ <http://www.geoportail.fr/>

⁵ <http://infoterre.brgm.fr/>

chantiers de travaux publics. Personne ne pourra croire que des médiévistes sérieux ne seraient pas capables de s'en servir. Certes le matériel est encore onéreux, mais tout à fait à la portée d'une équipe de recherche. La manipulation pratique en est com- mode, j'en suis témoin. Reste la question de l'emploi des logiciels ad hoc, qui est moins obvie. Mais aucun logiciel 3D ne se maîtrise en deux heures ! Et il est totalement irréaliste d'imaginer que l'on puisse confier des relevés de bâtiments médiévaux à de simples géomètres, parce qu'il est cent fois plus long et difficile d'apprendre à analyser des architectures médiévales que de se familiariser avec un logiciel : là encore je parle de ce que j'ai observé. Par dessus le marché, un caractère fondamental des bâtiments médiévaux, pour lequel un tachéomètre est irremplaçable, consiste dans leurs infinies irrégularités, qu'il faudrait enfin pouvoir mesurer (parce qu'elles recèlent des informations décisives sur la construction) ; or justement un géomètre a l'habitude de raisonner à l'aide de « primitives » parfaitement régulières, dont il faut au contraire essayer de se débarrasser. Il faut absolument franchir le pas, soi-même.

Un mot enfin sur les logiciels, en général. Ayant vécu au jour le jour l'épopée de la micro-informatique depuis vingt-cinq ans, je dois confesser ma profonde satisfaction devant certaines des évolutions les plus récentes. La puissance des machines vendues aujourd'hui dans les supermarchés, combinée à l'ADSL, a permis depuis plus d'une douzaine d'année l'éclosion, le développement et le succès maintenant éclatant des logiciels libres (*free open source*). On dispose donc maintenant, dans la plupart des domaines, d'outils non seulement gratuits (n'oublions pas les

étudiants), mais singulièrement performants et surtout adaptables aux besoins spécifiques de la recherche et des objets culturels. L'étape de la discussion est largement dépassée : si ce n'est déjà fait, il faut migrer, sans hésiter et de toute urgence. Il faut oublier définitivement les produits de *Microsoft*, *Adobe* et même *Autodesk*. *Arctis* et *4D* n'ont plus lieu d'être. Pourquoi s'enfoncer tête baissée dans une impasse, quand on sait que c'est une impasse ? Si discussion il doit y avoir, c'est pour choisir entre *OOWriter* et *Abiword*, entre *Grass* et *GVsig*, entre *MySQL* et *PostgreSQL*, entre *Perl* et *Python*. Heureusement, on n'hésite guère ailleurs : *Gimp* pour les images bitmap, *R* pour les stats. Il reste, et c'est en fait la question décisive, que cette profusion imprévue de ressources et d'outils tend dans un premier stade (dans lequel nous sommes) à provoquer quelque engorgement. Je salue ici l'effort remarquable et réussi d'Hervé Mouillebouche pour maîtriser une énorme documentation sur les châteaux bourguignons, mais il reste à faire. Le problème de l'indexation, de la caractérisation fine et de la structuration d'une documentation de plus en plus abondante pose des questions théoriques qui sont loin d'être résolues et nécessiteront encore beaucoup de réflexion, d'expérimentation et de discussion.

Je ne voudrais pas terminer sans revenir à des questions purement concrètes, en l'occurrence deux « sites castraux ».

Sur la commune de Cortevaix⁶, à quelques centaines de mètres à l'est du hameau de Confrançon (ancienne

⁶ Cortevaix, Saône-et-Loire, arrt. Mâcon, cton Saint-Gengoux-le-National.

paroisse), François Cognot a repéré, sur un cliché infra-rouge pris dans les années 70⁷, une double enceinte, circulaire au centre, trapézoïdale à l'extérieur (X : 777,753 Y : 2173,875). Au sol, on ne distingue strictement rien, l'espace est totalement plat, et la structure est complètement discordante par rapport au cadastre. F. Cognot attribue cette structure à l'époque carolingienne. Je n'arrive pas à me faire la moindre idée de ce dont il peut s'agir.

Sur la commune de Saint-Vincent-Bragny⁸, à quelques centaines de mètres à l'ouest du hameau dit Les Gourreaux (ou Les Bourreaux), sur un petit interfluve entre deux ruisseaux dont les eaux vont se jeter plus loin dans l'Oudrache (rive droite), on voit les restes impressionnants d'une motte circulaire, protégée encore, plus bas, par un fossé semi-circulaire et une retenue d'eau (X : 736,74 Y : 2169,2 ; motte repérée et signalée par R. Horiot et M. Maerten⁹). L'emprise de la motte correspond à une parcelle cadastrale bien délimitée. Aucun microtoponyme médiéval dans le secteur, aucun texte ou document identifié qui corresponde à cette structure. Là non plus, je n'ai pas la moindre piste.

Les contextes sont à bien des égards inverses. À Cortevaix, le site se trouve en bordure de l'emprise d'une immense villa gallo-romaine, parfaitement visible sur les clichés de F. Cognot, et où eurent lieu diverses

fouilles. Cette villa dominait toute la grande zone plate, relativement fertile, située entre la Guye et la Grosne, où André Déléage a été le premier à apercevoir des traces de cadastration. La toponymie antique et médiévale est surabondante. À Saint-Vincent-Bragny, on se trouve dans une zone de collines aux sols argilo-siliceux moins que médiocres, la toponymie est entièrement moderne, on peine à repérer des traces d'occupation médiévale en dehors de quelques rares sites ecclésiastiques : ni la topographie ni la toponymie ne suggère aucun repère chronologique.

On est tenté, dans les deux cas, de parler, en toute témérité, de « motte » ; mais cela n'avance à rien. Or on pourrait sans effort aligner ici plusieurs dizaines de cas du même genre, au bas mot (pour ce seul département). Les chers collègues qui croient tout savoir sur le Moyen Âge, et qui débitent indéfiniment aux étudiants les mêmes tranches de manuel rance, seraient bien avisés de venir voir sur le terrain : peut-être leur viendrait-il à l'esprit que notre connaissance comporte encore des lacunes béantes, et que ceux qui pensent même qu'il s'agirait plutôt d'un château de cartes ont peut-être quelques motifs empiriques de voir les choses ainsi. En attendant, la première ou le premier qui trouve réponse à mes questions gagne... mon estime et ma reconnaissance.

⁷ François COGNOT, *Dix ans d'archéologie aérienne en Bourgogne du sud*, Mâcon, 1986, p. 28.

⁸ Saône-et-Loire, arrt Charolles, cton Palinges.

⁹ René HORIOT, Inventaire provisoire des mottes féodales du Charollais, in : *la Physiophile*, n° 89, 1978, p. 51-66.

Michel MAERTEN, *Mottes et maisons fortes du Charollais : dix ans de recherches en Charollais et dans les Basses Marches du Bourbonnais*. Saint-Yan, Oyan La Reconce, 1991.

Avant propos

MICHEL MAERTEN*

Les diverses contributions réunies dans cette seconde parution des Actes des « Journées de castellologies de Bourgogne » (1999–2007) sont désormais livrées à la communauté scientifique. Elles permettent de prendre la mesure du chemin parcouru depuis la précédente livraison, qui date de 2001.

Comme le signale fort justement Alain Guerreau dans sa préface, il y a encore peu, nul n'aurait pu imaginer les mutations profondes qu'allait instaurer Internet, en facilitant l'accès à la documentation textuelle et graphique. Des sources de première importance pour notre thème de recherche sont ainsi devenues aisément consultables. De nouvelles perspectives sont donc ouvertes pour les historiens et archéologues médiévistes qui disposent désormais d'un accès commode aux sources les plus indispensables à l'inventaire des mottes, maisons fortes et autres châteaux bourguignons. Ce faisant, les anciens participants de notre projet collectif de recherche (1994–2004) auront garde de ne pas oublier, sans nostalgie aucune reconnaissons-le ! leur temps passé à l'occasion de fréquents déplacements pour consulter l'incontournable recueil de Peincedé, conservé aux archives départementales de la Côte-d'Or, ainsi que les sommes investies pour réunir les indispensables photocopies d'extraits de plans cadastraux anciens, qui étaient alors seulement disponibles dans les centres des impôts départementaux...

Qu'il me soit permis de remercier les auteurs qui ont bien voulu remettre leurs copies dans les délais impartis, ainsi qu'Hervé Mouillebouche qui en a

assuré le recueil, la relecture attentive et la mise en forme définitive.

Enfin, pour conclure ce bref avant-propos, je tenais à saluer respectueusement la mémoire de Jacques Parain (1927–2005). Notre association a perdu en lui un de ses participants de fondation parmi les plus actifs, ainsi qu'un ami sûr et dévoué. Amoureux du Morvan où il s'était retiré dans le village d'Anost, à l'issue de sa carrière comme ingénieur.

La tour de Salives : approche archéologique

EMMANUEL LABORIER*

Dans le cadre d'un vaste projet relatif à son patrimoine bâti, la commune de Salives a décidé de réaliser des travaux de mise en valeur des vestiges du donjon médiéval situé au centre du village. La commune, propriétaire du site, a confié à Dominique Jouffroy, architecte urbaniste, la mise en place d'un programme de consolidation des maçonneries. Suite au démarrage de ces travaux, le service régional de l'archéologie de Bourgogne a décidé d'accompagner l'intervention des maçons sous la forme d'études ponctuelles des élévations¹. En effet, lors de travaux de consolidation de maçonneries, l'enlèvement de la végétation parasite et la mise en place des échafaudages donnent l'occasion de connaître de nombreuses informations sur la construction du monument. Parallèlement, ce type d'intervention sur les vestiges risque toujours de faire disparaître une partie de ces informations. Les observations doivent donc débuter avant l'enlèvement des végétaux (certains éléments clés pouvant être pris dans les racines et ne pas résister au nettoyage) et se poursuivre après la suppression de l'ensemble des parasites, ce qui donne

alors une vision d'ensemble de la construction, avant l'intervention des maçons. On regrettera cependant que le donjon n'ait pas été totalement échafaudé au cours de notre intervention, ce qui a accentué l'aspect ponctuel de nos observations (fig. 1). Enfin, quelques éléments de bois trouvés en fouilles ont pu, grâce à la dendrochronologie, montrer que ce donjon avait été bâti peu après l'an mil.

Présentation du site et données historiques

Salives est une commune de Côte-d'Or à 40 km au nord-ouest de Dijon en limite du Châtillonnais. Le site castral occupe actuellement une position assez centrale dans le bourg qui possède quelques vestiges d'une enceinte villageoise datant probablement de la fin du Moyen Âge. Le donjon est placé à quelques mètres de l'église Saint-Martin qu'il domine, ces deux bâtiments surplombant la source de la Tille, aujourd'hui aménagée en lavoir et canalisée.

Il serait possible de discuter l'appellation de donjon donnée à ce monument. Nous la conserverons au moins comme dénomination d'usage, bien que nous eussions préféré celle de tour. Différents documents d'archives et plusieurs travaux d'historiens et d'archéologues permettent de dresser

* INRAP ; UMR 5594 ArteHis.

¹ Cette étude a été réalisée en 1999 dans le cadre d'une intervention d'archéologie préventive menée par Emmanuel Laborier et ayant fait l'objet d'un rapport dont est issu le présent article. Emmanuel LABORIER, *Salives (21) Le Donjon, stabilisation des maçonneries, Document final de synthèse d'études ponctuelles des élévations*, Dijon, 1999, Service Régional de l'Archéologie, dactylographié.

un premier tableau de l'histoire du site castral de Salives²

La forme ancienne de Salives serait *Sacriba*³. Ce lieu apparaît en 768 dans une donation à l'abbaye de Flavigny, puis en 1097, dans la chronique d'Hugues de Flavigny qui fait mention « *de castro quod Sacriba dicitur* », sans pour autant décrire cette fortification⁴. Par la suite, dans les documents mentionnant les seigneurs de Salives ou leurs proches au cours des XI^e, XII^e et XIII^e siècle, aucune information ne vient préciser la forme architecturale de leur résidence.

Entre la fin du XII^e et le milieu du XIII^e siècle, la seigneurie de Salives entre dans le domaine ducal. Par une succession d'achats et d'échanges, les différentes parties du domaine seigneurial se retrouvent entre les mains du duc de Bourgogne Hugues IV, en 1258⁵. Lors de ces transactions, il est fait mention, en 1256, de la « *forteresse* »

de Salives⁶. Dans un document de 1315, « *Simon de Thorey, écuyer, tient en fief du duc des dîmes à Thorey, à Chenoves, et un meix au château de Salives qui sit entre le moustier et la cloison du chastel, jusqu'à la tour* »⁷.

La châtelainie de Salives appartient alors au duc de Bourgogne et sa gestion est regroupée avec celle de la grande forteresse de Saulx-le-Duc. Il n'existe pas dans les archives ducales de comptes de châtelainie spécifiques à Salives. Or, c'est principalement dans ces comptes que se trouvent habituellement les rares informations médiévales sur les bâtiments, leur construction, les réparations, etc. Il est donc difficile dans le cas de Salives de connaître précisément des détails architecturaux sur la forteresse. Seules des réparations des couvertures et du pignon « *de l'ostel Monseigneur à Salive* » sont mentionnées dans un document de 1347⁸. Mais ces informations très parcellaires ne permettent pas une approche détaillée du fonctionnement de la forteresse ducal comme à Montbard⁹ ou dans les sites du bailliage de la Montagne¹⁰.

Après 1477, Salives quitte le domaine ducal pour être rattaché au royaume de France. La plupart des documents se rapportant à Salives mentionnent alors les détenteurs de la seigneurie, sans apporter la moindre

² Au moment de notre étude, nous disposions de l'article de Jean Marilier sur les seigneurs de Salives (Jean MARILIER, L'origine de la maison de Salives et de son donjon, in : *Mémoires de la Commission des Antiquités de Côte-d'Or*, t. 35, 1987-1989, p. 243-253) et d'une présentation assez sommaire des élévations (Herman HINZ, Der Donjon von Salives, in : *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boüard*. Genève, Droz, 1982, p. 191-198. Depuis, nous bénéficions de la publication de la thèse d'Hervé Mouillebouche qui reprend intégralement les mentions concernant un très grand nombre de sites dont Salives. Hervé MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes en Bourgogne du Nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon : E.U.D. 2002, base de données sur cédérom, Salives.

³ MARILIER, *op. cit.* p. 247-248.

⁴ 768 : Chanoine Jean MARILIER (éd.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre et Saint-Prix de Flavigny en Bourgogne (719-1113)*. S.l., s.n., s.d. [après 1986], dactyl., n° 11, p. 49. 1097 : M.G.H., *scriptores*, t. VIII, p. 476.

⁵ Jean RICHARD, *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI^e au XIV^e siècle*, Paris : les Belles lettres, 1954, p. 302-303.

⁶ ADCO, PEINCEDÉ, vol. 1, p. 215.

⁷ ADCO, B 10494.

⁸ ADCO, B 6081 ; Ernest PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, avec des documents inédits et des pièces justificatives, Dijon : Lamarche, 1885-1905, 9 volumes, t. 8, p. 183.

⁹ Emmanuel LABORIER, *Châteaux de pierre, architecture militaire et construction en Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, D.E.A., Université de Bourgogne, 1996, dactylographié, p. 227-241.

¹⁰ Françoise VIGNIER, *Châteaux ducaux du bailliage de la Montagne au XIV^e siècle*, in : *Annales de Bourgogne*, t. 31, 1959, p. 161-180.

information sur les bâtiments seigneuriaux. En 1590, le donjon ne semble pas en très bon état d'après Guillaume de Saulx-Tavannes : « deux rebelles qui commandoient au chasteau de Salives, qui n'estoit point tenable, ayant laissé tirer les pièces, furent pendus. »¹¹ Bientôt, cette seigneurie prévôté est partagée entre plusieurs seigneurs engagistes¹², dont le suivi successoral fastidieux n'apporte pas de donnée sur l'architecture de la résidence seigneuriale.

Avec la Révolution et la mise en place des biens nationaux, nous bénéficions d'une description sommaire du donjon, en 1790 : « une vieille tour construite en moëlons et élevée située à Salives et formant le reste du château des anciens ducs de Bourgogne tenant d'ouest et de midi à la maison curiale, de nord à Thomas Prudon, et de couchant à une place de Charles Louis Durand »¹³.

Le donjon semble être le seul vestige apparent de l'habitat fortifié seigneurial de Salives. Ainsi, au XIX^e siècle, le répertoire archéologique le décrit comme suit : « Au centre du village, donjon énorme décapité, seul reste du château fort des ducs de la première race (XIII^e siècle). Il présente un massif barlong, construit d'un petit appareil, avec l'intérieur en blocage (dim. ext. 22,60 m de long sur 10,30 m de large, ép. de la muraille 2,80 m ; hauteur actuelle 22 m environ). À l'intérieur, qui est vide et découvert, traces

de trois étages. Absence de toute ouverture, si ce n'est à l'étage supérieur, où l'on distingue une porte et des rayères. »¹⁴. Cette description assez exacte pourrait toujours être valable sans l'incident de 1986.

Comme il est dit dans la description de 1790 et comme on peut le voir sur le plan cadastral du XIX^e siècle de Salives, plusieurs bâtiments étaient accolés au donjon sur les côtés nord, est et ouest. Or, ces constructions, partiellement en ruine, ont été petit à petit supprimées, à l'exception de celle située à l'ouest. Suite à ces réaménagements urbains, l'angle sud-est du donjon s'est littéralement effondré en mai 1986. Nous sommes donc en présence d'un ex-donjon rectangulaire, aux trois-quarts en élévation, qui a perdu ses découpages intérieurs (planchers, cloisons) et sa couverture. C'est donc sous la forme de ruines partiellement recouvertes de végétation (lieries, broussailles, etc) et étayées en urgence en 1986, que se présentait le donjon de Salives avant les travaux de 1999.

Analyse du bâtiment

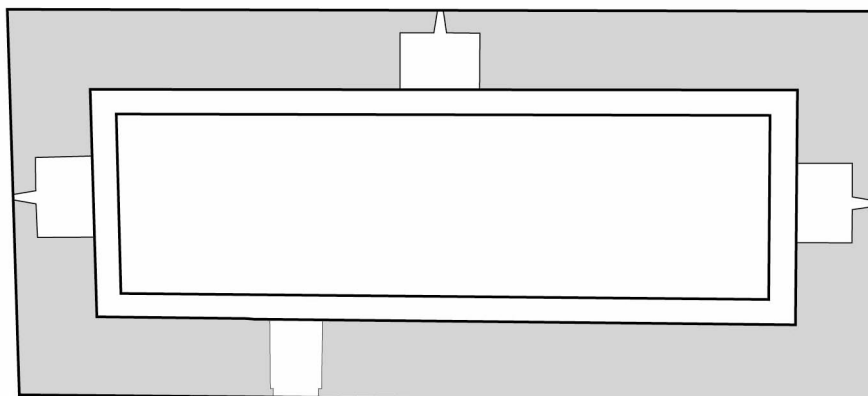
Le donjon de Salives dans sa forme actuelle est un bâtiment rectangulaire de 10,50 m de large sur 23 m de long et d'environ 17,50 m de hauteur et dont la partie sud-est manque. Cependant, il est encore possible de reconnaître la totalité du tracé en plan. Les murs présentent une largeur de 2,80 m à la base et de 2 m en partie supérieure.

¹¹ Guillaume de SAULX, seigneur de TAVANNES, *Mémoires des choses advenues en France ès guerres civiles depuis l'an 1560 jusques en l'an 1596*, Paris, 1625, rééd. in Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XXXV. Paris, Foucault, 1823, p. 235-428, ici p. 376.

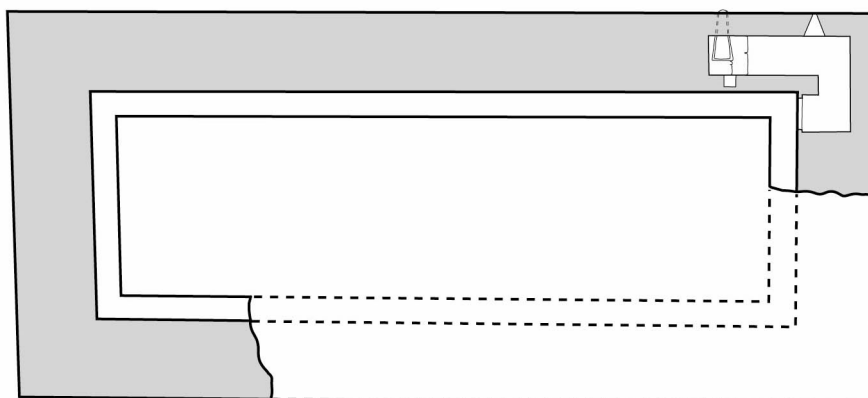
¹² Abbé Claude COURTÉPÉE, Edme BÉGUILLLET, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, (1^{ère} édition 1774-1788), 2^e éd. Dijon : Lagier, 1847-1848, t. 4, p. 231-233.

¹³ ADCO, Q 458, 1 Salives. LABORIER, *op. cit.*, p. 317,

¹⁴ Paul FOISSET, *Voies romaines du département de la Côte-d'Or et répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune*, Dijon : Lamarche, 1872, p. 100.



Plan restitué du deuxième niveau,
avec la porte d'accès et les 3 archères à niche

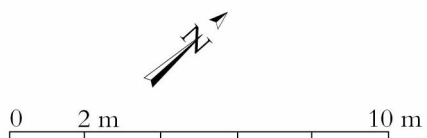


Plan du premier niveau,
avec le niveau de plancher et l'aménagement de latrines



Plan du rez-de-chaussée (état médiéval sans ouverture).

Fig. 2. Plans des différents niveaux du donjon de Salives
D'après le fond de plan : Schnegg-Tourneur 1997
Relevé de détails E. Laborier / Afan - 1999
Mise au net E. Laborier / Afan - 1999, Inrap - 2007



Il faut noter que la partie basse du côté ouest est dissimulée, sur plus de la moitié de la hauteur totale, par la présence d'un bâtiment d'habitation accolé (fig. 2).

Une première série d'observations a permis de reconnaître que, globalement, le bâtiment est homogène dans sa construction. En particulier, les ouvertures supérieures n'ont pas été réalisées après coup. Il est donc possible de caractériser de manière générale le type de maçonnerie du donjon de Salives. Il s'agit d'une maçonnerie de pierres calcaires irrégulières simplement délitées, liées avec un mortier d'arène calcaire et de chaux. Les parements présentent un appareillage irrégulier, de petites et moyennes dimensions, dans lequel s'intercalent des blocs de calcaire blanc coquillé, utilisés pour certains en réemplois. C'est ce même type de blocs mieux choisis qui forme les chaînages d'angles extérieurs. L'intérieur des maçonneries est un blocage composé lui aussi de pierres calcaires irrégulières mélangées à un mortier d'arène calcaire et de chaux.

Les éléments fonctionnels dans l'architecture

Il s'agit des différentes structures formant l'aménagement de plusieurs espaces du donjon. Pour Salives, ils se réduisent à un aménagement de plancher, une petite pièce servant de latrines, une porte et trois archères à niche voûtée. Ils sont irrégulièrement positionnés dans le bâtiment. Ainsi la partie basse du donjon ne semble pas présenter d'aménagement médiéval particulier. On peut cependant y voir de nombreuses reprises dues à l'existence des bâtiments qui l'entouraient (aujourd'hui détruits) et à des restaurations récentes (1997) incomplètement surveillées. Un départ d'embrasement

constituée de simples moellons, situé dans l'angle intérieur sud-est, appartient aux aménagements modernes.

Ce niveau bas correspond à un volume intérieur de 17,30 m de long pour 4,80 m de largeur et environ 12 m de haut par rapport au sol actuel¹⁵. Les maçonneries existantes ne montrent pas que cet espace ait été ouvert vers l'extérieur dans sa forme médiévale originelle. Quelques arrachements du parement intérieur doivent correspondre à des planchers ou des escaliers disparus. Il n'est cependant pas possible de le vérifier, ni de les reconstruire même d'un point de vue théorique. De plus, il peut s'agir d'aménagements modernes de la structure médiévale. Les seuls niveaux aménagés par des éléments fonctionnels conservés sont donc les deux niveaux supérieurs actuels. Ils seront détaillés successivement.

Le premier étage sur plancher et le réduit de latrines

Il est possible d'observer à environ 12,50 m au-dessus du sol extérieur actuel, un décrochement dans l'épaisseur des murs (fig. 3). Le nettoyage ponctuel a montré une réduction de la largeur des maçonneries de 0,80 m. Le mauvais état de conservation n'a pas permis de reconnaître une surface nette permettant d'identifier clairement la fonction de ce décalage. Il est cependant possible d'interpréter cet aménagement comme la trace du support du plancher du premier étage du donjon. Un seul aménagement de poutre a pu être observé. Il a été mis en évidence par les maçons au cours du nettoyage, dans le parement intérieur du mur nord. Un morceau de poutre a

¹⁵ Les données de hauteur n'ont pas pu être rattachées au système d'altitudes du Nivellement Général de la France.

même pu être récupéré à cette occasion.

Ce niveau de plancher du premier étage du donjon fonctionne avec un aménagement particulier, installé dans l'épaisseur des murs dans l'angle nord-est. Il s'agit d'un espace en forme de L, sorte de réduit dans lequel est installé un système d'évacuation correspondant probablement à des latrines (fig. 4 et 5). L'accès se fait par une porte située dans le mur est, près de l'angle nord. Cette porte relativement simple est constituée d'un linteau droit et ses montants sont formés d'une série de blocs présentant une feuillure simple de 0,13 m de large et de 0,05 m de décrochement. Elle est surmontée par un arc de décharge en plein cintre. L'ouverture mesure 1,72 m de haut et 0,83 m de large. Un sondage dans l'axe de la porte a permis sous une épaisseur de 0,10 m environ de gravats, de mettre en évidence le seuil large de 0,46 m, qui reprend le bandeau de la feuillure de 0,13 m de large. Dans l'angle sud, à l'aplomb de la feuillure, un trou de crapaudine marque l'emplacement du pivot de la porte. La fermeture se faisait de l'intérieur, en butée contre la feuillure, un loquet venait compléter le dispositif en se fichant dans le montant nord. Dans ce sondage, seules quelques traces de mortier de chaux contre le mur est, près de la porte, peuvent être identifiées comme des vestiges d'un niveau de sol. Ce mortier pouvait se présenter sous la forme d'une chape recouvrant de grandes dalles calcaires grossièrement délitées. Ce sol devait se trouver légèrement en contrebas du seuil et présenter un aspect relativement sommaire.

Les deux parties du réduit présentent le même type de construction que le reste de la maçonnerie du donjon ; soit un appareillage de pierres calcaires irrégulières liées à l'aide d'un mortier de

chaux et d'arène calcaire. Cet espace est couvert par des voûtes en plein-cintre.

Dans ce réduit, on peut distinguer plusieurs aménagements. La fonction principale caractérisée par un système d'évacuation en fait un espace de latrines ; mais il est également pourvu d'une ouverture en V correspondant à une petite meurtrière. Une autre ouverture visible dans le mur oriental s'apparente en fait à une brèche probablement réalisée à partir d'un trou de boulin à une époque indéterminée.

L'aménagement principal de cet espace correspond donc à une installation de latrines. Des maçonneries entourent une cuve de sarcophage réemployée comme évacuation et placée en biais afin de créer une pente vers l'extérieur. Mais, ce système semble incomplet. Il manque quelques pierres de la première assise du socle de maçonnerie et une rainure dans la maçonnerie du mur ouest (le long du sarcophage) permet d'imaginer que des éléments disparus (probablement en bois) devaient nécessairement compléter cette installation. Une petite niche située dans le mur sud semble associée à cet aménagement.

Les stries horizontales régulières, qui apparaissent sous la forme d'un décor en panneau sur le seul grand côté visible du sarcophage, permettent de le rapprocher du type bourguignon-champenois datable des VI^e et VII^e siècles. Cet élément lapidaire reste assez isolé, mais renforce l'hypothèse d'une installation importante, à Salives, dès le haut Moyen Âge. Le fait de réutiliser un sarcophage est certainement à rapprocher de la présence de l'église à proximité du donjon.

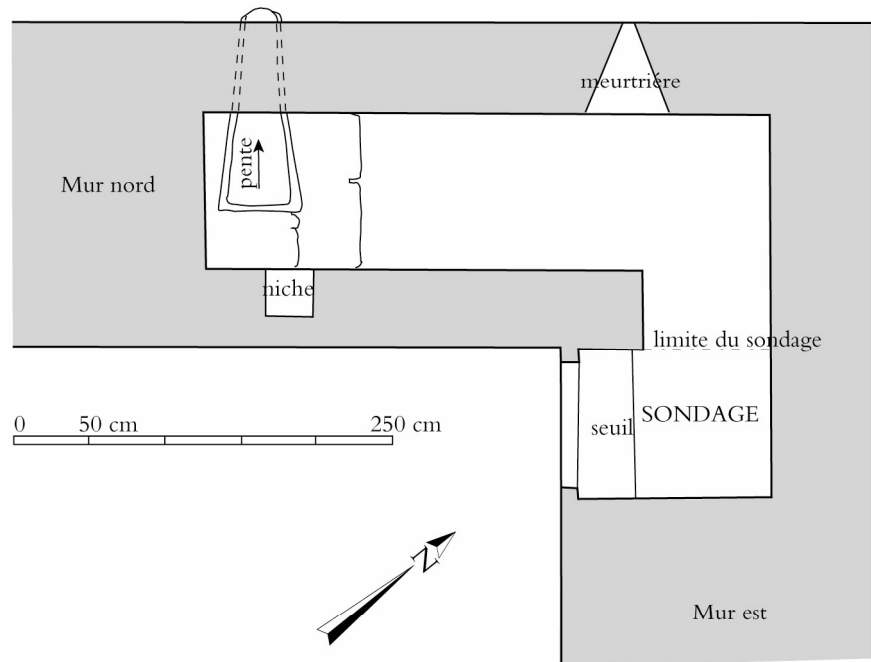


Fig. 4. Plan de détail du réduit de latrines avec ses aménagements intérieurs et implantation du sondage de l'entrée.

Relevé et mise au net : E. Laborier / Afan 1999

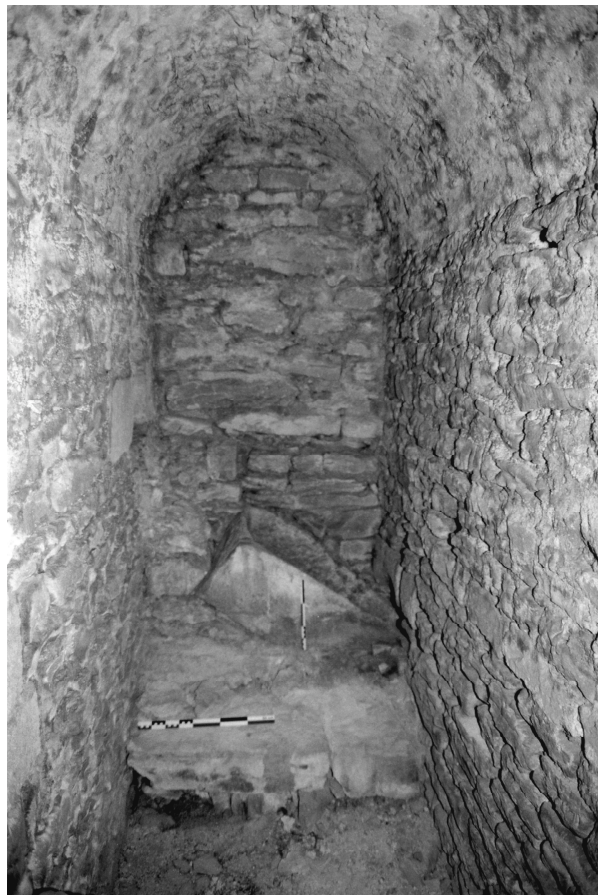


Fig. 5. Vue de la partie ouest du réduit. Dans un ensemble maçonné, on voit le sarcophage utilisé comme évacuation. Il s'agit probablement d'un système de latrines.

(Cliché E. Laborier / Afan, 1999)

La cuve a pu être récupérée au cours de travaux de reconstruction de l'église ou lors de ceux du donjon, qui ont certainement entraîné un réaménagement du secteur.

L'utilisation de cette cuve de sarcophage comme écoulement de latrines pose la question des choix techniques et financiers mis en œuvre lors de la construction du donjon. Ce phénomène de réutilisation possible de blocs taillés se retrouverait dans la meurtrière, où l'on observe une certaine disparité dans les formes et les traces d'outils des blocs utilisés dans les embrasures (fig. 6 et 7).

Cette meurtrière est de forme triangulaire en plan et de petites dimensions : 0,54 m à l'ouverture intérieure et 0,08 m à l'extérieur, pour une profondeur dans l'axe de 0,58 m et une hauteur de 0,78 m (fig. 6). Il s'agit d'un type basique de meurtrière. L'observation de son ouverture à l'extérieur, montre qu'elle a subi des modifications. Le premier quart de la moitié supérieure a été élargi, probablement pour adapter l'ouverture à un nouvel armement (fig. 7). Si lors de sa construction, cette ouverture de tir semble éventuellement adaptée à l'usage de l'arbalète, car elle paraît trop petite pour l'arc, il est possible qu'à partir du XV^e ou du XVI^e siècle, les utilisateurs du donjon aient souhaité mettre en œuvre un armement nouveau nécessitant des ouvertures plus larges. C'est certainement l'usage d'armes à feu légères qui est la cause de ces modifications. On peut, peut-être, rattacher ce phénomène à l'épisode mentionné par Tavannes à propos des pièces d'artillerie présentes dans le donjon en 1590. Mais cette petite meurtrière, qui apporte un peu d'air et de lumière dans ce réduit, n'était pas la seule ouverture dans le donjon.

Le niveau supérieur : la porte d'accès et les archères (fig. 2)

Dans l'état actuel de conservation du donjon, le niveau supérieur culmine environ à 17,50 m au-dessus du sol extérieur. Ce niveau peut être mis en évidence par la présence d'une porte et de trois ouvertures de type archère. Ces ouvertures ont leur niveau de fonctionnement plus haut que le décrochement du premier étage. Un peu plus de 2,20 m séparent le décrochement au niveau du seuil de la porte du réduit de latrines du premier étage et la base de la niche de l'archère du mur est. La différence entre le bas de l'embrasure de la porte sud et le décrochement est d'environ 1,20 m. Ce décalage pose donc un problème pour identifier le niveau de circulation entre les aménagements de la partie supérieure du donjon.

La porte du mur sud correspond à l'unique accès du donjon. Elle se présente comme une porte haute à laquelle on devait accéder par une échelle ou un escalier, certainement en bois, placé contre le mur extérieur. En l'état actuel, elle s'ouvre à environ 11,70 m au-dessus du sol extérieur (côté sud). Suite à l'effondrement de 1986, il ne subsiste que la partie ouest de cette ouverture, composée d'un montant avec départ d'embrasure et d'une partie du linteau¹⁶.

¹⁶ Au cours de nos observations, l'identification de cette ouverture comme porte n'a pas posé de problème. Il convient cependant de réfuter au passage l'hypothèse de Jean Marilier qui y voyait « une fenêtre romane » (MARILIER, *op. cit.*, p. 244).

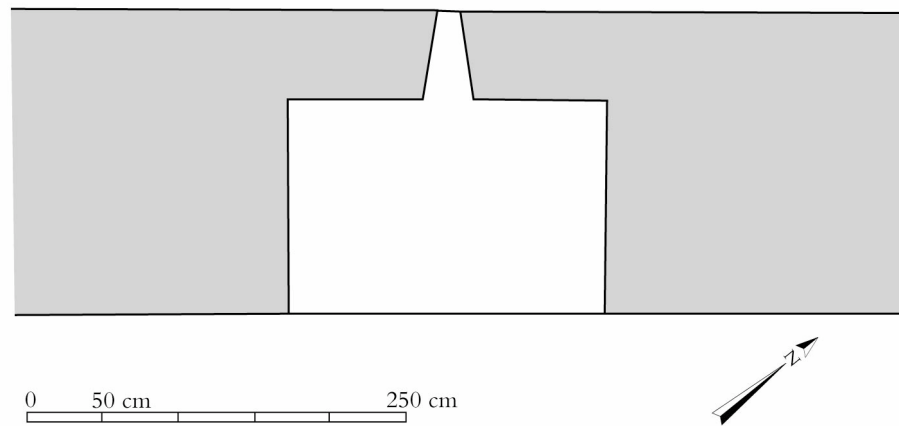


Fig. 6. Plan masse de l'archère à niche nord, sous forme de détail du mur nord

Relevé et mise au net : E. Laborier / Afan 1999

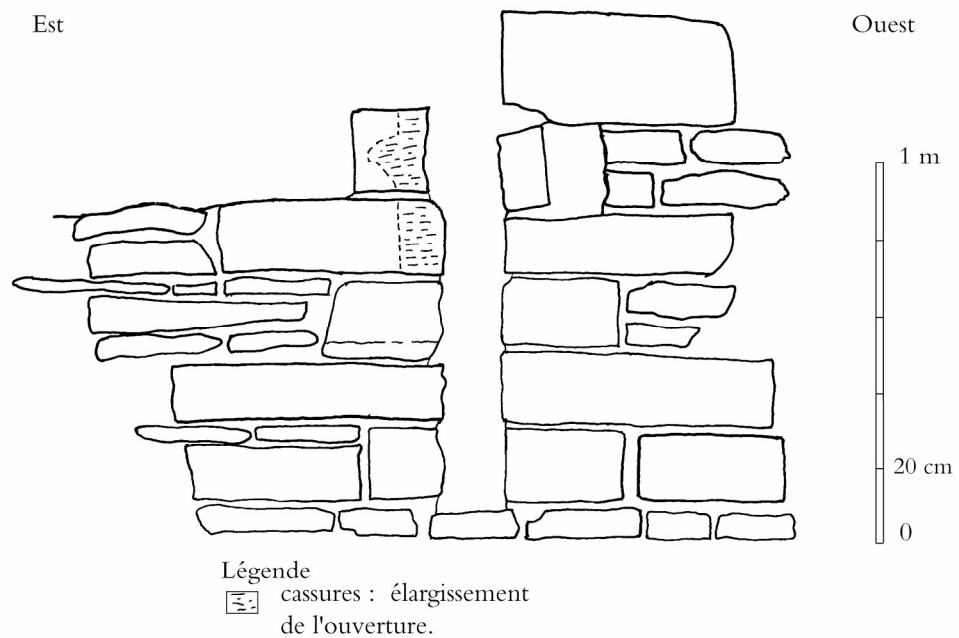


Fig. 7. Détail de l'ouverture de tir de l'archère nord. Relevé pierre à pierre partiel du parement extérieur du mur nord.

Relevé et mise au net : E. Laborier / Afan 1999

Les vestiges du linteau se présentent sous la forme de deux blocs juxtaposés. Ce sont, à l'origine, des linteaux droits monolithes. Le bloc intérieur est cassé net, peut-être lors de l'effondrement, alors que le bloc extérieur, lui aussi cassé dans la hauteur, a partiellement perdu sa partie inférieure. Ces éléments donnent une hauteur d'ouverture de 2,18 m par rapport à l'arrachement du seuil.

Des éléments d'un dispositif de fermeture par poutre coulissante ont été observés dans l'embrasement ouest. De cette installation, il reste l'ouverture quadrangulaire de la gaine dans laquelle on glissait la poutre lors de l'ouverture de la porte. Cette gaine présente une section de 0,19 m de haut pour 0,22 m de large et une profondeur de 1,61 m. La poutre vient bloquer la porte environ 0,10 m en arrière de la feuillure. L'ensemble des blocs utilisés est en calcaire blanc coquillé comme les autres éléments architecturaux du donjon. Les angles du bandeau formant la feuillure sont assez mal conservés. Il est cependant possible d'évaluer les dimensions à environ 0,20 m de large, avec un décrochement de 0,08 m pour la feuillure. Dans l'angle supérieur de la feuillure, une encoche dans le linteau marque l'emplacement de l'axe de la porte, à moins qu'il ne s'agisse d'un montant en bois disparu.

L'ensemble de ces observations permet de restituer la porte d'accès du donjon, suivant un modèle assez simple, à linteau droit, fermée de l'intérieur par une porte renforcée en son milieu par une poutre horizontale coulissante. La longueur de la gaine de cette poutre (1,61 m) permet d'envisager une restitution des dimensions globales de l'ouverture, sachant que le linteau est encore conservé sur 0,55 m de long. Si les deux feuillures mesurent chacune 0,08 m et s'il reste au moins 0,15 m de poutre dans chacun des deux

montants, la largeur de l'ouverture peut être restituée autour de 1,10 m pour 2 m de hauteur.

Au-dessus du linteau extérieur, on a pu observer, dans la végétation, cinq claveaux formant le départ d'un arc de décharge similaire à celui de la porte du réduit de latrines.

Le très mauvais état de conservation de l'emplacement du seuil et du niveau de sol de l'ouverture ne permet pas de préciser la jonction entre le dispositif d'accès (échelles, escalier de bois) et la porte même. La mise en place d'une sorte de plate-forme en bois paraît nécessaire, mais l'absence de maçonnerie conservée ne permet pas de le confirmer. Ce type d'accès à l'étage apparaît traditionnellement comme une forme relativement ancienne répandue dans les tours et donjons dès les XI-XII^e siècles. Il serait intéressant de pouvoir compléter la connaissance de ce système d'accès par une fouille au pied de cette porte, afin de repérer d'éventuels aménagements (négatifs de poutres, base de maçonnerie...)

Ce niveau supérieur du donjon se définit également par la présence de trois ouvertures de type archère. Elles sont disposées régulièrement sur les murs nord, est et ouest, l'ouverture du mur sud correspondant à la porte d'accès. La mieux conservée de ces trois structures est l'archère du mur ouest. Paradoxalement, c'est la seule sur laquelle nous n'avons pas pu intervenir, car elle n'a pas été échafaudée lors de nos interventions. C'est pourtant à partir de ce modèle qu'il est possible de comprendre et de restituer les deux autres structures moins bien conservées. Nous sommes en présence d'un type d'archère à niche voûtée. L'ouverture de tir est installée en parement dans une sorte de muret à deux parements et le reste de

l'épaisseur du mur est aménagée sous la forme d'une grande niche voûtée en plein-cintre.

Pour pouvoir être étudiée, l'archère du mur nord a dû être complètement débarrassée de la végétation parasite et déblayée. Le sol se présentait sous la forme d'un niveau de mortier de chaux, désagrégé par les racines. Le niveau plan de dalles de calcaire brutes, mis au jour et conservé lors des travaux, peut tout à fait former la base de ce sol. En plan, la niche est quadrangulaire et mesure 2,18 m de largeur pour 1,46 m de profondeur (fig. 6). L'ouverture de tir amorce la forme d'un triangle à pointe tronquée, avec une largeur à la base de 0,33 m pour 0,14 m à l'extérieur et une profondeur de 0,57 m dans l'axe. L'ensemble des maçonneries (embrasures de la niche, muret percé par l'ouverture) présente le même appareillage de pierres calcaires irrégulières liées au mortier, que le reste du donjon. Les angles de la niche au niveau du parement intérieur du mur nord sont formés de blocs de calcaire blanc coquillé. En plus de quelques claveaux de l'arc du parement intérieur, il subsiste quelques assises de la voûte de la niche, au niveau des embrasures est et ouest. Le premier claveau se situe à 1,25 m au-dessus du sol de la niche à l'ouest et à 1,27 m à l'est. Il semble donc possible, la voûte étant en plein-cintre et la largeur de la niche étant d'environ 2,18 m, de restituer une hauteur maximale sous voûte d'environ 2,30 m. Ce qui donne une niche de tir tout à fait fonctionnelle pour l'utilisation de l'arc et a fortiori de l'arbalète. L'ouverture de tir de cette archère ouvre dans le parement extérieur du mur nord (fig. 7). Ces dimensions sont d'environ 0,14 m de large et de 1,34 m de hauteur. Cette hauteur est restituable par la présence du linteau intérieur, celui du parement

extérieur étant manquant. Les blocs formant l'ouverture sont tous en calcaire blanc coquillé, relativement bien appareillés. L'arête des blocs supérieurs du côté est a été retaillée après la pose, créant un élargissement de quelques centimètres. Il doit être possible d'associer cette modification avec celle observée sur la meurtrière du réduit de latrines. Même si les niveaux de sols extérieurs actuels ne représentent que peu d'informations par rapport au bâtiment médiéval, on peut noter que la base extérieure de cette archère se situe à 14,20 m de hauteur. Le sol du côté nord étant visiblement plus bas au moment de la construction (d'après la position des trous de boulin), l'archère devait donc se trouver au minimum à 15 m de hauteur. De ce fait sa largeur à l'ouverture relativement importante n'apparaît plus comme une faiblesse possible à une telle hauteur.

Enfin, concernant cette archère, il faut signaler la découverte par les maçons, lors du dégagement du sol de la niche, de deux pièces en fer. Il s'agit de deux éléments de fixation, presque identiques, destinés à être enfoncés dans un joint de maçonnerie et présentant une sorte d'anneau ovale. Le plan de l'anneau est décalé d'environ 45° par rapport au plan de la pointe fichée dans le mur. Ces deux objets n'ayant pas pu être observés en place, il n'est pas possible d'en tirer de meilleures informations.

L'archère du mur oriental apparaît comme la moins bien conservée des trois structures. Elle se situe, en effet, en limite de la partie effondrée du mur est. Il ne subsiste donc que l'embrasure nord de la niche, l'amorce du muret de l'ouverture de tir et une partie du sol. Ces quelques traces correspondent tout à fait aux aménagements observés dans la niche de l'archère nord. Dans l'angle

nord-est, des restes d'un sol en mortier de chaux ont pu être observés et le niveau supérieur de ce sol correspond bien à la base des blocs d'angle de la niche. Les maçonneries de cette archère présentent les mêmes caractéristiques que l'archère nord : appareillage de pierres calcaires irrégulières liées au mortier et blocs d'angle en calcaire blanc coquillé. Les dimensions des rares éléments conservés sont sensiblement identiques, 0,58 m d'épaisseur pour le muret formant le parement extérieur et 1,36 m pour la profondeur de la niche. La moins bonne conservation n'a pas permis de mesurer exactement la hauteur du départ de l'arc par rapport au sol de la niche. Il ne subsiste, en effet, que l'amorce de l'arc sous la forme de deux claveaux en calcaire blanc coquillé. Dans le mur latéral nord de la niche, deux éléments métalliques ont pu être observés. Il s'agit d'une barre de fer de 4,5 cm de large et de 1,2 cm d'épais, dont l'extrémité est repliée à 90° et d'une barre de section carrée de 1,5 cm de côté, façonnée en demi-étrier. La fonction de ces éléments n'est pas assurée, il est possible de les associer à un système de fixation à mettre probablement en rapport avec le fonctionnement de l'ouverture de tir. Ces deux pièces étant fichées, chacune dans un joint de mortier, il n'est pas possible de préciser la chronologie de leur utilisation. Il peut s'agir de la mise en place tardive d'un armement plus complexe que celui prévu lors de la construction. On pense évidemment à des armes à feu modernes en référence aux événements de 1590.

Cet ensemble d'informations sur les ouvertures permet de proposer une restitution en plan du niveau supérieur du donjon, sans que soit résolue la question des niveaux de circulation liés à ces aménagements (fig. 1). Il s'agit

probablement de plancher n'ayant pas laissé de traces identifiables. De même, il ne semble plus possible de connaître la forme réelle du système de couverture du bâtiment. Il est évident qu'il manque au minimum une épaisseur de maçonnerie destinée à noyer les voûtes des niches d'archère et à intégrer l'arc de décharge de la porte d'accès, mais que peut-on imaginer au-dessus ? La largeur des murs (environ 2 m) rend possible l'existence d'une terrasse, mais rien empêche de proposer une toiture, voire un système mixte. Et même si un document d'archives plus tardif que la période de construction nous livre une quelconque information, il ne s'agira que d'un état du bâtiment à un instant donné. Il semble donc que cette question de la couverture originelle du donjon reste un problème épineux, pour lequel il sera difficile de trancher.

La construction

Les maçonneries vues de l'extérieur

Les parements des murs du donjon présentent un appareillage irrégulier, de petites et moyennes dimensions, dans lequel s'intercalent des blocs de calcaire blanc coquillé, dont certains sont visiblement des réemplois. Les pierres sont maçonnées à bain de mortier sans être véritablement assisées et les joints sont d'épaisseur très variable, de moins de 1 cm à plus de 4 cm. Les angles du bâtiment se démarquent par un appareil de grandes dimensions présentant de véritables chaînes d'angle composées de blocs taillés (fig. 8). Les chaînages et les blocs architecturaux eux-mêmes sont mis en œuvre de manière approximative (irrégularités, calages, joints épais). Ces blocs sont constitués d'un calcaire blanc coquillé différent du calcaire utilisé pour le reste

du parement. Ils peuvent dépasser 1 m en longueur pour 0,30 m en hauteur. Malgré l'apparente régularité des blocs, on constate une grande variation des modules et il semble même que certains soient réemployés (fig. 9). Ce problème des réemplois se retrouve à la fois dans les chaînages d'angle et dans les parements. Il se matérialise par la présence ponctuelle de blocs ou de séries de blocs du même type que les angles, sans vocation fonctionnelle précise et plus nettement par des éléments architecturaux (montants, feuillures) mal positionnés (fig. 10).

L'hypothèse qui peut être retenue serait que ces blocs de calcaire blanc coquillé sont, au moins en grande partie, des éléments ayant appartenu à un monument antérieur au donjon. Ce monument, qui pouvait être situé à proximité, voire à la place même du donjon, aurait été détruit lors de la nouvelle construction. Il n'est cependant pas objectivement possible de préciser quelle était la forme ni la fonction de cette installation antérieure. Ce phénomène de réemploi pourrait également faire partie du chantier initial du donjon. Les blocs pourraient correspondre à des « surplus » ou des « ratés » utilisés un peu partout dans la maçonnerie. Il convient cependant de ne pas se focaliser sur ces possibles réemplois, mais bien de retenir la présence d'un chaînage de gros blocs, qui contraste avec le reste de l'appareillage très irrégulier et de petites dimensions.

À ces éléments constitutifs de la construction s'ajoutent les trous de boulin visibles en parement (fig. 10). Ces traces du système d'échafaudage mis en place lors de la construction sont visibles sur le mur nord et plus partiellement sur les murs est et sud. L'absence d'accès n'a pas permis une observation précise du mur ouest qui

semble relativement identique aux trois autres. Tous les trous de boulin observés sont de forme circulaire. Si le parement environnant leur donne une forme quadrangulaire à polygonale, le mortier a gardé la forme d'une pièce de bois ronde d'un diamètre variant entre 6 et 10 cm. Il semble que dans les études publiées sur la question de l'échafaudage au Moyen Âge, les trous de boulin circulaires, « moulés » dans le mortier comme à Salives, soient plutôt rares¹⁷. L'observation de ces trous de boulin montre une répartition relativement homogène sur l'ensemble des maçonneries, ce qui tend à confirmer l'homogénéité de la construction. La plupart des trous traversent le mur dans son épaisseur. Suite aux mesures réalisées sur les parements extérieurs des murs nord et est (les plus accessibles), il apparaît que la hauteur moyenne entre deux lignes de boulins est d'environ 1,05 m (entre 0,95 et 1,20 m). Ainsi, sur la façade nord, 15 lignes différentes ont pu être identifiées avec un rythme de 11 boulins par ligne, soit 165 boulins pour environ 375 m². Pratiquement tous les trous de boulin situés aux extrémités des lignes s'enfoncent dans le mur en oblique (vers le centre de la construction) ce qui permet de compenser l'absence de boulin dans les angles du fait de la taille des blocs de chaînage. Détail intéressant : la ligne de boulin la plus basse se trouve sensiblement au niveau du sol actuel (au nord). Nous sommes donc nettement au-dessus des bases de ces maçonneries (1 m minimum), voire d'un niveau de circulation ancien.

¹⁷ Anne BAUD, Philippe BERNARDI, Andreas HARTMANN-VIRNICH, Éric HUSSON, Christian LE BARRIER, Isabelle PARRON, Nicolas REVEYRON, Joëlle TARDIEU, *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes n° 13, Lyon, 1996, p. 46-47.

Un élément remarquable a pu être récupéré au cours de l'observation des trous de boulin de la façade nord. Il s'agit d'un élément de bois, encore en place dans l'un des trous. Cette pièce de bois desséchée, certainement un reste de boulin, mesure environ 0,50 m de long et se présente sous la forme d'une perche de grand diamètre. Il semble que peu d'éléments de ce type aient pu être ainsi prélevés¹⁸.

Les maçonneries vues en coupe

Du fait de l'effondrement de 1986, l'intérieur des murs apparaît nettement de part et d'autre de la brèche. Il est donc possible d'étudier les maçonneries en coupe. Ainsi, le blocage interne présente quelques particularités. Ce mortier se compose d'arène calcaire – sable cryoclastique¹⁹ – de chaux et de pierres calcaires de dimensions et de formes variées. Abusivement, certains auteurs avaient cru voir des dispositions en arêtes de poisson dans les maçonneries du donjon de Salives²⁰. En réalité, ces dispositions de pierres obliques n'existent que dans le blocage et absolument pas en parement. Il n'y a pas d'*opus spicatum* dans le donjon de Salives et ce n'est pas grâce à cet argument qu'on pourra rapprocher Salives avec d'autres monuments datés des environs de l'an mil.

L'observation des deux coupes des murs est et sud a conduit à repérer une limite nette dans la construction. Il semble qu'il y ait eu un arrêt temporaire sous la forme d'un lissage uniforme de toute la largeur des murs. L'arrêt observé pour le mur sud apparaît environ 2,50 m plus haut que

celui du mur est (situé à environ 7 m du sol actuel). Il est possible d'interpréter ce lissage plan du mortier comme un arrêt du chantier de construction. Cependant, aucun autre élément ne vient renforcer cette notion d'arrêt : pas de changement dans les parements, dans la répartition des trous de boulin, ni dans les matériaux et leur mise en œuvre de part et d'autre de cette limite. Il s'agit donc d'un arrêt temporaire de l'activité pour lequel on a jugé bon de finir sur une surface nette ; certainement pour protéger les maçonneries déjà réalisées, en évitant les infiltrations. On peut associer ce genre d'interruption avec des impératifs météorologiques et vraisemblablement une période hivernale où il n'était plus possible de maçonner dans de bonnes conditions. La construction du donjon de Salives a donc probablement été réalisée sur deux années différentes (avant et après l'hiver).

Dans cet écorché de la construction, un aménagement particulier, correspondant à un système de poutraison interne des murs, a pu être mis en évidence. Il semble, en effet, que des poutres en bois aient fait le tour du bâtiment, englobées dans la maçonnerie, et ceci à deux niveaux différents de la partie basse. Dans les trous du système inférieur, dissimulés par les déblais de l'effondrement, des fragments de bois ont pu être prélevés. Il s'agit de fragments de poutres desséchés. L'observation de l'intérieur de ces trous montre le négatif des poutres, autour desquelles la maçonnerie a été réalisée (fig. 11). Les dimensions des différents trous sont sensiblement identiques et donnent des poutres plutôt quadrangulaires de 0,25 m de largeur sur 0,22 m d'épaisseur. Leur position est décalée par rapport à l'axe médian des murs. Elles se situent dans le tiers extérieur de la largeur des

¹⁸ BAUD, *op. cit.*, p. 33.

¹⁹ Jean ARBAULT, Pierre RAT, *Carte géologique de la France (échelle 1/50000), Aignay-le-Duc, n° 438, carte et notice, B.R.G.M. Orléans et Paris, 1974.*

²⁰ MARILIER, *op. cit.*, p. 244.

murs. Le premier système est environ à 4,50 m au-dessus du sol actuel et le second apparaît 4 m plus haut. On ne retrouve pas ce type de dispositif dans les niveaux supérieurs. Plusieurs raisons peuvent expliquer son absence : la présence d'aménagements à l'intérieur des murs (petite salle de latrines, porte, archères) et des murs moins épais reliés entre eux par un plancher sur poutres. Ces deux ensembles de poutraisons dans l'épaisseur des murs sont identifiés comme un double chaînage de la partie basse du donjon. Il est difficile d'évaluer quel a été le temps de conservation des poutres prises à l'intérieur des maçonneries. La question de l'efficacité réelle de ce type de poutraison se pose. Comment ce chaînage peut retenir des maçonneries aussi importantes : 2,80 m d'épaisseur en moyenne pour la partie basse, pour 10 m de haut, 23 m de long et 10,50 m de large ? De combien de poutres était formée cette armature de deux fois 60,60 m de long et comment ces bois étaient-ils fixés entre eux ? Toutes ces questions sans réponses précises ne permettent pas de vérifier la fonction réelle de ces bois, dont seuls quelques fragments nous sont parvenus. Cependant, l'association pierre et bois est connue et passe pour être plus avantageuse en termes de résistance. Le système rencontré à Salives est-il actif lors de la construction dans l'attente du séchage du mortier ou pendant le fonctionnement du donjon pour mieux résister à des opérations de destruction ? Enfin, il est difficile de trouver des éléments de comparaison de ce type de chaînage, invisible sur les monuments en bon état et rarement mentionné. En Bourgogne, on peut évoquer le cas approchant du double chaînage du clocher de l'église de Chapaize (71), daté autour de 1030-1050²¹, mais il ne

s'agit là que de deux ensembles de quatre poutres partiellement engagées dans les maçonneries. D'autres types de chaînage ont existé dans des constructions aristocratiques comme à la tour de Saint-Sauveur-en-Puisaye (89)²² ou à celle de Saint-Vérain (58). Mais là aussi, les choses diffèrent, car dans ces constructions de plan plutôt circulaire ou ovoïde, les éléments de chaînage semblent en partie associés à des solives transversales ; ce qui n'est pas le cas dans la tour rectangulaire de Salives.

Des éléments de datation

Les maçonneries et les traces d'outils

Nous sommes donc en présence d'un bâtiment de construction homogène, probablement réalisé rapidement avec seulement une interruption ponctuelle du chantier le temps d'un hiver. L'appareil se définit comme un type très irrégulier, avec des pierres de dimensions et de formes variées, absolument pas assisées, des joints de moins de 1 cm à plus de 4 cm et des chaînages et des blocs architecturaux mis en œuvre de manière approximative (irrégularités, calages, joints épais). Le calcaire blanc coquillé, correspondant à ces blocs, se trouve assez fortement altéré en surface et ne présente que peu de traces d'outils lisibles. Quelques traces en forme « d'écailles » peu régulières ont pu être observées, ainsi qu'un layage grossier

autour de 1030-1050. Christian SAPIN Dendrochronologie et architecture monumentale dans le haut Moyen Âge, problèmes spécifiques, in : *Les veines du temps, lectures de bois en Bourgogne*, catalogue d'exposition, Autun, 1992, p. 166-168.

²² Virginie JOLY, Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne). La tour Sarrasine. Première étape de fouille, in : *bulletin du Centre d'Étude médiévale d'Auxerre*, n° 9, 2005, p. 45-46. <http://cem.revues.org/document666.html>

²¹ On mentionnera le double chaînage du clocher de l'église de Chapaize (71) daté

sur un bloc de la meurtrière du réduit de latrines. Ces données penchent pour une datation plutôt antérieure au XIII^e siècle, sans pouvoir être très précis.

Fragments de bois et dendrochronologie

Les différents éléments de bois recueillis sur le bâtiment : élément de boulin, poutre du plancher du premier étage et bois de chaînage, ont permis une approche dendrochronologique²³. Il s'agit de 4 pièces en chêne. Le fragment de boulin correspond probablement à une branche et n'a pas pu être daté. Les éléments de poutres des chaînages inférieurs des murs oriental et méridional ont permis d'obtenir tous les deux une datation *post quem* basée sur la date de 996, soit une proposition d'abattage à partir du début du XI^e siècle. Le fragment de poutre du plancher du premier étage, possède encore son dernier cerne, mais sa croissance particulière le différencie des autres. La proposition de 991 comme année de coupe de l'arbre doit donc être regardée comme une hypothèse de travail à confirmer.

Conclusion

La tour de Salives apparaît comme un vaste bâtiment rectangulaire (10,50 x 23 m), auquel on accédait par une porte à l'étage et dont seuls les niveaux supérieurs comportaient des aménagements fonctionnels, intégrés aux maçonneries. Ces installations se trouvent limitées (en plus de la porte) à un réduit de latrines au premier étage et trois archères à niche voûtée au niveau supérieur. La puissance de cette architecture réside avant tout dans

²³ Catherine LAVIER, *Analyse dendrochronologique d'échantillons prélevés sur le site du donjon de Salives (Côte-d'Or)*, UMR 6565, Laboratoire de chrono-écologie, Université de Besançon, dactylographié, mai 2005.

l'épaisseur de ses maçonneries (environ 3000 m³ sans les fondations) comprenant un système de chaînage par poutres de bois intégrées dans les murs à deux hauteurs différentes avant le plancher du premier étage. Les ouvertures conservées en partie haute ne permettent qu'une défense active minimale, mais l'absence de données sur le système de couverture permet de supposer un dispositif plus complet.

La datation par la dendrochronologie des pièces de bois retrouvées dans l'architecture propose une construction au début du XI^e siècle qui confirme l'analyse du type de construction, son homogénéité et l'organisation générale du bâtiment. Seul un temps d'arrêt marqué dans le blocage des murs et attribué à la pause hivernale du chantier évoque l'étalement dans le temps d'une construction visiblement rapide. L'ensemble de ces données nous conduit à proposer de dater la construction de la tour de Salives, au début du XI^e siècle. Cette hypothèse peut être complétée par la mention de la chronique d'Hugues de Flavigny de 1096 : « *Aymo reddidit III solidos censuales de castro quod Sacriba dicitur, et de terris in castri ad jus ecclesiae Flaviacensis* »²⁴.

Les vestiges d'habitat aristocratique fortifié datés du XI^e siècle et comprenant une architecture de pierre semblent rares en Bourgogne. En Côte-d'Or, seules les tours de Rougemont et de Touillon présentent quelques vestiges antérieurs au XII^e siècle, dont l'étude détaillée reste à faire. Plus loin, en Saône-et-Loire, le donjon de Semur-en-Brionnais présente, comme à Salives, un bâtiment quadrangulaire à appareil de petites dimensions et chaînages d'angle

²⁴ M.G.H., *scriptores*, t. VIII, p. 476.

constitués de gros blocs. De la même façon qu'à Salives, les textes mentionnent l'existence d'un habitat seigneurial très tôt au XI^e siècle. Mais, cette tour comprend plusieurs modifications, il faudra attendre une étude complète et des éléments de chronologie pour poursuivre la comparaison. La tour de Salives apparaît donc un élément architectural important pour cette période.

En parallèle, même si l'importance physique de la tour focalise l'attention, il convient d'élargir la notion de site à un périmètre assez large dans lequel il est possible de retrouver des informations sous forme de vestiges archéo-

logiques permettant de mieux comprendre l'origine et l'évolution de l'occupation humaine à Salives, au moins pour la période médiévale. Ainsi, en plus du donjon et de ses abords, il faut intégrer l'église, la source de la Tille et tout le périmètre qui relie ces installations. Il serait donc souhaitable, à l'avenir, que l'ensemble des terrassements dans ce secteur fasse l'objet de surveillances archéologiques ou de fouilles préalables et que l'étude du donjon se poursuive par la reconnaissance de ses parties basses et des bâtiments (disparus) qui devaient nécessairement l'environner. Il est fort peu probable que cette tour ait pu réellement fonctionner seule.



Fig. 1. Vue générale depuis le sud-est, les murs apparaissent en écorché, avec leur blocage interne. Le mur est (à droite) est en cours de consolidation, alors que le mur sud n'a subi aucune intervention. On peut observer les trous correspondant à un double chaînage interne par poutre. Les deux niveaux sont visibles dans le mur oriental, mais seul le niveau supérieur se distingue dans le mur sud. (cliché E. Laborier, Afan, 1999)



Fig. 3. Vue de l'intérieur de la partie sud-ouest du donjon, avec la porte d'accès (côté sud) et l'archère à niche ouest. Cette archère est la seule archéologiquement complète avec la voûte, les claveaux du départ de l'arc en parement et l'ouverture de tir extérieure. On distingue le niveau du décrochement correspondant au plancher du premier étage, situé nettement plus bas que la base de la porte. (Cl. E. Laborier, Afan, 1999).



Fig. 8. Vue générale de l'angle nord-ouest. On remarque les blocs d'angle de grandes dimensions, qui contrastent avec le reste de l'appareillage. (Cl. E. Laborier, 1996)



Fig. 9. Vue de détail de l'angle nord du mur est. Dans les blocs d'angle, on trouve des éléments en réemploi, ici un bloc avec un congé. (Cl. E. Laborier, Afan, 1999)



Fig. 10. Vue de détail du parement extérieur du mur nord. Il s'agit d'un bloc de calcaire blanc coquillé réemployé, avec comme face visible en parement, un lit de pose. On notera le trou de boulin circulaire et la moindre qualité des autres pierres mises en œuvre. (Cl. E. Laborier, Afan, 1999)



Fig. 11. Vue de l'intérieur d'un négatif de poutre de chaînage intérieur du mur (partie supérieure du mur sud). Il apparaît nettement que les maçonneries (mortier de chaux et pierres) venaient au contact du bois disparu. (cliché E. Laborier, Afan, 1999)

Le château de Solutré : travaux et découvertes

SANDRINE DEVLIEGER-FROISSART*

C'est à la Roche de Solutré¹ que se situe le château qui fut au XIV^e siècle l'objet de tant de convoitises entre les Armagnacs et Bourguignons. Sa position géographique en a fait pendant plusieurs siècles un bastion hautement stratégique, à tel point que Philippe le Bon lui-même en demandera le démantèlement le 22 décembre 1434.

Aujourd'hui, suite à de nombreuses prospections menées sur le sommet de la roche par le groupement archéologique du mâconnais, de récentes découvertes suscitent un regain d'intérêt des locaux et chercheurs pour le château de Solutré, depuis longtemps tombé dans « le chapitre des légendes locales ». Mais au vu de la conjoncture au ministère de la culture, notamment par la distribution des financements pour les fouilles programmées, nos projets d'études historiques et archéologiques des vestiges de la Roche de Solutré pourtant bien menés et largement sollicités (moralement et financièrement) sont stoppés.

Aujourd'hui, la principale urgence pour nous, passionnés, reste de protéger le site des multiples ravages et pillages en tous genres (aménagements touristiques programmés depuis 2001, détecteurs du dimanche, intempéries, érosion...). Le début du sauvetage commence donc ici, à travers ces

quelques pages, par la diffusion de nos connaissances actuelles du site.

Historique des découvertes effectuées sur le site

Les découvertes du XIX^e siècle

À l'extrémité de la Roche de Solutré, en 1842, on a découvert, entre les deux fossés du château médiéval, des débris de *tegulae*².

À l'extérieur de l'emplacement du même château, en 1853, on a mis au jour des tessons de céramique gallo-romaine, des *tegulae* et une monnaie du Haut Empire (non décrite)³.

Avant 1862, M. de Ferry a recueilli une monnaie de Trajan, des *tegulae*, et a constaté l'existence d'une piscine romaine⁴.

Au même endroit, vers 1868, Adrien Arcelin découvrit d'autres vestiges, qu'il attribua à la construction d'un *castrum* romain et peut être d'une citadelle gauloise⁵.

Au château, au sommet de l'éperon, à plusieurs reprises, avant 1834, on mit au jour des « rangées de tombes parallèles construites en pierre et divisées de 6 pieds en 6 pieds en compartiments distincts », ainsi qu'un sarcophage, sans doute en grès. Vers la

* Lors de cette étude, l'auteur était archéologue territorial auprès du Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson.

¹ Commune de Solutré-Pouilly, cton Mâcon sud, arrt Mâcon, Saône-et-Loire.

² Gabriel JEANTON, *Mâconnais gallo-romain*, I, 1927, p. 52.

³ *Ibid.*

⁴ Aimé-Emmanuel MONNIER, *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1862, p. 318.

⁵ Adrien ARCELIN, *Le Mâconnais préhistorique*, 1870, p. 127.

partie nord du tertre, la plus rapprochée de la base de l'escarpement, A. Arcelin découvrit « des sépultures des V^e et VI^e siècles et un fragment d'inscription funéraire romaine ». Des sépultures, fouillées en 1866, par A. Arcelin, étaient de plan trapézoïdal, à murettes ; on y a trouvé des agrafes à double crochet mérovingiennes⁶.

Les interventions, recherches et analyses réalisées depuis 2002

Du mobilier a été repéré un peu partout sur le site en grande abondance, surtout en trois endroits plus faciles à prospecter où, il semble indiquer l'emplacement de zones de rejet de déchets domestiques.

Inventaire

- Plusieurs monnaies médiévales.
- 12 appliques en bronze.
- 5 fragments d'épée ou de coutelas en fer.
- Une vingtaine de carreaux de pavement sans décor.
- Un grand nombre d'enduits peints (beige, blanc et rouge).
- Un grand nombre de tuiles romaines et médiévales.
- Un grand nombre de fragments de poterie (environ 80 kg ramassé en prospection), offrant une fourchette chronologique allant de la période gallo-romaine au XVI^e siècle. Une poterie complète provenant de la Roche de Solutré serait conservée au musée de Besançon.
- Une perle en os.
- 6 mailles en fer forgé.

- De nombreux fragments de plaques de cuivre et de fer.
- Plusieurs épingles en cuivre.
- Des kilos de scories de fer et de verre (signes de la présence d'un atelier de métallurgie au sommet de la roche).
- Plusieurs éléments de portes : clous, « loquet », crapaudines.
- 3 fragments de colonne (diamètre de 60 cm).
- Plus de 800 clous (une dizaine de types différents dont des clous de ferronnerie).
- Un éperon à molette (fig. 1).
- Une paire de ciseaux (fig. 1).



Fig. 1. Objets conservés au Musée départemental de Solutré (cl. de l'auteur)

- Une vingtaine de murs et de fondations de très bonne qualité, seulement usés, voire complètement détruits au niveau du passage des touristes (fig. 2 *ultra*).
- Localisation d'un blason sculpté à même la roche, dont nous avons pris un moulage.

⁶ Adrien ARCELIN, Histoire de la Roche de Solutré, in : *Annales de l'Académie de Mâcon*, 2^e série, II, 1880, p.108-110.

L'apport des documents

En 1857, les ruines du château sont encore suffisamment importantes pour figurer comme un élément architectural remarquable dans les procès verbaux de délibérations de la mairie.

Extrait de la délibération municipale, séance extraordinaire du 9 avril 1857

« ...Monsieur le Maire président expose à l'assemblée que le Sieur Pierre Buland de Solutré demande à amodier le plateau de la Roche de Solutré où existent des ruines d'un château, et il invite la délibération sur cette demande.

Le conseil municipal consent à l'amodiation demandée de toute l'extrémité sud ouest de la roche, depuis le premier fossé d'enceinte aux conditions suivantes :

Article 1 : L'amodiataire pourra disposer du terrain comme bon lui semblera.

Art 2 : Il sera tenu de laisser intacts les vestiges de construction qui y existent et qu'il pourra découvrir en fouillant et en déblayant le terrain.

Art 3 : Cette amodiation est faite pour 18 ans qui commenceront à partir de l'approbation de l'acte... »

Alphonse de LAMARTINE, Les Confidences (1849)

« En quittant le lit de la Saône, creusé au milieu de vertes prairies et sous les fertiles coteaux de Mâcon, et en se dirigeant vers la petite ville et vers les ruines de l'antique abbaye de Cluny, où mourut Abélard, on suit une route montueuse à travers les ondulations d'un sol qui commence à s'enfler à l'oeil comme les premières vagues d'une mer

montante. À droite et à gauche blanchissent des hameaux au milieu des vignes. Au-dessus de ces hameaux, des montagnes nues et sans culture étendent en pentes rapides et rocailleuses des pelouses grises où l'on distingue comme des points blancs de rares troupeaux. *Toutes ces montagnes sont couronnées de quelques masses de rochers qui sortent de terre, et dont les dents usées par le temps et par les vents présentent à l'oeil les formes et les déchirures de vieux châteaux démantelés.* En suivant la route qui circule autour de la base de ces collines, à environ deux heures de marche de la ville, on trouve à gauche un petit chemin étroit voilé de saules, qui descend dans les prés vers un ruisseau où on l'entend perpétuellement battre la roue du moulin [...] »

Archives municipales de Mâcon, BB 16, registre, in folio, 180 feuillets, 1434-1442

« Phelippe, par la grace de Dieu Duc de Bourgogne, [...] et Macé de Rochebaron, escuier, nostre capitaine de la Roche, salut.

Nous, considerans les grans maulx et domaiges qui à l'occasion de la plaice et forteresse de ladicte Roche, naguères recouvrée et remise en nostre obeissance, sont advenuz ou pais de là environ et encores pourroit faire, que Dieu ne vuille, s'elle retournoit ès mains de noz ennemis qui par diverses fois l'on prinse d'emblée ; et affin de obvier à l'inconvenient qui en pourroit advenir, voulons, vous mandons et extressement enjoignons et commec-tions, se mestier est, par ces présentes, à voz deux ensemble, eu sur ce advis et déliberacion de conseil, que deligement vous faictes abatre, demolir et arrasier toute ladicte plaice et forteresse de la Roche, tellement que lesdits

ennemis, qui jour et nuyt font tout leur effort de prandre et embler villes et places en nos pais et seignories, ne se y puissent aucunement plus tenir ne la reffortiffier ; et pour icelle demolicion faire, assemblez et faictes assembler et y aller les bonnes gens du pais et qu'ilz se emploient tellement que ladite demolicion soit bien et brief executée [...]

Laquelle demollicion est de tres grant profit à mondit seigneur le Duc et aux pays voisins dudit chastel à vint lieues à la ronde ez part du Roy Royaume de France ; considerés les grans multres, larreçins, pilleries, roberies et autres inconveniens que le temps passé ont esté fais, commis et perpetrés, pour cause des prises que les ennemis de Monseigneur de Bourgogne ont fait de ladite Roche, ainsi que les garnisons estans ès forteresses près de ladite Roche ont fais l'espace de quinze ans entiers et plus jusques ad ce qu'elle a esté vidée dernièrement par les trives prises entre Monseigneur de Bourgogne et Monseigneur de Bourbon, le IIII^e jour de décembre, l'an 1434 entre les pis de Bourgogne, Masconnois, Charroloys, Nivernoys et Bourbonnois Beujoloys, Forez et Lyonnays, et qui, le temps advenir, s'en fussent peu emparer [...] et benoys soient tous ceulx qui yront donner conseil, confort et aide à démollir ledit chastel. Amen. »

ADCO, B 5079 (cahier) 1428-1429 : Comptes d'Antoine Ailloud, receveur de la ville et du comté de Mâcon pour le duc de Bourgogne. Travaux de construction exécutés au chastel de la Roche

[f^o 42 r^o] S'ensuit la despense d'ouvraiges faicte ou chastel de la Roiche de Solutry, prinse en la despense du compte dudit Anthoine

Ailloud seur mil CCCC XXX, folio XVIII et XIX, ou chappitre d'euvres et reprations.

A Jehan Buyet macon, par mandement de mondit seigneur le bailly, la somme douze livres tournois à lui deue et tanxée pour avoir remurer le premier mur de la première porte de la basse-cour du chastel de la Roiche de Solutry et boucher tout les petuis qui estoient esdits murs de ladite basse-cour, lesquelles furent faiz des bombardes durant le siège qui fut mit devant ladite Roiche par le bailly d'Alençon, à ses propres cousts, missions et despens, comme celui qui pour moins a fait ledit ouvraige, comme dudit mandement et quittance ou doz cy rendue puet apparoir,

Pour ce : XII l. t.

À Hugonnin de Moge, ferronnier, habitant de Mascon, par mandement de mondit seigneur le bailly, [f^o 42 v^o] la somme de douze livres dix sols tournois à lui deue et tanxée pour avoir fait à ses propres cousts, missions et despens ou chastel de la Roiche de Solutry les ouvraiges qui s'ensuignent

Premièrement six clefz neusves.

Item pour avoir rappareillé trois serrures neuves a clefs grosses mises en la tour du Quart dudit chastel.

Item pour ung frettis mis en la sisterne dudit chastel.

Item une serrure a bosse garnie de clefs, verroil et vernelles mises en grosse tour.

Item deux pommelles et un angon mis en ladite tour qui siert sur les murs.

Item ou dougeon dudit chastel ung fretiz pesant quatre livres.

Item une serrure avec la clefz mise en la porte devant dudit chastel.

Item pour une grosse clefz faicte ou patron d'une autre qui estoit rompue de la grant porte devant.

Item ou chastel de Mascon en la chappelle en une aumaire⁷ ouquel l'on garde les vestements de ladite chappelle, une serrure plate, ung verroul et deux vernelles.

Item pour avoir fait pluseur bandes, grosses grant clefz garlandes en piller et ferroilz, vernelles grosses et cloux mis es bertraches⁸ neusves, pont leviz et portes neusves, pesans ung [f^o 43 r^o] quintal.

Item pour ung millier de cloux refforciez, pour lesquelles portres baillées et faictes par lui et rendues mises, lui a esté tanxé ladite somme de XII l. X. s. t. comme dudit mandement et quittance ou doz puet apparoir.

Pour ce : XII l. X. s. t.

À Jehan Gart, charpentier de la parroisse de Solutry, par mandement de mondit seigneur le bailly, la somme de dix huit livres tournois, laquelle somme lui a esté tanxé en le rapport de plusieurs ouvriers pour avoir fait les ouvraiges qui s'ensuignent.

Premièrement pour avoir fait à ses propre cousts, missions et dépens le pont-leviz de la tour du Quart du chastel de ladite Roiche de Solutry emparer de poz⁹ de chesnes neuves, une echiffé dessus la portelle rappareillé l'uiz du donjon.

Item de faire une montée pour entrer dedans la tour de la Barete dudit chastel et y faire ung pont neuf.

Item de emparer la bertrache sur la porte du milieu de bonnez pos de chesnes neuves et fortes.

Item de reffaire la ~~porte~~ bertrache devant l'entrée toute neuve.

Item de reffaire la porte de la basse court à maniere de traillis.

Lesquelz ouvraiges ainsi faiz et parfaiz, ladicte somme lui a esté

tanxée. Et avec ce lui fut promis de touz les cloux et ferremetes necessaire à faire lesdits ouvraiges, comme plus à plain puet apparoir par ledit ledit [sic] mandement cy rendu avec quittance au doz.

Pour ce : XVIII l. t.

Somme : LXXII l. X s.t.

Les archives de la Côte-d'Or qui restent à étudier

B 11789, 1417-1418 : Rôles dressés par le chancelier et le sire de Saint-Hilaire, des gens d'armes mis en garnison à Mâcon pour résister aux courses de la garnison de la Roche de Solutré.

B 11790, 1419 : Montres d'armes.

29 mars-20 février : Montres des hommes d'armes et de trait, des arbalétriers à cheval d'Allemands, des compagnies de M. Girard de la Guiche, bailli de Mâcon, d'Antoine du Bois, de M. de Vinzelles et de M. Humbert de Saint-Amour, passées à Mâcon.

Montres pour MM. de Rabutin et Hugues de Lancharre, chevalier, pour la défense de la ville de Mâcon contre les incursions de la garnison du château de Solutré et occupation d'autres places du Mâconnais et du Charollais.

Mandements pour le paiement de leur solde.

B 11940

1424 : Mandements du bailli de Mâcon pour le paiement des bateliers, chevaucheurs, employés lors de l'invasion du Mâconnais par les Arminacs et le siège de la tour de Solutré.

⁷ Armoire.

⁸ Bretèches.

⁹ Poteaux.

B 11942 (registre, in folio, 321 lettres reliées ensembles)

Lettre 42^e : 1424 injonction du duc aux gens du clergé de contribuer aux dépenses nécessitées par le siège de la Bussière et de la Roche de Solutré en Mâconnais.

Les interventions sur le terrain et dans les archives depuis 2005

Sous l'impulsion du Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson, plusieurs phases d'études purent être entreprises depuis 2005 grâce à la création d'un poste d'archéologue territorial visant à déterminer le potentiel archéologique du site de Solutré.

Les objectifs étaient les suivants :

- Permettre un débroussaillage pour mieux percevoir les structures formant l'ossature du site et notamment les deux très larges douves sèches.
- Réaliser une étude historique en archives et bibliothèques de manière à croiser ces données avec les informations archéologiques du XIX^e siècle.
- Éclaircir le plus possible l'histoire du château, surtout du XI^e au XIV^e siècle.
- Amasser le maximum de descriptions de la place (destructions, améliorations, et.) de manière à ébaucher une histoire architecturale du château exploitable par la suite sur le terrain.
- Établir une généalogie satisfaisante des possesseurs du Chastel de la Roche de Solutré

Moyens mis en œuvre et déroulement

L'inventaire :

Chaque objet retrouvé a sa fiche spéciale. Tous les micro-fragments ne

méritant pas d'être inventoriés ont été systématiquement pesés et classés par type pour les statistiques. Le numéro d'inventaire est porté sur la fiche technique de l'objet et non sur l'objet lui-même afin de ne pas l'endommager.

Le carroyage

Sur un chantier de plus de 1000 m² comme Solutré, il n'était pas possible de tendre un quadrillage de corde. Les objets ont donc été repérés autrement, soit en indiquant ce que l'on appelle le *locus*, l'endroit où ils ont été recueillis, soit en notant systématiquement le numéro de l'aire de travail (exemple du fossé ou de X2).

Présentation des premiers résultats

Le mobilier céramique

— La céramique grise : pâte épaisse, nombreuses inclusions de quartz, cuisson et post-cuisson réductrices. Il s'agit probablement de marmites et de cruches; les bords sont droits, légèrement déversés ou à marli, la section des anses est ronde.

La céramique polie : pâte beige et surface polie au brunissoir.

— La céramique glaçurée : pâte rose ou blanc-beige, inclusions de quartz. Les fonds sont plats, la surface interne ou externe présente une glaçure plombifère plus ou moins verte et peu couvrante.

L'ensemble des lots paraît chronologiquement homogène et doit correspondre à une fonction culinaire.

Dans l'état actuel des connaissances, le seul élément de datation est donné par la céramique à glaçure plombifère qui se généralise au XIV^e siècle dans la plupart des régions où elle vient peu à peu supplanter la grise.

Le site de Solutré, lieu-dit « le Château » a livré une quantité de fragments de céramiques importante. Les différentes campagnes de surveillance archéologique ont procuré 2000 tessons environ.

Cette importance du mobilier sur le plan quantitatif n'a cependant pas autorisé une approche du vaisselier autre que globalisante en raison des conditions de découvertes et la fragmentation des vestiges.

Réalisation d'un relevé GPS

Nous n'avions jusqu'à présent connaissance que du relevé des vestiges de la roche de Solutré réalisé par A. Arcelin au XIX^e siècle (fig ; 2). Pour cette raison, le Syndicat Mixte du Grand Site de Solutré a décidé de réaliser un nouveau plan archéologique et scientifique du site (fig. 3).

Conclusion

Le site médiéval de la Roche de Solutré présente un intérêt scientifique réel. Tout d'abord son extension exceptionnelle permettrait, à long terme, de comprendre les relations village - château, type d'étude qui tend à se développer de plus en plus à l'heure actuelle et qui fournit des résultats très intéressants quant à la procédure d'implantation des sites castraux.

L'auteur, aujourd'hui libérée de ses fonctions au sein du Syndicat Mixte, lutte toujours activement pour la sauvegarde des lieux à commencer par la résurrection du château de Solutré à travers un roman historique inspiré directement des archives.

« ... Je suis le seigneur de la Roche de Solutré. Oh, non pas de ceux que les hommes nomment ainsi, barons, chanoines, capitaines ou baillis, d'ici ou de là, de Dieu ou du Roi, peu m'importe... Ceux là ne sont que les maîtres temporels, transitoires, humains, de mes portes et de mes créneaux. Non, je suis, moi, d'une autre trempe, d'une autre essence, d'une autre éternité ! J'ai mille ans, et depuis mille ans je provoque l'effroi, ou je rassure, selon que l'on veut me prendre d'assaut, ou se protéger derrière mes murailles.

Des hommes ont taillé mes pierres, une à une, avec passion, et m'ont ancré ici, au sommet de la Roche, dans un sol millénaire porteur lui aussi d'une gigantesque mémoire. Mes fondations sont au contact de la nuit des temps, et ma plus haute tour touche le ciel. Tout en moi est puissance. A des lieux à la ronde on me voit, et JE vois. Je suis à la fois le témoin, le repère, la menace.

La vie simple des hommes m'est néanmoins familière. Ils vont et viennent sous mes yeux depuis si longtemps, marchant, taillant, grattant la terre avec courage, avec ténacité. Ils travaillent, élèvent leurs bêtes, souffrent, font pousser joies ou désespoirs comme si c'était vignes ou blés, jamais cessants !

Parfois, pris d'une de leurs folies, ils se battent. Oh, comme leur colère doit être grande pour qu'ils s'inventent ainsi autant de cruautés. Et quelles scènes terribles ils m'ont déjà donné à voir ! Cultures, bêtes ou maisons, tout ce qu'ils savent construire avec tant de talents, ils le brûlent. Hommes, femmes ou enfants, tout ce qu'ils savent aimer avec tant de tendresse, ils le violent ou le tuent. [...]

Pluies, vents ou froidures, rien ne saurait m'effrayer. Et qui pourrait abattre mes murailles, de plus de trois mètres d'épaisseur ?

Rien ne saurait m'effrayer, si ce n'est la folie des hommes.

Je suis le château de la Roche de Solutré... »

Extrait de Sandrine DEVLIEGER-FROISSART, *Aux armes Bourguignons : les dernières heures du château de Solutré*, 2008.

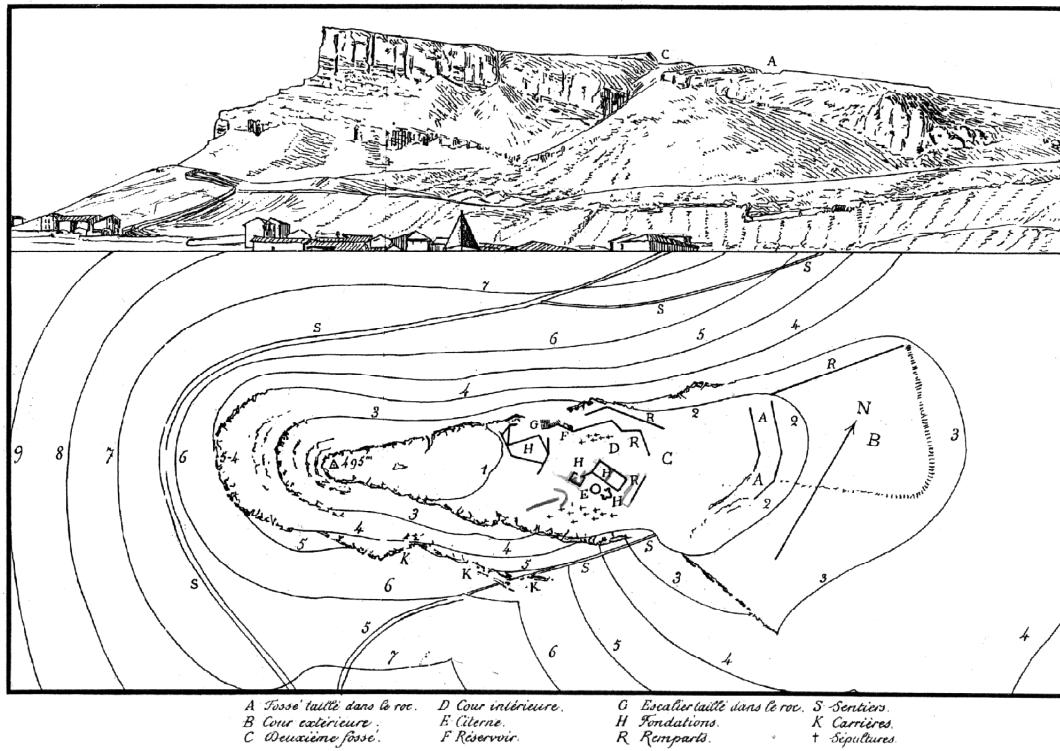


Fig. 2. Plan d'Adrien Arcelin, 1879

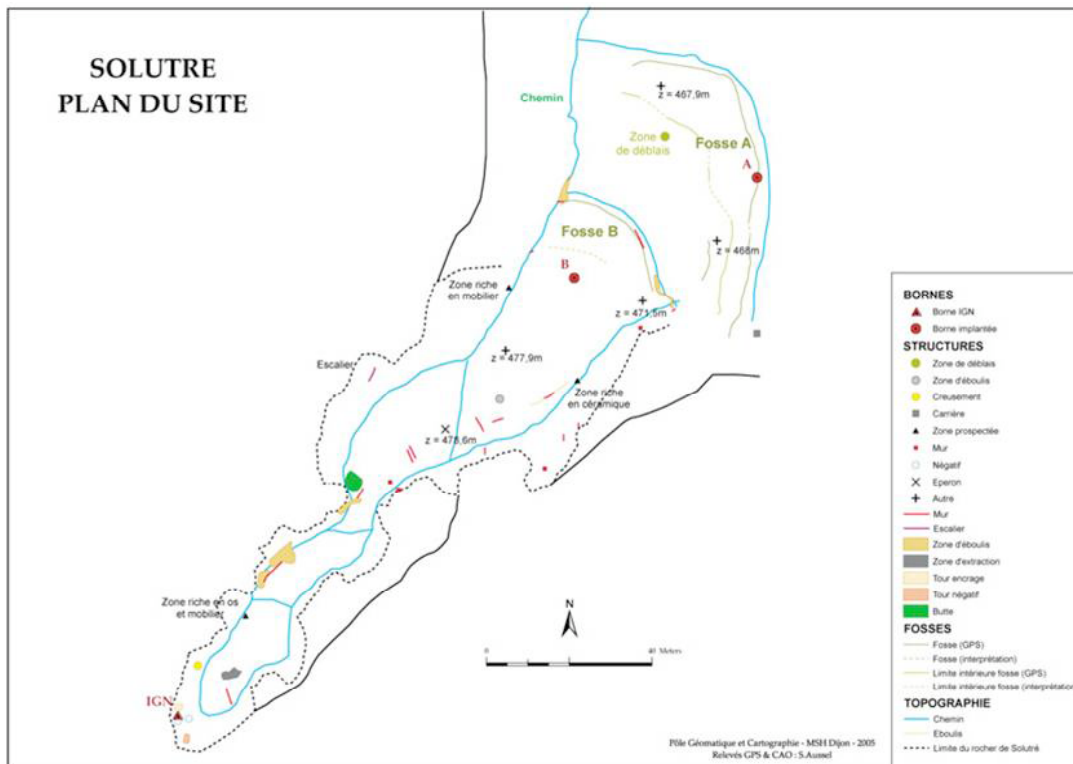


Fig. 3 : relevé GPS, Pôle géomatique et cartographique de Dijon, 2005.
 Relevé GPS et CAO : Sandra Aussel.

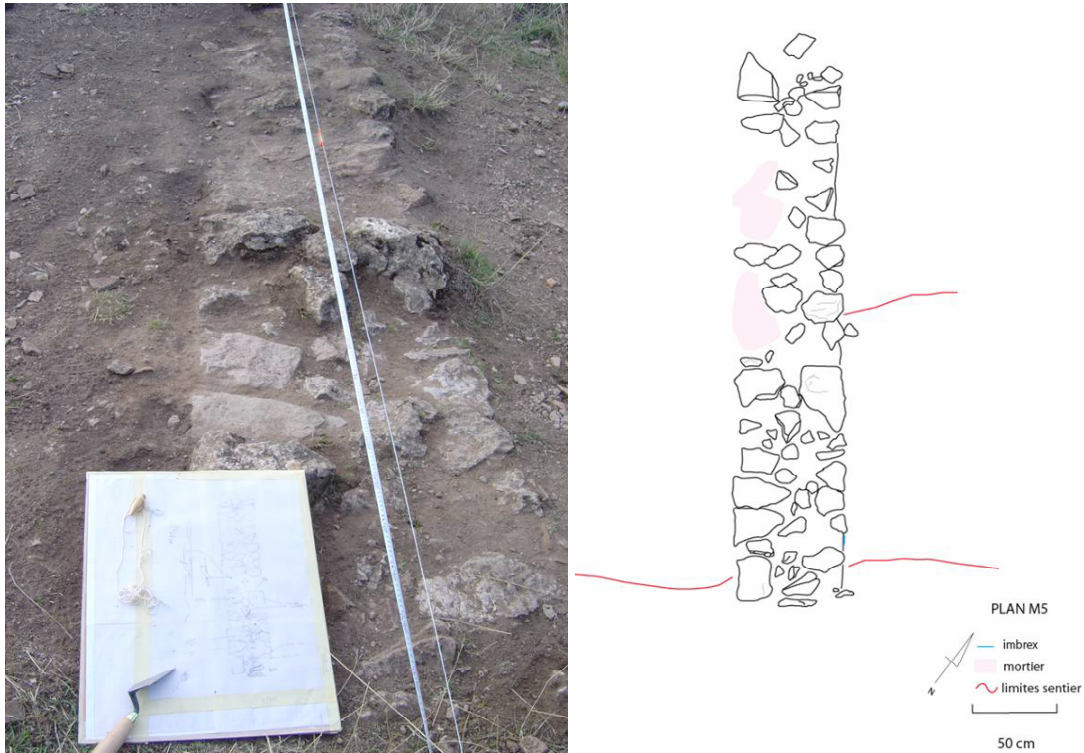


Fig. 4. Dégagement et relevé d'un mur

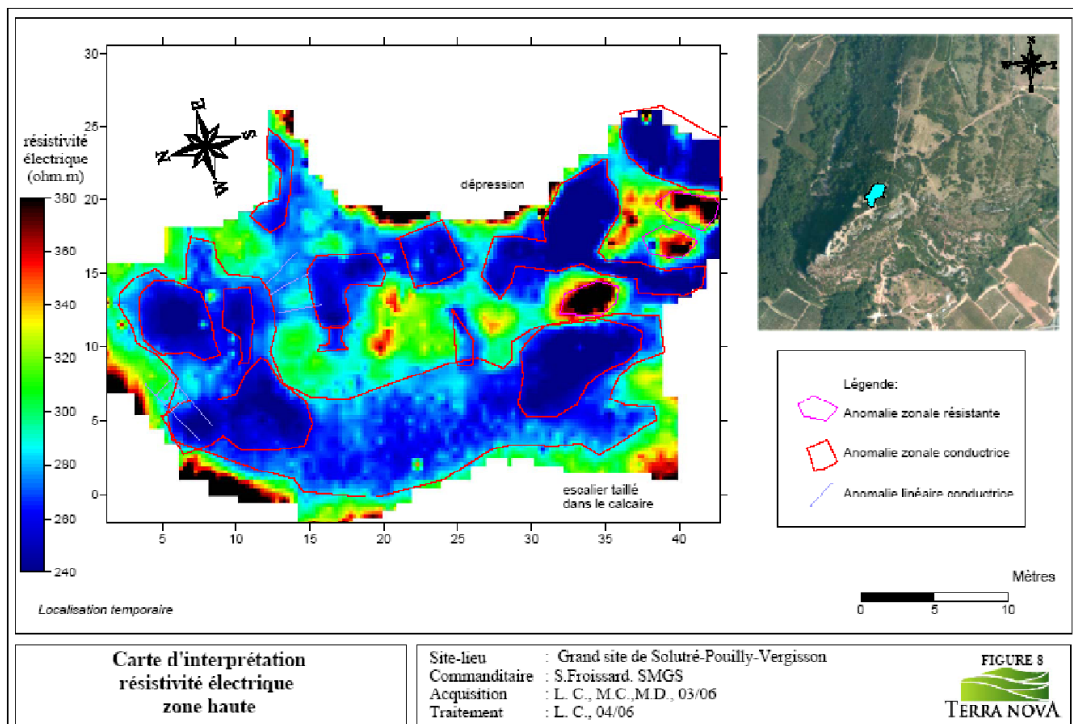


Fig. 5. Étude archéomagnétique effectuée par la Société Terra Nova qui atteste la présence de vestiges archéologiques et qui en dévoile de nombreux autres

Bibliographie et sources

Bibliographie

Annales de l'académie de Mâcon, t. XVIII, avril 1848, p. 106-132 (plus annexes)

Adrien ARCELIN, Histoire de la Roche de Solutré, in : *Annales de l'Académie de Mâcon*, 2^e série, t. II, 1880, p. 108-110.

Adrien ARCELIN, Henri de FERRY, *Le Mâconnais préhistorique*, 1870, Mâcon : Durand, p. 127.

Jean-Louis BAZIN, *La Bourgogne de la mort du Duc Philippe le Hardi au traité d'Arras, 1404-1435*, Beaune : impr. Batault, 1898.

Abbé Maurice CHAUME, Études carolingiennes IV : féodaux mâconnais, les premiers possesseurs de la Roche de Solutré, in : *Annales de Bourgogne*, t. IX, 1937, p. 280-295.

Abbé Claude COURTÉPÉE, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2^e éd., Dijon : Lagier, 1848, t. III, p. 26 et 95.

André DÉLÉAGE, Les origines des châtelainies du Charolais, in : *Revue de la Physiophile*, 1934, p. 72-73.

Dom Urbain PLANCHER, *Histoire généalogique et particulière de Bourgogne*. Dijon : Antoine du Fay, 1739-1781, 4 vol. t. IV, p. 91-93.

Georges DUBY, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris : École Pratique des Hautes études, 1953, rééd. 1971, 1982. p.41-43, 94-97, 454-455.

Sandrine FROISSART, Château de Solutré, in : *Groupe Archéologique du Mâconnais. 1954-2004 : résultats des dernières recherches archéologiques en Mâconnais*. Mâcon : Musées de Mâcon, 2005, p. 72-76.

Henri GEORGES, Solutré, in : *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1909.

Gabriel JEANTON, *Annales de l'académie de Mâcon*, 1938, 3^e série, t. XXXIII.

Gabriel JEANTON, *Le Mâconnais gallo-romain*, Mâcon : Delcassan, 1927, p. 52.

Abbé LAPLATTE, *Mémoires pour servir à l'histoire sacrée et profane de Mâcon*, manuscrit de la bibliothèque de M. Léon Siraudin

Aimé-Emmanuel MONNIER, *Annuaire administratif, statistique et historique de Saône-et-Loire*, 1859, p. 291, 421-423.

François PERRAUD, *Le Mâconnais historique, Seigneurs et Châteaux. 2^e partie : études sur les cantons de Saint-Gengoux, Tournus, Lugny, Cluny et Matour*. Mâcon : Protat frères, 1921. Reprint 1979. p. 642-646.

Jean RICHARD, Les châteaux en Bourgogne au Moyen Âge, in : *Échos du passé*, n° 60, 1988, p. 11.

Sources publiées

Auguste BERNARD, Alexandre BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*. Paris : Imprimerie Nationale, 6 vol, 1876-1903, n° 276, 397, 408, 499, 650.

Marcel CANAT DE CHIZY, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, Chalon-sur-Saône : Dejustieu, 1863. Voir notamment le journal de Jean Denis.

Les juifs de la Roche de Solutré, ou la guerre de 1230 en Mâconnais

HERVÉ MOUILLEBOUCHE*

Les récentes investigations que Sandrine Devlieger-Froissart a menées sur le château de Solutré et la synthèse qu'elle en a rédigée pour le centre de Castellologie de Bourgogne sont une bonne occasion de rouvrir le dossier des juifs de la Roche de Solutré. Nous n'avons d'ailleurs aucune grande révélation à apporter sur cette affaire, tant les études ont été nombreuses et sérieuses, depuis M^{sr} Rameau en 1901¹, en passant par Alain Guerreau en 1971² et Jacques Berlioz en 1989³, en attendant l'édition critique et définitive de ce dernier⁴. Nos pages réclament donc le seul mérite, d'une part de réunir et de traduire quelques textes savoureux et indispensables à la compréhension de l'histoire du Mâconnais, d'autre part d'emboîter le pas à Sandrine Froissart pour faire savoir à qui voudra l'entendre qu'à Solutré, il n'y a pas que les chevaux et les

présidents qui ne tombent pas de la roche : il y a aussi des juifs !

Le texte phare du dossier de Solutré est un *exemplum* d'Étienne de Bourbon, inquisiteur en Bourgogne de 1236 à 1250 environ. Comme tous les serviteurs de cette vénérable institution, notre dominicain, qui n'avait aucune parenté avec les comtes de Bourbon, passait plus de temps à combattre les erreurs religieuses qu'à pourfendre les hérétiques, au demeurant fort rares en Bourgogne. Il est célèbre aujourd'hui pour son *tractatus de diversis materiis predicabilibus* : le traité des divers éléments pour prêcher. Il s'agit de l'un des plus importants recueils *d'exempla*, c'est-à-dire de petites historiettes moralisantes pour illustrer les prédications. L'unique manuscrit complet a été édité partiellement en 1877 par Albert Lecoy de La Marche⁵. Cet érudit, qui n'avait alors transcrit que les *exempla* en laissant de côté les développements religieux du recueil, insistait sur la valeur historique du témoignage d'Étienne de Bourbon. Il reconnaissait que certaines histoires morales étaient souvent issues d'une ancienne tradition et que les autres étaient réécrites selon un schéma littéraire assez libre, mais il notait également que notre inquisiteur citait généralement ses sources, les circonstances dans lesquelles il avait appris l'anecdote, et qu'il n'hésitait pas à mettre en cause la fiabilité de sa

* Maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Bourgogne ; vice-président du Centre de Castellologie de Bourgogne.

¹ M^{sr} B. RAMEAU, Les comtes héréditaires de Mâcon, in : *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1901, 3^e série, t. VI, p. 121-209.

² Alain GUERREAU, Jean de Braine, trouvère et dernier comte de Mâcon (1224-1240), in : *Annales de Bourgogne*, t. 43, 1971, p. 81-96.

³ Jacques BERLIOZ, *Saints et damnés ; La Bourgogne du Moyen Âge dans les récits d'Étienne de Bourbon, inquisiteur (1190-1261)*, Dijon : éd. du Bien Public, 1989, p. 47.

⁴ Jacques BERLIOZ (éd.), *Stephani de Borbone, Tractatus de diversis materiis predicabilibus*, Turnhout : Brépols, *Prima pars* : 2002. *Tertia pars* : 2006. (*Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis*, 124). À l'heure d'écrire cet article, le deuxième volume, qui contiendra l'épisode de la Roche de Solutré, n'était pas encore édité.

⁵ Albert LECOY DE LA MARCHE, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirées du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII^e siècle*, Paris : Renouard, 1877.

mémoire. Reconnaissons également à Lecoy de la Marche une certaine intuition de l'histoire des mentalités, qui n'est pas sortie toute armée de la cuisse de l'EHESS.

Le travail de Jacques Berlioz est d'une tout autre trempe, puisqu'il s'agit d'une édition savante. S'il ne nie pas l'exactitude de l'information discernable dans certaines histoires, il insiste davantage sur le travail de compilateur du dominicain. Avant d'être un mémorialiste, Étienne de Bourbon est déjà un grand lecteur, voire un témoin de l'esprit de son temps, qui entend les rumeurs, qui les colporte et qui les corrige de bonne foi.

L'histoire des juifs de la Roche de Solutré occupe quelques lignes dans la seconde partie de l'ouvrage, qui traite du don de piété, sous le sixième titre de cette partie : de la bienheureuse Vierge Marie.

« Il arriva pratiquement la même chose dans le diocèse de Mâcon, comme me l'ont rapporté des gens qui y étaient. Comme, la nuit suivant la résurrection du seigneur, les gens de l'évêque avaient atteint par miracle le château de la Roche dite de Solutré, lieu que le comte de Mâcon avait pris à l'évêque et avait donné aux juifs qui le servaient, tous ceux qu'ils trouvèrent dans la tour de la Roche, ils les frappèrent et les jetèrent du haut de la roche, qui est très haute ; tous moururent immédiatement, sauf un qui, bien qu'on lui lançait d'énormes rochers pour l'écraser, ne pouvait pas mourir. Il disait qu'il ne pourrait pas mourir tant qu'un prêtre ne viendrait pas le confesser et lui donner la communion, parce qu'il s'était voué [à la vierge] par le pain et l'eau et qu'il respectait ses vigiles depuis longtemps. [Il jeûnait au pain et à l'eau pour les vigiles des fêtes mariales]. Quand il eut

reçu la communion et qu'il se fut confessé, il mourut aussitôt. »⁶

Une première critique, de bon sens, nous permet de voir que l'auteur inscrit son histoire dans un cadre socio-politique plausible, d'autant plus crédible que lui-même avait fait ses études à Mâcon et qu'il se trouvait en Bourgogne dans les années 1230-1240. Néanmoins, il n'est pas témoin oculaire de la scène. Lui-même n'a peut-être jamais vu la fameuse roche de Solutré. Nonobstant ces quelques réserves, Alain Guerreau et Jacques Berlioz ont tous les deux remarqué que cet épisode, a priori assez improbable, trouvait des corroborations partielles dans trois documents contemporains : une notice nécrologique de l'évêque Aymon qui évoque plusieurs conflits à propos du château de Solutré, une levée d'excommunication envers un lieutenant du comte qui a libéré le château en 1230, et une sentence d'excommunication de 1230 contre ceux qui aideraient le juif Jocesin à piller les biens d'église⁷.

La notice de l'obituaire (texte 1)

Le premier document est la notice nécrologique de l'évêque Aymon (1221-1242), telle qu'elle fut rédigée

⁶ LECOY, *op. cit.*, p. 105 : « *Idem fere accidit in dyocesi Matisconensi, sicut mihi retulerunt qui affuerunt. Cum, in sequenti nocte resurrectionis dominice, familia episcopi accendisset mirabiliter castrum rupis dicte Sulistri, loco quod comes Matisconensis episcopo subriperat et Judeis servandum dederat, omnes quos in rupis quadam turre invenerunt percusserunt et de rupe altissima precipitaverunt ; qui omnes continuo sunt mortui, uno excepto, qui, licet moles maxime proi[ci]cerentur, quibus atterebatur, non poterat occidi, et dicebat quod non poterat occidi nisi sacerdos veniret, cui confiteretur et qui ei communionem daret, quia voverat in pane et aqua et diu fecerat has vigiliis ; qui, recepta communione, confessione facta, statum mortuus est. »*

⁷ Voir textes 1, 2 et 3 ci-dessous.

dans l'obituaire de Mâcon en face de la date de sa mort, le 14 des calendes de novembre, soit le 19 octobre.

L'original de ce document a disparu. Il est connu seulement par quatre versions tardives. En 1581 Saint-Julien de Baleure en donne une première traduction librement glosée (texte 1 bis)⁸. Jacques Severt, en 1628, édite un texte latin proche de l'original, mais incomplet. Il insère en caractère roman les gloses de Saint-Julien, qu'il complète avec ses propres gloses et notes⁹. Vingt ans plus tard, la *Gallia Christiana* publie à son tour le texte de l'obituaire. Il s'agit en fait du texte de Severt, avec les gloses de Saint-Julien, mais sans les notes de Severt qui les rendait compréhensibles¹⁰. Enfin, l'ensemble de l'obituaire est recopié – tant bien que mal – par Claude-Philibert Bernard vers 1750¹¹. Cette dernière version sert de référence à l'édition savante de l'obituaire que Jacques Laurent et Pierre Gras donnèrent en 1965.¹²

Quant au contenu de la notice, il vaut ce que valent les documents à vocation mémorielle. Le texte a vraisemblablement été rédigé dès la

mort de l'évêque, c'est-à-dire en 1241 ou 1242. Il évoque plusieurs conflits qui ont opposé l'évêque Aymon (1221-1242) aux trois derniers comtes de Mâcon : Guillaume II de Vienne (1184-1224), ses fils Girard de Vienne (mort avant 1224) et Guillaume de Vienne, doyen de Besançon, puis son beau-fils Jean de Braine, nommé encore Jean de Dreux (1224-1239) (voir généalogie, fig. 2). La notice est donc rédigée après la mort du dernier comte Jean de Braine, qui disparaît sans héritier en 1240 après avoir vendu son comté de Mâcon à Louis IX en 1239. Le contexte de la rédaction explique peut-être une certaine liberté de ton envers les comtes disparus, mais aussi des silences pour ne pas irriter le doyen de Besançon toujours vivant, et une mauvaise foi d'usage pour justifier la possession des biens de l'église

Toute la notice tourne autour de la querelle du château de Solutré, qui aurait valu à l'évêque d'être emprisonné deux fois. (Seule la traduction de Saint-Julien attribue le second emprisonnement à un conflit avec le chapitre de Besançon). Le texte est assez mal construit, souvent allusif. Il ne donne aucune datation absolue, mais on peut s'appuyer sur la chronologie des comtes et des évêques de Mâcon pour reconstituer le fil des événements, tel que le présente la notice.

- La Roche de Solutré est occupée, avant 1219, par des chanoines, vraisemblablement de Saint-Vincent de Mâcon, puis par Girard de Vienne, qui la fait fortifier, puis, toujours avant 1219, par Ponce de Mont-Saint-Jean, avec l'aide de l'évêque Ponce II. Pendant ce temps, Guillaume II de Vienne fait fortifier son palais de Mâcon.

- Entre 1221 et 1232, l'évêque Aymon rachète le château à Ponce de Mont-Saint-Jean.

⁸ Pierre de SAINT-JULIEN DE BALEURE, De l'origine des Bourgongnons et antiquité des estats de Bourgogne, deux livres. Plus, des antiquitez d'Autun, livre 1 ; de Chalon, 2 ; de Mascon, 3 ; de l'abbaye & ville de Tournus, 1 Paris : Nicolas Chesneau, 1581, p. 288-289.

⁹ Jacques SEVERT, *Chronologia historica reverendorum episcoporum dioecesis Matisconensis, in archiepiscopatum Lugdunensis. In: Chronologia historica successionis hierarchicae illustrissimorum archiantistitum lugdunensis archiepiscopatus, galliarum primatus*, Lyon : Rigaud, 1628, p. 155.

¹⁰ *Gallia Christiana*, t. IV, Paris : veuve Edmont Pepingué, 1656. Col. 1078.

¹¹ Bibliothèque de l'Académie de Mâcon.

¹² Jacques LAURENT (†), Pierre GRAS, *Obituaire de la province de Lyon*, t. II, Paris : Imprimerie Nationale, 1965. p. 406-407.

- Entre 1221 et 1239, suite à cette transaction, Jean de Braine fait arrêter Aymon. Pendant cette captivité, le château du comte de Mâcon est détruit.

- Plus tard, mais avant 1233, Aymon est emprisonné par Guillaume de Vienne, doyen de Besançon : à cause des péages de Mâcon selon la version de Saint-Julien, à cause du château de Solutré selon les trois autres versions.

- Et pendant ce temps, entre 1221 et 1242, Aymon fait construire des bâtiments dans ses châteaux de Solutré et Vézizet, et une maison forte à Prissé.

Cette précieuse notice appelle quelques commentaires. Commençons par le problème de l'origine du château. Dans ce texte, les occupants primitifs de la Roche sont « les chanoines », qui sont sur place avant même que Girard II de Vienne ne fortifie le site. Ce prieuré perché a étonné les historiens. Severt corrige la notice en prétendant que Girard a seulement « refortifié » un château, qui devait être doté d'un prieuré. M^{gr} Rameau imagine sans preuve que la Roche aurait pu être donnée aux chanoines par Louis VII, ce que Jacques Berlioz traduit en précisant que « les chanoines de Saint-Vincent en prirent possession à titre d'engagistes du domaine du roi »¹³. Ces allégations ne reposent sur rien : il n'y a aucune mention d'occupation de la Roche antérieure à cette évocation du prieuré. La *villa* ou *curtis* de Solutré est citée quatre fois au X^e siècle dans les archives de Cluny¹⁴. C'est une terre que le roi Raoul a donnée à l'abbaye en 931 et sur laquelle les moines ont bâti une

chapelle l'année suivante, mais jamais il n'est question d'une roche ou d'un *castrum*. Pour comprendre pourquoi les chanoines de Mâcon ont installé un prieuré sur la roche qui domine ce village clunisien, il faut sortir de notre vision grégorienne des édifices religieux et bien comprendre qu'avant le XII^e siècle, il n'y a pas de différence fondamentale canonique entre un château et un prieuré : moines et chanoines suivent la même logique de marquage de l'espace et du paysage que châtelains et chevaliers¹⁵.

Le premier conflit, entre le comte Guillaume de Vienne accompagné de son fils Girard, contre l'évêque Ponce II et le chevalier Ponce de Mont-Saint-Jean, est assez énigmatique. Alain Guerreau a montré que la position politique des comtes était fragile ; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient cherché à chasser les chanoines de la Roche de Solutré pour occuper le site. Le chevalier Ponce de Mont-Saint-Jean qui leur reprend la place n'est pas un inconnu. C'est un fils cadet d'Hugues II de Mont-Saint-Jean et d'Élisabeth de Vergy : de la très haute aristocratie châtelaine. Né vers 1188, il se marie en 1201 et 1211, reprend son château de Charny en fief de son frère aîné en 1215 et meurt après 1232¹⁶. Sa

¹³ RAMEAU, *op. cit.* p. 188. BERLIOZ 1989, *op. cit.* p. 47.

¹⁴ Chartes de Cluny n° 276 (année 926), n° 397 (931), n° 408 (932), n° 499 (939), n° 650 (943-964).

¹⁵ Hervé MOUILLEBOUCHE, Les églises fortifiées peuvent-elles devenir des châteaux forts ? Châteaux, cimetières et droit d'asile en Bourgogne, in : *Mélanges offerts à Michel Bur*, Langres : D. Guéniot, 2008 (à paraître).

¹⁶ Généalogie des Mont-Saint-Jean dans Ernest PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, 9 vol. ici t. II, Dijon : Larmarthe, 1888. Reprise de fief de 1215 : ADCO, B 10470. D'après Petit, Ponce serait mort le 23 février 1230 à La Bussière. Mais Duchêne signale un acte de Ponce dans le cartulaire de Champagne daté de 1234. André DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, Paris : Cramoisy, 1625. p. 174.

présence près de Mâcon n'est pourtant pas surprenante, puisque le prédécesseur de Ponce II, Renaud de Vergy (1185-1197) était un cousin de sa mère. Ponce II (évêque de Mâcon de 1199 à 1219) ne semble pas avoir de lien de parenté avec Ponce de Mont-Saint-Jean. L'évêque était issu de la lignée de Villars-les-Dombes¹⁷. Son père, Humbert II, était seigneur de Thoire. Or, en 1232, on verra notre Ponce de Mont-Saint-Jean reprendre en fief la maison forte de Thoire¹⁸. Le second rapprochement entre le chevalier et l'évêque est à chercher dans leur prénom. À défaut d'être un parent, Ponce II aurait pu être le parrain de Ponce de Mont-Saint-Jean, ce qui expliquerait la complicité des deux hommes pour reprendre le château de Solutré.

Le second conflit est un peu mieux documenté. Tout d'abord, nous possédons une charte rédigée à la fin des hostilités, soit au printemps 1232. D'autre part, cette crise de 1230-1232 prend place dans une crise plus large : la révolte des barons contre la régence de Blanche de Castille. Or, le comte Jean de Braine est intimement impliqué dans l'un des conflits féodaux les plus virulents de cette période : la guerre bourguigno-champenoise. En effet, en 1227, la duchesse Alix de Vergy avait passé un traité d'alliance avec le comte de Champagne Thibaud IV, dans lequel elle s'engageait à ne pas s'allier avec les ennemis du comte et notamment à ne pas marier son fils Hugues IV à une fille de Robert de Dreux, le frère de Jean de Braine (voir généalogie, fig. 2). Or, dès 1229, Hugues IV épousa Iolande de Dreux,

sur les conseils de Robert d'Auvergne, archevêque de Lyon. Les Champenois, furieux, firent enlever le prélat. Cette goutte d'eau fit déborder le vase déjà bien plein de l'animosité générale contre le comte de Champagne. Pour faire bref, disons que les Bourguignons attaquèrent la Champagne par deux fois, en 1229 et 1230, mais par deux fois ils durent renoncer à une victoire facile à cause de l'arrivée des troupes du roi, qui ne tenait pas tant à protéger Thibaud IV qu'à faire régner la paix chez ses vassaux¹⁹. Aux côtés du duc de Bourgogne, on trouvait bien sûr tous les Dreux, Jean de Braine en tête, mais aussi les comtes de Nevers, de Boulogne et de Guigne. Thibaud de Champagne, de son côté, pouvait compter sur les alliances des comtes de Flandre et de Lorraine et il avait su s'acheter quelques fidélités en Bourgogne même : Jean comte de Chalon, Simon seigneur de Beaujeu et surtout notre Ponce de Mont-Saint-Jean, qui, en septembre 1229, mettait au service du comte sa forteresse de Riel-les-Eaux, à la frontière de la Bourgogne et de la Champagne²⁰ (voir carte, fig. 1)

Cette rapide évocation du contexte aura permis, j'espère, de rendre la situation de Solutré assez limpide. Tout d'abord, on voit que l'enlèvement et la séquestration d'un prélat, dans les années 1230, ne relève pas seulement de la rhétorique hagiographique des *gesta episcoporum*, mais d'une pratique politique éprouvée. Surtout, le rachat de Solutré et l'emprisonnement d'Aymon pourraient être mis en relation avec cette crise. En 1229 ou 1230, à l'issue des campagnes de Champagne, Mont-Saint-Jean, l'allié de Thibaud IV, n'a sans doute

¹⁷ *Gallia Christiana*, t. IV, p. 1075. (Laurent et Gras, qui font de Ponce II un Rochebaron, le confondent en fait avec Ponce I^{er}).

¹⁸ DUCHESNE, *op. cit.*, p. 174.

¹⁹ Sur tous ces événements, voir PETIT, *op. cit.*, t. IV, p. 40-63.

²⁰ DUCHESNE, *op. cit.*, pr. p. 173 ; PETIT, *op. cit.* n° 1948.

guère d'espoir de conserver son château de La Roche, enclavé dans les possessions du comte de Mâcon. De plus, il doit retrouver quelque *nervus belli* pour rembourser les soldes et payer les rançons. Pour Aymon, l'achat de la forteresse est une opération politique à haut risque. Pour la justifier, il prétend que la roche appartenait primitivement aux chanoines et avait été usurpée par Girard. Mais le comte de Mâcon ne partageait sans doute pas cette vision des choses. Au contraire, il pouvait voir dans la transaction entre Ponce de Mont-Saint-Jean et Aymon une preuve de la collusion de l'évêque avec le parti champenois.

Le statut de « châtelain royal » que revendique Ponce, comme le mandat royal l'autorisant à se faire rembourser ses dépenses, sont assez improbables. Certes, la couronne a placé ses pions en Mâconnais lors de paréages avec Cluny (Saint-Gengoux en 1166, Saint-André en 1186, Salornay en 1220) ou avec l'évêque (Vérizet et Prissé en 1171)²¹. Mais il n'existe aucune trace d'une présence quelconque du roi à Solutré. Probablement, Ponce de Mont-Saint-Jean, ou le rédacteur de la notice, se servent d'un vague rapprochement entre Louis IX et le Thibaud IV de Champagne pour couvrir du manteau royal un petit arrangement local entre ennemis du comte. Dans ces circonstances, un séjour de l'évêque dans les prisons comtales ne semble pas tout à fait immérité...

Pendant la réclusion du prélat, « le château des comtes de Mâcon fut entièrement anéanti et détruit ». Saint-Julien y voit « la vengeance et punition divine ». Alain Guerreau y suppose en outre la révolte des bourgeois de Mâcon. Ceux-ci ne s'émeuvent pas forcément de l'incarcération de leur

pasteur, mais ils profitent sans doute d'une situation troublée ou d'une absence du comte pour détruire une bastille qui menaçait leurs libertés.

Le second emprisonnement d'Aymon est plus mystérieux. Il est attribué à « homme illustre Guillaume comte de Vienne, alors doyen de Besançon ». Il s'agit en fait de Guillaume de Vienne, fils cadet du comte Guillaume II, qui fut doyen de Saint-Étienne de Besançon de 1226 à 1233²².

Pour expliquer cette seconde incarcération, Saint-Julien s'éloigne radicalement du texte de l'obituaire. D'une part, il ne note pas que le doyen de Besançon est le fils puis le frère du comte de Mâcon ; d'autre part, il attribue l'emprisonnement à un conflit sur les péages de Mâcon, alors que l'obituaire lie explicitement cette arrestation à la possession du château de Solutré.

Jacques Laurent et Pierre Gras suivent aveuglément l'interprétation de Saint-Julien, « Il y a ici deux confusions. D'abord, ce n'est pas le château de la Roche-Solutré qui occasionna la seconde détention de l'évêque Aymon, et l'Église de Besançon n'avait aucune part à prendre à un tel coup de main. En outre, aucun Guillaume, comte de Vienne ou de Mâcon, n'a présidé le chapitre Saint-Étienne de Besançon, mais le doyen Guillaume de Vienne, qui tint ce rôle à l'époque, était fils de Guillaume V et frère de Girard II, comtes de Mâcon, et c'est lui qui usa de son crédit pour faire appréhender l'évêque [...] ». Je comprend mal les raisons qui ont poussé les éditeurs à récuser le texte de l'obituaire, et à lui préférer l'interprétation de Saint-Julien, qu'aucune source ne vient corroborer.

²¹ GUERREAU, *op. cit.* p. 84.

²² Henri HOURS, *Fasti ecclesiae gallicanae* ; 4 : *diocèse de Besançon*, Turnhout : Brepols, 1999, p. 396.

Certes, le doyen Guillaume ne semble pas avoir porté le titre de « comte de Vienne ». Ce titre passa de son père Guillaume à sa nièce Alix en 1224, puis à sa sœur Béatrice en 1260. Mais le doyen Guillaume était tout de même de la famille des comtes de Vienne, le titre était quasiment vidé de tout pouvoir politique sur la ville de Vienne, si bien que le rédacteur pouvait, de bonne foi, penser que le doyen était habilité à porter le titre.

La notice précise « *tunc decano Bisuntinensi* » : alors qu'il était doyen. En effet, Guillaume fut élu doyen en 1226 et réduit à l'état laïc en 1233²³. (Il se maria, devint seigneur de Pymont et mourut vers 1255.) Le second enfermement d'Aymon intervint donc avant 1233, lorsque Guillaume est doyen. Et l'on peut ajouter : sans doute peu de temps avant cette date, alors que le doyen commençait à prendre quelques distances avec la vie religieuse.

Le récit de la chronique est donc tout à fait cohérent et possible, sans imaginer d'autres obscures machinations autour de l'emprisonnement de l'évêque. Le doyen Guillaume, de retour à Mâcon, a pu tenter de reprendre le château de ses ancêtres, et a peut-être essayé de jouer de son statut ecclésiastique pour faire emprisonner Aymon. Mais l'amende qui lui est alors infligée montrerait que la légitimité et la force, vers 1240, se trouvait plutôt du côté de l'évêque.

La notice de l'évêque Aymon est donc un texte éminemment riche, précis, et rien ne permet actuellement de mettre en doute sa fiabilité. Sa cohérence interne est au contraire confirmée par les textes de la pratique.

La levée d'excommunication de Guy Chevrier (texte 2)

Le 19 février 1232, l'évêque Aymon accorde une levée d'excommunication à Guy Chevrier, condamné pour avoir pris le château de Solutré²⁴. Cette levée ne se fait pas directement parce que ledit Guy Chevrier a rendu le château de l'évêque, mais d'une part parce qu'il a fait libérer à ses propres frais Hugues de Bayviers, sénéchal de l'église de Mâcon, d'autre part parce qu'il a produit une lettre de Jean de Braine, datée du 27 novembre 1231, dans laquelle le comte affirme que Guy Chevrier n'a agi que comme son mandataire :

« Jean, comte de Mâcon, à tous les présents et futurs. Sachez que notre aimé et fidèle Guy Chevrier, chevalier, par notre propre volonté et mandat, a pris le château de la Roche de Solutré avec les biens qui s'y trouvaient, et qu'il a détenu en notre nom ce château jusqu'au temps où il nous l'a rendu et restitué ; donc, toutes les plaintes à propos des faits dessus-dit et à propos des dommages et injures subis de la part dudit Guy et de tous ceux qui ont causés des dommages depuis ledit château, pendant que ledit Guy tenait ledit château, nous nous obligeons à en répondre en justice. En témoignage de quoi nous avons donné audit Guy en main propre ces présentes lettres munies de notre sceau, fait et daté le 5 des calendes de décembre, l'an de grâce 1231. »

Guy Chevrier est issu d'une très ancienne famille mâconnaise, et c'est un proche de Jean de Braine. Par deux fois, le comte le gratifie de donations de terres, ce qui peut témoigner d'une solide amitié, mais bien plutôt d'une reconnaissance de dettes ou de

²³ HOURS, *fasti*, p. 396.

²⁴ SEVERT, *op. cit.*, p. 157-158.

services²⁵. La charte n'apporte aucune précision sur l'époque et les circonstances de la prise et de la libération éventuelle du château. La lettre de Jean de Braine qui disculpe son homme de main est datée du 27 novembre 1231 : soit plus d'un an après le retour de l'expédition de Champagne. On peut prendre et perdre plusieurs fois le même château en un an. Mais, en mettant les choses au plus simple, on peut imaginer qu'Aymon a profité de la guerre bourguigno-champenoise pour racheter la Roche de Solutré pendant l'absence du comte, durant l'été 1230, et que celui-ci l'a fait reprendre par la force à l'automne 1230 ou au printemps 1231, faisant accessoirement séquestrer son évêque. Curieusement, il ne semble pas que Jean de Braine ait été excommunié. Sans doute a-t-il cédé aux premières menaces et injonctions, et a-t-il libéré son prisonnier avant de mettre son âme en péril. La charte ne parle pas explicitement de cet emprisonnement de l'évêque, mais on pourrait y voir une allusion quand Aymon renonce à toute réserve « y compris dans l'affaire qui nous oppose au comte de Mâcon ».

Enfin, on peut s'étonner du retard de la clémence du prélat. Guy Chevrier obtient sa lettre de quittance pour le château en novembre, et la sentence d'excommunication, qui touche également sa femme et ses enfants, n'est levée qu'en février. Est-ce le délai normal de la chancellerie épiscopale, encombrée de trop de demandes d'excommunication, ou doit-on comprendre que le château de Solutré, rendu à Jean de Braine en novembre 1231, n'était pas pour autant rendu à

²⁵ Georges DUBY, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris : A. Colin, 1953 ; rééd. École pratique des Hautes Études, 1971, p. 436. GUERREAU, *op. cit.*, p. 82-83.

l'évêque ? Cette absolution de l'homme de confiance du comte semble pourtant montrer que le conflit entre le sabre et le goupillon était en voie d'apaisement.

L'excommunication de Jocesin, juif du comte de Mâcon (texte 3)

Étienne de Bourbon, dans son *exemplum*, prétend que le comte de Mâcon, ayant pris le château de Solutré, « l'avait donné à des juifs qui le servaient » et que ces derniers, lors de la libération du château, furent jetés du haut de la Roche. Ces juifs ne sont mentionnés ni dans la notice nécrologique d'Aymon, ni dans la levée d'excommunication de Guy Chevrier. On peut néanmoins rapprocher le texte d'Étienne de Bourbon d'une proclamation d'excommunication conservée dans les archives publiées de l'abbaye de Tournus²⁶.

D'après ce document, Jocesin, juif du comte de Mâcon, et ses complices, se sont emparés des prieurés de Leynes et de Saint-Romain, dépendants de Tournus²⁷. L'abbaye s'en est plainte à Romain de Saint-Ange, légat du pape, qui a enjoint l'évêque de Mâcon de contraindre les malfaiteurs à rendre leurs prises, sous menace d'excommunication et d'interdit. Comme les brigands refusaient de s'amender, celui-ci prononce finalement l'interdit. « Mais ledit juif et ses complices, résistant pendant deux ans à ces sentences, transformèrent les bâtiments des prieurés ci-dessus en repaires de

²⁶ Chanoine Pierre JUÉNIN, *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert et de la ville de Tournus [...]*, Dijon : Antoine du Fay, 1733, pr. p. 191-192.

²⁷ Leynes, arrt Mâcon, cton La Chapelle-de-Guinchay. Saint-Romain-des-Îles, arrt Mâcon, cton La Chapelle-de-Guinchay, cne Saint-Symphorien, ancienne paroisse.

brigands et de voleurs, y bâtissant des châteaux et des forteresses (*castra et munitiones*) où se réfugiaient tous les voleurs, pillant les églises de Mâcon, Tournus et Cluny, ainsi que toutes celles des environs ». Aussi, le 25 octobre 1230, l'évêque Aymon demande à ses frères dans l'épiscopat de Mâcon et de Lyon de faire proclamer la sentence d'excommunication dans leur diocèse et de l'étendre à tous ceux qui fréquenteraient Jocesin et sa bande.

Ainsi présenté, coupé du contexte, le coup de main de Jocesin ressemble à un acte de piraterie ordinaire dans un Moyen Âge hollywoodien où les châtelains brigands pillent sans foi ni loi. Mais il faut replacer la charte dans la guerre de 1230 pour comprendre et interpréter tous les silences d'un texte qui, selon les normes de la diplomatie épiscopale, détermine soigneusement les actes peccamineux sans préciser les circonstances politiques.

La charte, datée du 25 octobre 1230, intervient « deux ans » après la première excommunication. Il faut comprendre sans doute qu'elle est promulguée au cours de la deuxième année, et donc que la première l'a été entre octobre 1228 et octobre 1229. Or, dès le mariage d'Hugues IV et de Iolande de Dreux en janvier 1229, toute la France de l'est bruisse d'alliances et de préparatifs de guerres, et l'abbé Bérard de Tournus note dans son mémorial : *inceptit guerra contra comitem matisconensem*²⁸. Quand on voit à cette date Jocesin, juif du comte de Mâcon, s'emparer de deux prieurés de Tournus proches de Mâcon, on peut en déduire à coup sûr que l'abbé de Tournus penche pour le comte de Champagne (avec le comte de Chalon et le seigneur de Beaujeu) et que Jocesin agit pour le compte de Jean de

Braine ou de Joceran de Brancion. La prise des prieurés serait une sorte de saisie conservatoire sur les biens de Tournus, ce qui explique d'ailleurs l'apathie d'Aymon, qui n'intervient que sur injonction formelle du légat pontifical. Or, on sait qu'à cette époque, le Saint Siège multipliait ses efforts pour arrêter l'escalade belliqueuse de la Bourgogne et de la Champagne²⁹. Pendant les deux années de guerre (1229-1230), Jocesin fortifie les deux prieurés de Leynes et de Saint-Romain, comme l'avait été celui de la Roche de Solutré, pour sécuriser Mâcon face aux attaques possibles de Jean de Chalon, Simon de Beaujeu ou Ponce de Mont-Saint-Jean.

À l'automne 1230, quand le comte de Braine revient de Champagne, chacun essaie de tirer parti des possessions gagnées à la faveur de la guerre. Aymon risque la prison pour conserver son château de Solutré et Jocesin brave l'excommunication pour garder à son maître les prieurés-châteaux de Leynes et Saint-Romain. Aymon n'a dès lors plus besoin du légat pontifical pour savoir ce qu'il a à faire. En étendant l'excommunication sur les évêchés de Lyon et de Chalon et sur toutes les personnes qui fréquenteraient Jocesin, il vise assez explicitement Jean de Braine, Jean de Chalon, Simon de Beaujeu, et peut-être même Ponce de Mont-Saint-Jean.

On ignore quelle fut la réaction de Jocesin, mais il est probable qu'il se résigna à rendre ses prieurés. En effet, à la fin du Moyen Âge, Saint-Romain était toujours de la justice de Tournus et le prieuré de Leynes était devenu l'une des principales forteresses de l'abbaye³⁰.

²⁹ PETIT, *op. cit.*, n° 1935.

³⁰ Saint-Romain de la justice de Tournus en 1407 : ADSL, C 559. Leynes château de Tournus en 1479 : JUÉNIN, *op. cit.*, p. 236.

²⁸ JUÉNIN, *op. cit.* pr. p. 188.

Retour à Solutré

À l'issue de cette épineuse enquête, frère Cadfael peut-il en déduire que le juif assassiné sous les murs de Solutré était bien Jocesin, recherché ailleurs pour d'autres crimes ? Jacques Berlioz émet de solides réserves : « Cette anecdote [...] présente des aspects invraisemblables. [...] Si le château a été pris, ce fut par les hommes du comte, non par ceux de l'évêque [...] et] il est improbable que ces juifs tinrent la forteresse au nom du comte. »³¹

Le procès mérite néanmoins d'être rouvert pour supplément d'enquête.

La date du crime

Tout d'abord, il faut rappeler qu'Aymon a été inquiété deux fois à propos de son château de Solutré : une première fois à l'automne 1230 et une seconde fois avant 1233. Si l'on voulait s'amuser à prendre pour argent comptant tous les détails de *l'exemplum*, il faudrait écarter la seconde date, puisque dans ce texte, la responsabilité de l'occupation du château est attribuée à un comte de Mâcon. En revanche, la « tour » dans laquelle se réfugient les juifs évoque les tours et les murs que l'évêque a fait construire après avoir racheté le château. Ce détail situerait alors plutôt l'action lors de la seconde crise. Le château, fortifié par Girard, puis fermé de grands murs et de tours par Aymon, eut peut-être à souffrir de ces assauts et occupations répétées. En effet, le successeur d'Aymon, Seguin (1242-1262), dut y

³¹ BERLIOZ, *op. cit.*, p. 47.

reconstruire une tour et restaurer les autres³².

Étienne de Bourbon situe le crime la nuit après Pâques. On remarque au passage que les hommes de l'évêque, très scrupuleux, ont respecté les trêves du Carême et du dimanche pour attaquer à la première heure légale. Cette attaque du printemps pourrait être contemporaine d'un départ du comte pour la Champagne (1230), ou pour la Terre Sainte (1240). Elle peut suivre également la cession du comté. Jean de Braine et Alix de Vienne vendirent leur comté de Mâcon au roi en février 1239. Pâques tombait cette année-là le 27 mars. Aymon aurait donc pu attaquer le 28, provoquant une réaction de Guillaume de Vienne, mais, qui, à cette date, n'était plus doyen.

Le château a-t-il pu être pris par les hommes de l'évêque ?

Aucun des autres documents n'évoque un assaut des hommes de l'évêque contre la forteresse. Mais ce silence n'est pas rédhibitoire. Le « rachat » de la Roche vers 1230 a pu s'accompagner d'une certaine résistance des vendeurs ou de leurs alliés ; les incarcérations d'Aymon étaient peut-être des réactions à ces coups de force. Enfin, la prise du château présenté dans *l'exemplum* comme une victoire a peut-être été un demi-échec, qui n'a coûté la vie qu'à quelques défenseurs.

Jocesin pouvait-il être à Solutré ?

Le 25 octobre 1230, Jocesan est vivant, mais il ne sévit encore qu'à

³² LAURENT, GRAS, *Obituaires*, p. 377 : « *primus etiam vineas circa castrum de Rupe plantavit et turim unam ibidem construxit de novo, et alias turres restauravit.* »

Leynes et à Saint-Romain. Il a donc un alibi et ne pouvait pas être à Solutré lors de la transaction entre Ponce de Mont-Saint-Jean et Aymon. En revanche, l'étendue des crimes qu'on lui impute le désigne assez bien comme un capitaine entreprenant, qui a pu continuer ses activités après 1230, ou se mettre au service du doyen Guillaume en 1233.

Le juif de Solutré pourrait-il être un autre juif que Jocesin ? Certes, la communauté juive semble assez nombreuse, du X^e au XII^e siècle, à Mâcon, Salornay ou Davayé³³. Mais, au Moyen Âge, les juifs soldats sont rares, les juifs poliorcètes rarissimes, si bien que le juif d'Étienne de Bourbon peut être mis à coup sûr en relation avec les juifs qui tenaient Leynes et Saint-Romain.

Jocesin pouvait-il communier ?

Reste un problème de taille : le juif pieux qui agonise au pied de la Roche de Solutré a reçu l'absolution et la sainte communion. Il fallait donc qu'il soit converti à la vraie foi et baptisé. C'était sans doute le cas de Jocesin. Certes, en 1230, l'évêque l'accuse de pervertir les priurés qu'il occupe par ses « *more judaeorum et hereticorum* ». Mais aurait-il été raisonnable, envisageable, de jeter l'excommunication et l'interdit sur un juif judaïsant ? On comprendrait alors que la menace n'ait pas produit les effets espérés...

De fait, Jocesin et sa bande étaient excommuniés en 1230. Même s'ils avaient entre temps obtempéré et obtenu leur lettre de rémission, une nouvelle incursion sur un château

épiscopal aurait renouvelé les effets de la première excommunication. Et le prêtre accouru à Solutré avec son viatique aurait au moins dû avoir une hésitation avant de réconcilier ce pénitent récidiviste.

Verdict

La sentence d'excommunication de 1230 rend effectivement impossible tout lien entre l'histoire d'Étienne de Bourbon et la guerre de 1230. En revanche, la bande de Jocesin a pu être réconciliée, puis reprendre du service un peu plus tard, sous les ordres de Jean de Braine ou de son oncle Guillaume, et être mêlée aux événements qui conduisirent au second emprisonnement de l'évêque. Les hommes de l'évêque ont pu prendre, au sortir du Carême, la roche occupée par les hommes de Jocesin, les acculer dans la maison de pierre que l'évêque venait de faire rebâtir, et décider de s'en débarrasser sommairement, peut-être galvanisés par l'esprit de croisade qui entourait le départ du comte, etc.

Mais il y a loin du possible au certain. En effet, le récit d'Étienne doit être également envisagé comme une production littéraire. D'un point de vue de la fiabilité du récit, on peut très bien imaginer que la chaîne des témoignages a produit un amalgame entre différents souvenirs qui émergeaient de la guerre de 1230 : les juifs de Jocesin au service du comte, les batailles du comte autour de Solutré, les agonies et les drames qui suivaient ces batailles.

³³ Camille RAGUT, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de Livre enchaîné*, Mâcon : Protat, 1864, p. LXIX.

D'un point de vue de l'analyse du récit, *l'exemplum* a une structure dramatique assez élaborée, qui laisse craindre une certaine liberté par rapport aux événements. Les juifs tombant de la roche au soir de Pâques, comme les démons tombant du ciel à la victoire du Sauveur, ont une saveur allégorique qui pourrait bien trahir une stricte invention littéraire. *A contrario*, le récit est chargé de détails superflus, qui n'ont pas de fonctions dans le récit. C'est le cas notamment de la présence de ces juifs au château. *L'exemplum*, qui veut montrer que la Vierge vient au secours de ceux qui jeûnent aux vigiles de ses fêtes, fonctionnerait tout aussi bien avec des soldats chrétiens. La judéité des défenseurs ressemble donc à une intrusion du réel dans la narration, ce qui montrerait qu'il s'est passé à Solutré un événement assez exceptionnel pour que, dans le souvenir collectif, les juifs restassent fortement liés à ce château.

Il reste pourtant une invraisemblance de taille : Pourquoi la Vierge se serait-elle contenté de sauver l'âme de ce pénitent, alors qu'elle aurait pu lui sauver la vie ?

Texte 1

Notice nécrologique de l'évêque Aymon

A. Original perdu.

B. Copie de l'obituaire de Mâcon par Claude-Philibert Bernard, seigneur de la Vernet, vers 1750, conservé à la bibliothèque de l'académie de Mâcon.

a. Traduction glosée par Saint-Julien-de-Baleure en 1581 (voir ci-dessous).

b. Jacques SEVERT, *Chronologia historica reverendorum episcoporum dioecesis Matisconensis, in archiepiscopatum Lugdunensis*. In : *Chronologia historica successionis hierarchicae illustrissimorum archiantistitum lugdunensis archiepiscopatus, galliarum primatus*, Lyon : Rigaud, 1628, p. 155.

c. *Gallia Christiana*, t. IV, Paris : veuve Edmont Pepingué, 1656, col. 1078.

d. Jacques LAURENT (†), Pierre GRAS, *Obituaire de la province de Lyon*, t. II, Paris : Imprimerie Nationale, 1965. p. 406-407.

Nous avons suivi la leçon de Jacques Laurent et Pierre Gras, qui éditent le manuscrit de Claude-Philibert Bernard. Mais nous indiquons les variantes de Servert qui a sans doute vu l'original.

[19 octobre] *Decimo quarto kal. ANNIVERSARIUM. Ipso die obitus domni Aymonis venerabilis episcopi, qui Castrum Rupis¹, quod tenebat nobilis miles Pontius de Monte Sancti Joannis, qui illud per auxilium² venerabilis episcopi Pontii praedecessoris ipsius Aymonis ceperat, et recuperaverat³ a nobili viro Girardo filio Villelmi comitis, qui eandem⁴ Rupem canonicis ibidem morantibus abstulerat et eandem bastierat, emit et redemit trecentis marchis argenti et uno equo de XXV libris a dicto Pontio tunc Castellano Regis, a quo Rege super hoc habuit mandatum dictus Pontius propter expensas ibidem bastiando et tenendo dictum castrum factas a sua familia, ut dicebat.*

Dictus vero Aymo viriliter tuens jura ecclesiae, pro deffensione ipsius ecclesiae a nobili vero⁵ Joanne tunc comite Matisconensi ceptus⁶ fuit et per longum temporis spatium detentus, et in eadem captione multa pericula tormentaque sustinuit.

[19 octobre] Anniversaires du 14^e jour des calendes de novembre. Ce jour, mort de Monseigneur Aymon, vénérable évêque. Le château de la Roche que tenait le noble chevalier Ponce de Mont-Saint-Jean, qui l'avait pris et reconquis avec l'aide du vénérable évêque Ponce, le prédécesseur d'Aymon, sur noble homme Girard, fils du comte Guillaume, qui lui-même avait enlevé cette roche aux chanoines qui y demeuraient et qui l'avait fortifiée, Aymon l'acheta et le racheta pour 30 marcs d'argent et un cheval de 25 livres au dessus-dit Ponce, alors châtelain royal, somme pour laquelle ledit Ponce avait un mandat du roi à cause des dépenses engagées par ses hommes pour fortifier et tenir le château, à ce qu'il disait.

Donc, Aymon, protégeant courageusement le droit de l'église pour la défense de cette même église, fut capturé par noble [homme] Jean, alors comte de Mâcon et il fut détenu pendant longtemps. Et, pendant cette captivité, il subit de nombreux dangers et tourments.

¹ a et c ajoutent « Solutrei ».

² *ibid.* : qui illud caute per auxilium decepti.

³ b et c : cepit et recuperavit

⁴ *ibid.* : eandem

⁵ *ibid* : viro

⁶ *ibid* : captus

Dum⁷ vero detineretur, castrum Matisconense quod nobilis vir Vellelmus comes Matisconensis tribus⁸ ligneis propugnaculis et aggeribus circumquaue vallaverat, annihilatum fuit penitus et destructum. Turris vero castris prius fuit omnino ope ejus et consilio abolita, muri siquidem claustris temporibus ejus facti sunt et constructi⁹ et infra villam Matisconensem ac super pontem fecit fieri portas.

Deinde vero, propter rupem¹⁰ quam tenebat, et pro tuenda libertate ecclesiae¹¹ a viro illustri Guillelmo comite Viennensi, tunc Decano bisuntinensi fuit captus et longo tempore detentus, et multa in eadem captione damna et intolerabilia est perpessus, castrum vero rupis magnis muris et turribus clausit¹² et firmavit, et ibidem quandam domum lapideam fecit.

Et multa alia bona quae omnia fastidium erit per singula enuntiare, multa siquidem¹³ episcopali domui casamenta militum et feoda adquisivit ; apud Virisetum quandam domum lapideam et quoddam stagnum et quandam grangiam lapideam et optimam fecit ibidem et ibidem construxit¹⁴, apud Pressiacum aliam optimam grangiam lapideam fecit¹⁵, quam circumquaue aquis et magnis aggeribus permunivit.

De captione ipsius vero quam fecit dictum Guillelmus comes Viennae, habuit in emendam episcopus¹⁶ XL solidos matisconensis¹⁷ et capitulum alios XL solidos¹⁸ super pedagiium Matisconis

Pendant sa détention, le château de Mâcon, que le noble homme Guillaume, comte de Mâcon, avait entouré de tours, d'échauguettes de bois et de fossés, fut entièrement anéanti et détruit. Par son aide et son conseil, la tour du château tout d'abord fut entièrement rasée. Les murs du cloître furent élevés à son époque. Il fit bâtir des portes sous la ville de Mâcon et sur le pont de la ville.

Ensuite, à cause de la Roche qu'il tenait et pour défendre la liberté de l'église, l'évêque fut pris et longuement détenu par l'illustre homme Guillaume, comte de Vienne, alors doyen de Besançon et il subit pendant cette captivité d'intolérables souffrances. Quant au château de la Roche, il le fortifia et le ferma par de grands murs et des tours, et il y bâtit une maison de pierre.

Et il fit l'acquisition de nombreux autres biens qu'il serait fastidieux d'énumérer en détail, et aussi, pour la maison de l'évêque, de nombreux chasements de chevaliers et des fiefs. À Vérizet, il fit construire une bonne maison de pierre, un étang et une bonne grange de pierre. À Prissé, il fit construire une autre bonne grange de pierre, qu'il fit entourer d'eau et de grands fossés.

Pour sa capture par Guillaume, comte de Vienne, l'évêque reçut en dédommagement 40 sous et le chapitre 40 autres sous sur le péage de Mâcon à percevoir à perpétuité sur sa part.

⁷ B : en marge, à la hauteur de cette phrase : *Nota. Grande miraculum.*

⁸ a : tours de bois. Alain Guerreau suggère de lire *turribus* à la place de *tribus*.

⁹ b et c : *facti fuere.*

¹⁰ a et c : *rupem arcem fortissimam.*

¹¹ b et c : *quam pro tuenda libertate ecclesiae tenebat.*

¹² a, b et c : *magnis ac terribilibus muris.*

¹³ b et c : *Et multa alia bona praestitit. Siquidem...*

¹⁴ *ibid.* : *quandam domum lapideam fecit optimam, et capellam turremque et stagnum.*

¹⁵ *ibid.* : *apud Prissiacum aliam domum lapideam aedificavit.*

¹⁶ *ibid.* : *habent in emendam episcopi*

¹⁷ *ibid.* : *marchas*

¹⁸ a : livres ; b et c : *libras*

¹⁹ La transcription de b et c s'arrête ici.

in partem ipsius in perpetuum¹⁹ ut habebat.

Apud Romanacum duo stagna fecit optima, et in praedictis villis et in territoriis earundem multa tam in terris quam in aliis, quae non fas est modo scribere adquisivit.

De anniversario vero suo annuatim facieno in die obitus sui, ita ordinavit, quod illi tantum canonici seu capellani sive clerici qui ad missam anniversarii sui interfuerint, portionem statutam in aliis anniversariis accipiant, alii vero nihil, sed residuum de lx solidorum censualibus datis se aequaliter partiantur.

Ne vere prolixita factorum egregiorum suorum auditoribus fastidium generet singula enarrando, multis omissis et tacitis, tandem pro libertate ecclesiae suae tuenda curiam regis petiit, unde revertens apud Albam Rivam decessit a saeculo, cujus anima in Christo vitam et requiem obtineat sempiternam !

À Romenay, il fit deux bons étangs, et dans les villes susdites et leur territoire, il fit des achats tant en terre qu'en autre chose, qu'il est difficile d'énumérer.

Pour son anniversaire, à célébrer tous les ans au jour de sa mort, il ordonna que les chanoines, chapelains ou clercs qui participeraient à sa messe d'anniversaire recevraient la part établie pour les autres anniversaires, et les autres rien, mais ils se partageraient également le reste des 40 sous de cens.

Mais pour que l'abondance de ses hauts faits, racontés un par un, ne lasse pas ceux qui les entendront, nous en avons omis et passé sous silence beaucoup. Cependant, il fut appelé à la cour royale pour défendre la liberté de son église ; et, au retour, à Auberive, il quitta le siècle : que son âme obtienne la vie et le repos éternel dans le Christ !

Texte 1 bis

Notice nécrologique de l'évêque Aymon ; traduction glosée de Saint-Julien de Baleure

Pierre de SAINT-JULIEN DE BALEURE, *De l'origine des Bourgongnons et antiquité des estats de Bourgongne, deux livres. Plus, des antiquitez d'Autun, livre 1 ; de Chalon, 2 ; de Mascon, 3 ; de l'abbaye & ville de Tournus, 1* Paris : Nicolas Chesneau, 1581, p. 288-289.

Aymon ne fut si heureux en repos que Ponce 2 son precesseur. Sur quoy est à sçavoir, que comme soingneux du bien et augmentation du revenu de son Eglise, il achetta ou plustost rachetta de messire Ponce de Mont saint Jean Chevalier, le chasteau de la Roche Solitrey, qu'iceluy chevalier avoit enlevé par ruse, et à l'aide de Ponce dernier evesque de Mascon, à Girard fils du Comte Guillaume : lequel Girard l'avoit aussi emporté de force, sur les chanoines demourans leans [pour seans]. Le pris qu'Aymo en donna audict de Mont saint Jean, fut trois cent marcz d'argent, et un cheval vaillant 25 livres. Avec ce, Ponce obtint lettres du roy (duquel il estoit chastelain audict chasteau) pour estre remboursé des frais qu'il se disoit avoir faict, tant en bastimens, pour mettre le chasteau en defense, qu'à la garde d'iceloy : à quoi force fut à Aymon satisfaire. Mais le pis fut, que Jean Conte de Mascon, portant mal patiemment que le chasteau de la Roche fust retombé à la devotion de l'Eglise, se saisit de la personne de l'Evesque Aymon, le meit en prison cruelle et lui fait souffrir de griesves peines : mais la cruaulté du conte ne pouvoit vaincre la patience de ce bon Prelat. Et advint que (comme par vengeance et punition divine) que le donjon du chasteau de Mascon (que le conte Guillaume avoit fait garnir de tours de bois, de boulevardts, et de remparts) tomba, de façon que rien n'y resta d'entier. De son temps les Doyens et chapitre de Besancon avoient part au péage de Mascon : et pource que c'estoit

sans charge de rien faire au lieu où les deniers se levoient, Aymon fait saisir bonne somme d'iceux deniers, qu'il fait employer à faire les portes sur le pont. De quoi indigné le doyen de Besançon, moyenna envers le conte de Vienne, qu'Aymo fut prins, mis en prison, et y fut detenu longuement en grande pauvreté. Mais les Doyen et Chapitre susdicts n'en demourerent sans punition : car chacun d'eux perdit quarante livres du revenu qu'ils avoient sur ledict peage. Et furent telles quatre vingts livres acquises perpetuellement à Aymon, et à ses successeurs Evesques de Mascon. Durant aussi l'Episcopat d'Aymon, le grand cloistre de saint Vincent fut fermé de portes, et clos de murailles. Finablement il fait revestir le chasteau susdict de la Roche, de forts murs, et belles tours. Il fait davantage bastir en toutes les maisons de l'Evesché, et (entre autres) fait faire la chapelle du chasteau de Verizet. Puis revenant de la cour du roy, pour les affaires de son Clergé, il mourut au monastere d'Aube-rive le dix-neusiesme jour d'octobre, regnant saint Loys.

Icy finit le catalogue des Evesques de Mascon, tant es chartulaires des Eglises que en Fustaillier, et es Chroniques imprimées²⁰.

²⁰ Fustaillier est une histoire manuscrite de Mâcon qu'utilise Saint-Julien ; la chronique imprimée de Mâcon semble perdue.

Texte 2

1232, février, 19. — Levée d'excommunication de Guy Chevrier

Aymon, évêque de Mâcon, relève Guy Chevrier, sa femme Aremberge et ses enfants de leur excommunication et promet de ne plus leur faire grief de la prise du château de Solutré et des biens qui s'y trouvaient, parce que ledit Guy a fait libérer à ses propres dépens le sénéchal Hugues de Bayvers et parce qu'il a produit une lettre de Jean, comte de Mâcon, datée du 27 novembre 1231, dans laquelle le comte reconnaît que Guy a agi sous le couvert de son autorité.

Jacques SEVERT, *Chronologia historica reverendorum episcoporum dioecesis Matisconensis, in archiepiscopatum Lugdunensis*. In: *Chronologia historica successionis hierarchicae illustrissimorum archiantistitum lugdunensis archiepiscopatus, galliarum primatus*, Lyon : Rigaud, 1628, p. 157-158.

Haymo Dei gratia Matisconensis Ecclesiae minister humilis, Seguinus Decanus, totumque Capitulum, universis praesentibus pariter et futuris, qui haec audiverint, Salutem in domino. Ad notitiam vestrem volumus pervenire quod nos Guidonem Chivror [note : alias Capraii, vulgo de Chevrier] et Arembergam [note : aliis Aremburgim de Vinzellis] uxorem eius et omnes liberos eorundem absolvimus et absolui praecipimus, ac etiam absolutos nuntiari mandavimus in omnibus locis ubicunque ipsos denunciari excommunicatos fecimus, idcirco sciendum quod eosdem absolvimus et absolui volumus, quantum in nobis est, ab omni excommunicationis sententia, qua a nobis et pro nobis hominibusque nostris astricti fuerant. Promittentes ei bona fide per stipulationem juramento corporaliter praestito, quod ipsum Guidonem vel haeredes eius, vel aliquem successorum suorum praesentium sine futurorum super captione castri Rupis de Solutreio, vel bonis tempore captionis ibidem inventis, et nobis ac hominibus nostris ablatis, vel etiam super aliis damnis et injuriis nobis et hominibus nostris ante et post usque ad hodiernam diem illatis ab ipso Guidone et complicibus suis, non conveniemus vel faciemus conveniri ab aliquo nostrorum, sive ab universitate nostra, nec ab aliquo de universitate, aut pro nobis vel

Aymon, par la grâce de Dieu humble serviteur de l'Église de Mâcon, Seguin, doyen, et tout le chapitre, à tous présents et futurs qui l'entendront, salut dans le Seigneur. Nous voulons que parvienne à votre connaissance que nous absolvons et recommandons d'absoudre Guy Chevrier et Aremberge [note : alias Aremburge de Vinzelles] sa femme et tous leurs enfants, et nous demandons qu'on annonce leur absolution dans tous les lieux où nous avons fait proclamer leur excommunication, afin qu'on sache que nous les avons absous et que nous voulons qu'ils soient absous, pour ce qui est de nous, de toute sentence d'excommunication qui aurait été prononcée par nous et pour nous et nos hommes. Nous leur promettons de bonne foi, par la stipulation d'un serment prêté corporellement [aux saints évangiles], que Guy ou ses héritiers ou l'un de ses autres successeurs présents ou à venir, à propos de la prise du château de la Roche de Solutré ou de ce qu'ils ont pris dans les biens qu'ils y ont trouvés, et des biens qu'ils ont enlevés à nous et aux nôtres, ou à propos de tous les dommages et injures que nous et les nôtres avons subis de la part de Guy et de ses complices auparavant et jusqu'à aujourd'hui, nous ne les invoquerons ni ferons invoquer en justice, ni dans notre ressort, ni dans d'autres ressorts, pour nous, de notre propre volonté et autorité,

authoritate nostra et voluntate, in iudicio vel extra, nec inquietabimus neque faciemus ab aliquo inquietari, nec de jure nec de facto. Et si forte, quod absit, Capitulum nostrum vel aliquis de hominibus nostris super injuriis ab eodem Guidone vel a complicibus suis nobis illatis eundem Guidonem vel haeredes et successores ipsius in causam traheret, vel extra jus inquietaret, vel contra praemissa in aliquo venire attentaret, nos tenemur prohibere bona fide. Et si forte aliquid fieret contra, vel attentatum foret, nos tenemur venientem et attentantem contra excommunicare, et facere nunciari excommunicatum per dioecesim Matisconensem.

Concedentes nihilominus eidem Guidonis et haeredis successoribusque suis, quod si contra aliquid de praemissis et aliquis de Canonicis nostris, vel de hominibus nostris aut servientibus et subjectis venerit post denunciationem a nobis [note : ad nos] factam, quod nos compelleremus ipsum per censuram ecclesiasticam et alio modo pro posse nostro bona fide, donec desisteret ab inquietatione Guidonis vel haeredis et successoribus suorum. Insuper de omnibus damnis et injuriis nobis ac nostris ab ipso Guidone et complicibus illatis ipsum Guidonem haeredes et successores suos quittamus liberaliter et benigne, retenta sine reservata in hoc facto actione, quae nobis competit contra comitem Matisconensem, attendentes in hoc utilitatem Episcopatus Ecclesiae nostrae, pro eo quod dictus Guido Hugonem de Baveriis Seneschallum [note : alias scholasticum Cluniis] ecclesiae nostrae ab inimicis Ecclesiae captum propriis expensis et sumptibus liberavit, et nobis literas comitis Matisconensis tradidit sub hac forma :

Johannes comes Matisconensis, universis praesentibus et futuris. Noveritis quod dilectus et fidelis noster Guido Capriarius, miles, de

en cours de justice ou ailleurs, et nous ne les inquiéterons ni ferons inquiéter par d'autres en rien, *de jure et de facto*. Et si par hasard, qu'à Dieu ne plaise, notre chapitre ou l'un de nos hommes traîne en justice ledit Guy ou ses successeurs et héritiers à propos des injures que ledit Guy et ses complices nous ont fait subir, ou les inquiètent sans droit, ou intentent quoique ce soit à l'encontre de ce qui a été dit, nous sommes tenu de l'en empêcher de bonne foi. Et si par hasard quelque chose arrivait ou était attenté contre lui, nous serions tenu d'en excommunier les auteurs et de faire proclamer l'excommunication dans le diocèse de Mâcon.

Nous concédons en outre auxdits Guy, ses héritiers et successeurs, que s'il arrivait quelque chose de contraire à ce qui a été dit, venant de l'un de nos chanoines, ou de nos hommes, ou de nos serviteurs ou sujets, après la dénonciation que nous avons proclamée, nous le contraindrons par la censure ecclésiastique ou par tout autre moyen possible, de bonne foi, jusqu'à ce qu'il cesse d'inquiéter Guy, ses héritiers ou ses successeurs.

Enfin, nous tenons quitte, en toute libéralité et bonté, ledit Guy, ses héritiers et successeurs, de tous les dommages et injures que nous et les nôtres avons reçus de la part dudit Guy et de ses complices, sans retenir de réserve pour l'affaire qui nous oppose au comte de Mâcon, attendant au profit du diocèse de notre église, pour ce que ledit Guy a fait libérer à ses propres frais et dépens Hugues de Bayvers, sénéchal de notre église, qui avait été pris par les ennemis de l'église et il nous a remis des lettres du comte de Mâcon, sous cette forme :

« Jean, comte de Mâcon, à tous les présents et futurs. Sachez que notre aimé et fidèle Guy Chevrier, chevalier, par notre propre volonté et mandat, a pris le

voluntate nostra et mandato castrum rupis de Solutré cum bonis ibidem inventis cepit, et nomine nostro ipsum castrum detinuit usque ad tempus, quo ipsum nobis restituit et guerpivit ; unde cuilibet conquerenti super praemisso facto et super damnis ac injuriis illatis ab ipso Guidone et ab omnibus illis qui damnum fecerunt de dicto castro, dum ipsum castrum tenuit dictus Guido, nos obligamus ad justitiam respondere. In cujus rei testimonium et confirmationem praesentes litteras sigillo nostro munitas, propria manu tradidimus dicto Guidoni. Datum et actum quinto kalendis Decembris anno gratiae Millesimo ducentesimo trigesimo primo. »

Sciendum quod nos promissimus bona fide sub praestito juramento, quod contra quittance superdictam per nos vel per alium de caetero non veniemus, nec venire volenti non consentiemus. Renunciantes super hoc ex certa scientia omni privilegio, omni juri communi et singulari canonico et civili, scripto vel non scripto, promulgato et promulgando, ac expresse si quod jus nobis competeret ad veniendum contra superius nominata, per que ab ipso Guidone aliquid vel ab haeredibus suis, prout superius est expressum, exigere vel petere, vel contra ipsum aut successores suos aliquam actionem vel exceptionem seu replicationem aliunde quoquo modo etc. In cuius rei testimonium ad maiorem firmitatem ac securitatem eidem Guidoni praesentes literas sigillorum nostrorum munimine roboratas.

Actum anno ab incarnatione domini M. CC. XXXI., die undecimo Kalend. Martii

château de la Roche de Solutré avec les biens qui s’y trouvaient, et qu’il a détenu en notre nom ce château jusqu’au temps où il l’a quitté et nous l’a rendu ; donc, toutes les plaintes à propos des faits dessus-dit et à propos des dommages et injures subis de la part dudit Guy et de tous ceux qui ont causé des dommages depuis ledit château, pendant que ledit Guy tenait ledit château, nous nous obligeons à en répondre en justice. En témoignage de quoi nous avons donné audit Guy en main propre ces présentes lettres munies de notre sceau. Fait et daté le 5 des calendes de décembre, l’an de grâce 1231 [27 novembre 1231 n. st.]»

Qu’il soit su que nous avons promis de bonne foi, sous prestation de serment, que nous ne reviendrions ni ne voulons revenir, ni ne consentirons à ce qu’on revienne sur l’acquittement dessus-dit, pour nous ou pour d’autres. Nous renonçons, en toute connaissance de cause, à tout privilège, droit commun et singulier, canonique et civil, écrit et non écrit, promulgué et à promulguer, et particulièrement s’il nous arrivait une affaire de justice à mener contre les ci-dessus nommés, par laquelle quelque chose serait exigé ou demandé par ledit Guy ou par ses héritiers, comme il est dit ci-dessus, ou bien toute action ou clause restrictive ou réplique menée contre lui ou ses successeurs par quelque manière, etc. Au témoignage desquelles choses, pour la plus grande sûreté et sécurité dudit Guy, nous avons confirmé ces présentes lettres par la force de notre sceau.

Fait l’an de l’incarnation du Seigneur 1231, le onzième jour des calendes de mars.

Texte 3

1230, octobre, 25. — Étendue de l'excommunication du juif Jocesin

Comme l'abbé de Tournus s'est plaint au légat pontifical M^{gr} Romain de Saint-Ange de ce que Jocesin, juif du comte de Mâcon et ses hommes avaient occupé et pillé ses prieurés de Leynes et de Saint-Romain, Aymon, évêque de Mâcon, sur l'injonction du légat, a averti puis excommunié Jocesin ; mais comme, deux ans plus tard, celui-ci ne s'est toujours pas amendé et qu'il occupe toujours les prieurés qu'il a fortifié et grâce auxquels il pille la région, l'évêque demande à tous les clercs de Mâcon, Lyon et Chalon de faire proclamer l'excommunication dans leur diocèse contre Jocesin et contre tous ceux qui auraient commerce avec lui.

Chanoine Pierre JUÉNIN, *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert et de la ville de Tournus [...]*, Dijon : Antoine du Fay, 1733, pr. p. 191-192.

Haymo Dei gratia Matisconensis Ecclesie Minister humilis, universis Archipresbyteris, Presbyteris, & aliis Ecclesiarum Rectoribus in Lugdunensi, Matisconensi, & Cabilonensi diocesis constitutis, salutem & sinceram in Domino Karitatem. Etsi generaliter quantumcumque possumus Ecclesiarum afflictionibus compati teneamur, specialius tamen illarum quæ Jurisdictioni nostræ subsistunt afflictiones & injurias pleniori compassionis affectu nos oportet prospicere, ac pro viribus reprimere affligentes. Hinc est quod cum Jocesinus Judeus Comitatus Matisconensis qui gravi injuria hereditaria non cessat Matisconensem & Trenorchiensem Ecclesias molestare, diu est duos prioratus ad Ecclesiam Trenorchiensem specialiter spectantes, videlicet prioratum Lenæ, & prioratum S. Romadi³⁰ qui sunt in nostra diocesi constituta, per violentiam occupavit : qui violata illorum locorum immunitate, spreto more Judæorum & hereticorum omni reverentia filii Dei, & Ecclesie bonae dictorum prioratum quæ ad Abbatem & Ecclesiam Trenorchiensem dicuntur specialiter pertinere, necnon & redditus universos ubicumque essent, & jura ad

Aymon, par la grâce de Dieu humble serviteur de l'Église de Mâcon, à tous les archiprêtres, prêtres et autres recteurs des églises établies aux diocèses de Lyon, Mâcon et Chalon, salut et sincère charité dans le Seigneur. Si, généralement, autant que nous le pouvons, nous sommes tenus de compatir à l'affliction des églises, néanmoins, pour celles qui sont de notre juridiction, il nous faut contempler leurs afflictions et leurs malheurs avec une affection plus encore remplie de compassion, et réprimer par la force ceux qui les affligent. C'est le cas avec Jocesin, juif du comte de Mâcon, qui ne cesse d'infliger aux églises de Mâcon et de Tournus de graves injures héréditaires [?] ; pendant longtemps il occupa par la force deux prieurés qui dépendaient de l'église de Tournus, assavoir le prieuré de Leynes et celui de Saint-Romain²¹, qui sont établis dans notre diocèse. L'immunité de ces lieux fut violée, toute dévotion au fils de Dieu fut dédaignée au profit des coutumes juives et hérétiques, quand il occupa, par une hardiesse sacrilège, avec ses complices, les biens ecclésiastiques desdits prieurés qu'on dit dépendre de l'abbé et de l'église de Tournus, ainsi que toutes

²¹ Leynes, arrt Mâcon, cton La Chapelle-de-Guinchay.

Saint-Romain-des-Îles, arrt Mâcon, cton La Chapelle-de-Guinchay, cne Saint-Symphorien, ancienne paroisse.

ipsos prioratus pertinentia ausu sacrilego cum satellitibus suis occupavit, & in usus proprios convertit.

Qui si fideles essent & catholici, Judeo prædicto in tali facinore non consensissent : immo modis omnibus prohibere & impedire pro viribus debuissent, ob reverentiam Dei omnipotentis & beatæ Virginis Mariæ, quorum obsequia in Ecclesiis dictorum prioratuum die ac nocte devotissime celebrata fuerant ab antiquo. Et cum hujusmodi ex parte .. Abbatis & conventus Trenorchiensis, Domino R. Sancti Angeli³¹ Diacono Cardinali tunc Sedis Apostolicæ Legato fuissent intimata, nobis per suas patentes litteras dedit firmiter in mandatis, ut in odium dicti malefici, & in favorem non solum Ecclesiæ Trinorchiensis, sed totius Ecclesiæ, supradictum Judeum & complices per excommunicationis & interdicti sententias, monitione præmissa, ad satisfactionem condignam compellere curarem, manum nostram prout expedire videremus modis omnibus aggravantes. Cumque dictus Judeus a nobis frequenter monitus, ut quod in Dei offensam, & in grave Ecclesiæ Trenorchiensis dispendium temere attemptaverat corrigeret, permitiendo ibidem monachos Trenorchienses, Capellanos, & Clericos more solito jure suo uti, & Domino famulari, eodem Judeo obsturante monitionibus nostris aures suas more aspidis, tandem in eum & complices suos excommunicationis & interdicti sententias fecimus promulgari.

Præfatus vero Judeus & complices hujusmodi sententias in contemptum Dei & Ecclesiæ per biennium sustinentes, loca supradictorum prioratuum fecerunt speluncam latronum &

les redevances qui s'y trouvaient et les droits dépendants des prieurés, et il les utilisait à son propre usage.

S'ils avaient été de fidèles chrétiens, ils ne se seraient pas associés au juif dessus-dit dans ce crime ; ils auraient dû par tous les moyens l'interdire et l'empêcher par la force à cause de la révérence de Dieu tout Puissant et de la Vierge Marie, dont les cultes furent célébrés jour et nuit depuis l'antiquité dans les églises desdits prieurés. Et comme, pour ce motif, ils furent dénoncés par l'abbé et le couvent de Tournus à Monseigneur R. de Saint-Ange²², cardinal diacre, alors légat du siège apostolique, celui-ci nous donna fermement pour mission, par ses lettres patentes, que, par aversion desdits crimes et en faveur non seulement de l'église de Tournus mais de l'ensemble de l'Église, nous nous efforcions de contraindre le dessus-dit juif et ses complices à une juste réparation, par des sentences d'excommunication et d'interdit, envoyées comme menace, en alourdissant le poids de notre main par tous les moyens comme nous le jugerions opportun. Et comme nous avons fréquemment averti ledit juif pour qu'il répare ce qu'il avait témérairement entrepris en offense à Dieu et en grave dommage envers l'église de Tournus, permettant en même temps aux moines, chapelains et clercs de Tournus d'agir selon leurs coutumes juridiques et pour le service de Dieu, et ledit juif fermant ses oreilles comme un serpent à nos avertissements, nous avons donc fait proclamer contre lui et ses complices une sentence d'excommunication et d'interdit.

Mais le dessus-dit juif et ses complices, résistant pendant deux ans à ces sentences, dans le mépris de Dieu et de l'Église, transformèrent les bâtiments des prieurés dessus-dits en repaires de

²² Romain Frangipani de Saint-Ange.

raptorum, construentes ibidem castra & munitiones ubi omnes raptores confugiunt, Matisconensem, Trenordhiensem & Cluniacensem Ecclesias, necnon alios circumquaque assistentes, deprædantes, & bona ipsorum voluntate propria tantummodo occupantes.

Cum igitur malitiis hominum non sit aliquatenus indulgendum, volentes tanto facinori pro posse nostro, & prout nobis injunctum est obviare, vobis auctoritate præmissa mandamus firmiter injungentes, quatinus memoratum Judæum & complices denuntietis & denuntiari faciatis publicè ac solempniter in Ecclesiis vestris singulis diebus Dominicis & festivis, pulsatis campanis, candelis accensis ; & omnes qui in ipsis prioratibus cum ipso Judeo & fautoribus suis habitaverunt, necnon omnes participantes cum ipsis, consilium & auxilium in aliquo impendendo, ut sic saltem coram populo confundantur qui Deum non timent, & periculum animæ non verentur.

Speramus autem in hiis & aliis vos taliter secundùm debitum injuncti officii auctore Domino processuros, quòd studium sollicitudinis vestræ clarescet in operibus, & operabitur circa subditos incrementum, & vos quoque, & alii qui hoc audierint, vel ad quorum notitiam pervenerit, diligentiam vestram poterimus meritò commendare. Datum in octabis beati Lucæ Evangelistæ anno Domini M. CC. tricesimo. R. Litteras præsentanti, & nos de executione hujusmodi mandati per vestras Patentis Litteras certos reddatis.

Pendoit un Sceau.

brigands et de voleurs, y bâtissant des châteaux et des forteresses où se réfugiaient tous les voleurs, pillant les églises de Mâcon, Tournus et Cluny ainsi que celles qui se trouvaient dans les environs, et occupant leurs bâtiments par leur propre volonté.

Comme donc il ne faut montrer aucune bienveillance envers la malignité des hommes, voulant remédier à ce crime autant que nous le pouvons et comme il nous l'a été demandé, nous vous demandons, par l'autorité ci-dessus nommée, et nous vous enjoignons fermement de dénoncer et faire dénoncer le fameux juif et ses complices, publiquement et solennellement, dans vos églises, à chaque dimanche et fêtes, au son des cloches et à la lueur des chandelles ; et tous ceux qui auront résidé dans ces prieurés avec ce juif et ses partisans, et tous ceux qui lui auront apporté aide et conseil dans quelque entreprise, seront tout-à-fait confondus avec ceux qui ne craignent pas Dieu et ne craignent pas le péril de leur âme.

Nous espérons donc, en ceci et en autres choses, que, persévérant, avec l'aide de Dieu, selon le devoir de l'office que vous avez reçu, le zèle de votre sollicitude s'illustrera dans cette tâche et trouvera un accroissement chez vos sujets et aussi chez vous et chez ceux qui entendront ou à qui cette notice parviendra, de sorte que nous pourrons à juste titre nous féliciter de votre zèle. Fait en l'octave du bienheureux Luc évangéliste, l'an du seigneur 1230. Présentant les lettres de R., et mandaté pour la présente exécution par vos lettres patentées dûment rapportées.

Fig. 1. Carte des lieux cités

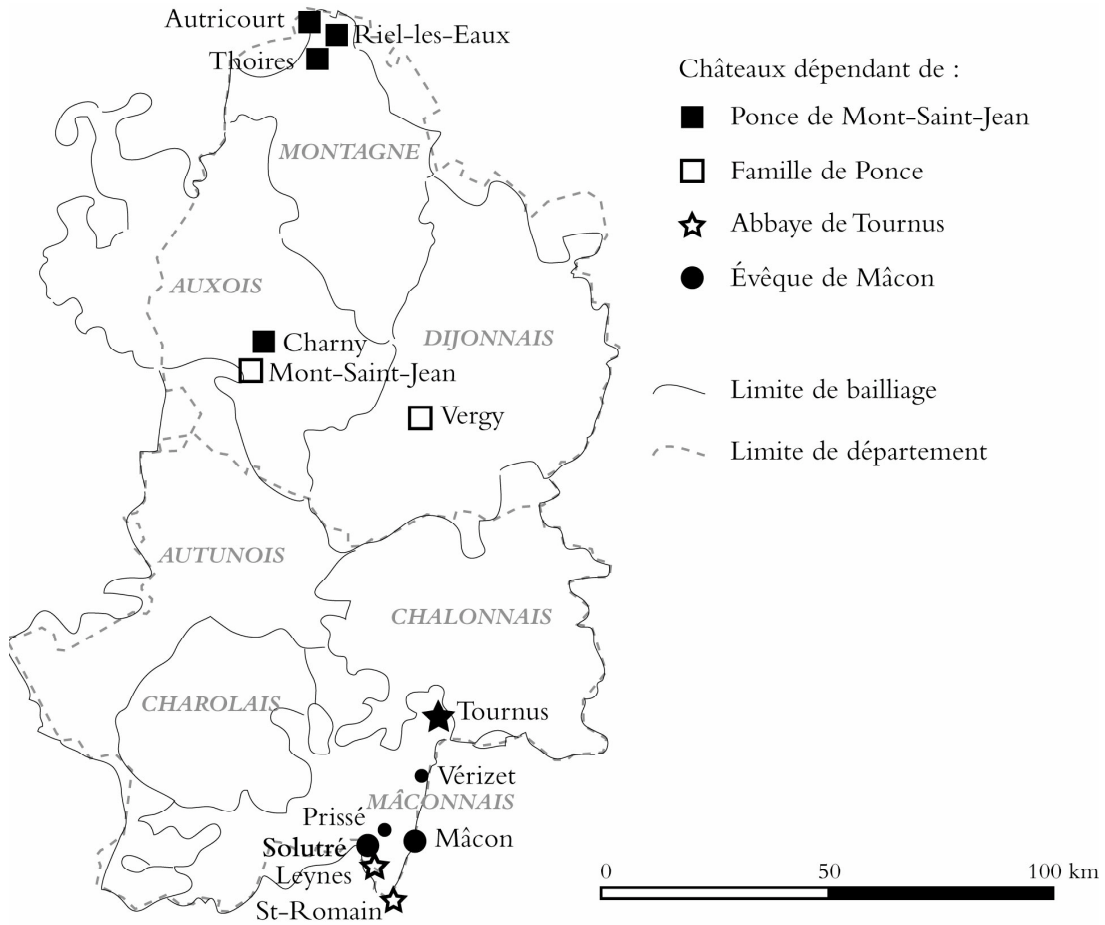
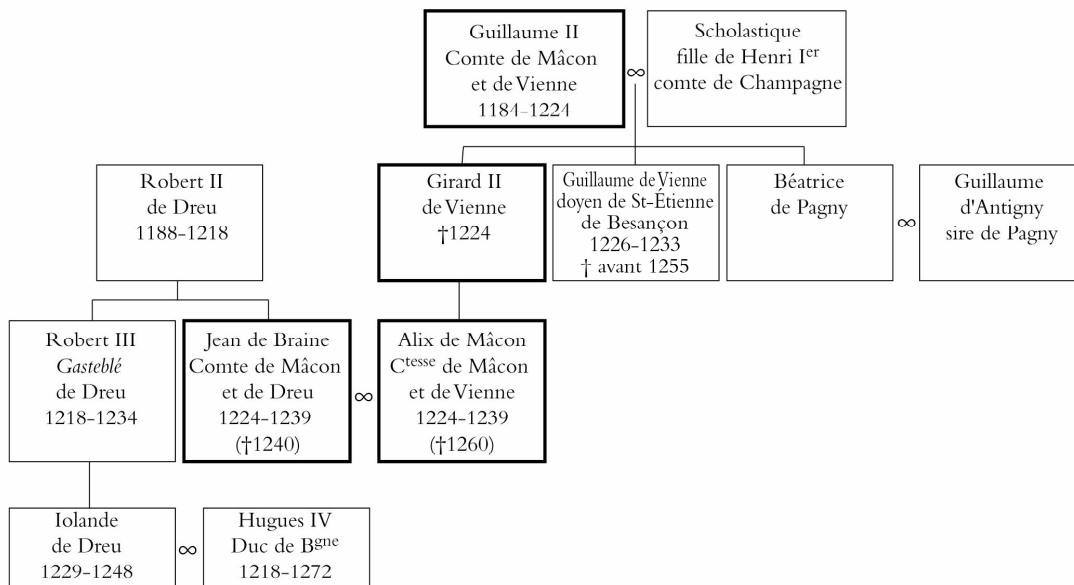


Fig. 2. Généalogie simplifiée des comtes de Vienne



Le château de Communes en Charollais : un plan carré cantonné du début du XIV^e siècle

NADÈGE FAYOLLE*



Une balade dans la campagne charolaise peut vous transporter jusqu'à la petite commune de Martigny-le-Comte¹. Sur la route qui mène du village à celui de Baron, trône fièrement le château de Communes. Le Charolais a longtemps été une zone de frontière entre le duché de Bourgogne et le royaume de France ; la région a vu

* Étudiante à l'Université de Bourgogne. Cette étude a été réalisée primitivement dans le cadre d'un travail de *master* recherche, première année.

Sauf indication contraire, toutes les illustrations sont de l'auteur.

¹ Communes, sur la commune de Martigny-le-Comte, cton Palinges, arrt Charolles, Saône-et-Loire.

naître de nombreux châteaux dont il reste quelques vestiges. Le plus souvent il s'agit de quelques pierres qui traduisent bien faiblement l'importance du phénomène castral. Or le château de Communes a conservé son enceinte, qui forme un quadrilatère irrégulier flanqué de trois tours circulaires et d'une tour quadrangulaire qui ont toutes gardé trois niveaux ; en revanche les courtines ont disparu ou menacent de s'effondrer. Il s'agit donc ici d'étudier un château dont les vestiges sont tout à fait exceptionnels.

Le site de Communes a impressionné nombre d'érudits locaux qui n'ont pourtant jamais cherché quelles étaient ses origines. Seules quelques

hypothèses suggèrent qu'il aurait été bâti entre le milieu du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle. Lors de ses recherches sur la société médiévale en Mâconnais, Alain Guerreau a été amené à s'intéresser au château de Communes. Selon lui, ce château aurait pu être la résidence du dernier fils de saint Louis, Robert de Clermont, qui a été seigneur du Charolais à partir de 1279. En effet, cette forteresse est trop bien construite pour l'avoir été sur l'initiative d'un simple chevalier. Ce serait donc la riche famille de Clermont qui aurait élevé le château de Communes afin de surveiller les châtelains de la région. Nous sommes donc partis de cette hypothèse afin d'étudier l'histoire du château de Communes et de ses habitants.

Dans l'ensemble, peu de sources ont survécu à l'histoire mouvementée du Charolais et nous ne disposons donc que d'un nombre restreint de documents exploitables pour mener à bien cette recherche. La première mention d'un seigneur de Communes date de 1264, Guillaume de Communes reprend alors des terres en fief du duc de Bourgogne ; cette date constitue donc le point de départ de notre étude². Nous avons choisi de limiter notre recherche à l'époque médiévale du château ; c'est pourquoi nous nous sommes restreints à la période qui s'étend de la fin du XIII^e à la fin du XVI^e siècle, moment où l'édifice est vendu à un propriétaire étranger à la famille éponyme.

Nous avons dans un premier temps pu remarquer que le premier seigneur de Communes apparaissait dans les documents en 1264 alors que le château n'est cité qu'à partir de 1316 ; il convenait donc de s'interroger

sur les raisons de cet écart entre les deux dates³. Le site de Communes se trouve à une dizaine de kilomètres des châteaux ducaux de Charolles et du Sauvement ; ceci incite à se demander comment le château a pu s'implanter au milieu du réseau castral ducal mais aussi à étudier la nature des relations entre les seigneurs du Charolais et ceux de Communes (voir fig. 1). De plus, ce que nous appelons aujourd'hui « château de Communes » n'est désigné comme tel qu'à partir de l'époque moderne. Dans les documents médiévaux, il est toujours signalé comme « maison forte ». Or ce second type d'habitat est caractérisé par des éléments défensifs plus faibles que ceux du château⁴. Leurs vestiges sont souvent moins spectaculaires que ne le sont ceux des châteaux. Or la maison forte de Communes est mieux conservée que les châteaux ducaux du Charolais. Nous avons donc été amenés à étudier les techniques qui avaient pu être utilisées pour construire ce bâtiment fortifié et les aménagements dont il avait éventuellement pu bénéficier pour résister à des attaques.

Afin de mettre en valeur quelques résultats de ces recherches, nous nous intéresserons dans un premier temps aux caractéristiques majeures de l'édifice ; nous étudierons ensuite les seigneurs de Communes et les rapports qu'ils ont pu entretenir avec ceux dont ils étaient les vassaux.

² ADCO, cart n° 2

³ ADCO, B 10494

⁴ Hervé MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon, EUD, 2002.

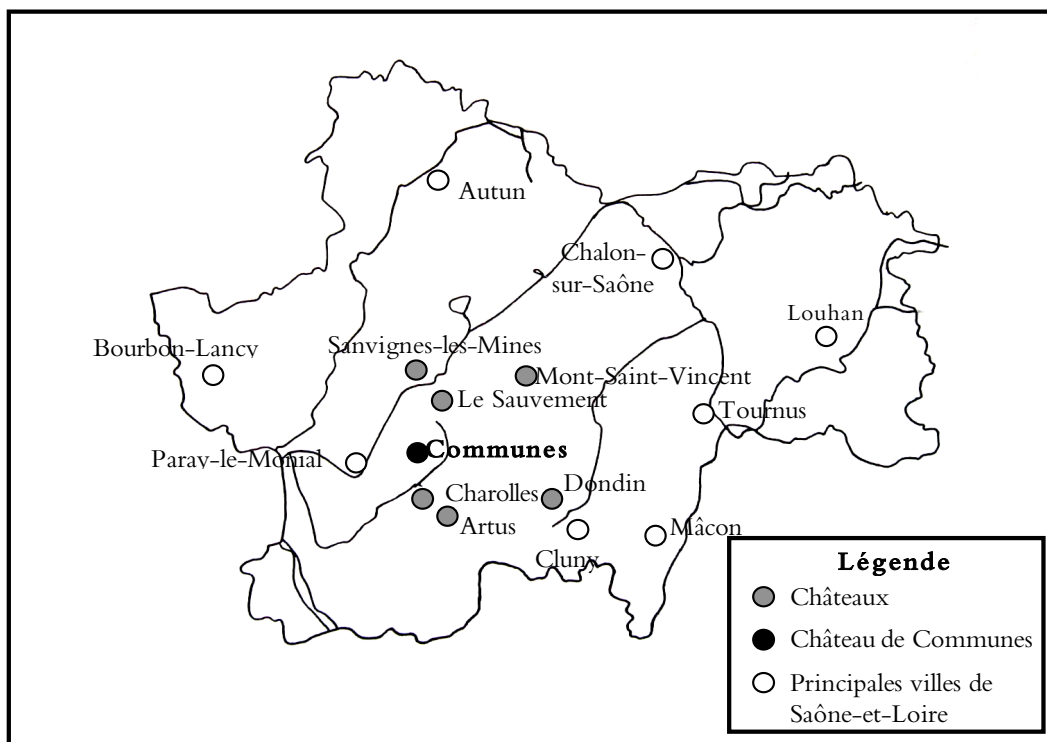


Fig. 1. Situation

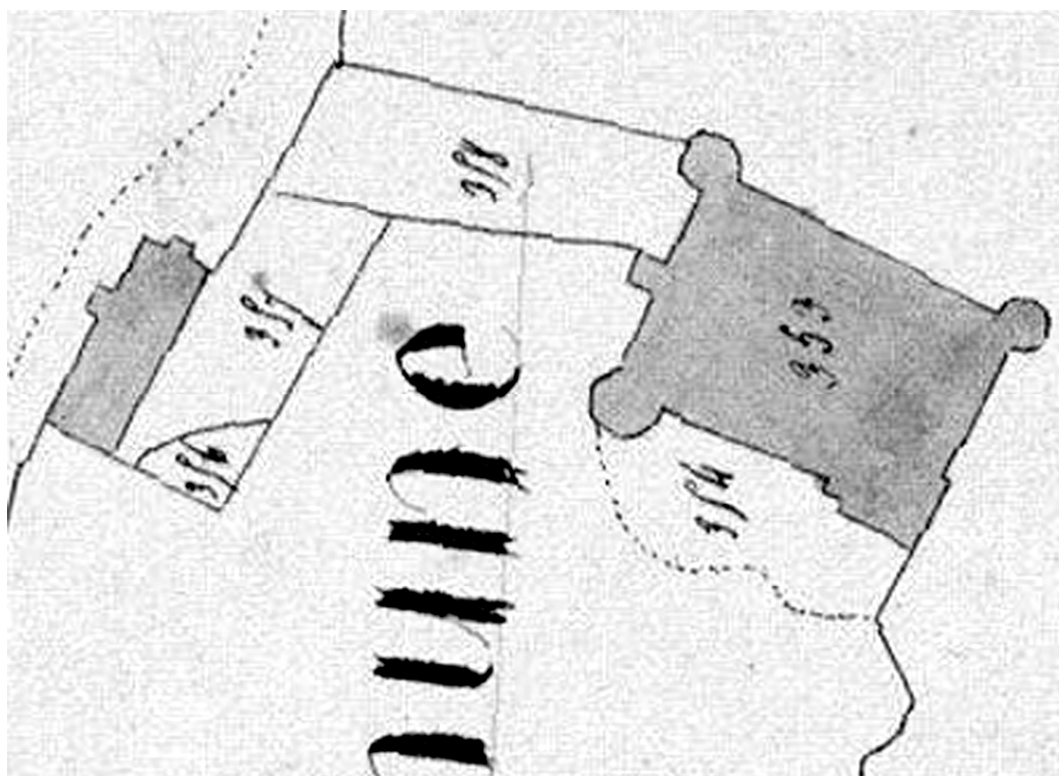


Fig. 2. Cadastre de 1828, section D2, éch. 1/2 500 agrandi à 1/1 000

Caractéristiques architecturales de la maison forte de Communes

La maison forte de Communes est un ensemble quadrangulaire flanqué de trois tours circulaires au sud-ouest, nord-ouest et nord-est et d'une tour quadrangulaire au sud est (fig. 2) ; celles-ci étaient toutes reliées entre elles par des courtines mais celles du nord et de l'est ont aujourd'hui disparu. Cette organisation est typique des constructions postérieures au XIII^e siècle.

Aujourd'hui, il est possible d'accéder uniquement aux tours sud-est et sud-ouest ; nous nous intéresserons à leurs principales caractéristiques.

La tour sud-est est le donjon de la maison forte de Communes ; comme toutes les autres tours, elle s'organise sur trois niveaux, mais seuls les deux premiers sont accessibles (fig. 3 et 4). La première pièce est semi-enterrée ; elle est surmontée d'une voûte en plein cintre et servait vraisemblablement de cellier. Au premier niveau se trouve une pièce surmontée de deux voûtes sur croisées d'ogives (fig. 5). Contre le mur de la façade est, nous pouvons observer une cheminée dont il ne reste que la souche, les marques d'un ancien manteau et les piédroits dont les sommiers portent des traces d'arrachement. Cette cheminée est entourée de deux fenêtres ouvertes au fond d'une niche voûtée et qui sont encadrées de coussièges. Sur la façade sud, le même type de fenêtre se retrouve dans une niche voûtée avec, cette fois-ci, un seul coussiège (fig. 6). L'intérêt dans cette pièce apparaît sur la façade ouest où est construit un bassin en pierre, surmonté d'une voûte, et accolé à un petit récipient incrusté dans la pierre (fig. 7 et 8). Il s'agit là d'un évier à réservoir en parfait état de conservation. On mettait de l'eau dans

le petit récipient en pierre aménagé dans l'épaisseur du mur et qui communique par un conduit avec un des côtés de l'évier ; l'eau se déversait ainsi sur la pierre d'évier.

En ce qui concerne l'hygiène, la maison forte de Communes a conservé des vestiges dans un état exceptionnel ; en effet, dans une petite pièce située à l'angle sud-ouest de cette tour, nous trouvons des latrines parfaitement conservées (fig. 9 et 10). Sur le mur droit, un petit récipient de pierre, à hauteur d'homme, servait vraisemblablement d'urinoir ; il est percé d'un orifice à son extrémité, qui permettait l'écoulement des déchets par un conduit aménagé dans l'épaisseur du mur. À côté, au fond de la pièce, se trouve le retrait d'une latrine dont la pierre d'assise a disparu. Ces latrines relèvent du type des latrines à fosse. Ici, la fosse était ménagée dans l'épaisseur du mur. Cette tour a donc bénéficié d'aménagements de confort et d'hygiène particulièrement bien conservés ; c'est également le cas de la tour sud-ouest.

Il s'agit, cette fois-ci, d'une tour cylindrique, dont les trois niveaux sont encore parfaitement accessibles ; l'accès aux différents niveaux se fait par des escaliers épargnés (fig. 11 et 12). Le premier niveau est, là encore, surmonté d'une voûte plein cintre et est faiblement éclairé. Il s'agit vraisemblablement d'une pièce qui servait d'entrepôt. La pièce du second niveau est surmontée d'une voûte sur croisées d'ogives retombant sur des culots sculptés (fig. 13). Cet espace était chauffé par une cheminée murale à hotte dont le conduit se prolonge à l'étage supérieur. Le manteau a disparu mais les piédroits qui le supportaient sont conservés. Nous pouvons observer deux sculptures en leurs sommiers (fig. 14 à 16). Lorsqu'elles sont rassemblées,

elles forment une scène de sociabilité : sur le piédroit gauche se trouve une tête de femme qui écouterait le joueur de luth sculpté sur le piédroit droit. Trois fenêtres éclairent la pièce ; deux sont munies de coussièges. Au dernier niveau de cette tour, deux souches de cheminées s'opposent de manière symétrique ; l'une d'elle constitue la souche de la cheminée de la première salle tandis que l'autre est une cheminée à part entière. Cette pièce, aujourd'hui à ciel ouvert, est percée de baies sous niches et d'archères à étrier sous niches en alternance (fig. 17 et 18). Ce dispositif de défense pourrait évoquer une salle de garde.

Ces tours sont les mieux conservées de toute la maison forte et permettent d'observer des éléments qui ont disparu dans de nombreux autres châteaux. Grâce à certains d'entre eux, il est possible d'établir une fourchette de datation, par comparaison avec d'autres sites ; c'est ce que nous allons étudier à présent.

Toutes les tours de la forteresse sont dotées d'ouvertures rectangulaires plus ou moins luxueuses ; les tours nord-est et nord-ouest ne semblent pas avoir bénéficié d'embellissement extérieur particulier. Sur la façade ouest de la tour sud-ouest, nous pouvons observer une baie rectangulaire surmontée de deux trilobes disposés sur un linteau composé de pierres différentes. Ce type d'aménagement peut être rapproché de ceux du château de Crépy-en-Valois (Oise), datés de la fin du XII^e siècle (fig. 19 et 20). Sur la façade ouest du donjon, les constructeurs ont aménagé une baie à meneaux surmontée de deux trilobes appartenant à un linteau unique (fig ; 2). Les techniques utilisées ne sont pas les mêmes que pour la tour précédente ; les architectes ont assigné

à la tour sud-ouest un décor classique du XIII^e siècle, tandis qu'ils ont choisi une décoration plus novatrice, de la fin du XIII^e siècle, pour la tour sud-est. Enfin, au dernier niveau de la façade est du donjon, les constructeurs ont mis en œuvre une fenêtre à trilobes ajourés ; ce type de décor n'a vraisemblablement pas été utilisé avant la fin du XIII^e siècle (fig. 3). Tout au long de la construction de la maison forte de Communes, les architectes ont utilisé des schémas anciens et récents, sans doute en fonction de la valeur attribuée à l'espace construit.

Cette étude architecturale peut également en partie être menée pour les éléments de défense de la maison forte de Communes. Aujourd'hui, seules les tours nord-ouest et sud-ouest possèdent un dispositif de défense. Celui de la tour sud-ouest s'organise presque uniquement en son sommet avec une alternance de baies-créneaux sous niches et d'archères à étrier, également sous niches (fig. 17 et 18). Des archères à étrier ont également été utilisées pour la tour nord-ouest ; ces éléments de tir n'apparaissent dans la construction castrale française qu'à partir de 1250. Ces archères sont peu répandues en Bourgogne, sauf sur quelques sites de l'actuelle Saône-et-Loire. En ce qui concerne le système des niches, il apparaît, pour les archères, à la fin du XIII^e siècle, dans le domaine royal. Quant aux baies-créneaux, elles sont assez rares au XIII^e siècle mais elles ont systématiquement été utilisées dans les années 1280, pour le parapet du château de Semur-en-Auxois⁵.

L'étude des différents éléments architecturaux de la maison forte de

⁵ Daniel DE RAEMY, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les États de Savoie (1230-1330) – Un modèle : le château d'Yverdon*, Lausanne : ARCHY, 2004.

Communes laisse encore de nombreuses incertitudes concernant son agencement. Elle permet cependant d'appréhender les influences dont elle a pu bénéficier ; certaines d'entre elles sont datables de l'extrême fin du XIII^e siècle, ce qui confirmerait le fait que la maison forte aurait été construite entre la fin du XIII^e et le tout début du XIV^e siècle. Il reste peu de vestiges de maisons fortes aussi bien conservées que celle de Communes ; elles sont toutefois moins cossues et impressionnantes. Au Moyen Âge, le site de Communes n'est jamais considéré comme un château, alors que pour les chercheurs contemporains, il en aurait toutes les caractéristiques. Même si ses origines restent encore floues, une chose est sûre : il a fallu de très importantes ressources financières pour mener à bien cette construction. Il convient donc de s'intéresser à la famille de Communes et à ses relations.

Seigneurs et maison forte de Communes

Pour bien comprendre l'hypothèse d'Alain Guerreau, il faut se reporter aux origines de l'intérêt des ducs de Bourgogne pour le Charolais. Hugues IV de Bourgogne, dans les années 1230, cherche à agrandir son territoire vers le sud. Il échange ainsi, en 1237, sa seigneurie de Salins contre le Chalonnais et le Charolais, qui appartenaient aux comtes de Chalon. En 1272, le duc de Bourgogne fait son testament et laisse à sa petite-fille Béatrix de Bourbon, un grand nombre de biens dans le Charolais. Celle-ci épouse Robert de Clermont, le dernier fils de saint Louis, en 1276 ; ils deviennent les seigneurs du Charolais à partir de 1279. Parmi tous les biens de

Béatrix figure le fief de Martigny. En revanche, celui de Communes n'est jamais mentionné. Nous pouvons alors supposer que les terres de Communes étaient encore allodiales à cette époque.

L'appel à des architectes pour la construction de maisons fortes est exceptionnel et n'intervient que dans le cadre des châteaux ducaux ; or l'agencement de Communes porte à croire que des maîtres de l'œuvre sont intervenus sur le site. Les ducs de Bourgogne ont construit des châteaux modestes qui répondaient aux mêmes besoins que les maisons fortes ; ceux-ci servaient de résidences occasionnelles ou de centre de gestion à une seigneurie. Pour Alain Guerreau, la maison forte de Communes est très bien construite et sur quelques points peut même ressembler à un château royal ; Robert de Clermont est à cette époque seigneur du Charolais et il aurait donc très bien pu construire ce pied-à-terre. Le domaine n'aurait jamais été transformé en fief, dans la mesure où aucun droit ne lui est attaché ; c'est ce qui aurait sauvé le bâtiment, par la suite utilisé comme simple hangar agricole. Le site de Communes n'est pas pourvu de défenses naturelles. C'est plutôt sa situation par rapport aux châteaux ducaux qui en fait un enjeu stratégique. D'une part, Communes est placé de sorte que le seigneur se trouvait à mi-chemin entre les châteaux ducaux de Charolles et du Mont-Saint-Vincent. Le seigneur de Communes pouvait donc surveiller l'action des châtelains⁶. D'autre part, Communes s'intègre au système de contrôle du territoire, en s'implantant sur la plus grande frontière du Charolais, à l'ouest. La

⁶ Six châteaux ducaux ont été établis en Charolais ; il s'agit des châteaux de Charolles, de Mont-Saint-Vincent, du Sauvement, d'Artus, de Dondin et de Sanvignes.

maison forte de Communes peut donc ici servir de garde supplémentaire de la frontière établie par les six châteaux ducaux. Toutefois, il nous paraît assez étrange qu'un prince de sang royal ait fait construire une forteresse à laquelle on ne fait jamais référence par la suite ; en effet, dès le début du XIV^e siècle, des seigneurs de Communes reprennent en fief la maison forte mais ils ne font aucune allusion à la famille comtale.

Dès 1264, Guillaume de Communes rend une reconnaissance de fief pour sa terre de Communes ; il existe donc déjà un fief à Communes dès la fin du XIII^e siècle. De même, en 1316, un autre Guillaume de Communes reconnaît tenir en fief du seigneur du Charolais sa maison forte de Communes avec les terres alentours⁷. Nous pouvons alors nous demander s'il est vraiment crédible que la famille de Clermont ait pu faire construire la maison forte de Communes à l'extrême fin du XIII^e siècle, pour l'abandonner peu après et la faire reprendre en fief par un petit chevalier. L'hypothèse d'un petit château de type royal n'est pas satisfaisante et nous pouvons envisager que Communes soit l'œuvre d'un petit chevalier.

L'emplacement de Communes est intéressant vis-à-vis des châteaux ducaux. En ce qui concerne la famille de Communes, il est également très bien situé. En effet, les textes font de nombreuses références à des possessions qui jalonnent le chemin qui mène de Charolles à Mont-Saint-Vincent. Au-delà se trouve la route qui mène à Chalon. Les seigneurs de Communes y sont également bien implantés. Tout ceci donne l'impression qu'à partir d'un fief de départ, les seigneurs de Communes ont essayé d'agrandir leurs possessions de proche en proche. En

1404, des descendants de la famille Communes, Hugues et Jacques du Bois, reconnaissent tenir en fief du duc de Bourgogne des terres en Comté de Bourgogne. Il pourrait alors s'agir d'un héritage de leur grand-père⁸. Les seigneurs de Communes pourraient donc être dès le départ des proches de la famille de Chalon. En effet, ils sont bien implantés jusqu'à Chalon et toutes leurs possessions pourraient mener à des territoires comtois. Or en 1237, le comte Jean de Chalon acquiert la seigneurie de Salins. Sa famille y fera fortune, par la suite, grâce à l'exploitation du sel. Au début du XIII^e siècle, la famille de Chalon détient le château de Charolles ; nous pouvons très bien imaginer que les Communes aient pu être, à l'origine, des chevaliers de ce château. La famille de Chalon aurait alors pu leur faire bénéficier de terres en Comté. Ils auraient ainsi pu, eux aussi, faire fortune avec le sel de la région.

Les premiers seigneurs de Communes ont d'ailleurs des moyens qui leur permettent de financer des opérations d'essartage. Ainsi, en juin 1275, le chevalier Jossierand de Communes finance avec les deux autres seigneurs des bois de Marizy, Hugues de Marigny et Hugues de Marizy, une opération d'essartage sur ce site⁹. Le seigneur de Communes est alors assez riche pour pouvoir supporter le coût de cette initiative ; toutefois, en retour, il perçoit des redevances qui augmentent ses biens. Il semblerait qu'au milieu du XIII^e siècle, les seigneurs de Communes aient possédé de nombreux alleux dans le Charolais. Pourtant, en 1264 et en 1272, ils sont obligés de les reprendre en fief du duc de Bourgogne. Cela

⁷ ADCO, B 10494

⁸ ADCO, B 11351.

⁹ ADCO, B 11476.

montre qu'ils ont vraisemblablement des difficultés et qu'ils ont besoin de liquidités.

La maison forte de Communes n'est pas signalée dans les reconnaissances de fiefs antérieures à 1316 ; or, à cette date, elle a déjà été reprise en fief et est présentée comme un héritage transmis à Guillaume II de Communes. Le fait qu'elle ne soit pas mentionnée auparavant amène à supposer qu'elle a pu être bâtie sur un alleu. Si la maison forte avait été construite en 1264, nous pensons que Guillaume de Communes aurait été obligé de le signaler dans sa reconnaissance de fief. Il est donc plus vraisemblable que ce soit son héritier, Josserand de Communes, qui soit l'initiateur du projet. En effet, il bénéficie de redevances sur toutes les terres qu'il tient en fief du duc de Bourgogne et éventuellement sur les alleux qui lui restent. Afin de pouvoir financer une construction telle que celle-ci, il lui faut une fortune conséquente, ce que ne laisse pas imaginer les reprises de fiefs. Si nous supposons que les terres comtoises sont déjà en la possession des seigneurs de Communes à la fin du XIII^e siècle, il se pourrait que les fonds retirés des salines aient pu être réinvestis dans la construction de la maison forte de Communes. Nous pouvons alors envisager que Josserand de Communes soit un chevalier du château de Charolles autorisé par le châtelain à élever une maison forte sur ses propres terres allodiales.

Le fait que Josserand de Communes ait pu être l'initiateur de la construction nous paraît donc être l'hypothèse la plus valide en l'état actuel de la documentation. En effet, pour construire et entretenir un habitat fortifié, il fallait disposer d'une fortune

conséquente ; seules les familles les plus puissantes peuvent soutenir les frais de la construction d'une forteresse, les revenus d'une seule seigneurie ne suffisant pas. Josserand est celui qui dispose vraisemblablement des biens et des revenus les plus nombreux ; en dehors de lui, la famille de Communes ne semble pas être aussi riche et puissante que la maison forte le laisserait penser. Les origines de la maison forte de Communes restent donc un peu obscures. Ce bâtiment aurait peut-être été construit par Josserand de Communes, alors en quête de reconnaissance, mais ni lui, ni ses héritiers n'auraient jamais réussi à lui donner de grandes fonctions, que ce soit dans le domaine politique, économique ou militaire. Les seigneurs de Communes n'ont d'ailleurs jamais pu le faire passer du rang de maison forte à celui de château, bien qu'il en ait eu, dès le départ, toutes les caractéristiques.



Fig. 3. Tour sud-est, façade ouest sur cour

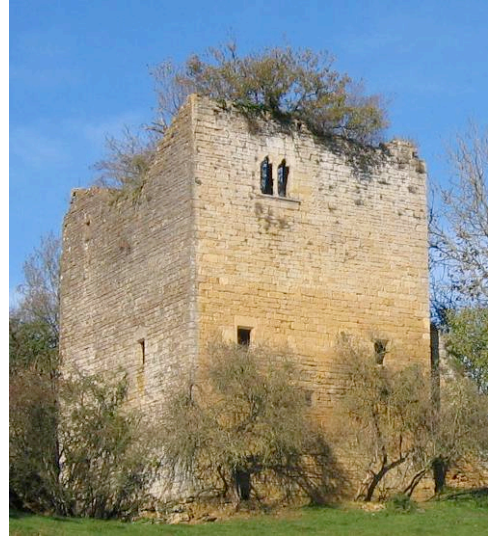


Fig. 4. Tour sud-est ; façade est



Fig. 5. Voûtes sur croisées d'ogives du rez-de-chaussée surélevé

Nous apercevons en arrière-plan les vestiges de la cheminée ainsi que les deux fenêtres sous niches



Fig. 6. Fenêtre sous niche et à coussièges de la façade sud



Fig. 7. Évier de la façade ouest



Fig. 8. Orifice du réservoir au-dessus de l'évier



Fig. 9. Tour sud-est, urinoir



Fig. 10. Tour sud-est, latrines



Fig. 11. Tour sud-ouest, face ouest



Fig. 12. Tour sud-ouest, face sud



Fig. 13. Voûte sur croisée d'ogives surplombant le premier niveau



Fig. 14. Cheminée du premier niveau



Fig. 15. Piédroit droit de la cheminée



Fig. 16. Piédroit gauche de la cheminée



Fig. 17. Étage de tir ; baie-créneau sous niche



Fig. 18. Étage de tir ; archère sous niche.



Fig. 19. Fenêtre de la face ouest de la tour sud-ouest

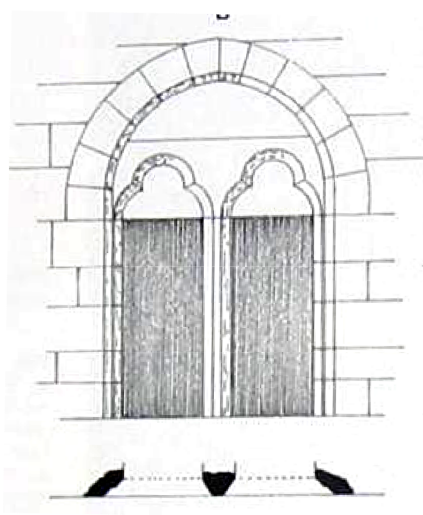


Fig. 20. Baie de Crépy-en-Valois.
Jean MESQUI, *La résidence et les éléments d'architecture*, Paris, Picard, 1993, p. 202

Le pont-levis du château de Montfort (Côte-d'Or)

MAX JOSSERAND*



Situé sur la commune de Montigny-Montfort en Auxois¹, le château de Montfort occupe un éperon barré dominant la route qui relie Semur à Montbard. Le front défensif de la forteresse, tourné vers le midi, est constitué d'une courtine qui barre l'éperon. Elle est flanquée de trois tours qui présentent à l'assaillant des demi octogones. La porte est située entre les deux tours de l'est.

Cette architecture militaire particulière de la fin du XIII^e siècle est caractérisée par l'emploi de tours à plan polygonal (demi octogone prolongeant un corps rectangulaire). Ce type de

tour à front polygonal se retrouve non loin de là aux deux tours, Saint-Louis et l'Aubespain, qui flanquent la courtine orientale du château de Montbard.

Il semblerait qu'à l'époque où on a élevé le château de Montfort (vers 1290), la mode était aux flanquements polygonaux dans cette région. Il est fort probable qu'après avoir édifié le château de Montbard, les mêmes bâtisseurs se sont déplacés de 7 km vers le sud pour construire le château de Montfort. D'autres châteaux dont les constructions sont de la même époque, présentent une architecture à tours polygonales : Arrabloy à Gien, le Mas-d'Auvignon, la tour orientale de Ravel².

* Max Josserand est enseignant à la retraite de technologie et de dessin technique. Il a publié récemment *Ponts-levis et ponts levis de Chalon-sur-Saône*, Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2005.

¹ Montigny-Montfort, cton et arrt de Montbard, Côte-d'Or.

² Arrabloy, commune et cton de Gien, arrt, Montargis, Loiret.

Le Mas-d'Auvignon, cton Lectoure, arrt Condom, Gers.

Dès que l'on approche de l'entrée du château de Montfort, on est surpris par la grandeur de la porte qui présente une hauteur très importante et inhabituelle : 4,25 m, pour une largeur de passage de 2,33 m (fig. 2).

Sur les côtés et au-dessus du passage, les feuillures ménagées dans la pierre délimitent le logement destiné à recevoir un tablier (fig. 3). C'est l'indication que, par le passé, un pont-levis défendait l'entrée de ce château. Au-dessus de la porte, il n'y a aucune rainure destinée à recevoir les bras d'un pont-levis à flèches et nous n'apercevons aucun trou destiné aux passages des cordes du treuil. L'absence de rainures est justifiée par le fait qu'à la fin du XIII^e siècle, le pont-levis à flèches n'était pas encore utilisé. En revanche, certains châteaux de grands seigneurs étaient déjà dotés de ponts-levis manœuvrés par des treuils.

Au ras du sol, de chaque côté de la porte, à l'aplomb des feuillures, subsistent deux pierres saillantes qui présentent sur leur face supérieure une gorge. Le poli de ces deux gorges témoigne qu'elles supportaient la traverse d'un tablier et permettait à celui-ci de pivoter autour d'un axe horizontal. La hauteur prise entre la feuillure supérieure et le seuil est de 4.60 m et les feuillures sont conçues pour accueillir un tablier de 16 cm d'épaisseur. Ce tablier qui, une fois relevé, condamnait l'entrée, devait avoir une masse largement supérieure à une tonne. Le mécanisme de manœuvre du pont-levis se devait d'être très élaboré, car un simple treuil n'aurait jamais permis de relever cet énorme tablier.

La partie horizontale du seuil, à partir de l'alignement des pierres saillantes à gorge jusqu'à 1.75 m à

l'intérieur, est constituée d'un remblai non compact constitué de pierres de la grosseur de moellons. Les interstices entre les pierres indiquent clairement que le remblai obstrue une ancienne fosse qui a été comblée il y a peu d'années (fig. 1).

La présence de cette fosse, qui communiquait primitivement avec les fossés, plaide en faveur de l'utilisation passée d'un pont-levis avec tablier à bascule, probablement équipé d'un contrepoids. La manœuvre du tablier pouvait être effectuée par deux cordages mus par un treuil situé tout en haut de la porte, comme cela était à la porte de Sens à Villeneuve-sur-Yonne. Cette même manœuvre aurait pu aussi être exécutée grâce à un mécanisme situé sous le tablier, dans la fosse.

Nous pouvons imaginer sans peine que ce pont-levis, d'un mécanisme trop sophistiqué pour son époque, pourvu d'un long tablier très lourd, était devenu probablement défaillant moins d'un siècle plus tard.

Le seigneur du lieu a peut-être voulu remplacer le système à bascule par un double pont-levis. Par un premier dispositif à flèches plus performant et ostentatoirement conforme aux nouveaux ponts-levis qui équipaient les châteaux des grands seigneurs et par un système à treuil pour manœuvrer le second tablier (fig. 3).

Pour recevoir la traverse mobile destinée à supporter les flèches, deux cavités ont été creusées légèrement en avant et de part et d'autre de l'entrée, dans les flancs des deux tours. Les deux cavités qui ne sont que des trous informes, laissent envisager que ces trous n'ont jamais accueilli le mécanisme à flèches (fig. 5).

Pour quelles raisons les travaux d'édification de ce nouveau pont-

Ravel, cton Vertaizon, arrt Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

levis ont-ils été arrêtés ? Nous ne le savons pas. En revanche, quand un pont-levis est transformé en pont dormant, la plupart du temps, c'est à cause de la rupture d'une ou des consoles à gorge qui reçoivent la traverse pivot. Le déblaiement de la fosse pourrait utilement nous renseigner sur l'état des deux consoles et sur le type de mécanisme qui aurait pu être utilisé pour mouvoir ce pont à bascule.

Si le mécanisme à flèches n'a pas été mis en place, le nouveau tablier n'a pas pu être équipé d'un mécanisme pour le relever. Le pont est alors devenu dormant.

L'aménagement de deux secteurs circulaires dans les parois latérales indique clairement que la fosse intérieure a été recouverte d'un petit tablier mobile, facile à manœuvrer par un mécanisme qui n'a pas laissé de trace. C'est probablement ce dernier pont-levis qui a perduré pendant plusieurs siècles.

Conclusion

Les études des nombreux châteaux du XIII^e siècle permettent de constater que la norme en vigueur entre le XIII^e et XV^e siècle, pour la portée utile d'un tablier de pont-levis, est proche de 3,60 m. Que penser alors de la portée de 6,20 m du tablier du pont-levis du château de Montfort ?

Pour des raisons uniquement ostentatoires, les concepteurs du château de Montfort ont peut-être construit une grande et haute porte dotée d'un immense pont-levis. Il est vrai que les dimensions de la porte et

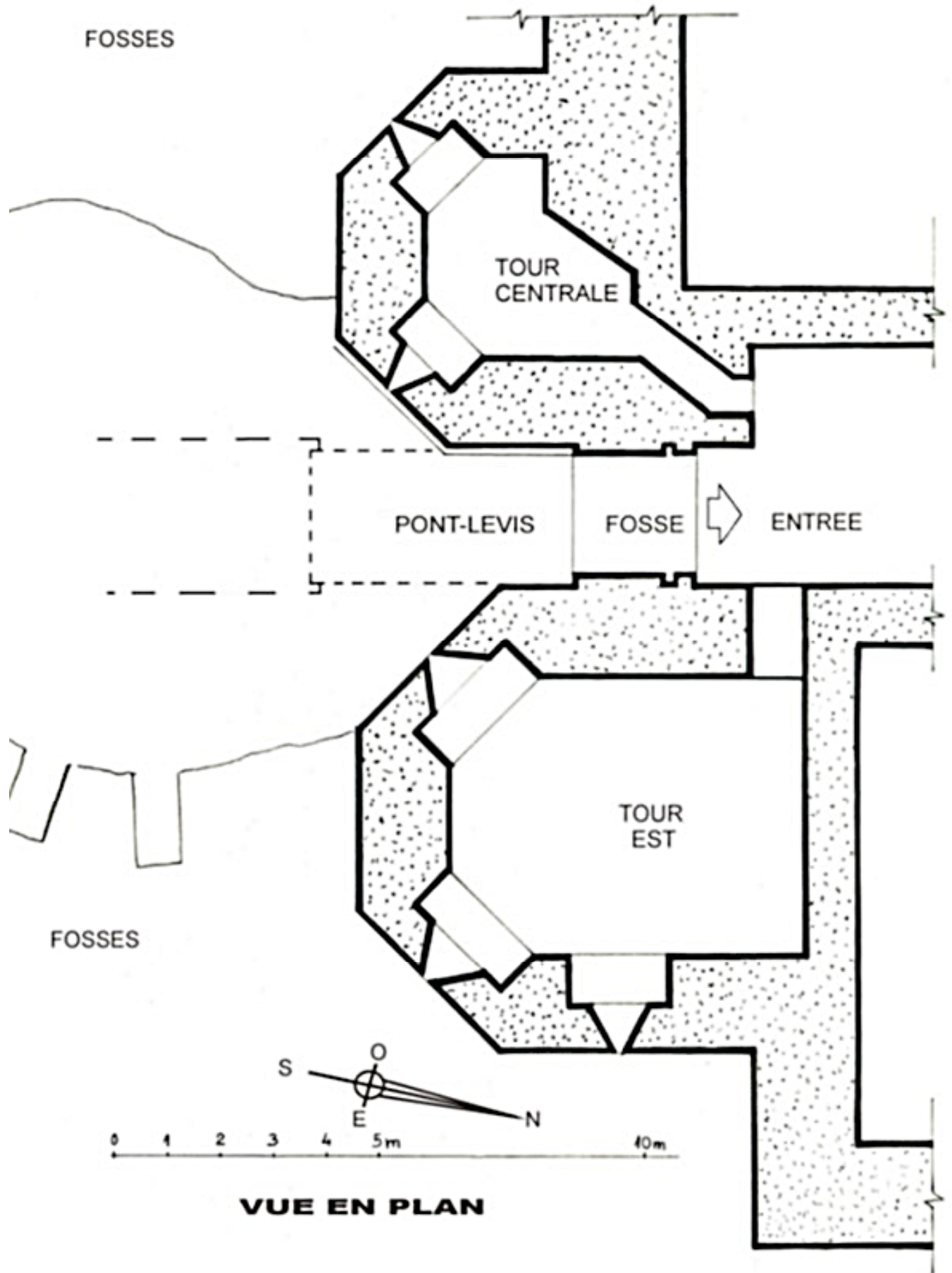
du pont étaient gigantesques et inhabituelles pour l'époque.

Ce premier pont-levis, hors norme, a nécessité l'emploi de deux mécanismes associés à la manœuvre de la lourde passerelle. Les consoles à gorge ont été soumises à de très fortes contraintes par le poids du tablier et de son contrepoids. Il n'est pas étonnant qu'en moins d'un siècle, le pont-levis ait pu devenir non manœuvrable par la défaillance d'un de ses éléments. Ce pont-levis à bascule ne pouvait pas être réparé et on a jugé bon de le remplacer par deux autres ponts-levis plus maniables, dont l'un était prévu avec un mécanisme à flèches.

D'autre part, un livre de compte de 1517 nous apprend que le pont a été refait ainsi que le chevalet qui descend en bas des fossés. Est-ce au cours de ces travaux qu'on s'est aperçu que la construction du mécanisme à flèches, intégré aux maçonneries, n'était pas réalisable et on a réussi à construire un mécanisme indépendant sur chevalet, qui fonctionnait ?

Toujours est-il que ce premier pont-levis est devenu pont dormant. Le deuxième pont-levis qui faisait suite était situé sous la porte d'entrée et ses dimensions étaient fort modestes. Sa manœuvre devait être simple et facile. C'est pourquoi, au regard des traces observées sur les parois latérales, nous pensons qu'il a pu être utilisé pendant plus d'un siècle.

Après la révolution, la forteresse n'avait plus d'utilité et a été utilisée en carrière de pierres. Au niveau de l'entrée, les fossés et la fosse ont été comblés pour permettre l'acheminement des lourds matériaux.



VUE EN PLAN



Fig. 2. Vue générale de la porte



Fig. 3. Logement du tablier



Fig. 4. Trace du pont-levis à treuil

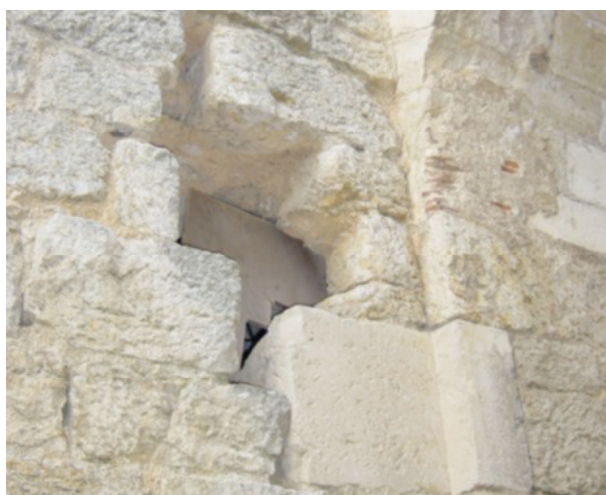


Fig. 5. Cavités pour recevoir la traverse mobile du pont-levis extérieur

Bibliographie

Max JOSSERAND, *Ponts-levis et ponts-levis de Chalon-sur-Saône*, Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2005.

Michel Le CAM, Montfort-en-Auxois et ses seigneurs : un château à terrasse du XIV^e siècle en Bourgogne. *In : Bulletin de la Société des amis des arts et de l'Histoire*, t. II, 1970.

Renée et Michel PAQUET, *La seigneurie de Montfort en Auxois au fil des siècles*, Montigny-Montfort : Mons Fortis, 2000.

Christian RÉMY, Châluçet et les châteaux de maître Géraud de Maulmont, *in : Bulletin Monumental*, t. 159-2, 2001, p. 113-141.

Les ouvrages défensifs avancés adaptés à l'artillerie (XV^e-début XVI^e siècle) à travers l'exemple du boulevard de Présilly (Jura)

GEOFFREY ROUSSET*



Le château de Présilly fait depuis près d'un demi-siècle l'objet de fouilles archéologiques¹. Elles sont aujourd'hui sous la responsabilité scientifique de Jean-Jacques Schwien, maître de conférences à l'université Marc Bloch, à Strasbourg. C'est sous sa direction que cette étude a été réalisée, dans le cadre d'un master « archéologie du territoire ». Afin de compléter la documentation communiquée par J.-J. Schwien, des relevés en plan et en élévation du boulevard ont été réalisés

sur le terrain ; ils ont fourni une documentation primaire assez importante.

Le dégagement des fossés du boulevard a permis de mettre au jour un vaste ensemble de lapidaire correspondant aux élévations de l'édifice : chemin de ronde et parapet. Cependant, la disposition exacte des blocs ne pouvait pas être restituée : d'une part, ils étaient éparpillés au fond des fossés, sans liaison et dans tous les sens ; d'autre part une grande partie des blocs apparaissait en remploi dans les maçonneries du château.

Afin de pouvoir tenter de replacer ces pierres dans leur contexte original, nous avons dressé une série d'exemples d'ouvrages du même type, présentant les mêmes caractéristiques et ayant été

* Geoffrey Rousset est étudiant en *Master 2^e* année à l'Université Marc Bloch de Strasbourg.

¹ Présilly, cton Orgelet, arrt Lons-le-Saulnier, Jura.

élevés dans une période chronologique correspondante.

Cette démarche nous a permis de proposer un dessin de restitution du boulevard, ainsi qu'une fourchette chronologique assez fiable pour la date de sa construction.

Présentation générale

Le château de Présilly, dans le canton d'Orgelet (39), est situé sur le rebord du plateau du Crotard, à 638 m. d'altitude, dominant la plaine et le village de Présilly d'environ 100 m. Le château se situe au milieu de la forêt à laquelle il a donné son nom.

L'enceinte est de plan polygonal, elle est conservée sur l'ensemble de son tracé (fig. 1). Le donjon se situe à l'ouest, du côté de l'attaque, et n'est pas saillant à l'enceinte. À une dizaine de mètres du donjon, une tour-porte quadrangulaire permet d'accéder au château. En avant de cette porte se dresse un vaste ouvrage maçonné, « sas » permettant de contrôler l'accès au château : le boulevard.

Le boulevard est de plan pentagonal, ouvert à la gorge. Des fossés creusés dans le rocher l'isolent sur toutes ses faces. On accède au boulevard par deux pont-levis piéton et charretier, un pont dormant mène ensuite vers la tour-porte du château. Une poterne s'ouvre sur le flanc droit du boulevard. Vu l'état de conservation de l'ouvrage, on ne dispose d'informations sérieuses que sur le niveau de circulation, le même que le terrain environnant (fig. 2). Les murs ont une épaisseur de 2,90 m et des chambres de tir y sont aménagées. On peut observer son élévation sur plus de 4 mètres de hauteur.

Les angles du boulevard sont chaînés en grande pierre de taille, pratiquement à joint vif. Les enca-

drements des portes et des chambres de tir sont également en grand appareil. Le reste des maçonneries est en moellons grossièrement équarris.

Résultats des fouilles et relevés

Les relevés pierre à pierre des maçonneries montrent une parfaite homogénéité dans la construction de l'ouvrage. Pas de reprise de maçonneries ou exhaussement d'une structure plus ancienne. Les chambres de tir ont toutes la même disposition et des dimensions identiques ; l'une d'elles a conservé le départ de l'arc de la voûte qui la couvrait.

Les 187 pierres de tailles découvertes ont été dessinées et inventoriées, puis classées par types : corbeaux, dalles, linteaux, crapaudines et corniches. Ces différents types de blocs peuvent être replacés dans un contexte cohérent (fig. 3).

Il apparaît que le parapet a en grande partie été composé de blocs de tuf, que l'on a retrouvés en quantité importante et, malgré un état de dégradation avancé, présentant des faces bien équarries avec une dimension en commun pour chacun des blocs : une épaisseur comprise entre 17 et 18 cm. Cette dimension correspond à l'épaisseur des linteaux supportant le parapet, à l'épaisseur de la partie engagée dans la maçonnerie des crapaudines de volets et à la largeur inférieure des éléments de corniches.

La valeur défensive du boulevard est difficile à évaluer. Il permet de tenir des assiégeants éloignés du pied des remparts du château, mais il manque certains éléments pour qu'il puisse se défendre lui-même. En effet, si une troupe prend pied dans le fossé au niveau de l'éperon, il paraît difficile pour les défenseurs de les en déloger. La défense rapprochée du boulevard

devait se faire du haut de son rempart. Un système de parapet sur mâchicoulis permettait de battre le fossé. Nous avons vu que l'ensemble lapidaire des fossés peut y correspondre, nous allons donc vérifier quels systèmes étaient mis en place à la fin du XV^e siècle.

Boulevards et défenses adaptés au canon

Dès le début du XV^e siècle, de nombreux ouvrages sont adaptés aux canons : la base des archères est élargie pour permettre d'y placer le canon d'une arme à feu. Mais le profil des archères se prête difficilement à la manoeuvre de l'arme. De plus, les étages supérieurs des tours ne permettent qu'un tir fichant, peu efficace ; contrairement à l'étage inférieur, au niveau du terrain environnant, permettant le tir rasant. Dès lors, des ouvrages spécifiquement édifiés pour recevoir et résister au canon sont élevés en avant des défenses préexistantes.

Si le boulevard de Présilly appartient à cette catégorie d'ouvrages défensifs, c'est vers ces édifices créés *ex nihilo* que nous devons regarder. L'état de conservation du parapet attirera particulièrement notre attention. Sur ce point, il s'est avéré que peu de boulevards sont dans un état de conservation suffisant pour permettre une comparaison.

Parmi ceux qui ont conservé leur parapet, nous pouvons évoquer le boulevard du château de Montreuil-Bellay (49) et celui de la porte Mordelaise de l'enceinte urbaine de Rennes (35). Ces deux boulevards ont un parapet de 50 cm d'épaisseur, pour le premier en encorbellement sur un double cordon continu, ne permettant

pas un tir vertical. Le parapet du boulevard de Rennes s'élève au droit du parement, on notera que les chambres de tir sont aménagées sous des voûtes en cul-de-four, régulièrement espacées sur le périmètre du rempart.

Toujours élevé d'un seul jet et adapté au canon, mais accolé à l'enceinte, le flanquement offert par les boulevards a souvent été complété par des tours à canon. Sur certains sites, il semble que ce soit la seule mesure prise pour adapter la défense d'une place. C'est le cas de Chevreux (39), où l'on remarque une tour à canon dressée du côté de l'attaque et des canonnières percées dans les courtines.

Les tours de Dinan (35) sont toutes équipées de parapets en encorbellement à trois ressauts. Leur configuration est toutefois très variée. Le couronnement de la tour du Connétable, en pyramide inversée, surmonté d'un parapet droit et celui de la tour de Coëtquen forment de vrais mâchicoulis. Les deux autres tours ont un couronnement en faux mâchicoulis. Le parapet de la tour de l'Alloué est très épais et en glacis dès son départ au-dessus des corbeaux. La même configuration du parapet s'observe sur la tour du Bignon, mais nous ne sommes pas parvenu à vérifier si les mâchicoulis étaient utilisables.

La tour de l'Est du Mont-Saint-Michel (50) est construite sur le même plan en éperon que le boulevard de Présilly. Peut-être que, dans un premier temps, l'encorbellement formait un mâchicoulis, mais actuellement ces ouvertures sont toutes bouchées par l'emprise du parapet, épais d'une cinquantaine de centimètres. Le parapet a un chaperon en glacis, il est percé de canonnières circulaires surmontées d'une petite fente liée.

Il apparaît que deux types de parapets sont adoptés pour couronner un boulevard ou une tour à canon. Ce sont d'une part les parapets droits, s'élevant dans le prolongement du parement de l'ouvrage ; d'autre part les parapets en encorbellement. Ces parapets ont des configurations variées, mais présentent généralement un mur très épais. L'encorbellement à triple ressaut est la configuration la plus souvent rencontrée, elle constitue d'ailleurs l'essentiel des parapets montés sur consoles. Le simple encorbellement forme très rarement un vrai mâchicoulis, sa raison d'être est d'ordre esthétique. Le double encorbellement ne semble pas avoir été un parti souvent retenu, nous n'en connaissons que peu d'exemples. Tous les parapets sur triple encorbellement ne présentent pas pour autant des caractéristiques identiques, de nombreux encorbellements de ce type constituent des faux mâchicoulis.

Il ne faut pas perdre de vue que les couronnements ont pu faire l'objet de modifications, comme un élargissement du parapet, obstruant l'ouverture d'un mâchicoulis. Enfin, indépendamment du fait qu'ils sont un véritable élément défensif, les linteaux des parapets sont assez souvent décorés, de trilobes, d'accolades, ou même des deux motifs réunis, comme sur le boulevard de porte de Chêne de Fougères (35).

Datation

On constate, dans le cas de l'enceinte de Dinan, que les parapets ne présentent pas une configuration identique. Ces tours ont toutes été élevées après l'année 1476, les unes après les autres. En 1485 l'enceinte est toujours en chantier puisque des transferts de fonds s'opèrent afin d'aider

au financement des fortifications de la ville. Le boulevard de Rennes est daté du milieu du XV^e siècle, la tour Coëtquen est construite après l'année 1476 et le boulevard de Montreuil-Bellay entre 1467 et 1475. Ces trois édifices, qui ont des parapets très similaires, entrent dans une fourchette chronologique relativement étroite, et pourtant leurs encorbellements sont totalement différents. Le premier en est dépourvu, le second a un parapet monté sur triple encorbellement formant mâchicoulis et le troisième un parapet sur un double encorbellement en cordon continu.

Il apparaît que la configuration du parapet peut difficilement servir d'indicateur chronologique pour déterminer la date de construction d'un ouvrage adapté à l'artillerie. On notera cependant que la plupart des parapets en encorbellement sont placés au sommet des tours. Sur les boulevards, il semble que le principe ait été abandonné assez rapidement.

Restitution et datation du boulevard de Présilly

Nous pouvons donc, après comparaison des blocs sortis du fossé avec les parapets encore en place sur les boulevards et les tours à canons, proposer un état de restitution du parapet. Les blocs que nous avons interprétés comme des corbeaux retrouvent leur place au sommet des maçonneries. Leurs dimensions ne laissent pratiquement aucun doute sur leur disposition en triple encorbellement. Au-dessus de ces corbeaux, sur l'arase de la maçonnerie du mur, on peut placer les dalles du chemin de ronde. Leur poids participe ainsi à la stabilisation du parapet, et donc à la résistance de l'édifice. Le parapet que surmontaient ces corbeaux permettait

de pratiquer, selon son épaisseur, un vrai ou un faux mâchicoulis. Nous avons vu que, sur un certain nombre de boulevards, ce parapet était particulièrement épais, de manière à résister aux armes à feu. Pourtant, certaines pierres découvertes en fouilles nous donnent des indices sur l'épaisseur du parapet, qui paraît faible face aux exemples présentés ici (fig. 4 : parapet d'une tour-porte de l'enceinte de Crémieux, d'une épaisseur proche de celui de Présilly). Cette différence est peut-être un indice sur la précocité de l'édification du boulevard de Présilly.

Vu la faible importance du site, on ne peut expliquer la présence de ce boulevard aux volumes disproportionnés et aux défenses archaïques que par la possession du site par un maître d'ouvrage averti : Nicolas Rolin, chancelier du Duc de Bourgogne dans la première moitié du XV^e siècle. C'est donc à cette période qu'on peut attribuer la construction du boulevard de Présilly.

Pour conclure, nous proposons un essai de restitution de l'édifice replacé dans le système défensif de la place (fig. 5 et 6).

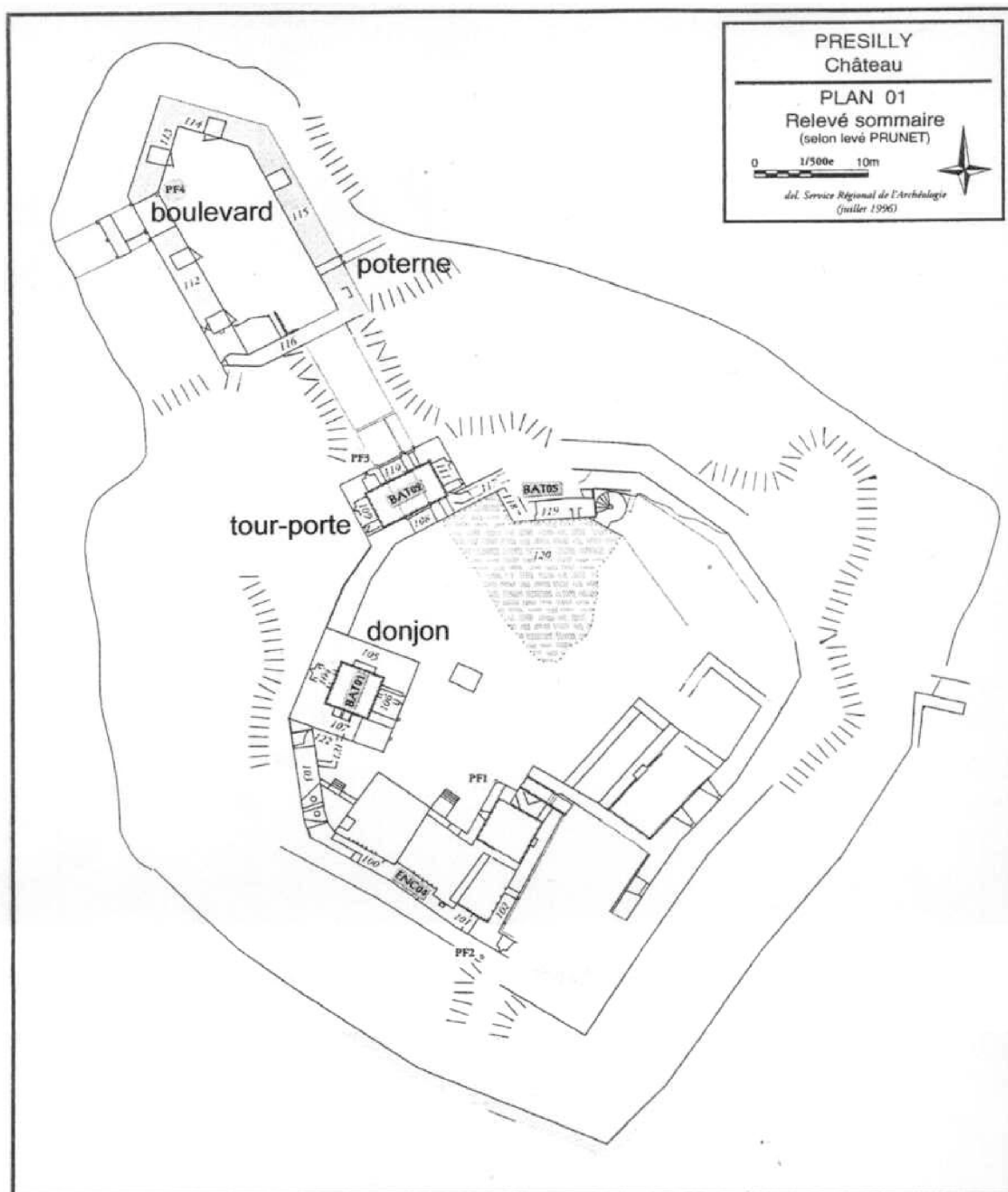


Fig. 1. Plan du château de Présilly

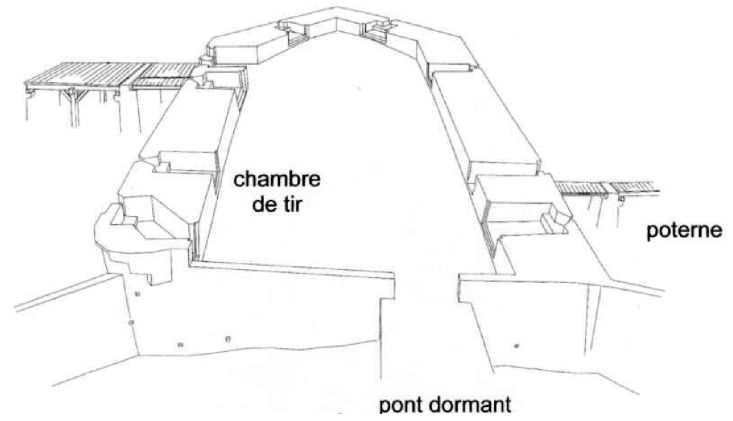


Fig. 2. Axonométrie du niveau de circulation

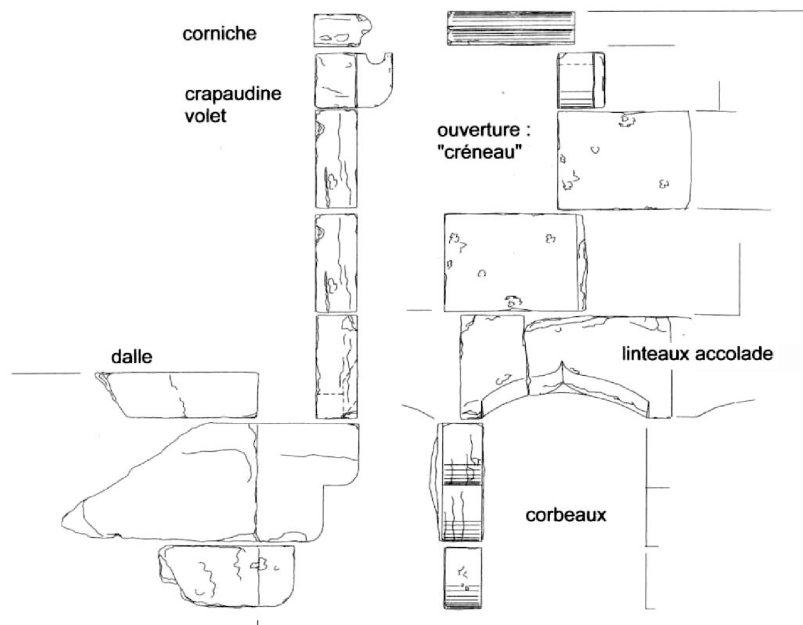


Fig. 3. Reconstitution des mâchicoulis

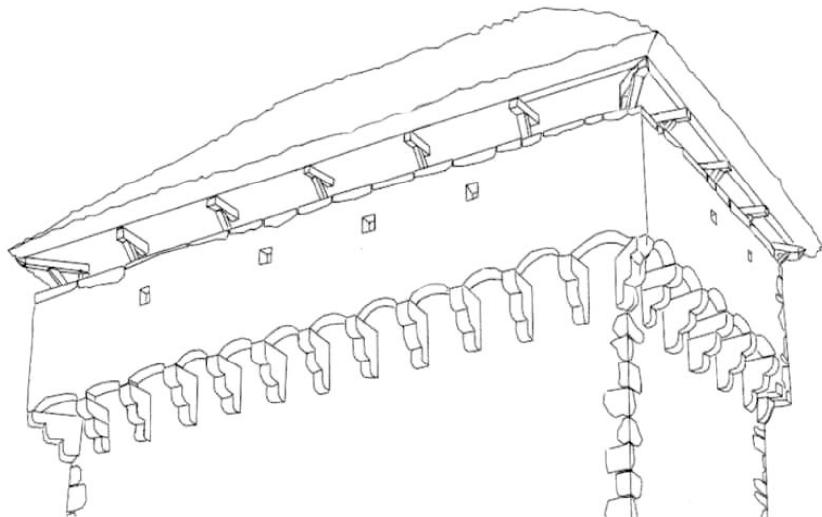


Fig. 4 : Parapet sur mâchicoulis : enceinte urbaine de Crémieux

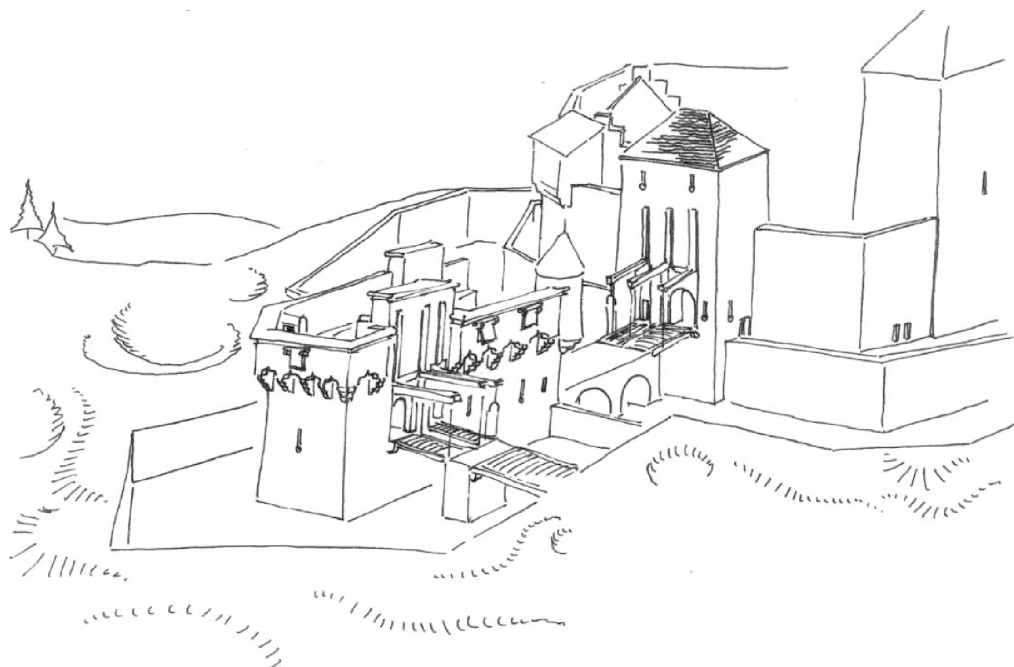


Fig. 5. Essai de reconstitution du boulevard, replacé dans son contexte

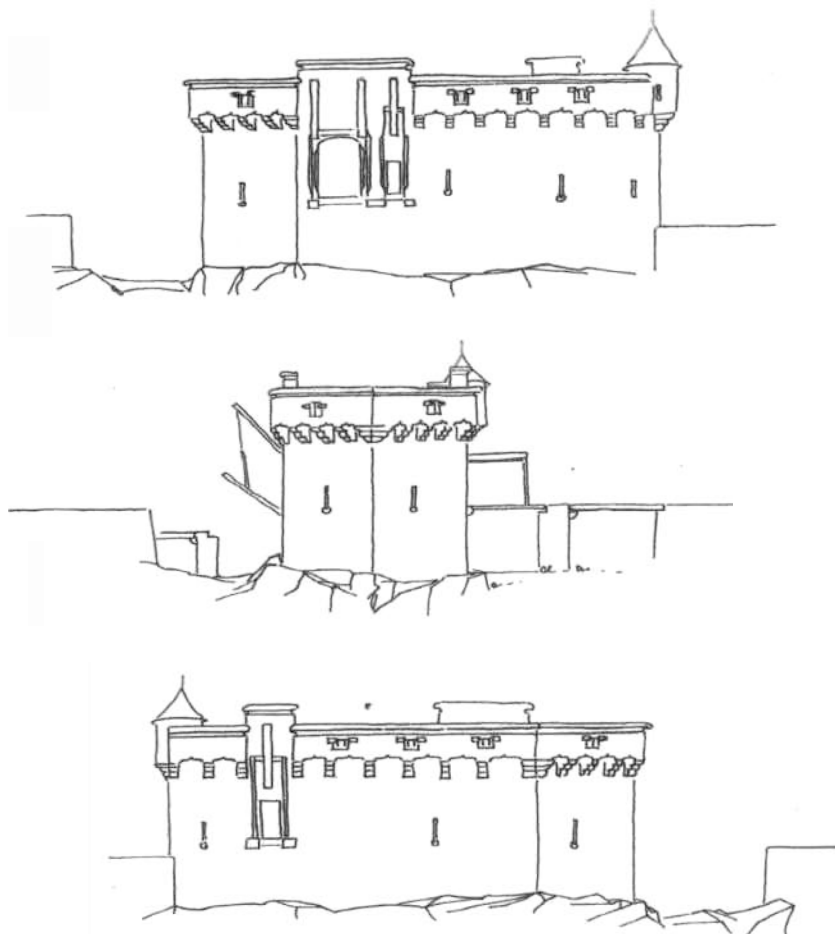


Fig. 6. Élévations du boulevard : vue de la façade ouest (en haut), de la pointe de l'éperon (au milieu) et de la façade est (en bas)

Bibliographie

Alfred BOINETTE, Marcel LALLEMEND, *Jean Errard de Bar-le-Duc* Premier ingénieur du trèschrestien roy de France de Navarre Henry IV, *sa vie, ses oeuvres, sa fortification*, Bar-le-Duc : Imprimerie Comte-Jacquet, 1884.

Bertrand L. BILGER, *Châteaux forts de montagne et armes à feu en Alsace*, Strasbourg : Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est, 1991 (Recherches et Documents, 46).

Edouard-Jules CORROYER, *Description de l'abbaye du Mont Saint-Michel et de ses abords précédée d'une notice historique*, Paris : Dumoulin, 1877.

Christian CORVISIER, L'enceinte de Dinan en Bretagne, *in* : Gilles BLIEK, Philippe CONTAMINE, Nicolas FAUCHERRE, Jean MESQUI (dir.), *Les enceintes urbaines (XII^e-XVI^e siècles)*, Actes du 121^e congrès national des sociétés savantes, Nice 1996, Paris : CTHS Editions, 1999.

Albert RIGAUDIÈRE, Le financement des fortifications urbaines en France du milieu du XIV^e siècle à la fin du XV^e siècle, *in* : Albert RIGAUDIÈRE, *Gouverner la ville au Moyen Âge*, Paris : Anthropos, 1993.

Alain SALAMAGNE, Régine LE JAN (dir.), *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du nord-ouest, mutations et adaptations*, actes du colloque de Valenciennes 1995, *Revue du Nord*, 1998.

Alain SALAMAGNE, L'attaque des places fortes au temps des armes mécaniques (XII^e-XIV^e siècles), *in* : Jean-Marc PASTRÉ (dir.), *Château et société castrale au Moyen Âge*, Rouen : Publications de l'Université de Rouen, 1998.

La maison de Marey à Cussy-en-Morvan : un manoir de la fin du XV^e siècle

JACQUES PARAIN † *

La petite maison forte de Marey¹, située en fond de vallée, consiste en un bâtiment isolé implanté à mi-pente, à proximité d'un carrefour de voies antiques². Sur le plan cadastral de 1827, la construction de forme rectangulaire, orienté est-ouest, figure avec deux tours demie hors-œuvres. (fig. 1) La tour sud-ouest de 6 m de diamètre et d'une hauteur conservée de 6 m environ possède deux jours en archères, dont l'une est très bien conservée. La tour nord-est est arasée. L'accès du bâtiment se fait de plain-pied par une porte en plein-cintre. Un mur de refend transversal divise l'espace intérieur en deux parties. La salle de la partie ouest se trouve partiellement au dessus d'une cave voûtée. Cette salle possède encore, engagée dans le mur ouest, les vestiges des deux cheminées superposées, comprenant contre-cœur,

conduits en briques plates et sur les deux niveaux des jambages en pierre finement sculptés. L'ensemble est pris dans la végétation, les murs sont couverts de lierre, comme le montre les figures 2 et 3.

Histoire de Marey

*Les origines de la seigneurie*³

D'après l'abbé Baudiau, Marey formait, avec ses dépendances, la Forge, le Prey, le Vernoy et Vismogey, une terre en toute justice, tenue au XII^e siècle par une famille de ce nom. Odon de Marey, chevalier, en reprit le fief en 1240. À cette époque, Hugues de Ternans possédait Cussy en partie et tout le terrain qui s'étendait entre le bourg et La Petite-Verrière⁴.

Jehan de Rossillon et sa femme Isabeaul, dans leur hommage au duc de Bourgogne Hugues IV en novembre 1271, donnent, dans un long texte la situation de Marey⁵. Ils citent en premier, leur château de Rossillon qu'ils tiennent en « fief lige », les prés et les prairies dessous⁶. Puis suit une énumération qui commence par Cussy et les « villes alentours ». Le texte cite

* Jacques Parain a été un fidèle collaborateur du Centre de Castellologie de Bourgogne, jusqu'à son décès en 2005. Quelques temps avant sa mort, il nous avait confié cette étude de Marey, pour figurer dans le rapport intermédiaire du PCR « L'habitat médiéval fortifié en Bourgogne du sud », 2003, t. 1. Nous avons choisi de la publier d'une part pour rendre hommage à un ami et un pionnier de l'archéologie bourguignonne, d'autre part pour diffuser plus largement cette monographie particulièrement intéressante.

¹ Marey, commune de Cussy-en-Morvan, Saône-et-Loire, arrt Autun, cton Lucenay-l'Évêque.

² Lucien OLIVIER, *Le haut Morvan romain*, Dijon : Revue Archéologique de l'Est, (quatrième supplément), 1983.

³ Jacques PARAIN, *La maison seigneuriale de Marey*, Anost : éd. Anost Archéologie 1999.

⁴ Jean-François BAUDIAU, *Le Morvand : ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*, Nevers, s.n., 1854, 2 vol ; 2^e éd. Nevers, Imprimerie de Fay, 1865-1867, 3 vol. t. II, p. 474-478.

⁵ Peincedé, t. XI, p. 7 et 8.

⁶ Ce château était situé au sud d'Anost, sur un éperon rocheux dominant les ruisseaux d'Anost et de Cussy.

le marché de Cussy, Frétoy, Allye, Maison Bourgoux, Faye, Monloiron. Dans ces localités, certains meix ne font pas partie du dénombrement de Jehan de Roussillon. Puis vient l'article sur Marey.

« La ville Marry sauf le mex Gauthier de Marri et sauf le mex des deux fils Bertrant et des trois freres de la Clou et les mex Chamart, es quex mex ledit Guy prent la moitié de la taille ».

On apprend donc l'existence de Gauthier de Marey, dont les terres ne dépendaient pas de Jehan de Roussillon. Marey comptait donc plusieurs maisons, et deux meix sont exclus du dénombrement. De plus « ledit Guy », (peut-être un lapsus pour Gauthier de Marey ?) touchait la moitié de la taille d'un troisième meix.

Le dénombrement continue par les « villes » autour d'Anost, de Blain, de Ménessaire. Puis sont cités les moulins : il n'est pas fait état du moulin de Marey.

Le dénombrement de 1404 du fief de Marey comporte les premières descriptions de la maison de Marey⁷. « Pierre de Marey, écuyer, lequel tient en fief du duc de Bourgogne à cause de la châteltenie de Roussillon, à savoir sa maison de Marey, tenant d'une part et d'autre à la fontaine de Marey, ensemble la motte, le vivier, un plastre de grange contigu à la maison, avec les houches, terres et curtils [...] de ladite fontaine jusqu'au grand chemin par lequel l'on va de ladite ville de Marey à Cussy. »

Le duc de Bourgogne cède la mouvance du fief de Marey à Michel de Chaugy en 1462. Ce texte précise le rôle de Michel de Chaugy, personnage important auprès des ducs

de Bourgogne⁸.

L'état militaire et féodal de 1474 fait connaître Jean I^{er} de Marey. Cet état, commandé par Charles le Téméraire à la veille des grandes batailles, Granson et Morat en 1476 et Nancy en 1477, nous renseigne sur l'importance du fief de Marey dans le bailliage d'Autun⁹.

« En la chastellenie de Roussillon. noble dame Biéatrix Milot, vesve de feu noble seigneur messire Jehan de Marrey, chevalier, jadis seigneur dudit lieu et Jehan de Marrey, escuier, son filz, tiennent en fied de mondit seigneur ladite seignourie de Marrey, avec certaines autres rentes, censes et redevances, acquises japieça par ledit chevalier, qui peuvent monter, ung chacun an, par commune années, 100 livres tournois. Ladite dame fournira ung coustellier à cheval et ung homme de pyed habillés »

Ce texte nous apprend que Jean I^{er} de Marey, chevalier, décéda avant 1474.

Le procès contre Jean II de Marey

Un dossier exceptionnel renseigne sur la construction de la maison de Marey, à travers quatre textes juridiques :

- une lettre patente du roi du 25 janvier 1500,
- un arrêt du parlement de Bourgogne, du 4 mars 1500,
- un texte écrit au nom du roi au procureur du 8 août 1500,
- un texte du sergent royal, après la visite à Marey le 12 août 1500.

Les deux premiers textes sont conservés aux archives de Dijon. Les

⁷ Peincedé, t. XI, p. 148.

⁸ BAUDIAU, *op. cit.* t. III, p. 502.

⁹ Gabriel DUMAY, *État militaire et féodal en 1474*, MSE, t. IX, 1882, p. 75.

deux suivants à celles de Mâcon¹⁰. Ces textes font suite à un premier procès qui devait interdire à Jean de Marey de construire une maison fortifiée.

La lettre patente du roi Louis XII, signée à Blois le 25 janvier 1500, répond à la supplique de Jean II de Marey. « Le suppliant ait puis naguère commancé de vouloir parfaire et achever une portion de certaine place et maison de environ dix toises de long et cinq toises de large et laquelle est sans fossez, pont levis et creneaux, dont ses prédécesseurs commencèrent d'ériger [...] avec deux demys ronds de pierre à faire garde-robbes seulement, étant aux deux quarrés d'icelle maison ». (La description permet d'identifier la construction actuelle, qui aurait donc été commencée par les prédécesseurs de Jean de Marey, avant 1474.) Mais « des hargneux et malveillants empêchent journellement le suppliant de parachever et parfaire sa maison, bien que cette maison soit à personne prejudiciable ». En conclusion il est dit de « laissez parachever entierement ledit edifice et maison durant le procès », mais Jean de Marey devra démolir « s'il estoit dit en fin de cause que faire se doyt. »

L'arrêt du parlement de Bourgogne, tenu à Beaune le 4 mars 1500, arrive seulement cinq semaines après la lettre patente du roi qui permettait à Jean de Marey de continuer la construction de sa maison. Il précise les positions : le procureur général du roi demandeur d'une part et Jean de Marey écuyer défenseur d'autre part. L'arrêt constate les faits : Jean de Marey s'est efforcé et s'efforce journellement de besogner au

parachèvement de la construction de sa maison.

Le parlement ne fait pas cas de la lettre patente du roi et fait référence au premier procès. Il demande à Jehan de Gastereau, son procureur, de faire défense à Jehan de Marey de « proceder à la construction de certaine fort maison ». Le parlement demande au procureur de faire notifier les défenses contenues au premier « appointment ».

La lettre faite au nom du roi, donnée à Dijon le 8 août 1500, est adressée à la cour du parlement du duché de Bourgogne et au sergent royal qui sera requis, « pour qu'il ne soit licite ne loisible à Jehan de Marey edifier aucune place ou maison fort en nosdites justice et chastellenie de Rossillon ». Un procès était en instance à la cour du parlement de Dijon. Il avait commencé sous « le conseil de feu notre chier seigneur et cousin le roy dernier décédé », donc le procès avait commencé sous Charles VIII, avant 1498. Jean de Marey devait donc cesser les ouvrages qu'il fait en ladite maison forte et démolir ce qu'il apparaîtra avoir été fait et construit depuis la litispendance. Jean de Marey doit comparaître devant la cour le premier jour plaidable.

Quatre jours après avoir été requis, le 12 août 1500, Jean André sergent royal, rend son rapport à la cour du parlement de Bourgogne, après s'être transporté sur place à Cussy-en-Morvan. Le sergent royal agit à la demande du procureur à l'encontre de Jean de Marey. « Ledit Jehan de Marey a de nouvel procedé et a fait proceder chascun jour par ses mercenaires à parfaire et parachever tant en murailles, charpenterie que autrement une partie de ladite maison et place ».

¹⁰ ADCO, B 1289 ; ADSL, 2 F 337. Textes transcrits par Élisabeth Jacquier.

Le sergent royal « fait expres commandement [...] pour la premiere, deuxiesme et tierce fois et à peine de cent marcs d'argent blanc [...] en cas de désobéissance ».

Jehan de Marey s'oppose : il demande copie des lettres du présent exploit. On lui répond qu'il pourra venir débattre la cause de son opposition, le premier jour plaidable après la Saint-Martin d'hiver. Étaient présents avec le sergent royal, noble homme Jehan Digoyne, Denis Lavai écuyer, Jehan le Jeune dit Fouquet, Messire Guillaume Martin, Pierre et Jehan du Mons, Guillaume Alliot, et plusieurs autres témoins requis.

On ne connaît pas le dernier acte, le procès qui devait se dérouler à la Saint-Martin d'hiver, mais Jehan de Marey semble avoir achevé la construction de sa maison...

Cette partie du texte amène des éléments contradictoires sur l'avancement de la construction. Il est question de travaux de murailles et de charpente, mais par ailleurs on précise que les ouvriers s'emploient au « parachèvement et perfection » d'une partie de ladite maison et place.

Ces textes montrent qu'il existait déjà une construction avant 1474, date à laquelle son père et prédécesseur Jean 1^{er} de Marey était décédé, mais l'essentiel des constructions date de « naguère », c'est-à-dire peu de temps avant 1500.

Notons une question de vocabulaire, qui montre la difficulté de définir une construction en se servant des textes. On dispose de 4 textes de 1500, sur les différentes phases du procès pour interdire à Jean de Marey la construction de sa maison. À part des termes généraux comme « maison », « édifice », les textes utilisent

« maison fort » ou « forteresse ». Le terme « maison seigneuriale », que nous avons utilisé dans la rédaction, n'apparaîtra que dans un texte de 1578.

Le mariage de Suzanne de Marey

Jean II de Marey eut, entre autres, une fille, Suzanne, mariée à Claude de Chaugy, écuyer, seigneur de Savigny, l'Étang et de Roussillon en partie, auquel elle apporta des droits sur la terre de Marey¹¹. Claude de Chaugy fit une reprise de fief le 24 septembre 1513, « d'un cinquième et d'un demi-cinquième de la terre et seigneurie de Roussillon [...] par Claude de Chaulgy escuyer seigneur de Marey et de Roussillon en partie qui appartenait cy devant à Jacques de Chaulgy son pere seigneur de Chissey. »¹²

Un texte de la même date, soit le 24 septembre 1513, confirme le précédent. « Les gens des comptes [...] procureur special de Claude de Chaugy escuyer seigneur de Marey et de Roussillon en partie [...] souloient appartenir à feu Jacques de Chaugy son père. »¹³ Il faut remarquer que Claude de Chaugy fait la reprise de fief pour la terre de Roussillon qui appartenait à Jacques de Chaugy son père, mais que celle de Marey provenait de son mariage avec Suzanne de Marey, qui avait eu lieu entre 1500 et 1513.

Les conséquences de ce mariage sont importantes. Suzanne de Marey s'allie à une riche famille, qui possédait le château de Chissey et celui de Monceau-les-Blains construit en 1474 par Michel de Chaugy. La maison seigneuriale de Marey perdra ainsi sa fonction de demeure seigneuriale.

¹¹ BAUDIAU, t. II, p. 478.

¹² Peincedé, t. XI, p. 315.

¹³ BnF, site Richelieu, ms fr 22241.

Les ventes successives de Marey

Le 3 janvier 1519, « nous Claude de Chaugy et dame Suzanne de Marey sa femme seigneur et dame dudit Marey et de la terre de Roussillon en partie », vendaient à Anthoine Ganay, des terres et des vignes à Santenay, vignoble réputé¹⁴.

En 1522 Claude de Chaugy était décédé. En 1536, on trouve une proposition d'achat de Marey par Jean de Ganay, « à demoiselle Suzanne de Marey dame dudit lieu et George de Chaugy »¹⁵. George de Chaugy était le cousin de Claude, époux de Suzanne de Marey.

En 1540 Marey fut vendu par décret et adjugé à Jacques de Lantaige, seigneur de Belan, Vitry, et Roussillon pour les trois cinquièmes. Ce gentilhomme laissa cinq enfants dont Charlotte, mariée à Louis de Chaugy, sieur du Monceau et de Savigny l'Étang. Vers 1570 leur fils puîné, Hugues, acquit d'Anne de Lantaige, son cousin, et de ses cohéritiers, la terre de Marey, qu'il unit à la baronnie de Roussillon¹⁶.

Il faut attendre 1555, le 3 mai, pour que les habitants de Cussy, Anost et Blain soient affranchis. En la présence de Jacques de Lantaige seigneur de Belan et coseigneur de ladite seigneurie de Roussillon pour les trois cinquièmes et de damoiselle Charlotte de Lantaige, femme de Louis de Chaugy, écuyer, sieur de Savigny, et d'Hugues de Chaugy, aussi écuyer, fils dudit Louis, aussi coseigneur de ladite terre et seigneurie de Roussillon pour les deux cinquièmes. Cet affranchissement s'est fait moyennant la somme de

1 200 écus d'or, dont on ne connaît pas la répartition. De plus il ne comprenait pas, dans un premier temps, les habitants de Marey¹⁷. En effet, les terres de Marey faisaient partie du domaine seigneurial.

Le 31 mai 1578, reprise de fief et dénombrement de la seigneurie de Marey et trois cinquièmes de Roussillon par Hugues de Chaugy, seigneur, comme acquéreur d'Anne de Lantaige. Le dénombrement porte d'abord sur la terre de Roussillon. « Quant à celui de la terre de Marey, [...] la terre consiste en mainmorte, quant à la justice, les sujets répondent en tous les cas devant le juge en la justice de Roussillon. Il y a une maison seigneuriale avec deux petites tours, sans fossés ni pont-levis. Environ 100 journaux de terre qui ne se labourent que de 5 ans en 5 ans pour être au pays du Morvan fort maigre. Environ 7 ou 8 arpents de bois. »¹⁸

Le domaine seigneurial

Le domaine de Marey est décrit dans le terrier de Cussy de 1628¹⁹ « Terrier de la châtellenie et baronnie de Roussillon appartenant à Messire Guy de Chaugy, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, seigneur et baron dudit Roussillon, Musigny, Gien-sur-Cure ». Ce terrier a été réalisé en vertu de la commission donnée à Dijon le 28 mars 1623. Il se présente sous la forme d'un énorme volume de 1400 folios écrits recto verso. Les pages 3 à 13 sont consacrées au domaine de Marey, domaine du seigneur. Puis vient la description des possessions de Guy de Chaugy dans 23 hameaux de Cussy,

¹⁴ BnF, site Richelieu, ms fr 22241.

¹⁵ Peincedé, t. XI, p. 160.

¹⁶ BAUDIAU, t. II, p. 478.

¹⁷ BAUDIAU, t. II, p. 505.

¹⁸ Peincedé, t. XI, p. 385.

¹⁹ ADSL, 2 E 87.

bien identifiés. Marey est décrit aux pages 319 à 331.

Les deux premiers articles sont consacrés au « chastel et maison forte de Marey » et à deux autres maisons. Cette partie sera étudiée au chapitre suivant.

Le troisième article est consacré à une pièce de terre, au lieu-dit sur le Moulin, de 80 boisseaux de seigle²⁰. Cette grande pièce de terre a une surface de 12 hectares, elle est située à proximité de la demeure seigneuriale. Ce texte nous prouve l'existence du moulin de Marey dès 1628.

La garenne faisait partie de l'environnement classique de la maison seigneuriale. « Une autre pièce de terre, lieu-dit en la Vigne et la Garenne, contenant la semence d'environ quarante boisseaux de seigle. Tenant de soleil levant au chemin tirant du village de la Forge à Montloiron, du midy à Lazaire Duvemoy Rainot et à Lazare Duprey, de couchant audit de Vissuzenne, et au prey de Mortiers dudit sieur, de morvange²¹ audit chastel et au chemin tendant de Marey à Montloiron ».

Ce texte est riche en informations. On y trouve une pièce de terre de 6 hectares, la Vigne et la Garenne. La garenne toujours proche de la demeure était un espace clos contenant une réserve de gibier. Le plan cadastral de 1827 a conservé le nom de « champ de la Garenne » pour

²⁰ Le terrier utilise les unités suivantes

- pour les terres, la semence de boisseaux de seigle, sans doute égale à la « boisselée », 15 ares.
- pour les prés, « la charretée » ou la « soiture », 34 ares.
- pour les bois, « l'arpent » de 51 ares, arpent à la mesure de Bourgogne, ou « le journal » de 34 ares.

²¹ Vent soufflant du Morvan, et par extension, le nord.

une parcelle de 2,26 ha, la parcelle contiguë de 3,74 hectares aurait donc été la Vigne (fig. 1).

En 1628, la surface en terre du domaine de Marey s'élève donc à 67 ha en 18 parcelles, dont l'une de 120 boisseaux (18 ha), située au champ de Chose et une autre de 80 boisseaux (12 ha) située sur le Moulin. Ces terres sont actuellement en bois. Les prés occupent 19 ha, soit 1/3 de la surface des terres.

La surface en bois est importante : 334 ha. La plus grande parcelle mesure 150 arpents (76 ha).

La maison de Marey d'après les textes

Les documents juridiques de 1500 donnent une bonne description de la maison seigneuriale.

« Une maison de dix toises de long et cinq toises de large [...] avec deux demi-ronds de pierre, étant aux deux carrés de cette maison ». La maison est sans fossés, créneaux, ni pont-levis.

Cette description correspond bien à la construction actuelle : un bâtiment rectangulaire avec deux tours aux angles opposés. Les dimensions, si l'on considère la toise de 7,5 pieds, seraient de 12 x 24 m, mètres, alors que l'on mesure en incluant les tours, 15 x 23 m. Le plan cadastral de 1827 porte toujours le plan de la maison seigneuriale.

Il est précisé que la maison est construite par Jehan de Marey, « pour s'y retirer son corps et ses biens, avec sa femme, ses enfants et ses serviteurs ». Peut-on voir dans cette description les trois niveaux de la maison, le seigneur recevant en bas, sa femme et ses enfants habitant à l'étage, et les serviteurs sous les combles ?

La reprise de fief du 31 mai 1578, alors qu'Hugues de Chaugy vient

d'acquérir la seigneurie de Marey et les trois cinquièmes de Roussillon d'Anne de Lantaige, précise : « il y a une maison seigneuriale avec deux petites tours, sans fossés ni pont-levis »²². La construction prend dans ce texte l'appellation de maison seigneuriale, terme qui nous semble le mieux approprié à cette construction.

La première partie du terrier de Cussy de 1628 est consacrée au domaine de Marey. La description des constructions est succincte, comme toujours dans un terrier²³.

« Premièrement le chastel et maison forte de Marrey, les écuries devant, la cour, le jardin, le verger et pourpris d'icelle »

Le dénombrement du 20 mars 1641 fait par Hugues de Chaugy, précise la situation de Marey²⁴. « En laquelle paroisse de Cussy, il y a une métairie appelée Marey. [...] Le procureur général dans sa conclusion requiert de faire apparaître plus amplement que la terre de Marey est dépendante de Roussillon. » La maison seigneuriale n'est plus alors qu'une simple métairie.

*État de la maison seigneuriale en 1705*²⁵

Cet état dressé à la demande de la veuve de Nicolas de Chaugy, donne la circulation entre les différentes pièces et l'état de la construction.

La circulation de pièce en pièce est archaïque. Dès l'entrée, on passe sur un « trapon » qui permet éventuellement d'accéder à la cave. Puis on entre dans la chambre basse. De cette

chambre on arrive dans un cabinet, sans doute aménagé dans la tour sud-est. Du cabinet, on monte dans la chambre haute ; de cette chambre dans le grenier. Du grenier, on redescend dans l'autre chambre. La chapelle jouxte cette chambre qui est située à l'étage dans la tour nord-est. La situation de la chapelle est donc classique.

La visite se continue à l'extérieur, avec la chambre à four. Cette description d'un four extérieur corrobore le fait que l'on n'ait trouvé dans la construction aucun élément d'usage courant comme un évier.

La liste des travaux à faire donne un état de la construction en 1705. Il faut néanmoins tenir compte des circonstances dans lesquelles est effectuée cette visite : la veuve de Nicolas de Chaugy avait en effet intérêt à minimiser la valeur de ses biens. Parmi les gros travaux, il faut retenir : « dans la salle basse il faut un sommier de 25 pieds et deux filières. » (Le sommier est l'une des poutres de la salle basse, mais la longueur devrait être de 32 pieds et non de 25. Les filières sont des poutres de plus petite section qui reposent sur les corbeaux). Ce poste, auquel s'ajoute la porte de l'entrée, s'élève à 170 livres.

Dans la chapelle, « il faut refaire le plancher par le dessous, le carrognier et faire le balustre par-devant ». Ce poste est évalué à 100 livres, mais on ne sait pas quelle est la part du balustre de la chapelle dans cette dépense.

« Le couvert du château qui est entièrement en ruine et pour la maçonnerie qui est à faire, il faut 500 livres. » Il faut donc refaire le toit, certainement de tuile, qui a vraisemblablement 200 ans. Néanmoins, il n'est pas fait état de pièces de charpente à remplacer.

²² Peincedé, t. XI, p. 385.

²³ ADSL, 2 E 87.

²⁴ Peincedé, t. XI, p. 471.

²⁵ ADSL, archives des notaires.

D'autres petites dépenses nous renseignent sur l'aménagement de la maison. Dans la tour, il faut dépenser 10 livres pour la moitié du carrelage. Dans une des chambres hautes, il faut 4 fenêtres. Il faut aussi y renouveler le tiers du carrelage. l'ensemble de cette dépense s'élève à 12 livres.

Dans le grenier, il faut 6 aix et des planchers légers pour 12 livres²⁶.

Dans la chambre jouxtant la chapelle, il faut 4 fenêtres, 4 travons et 4 aix. (Les travons, que l'on appelle aujourd'hui travaux, sont les solives reposant transversalement sur les poutres. Ils sont recouverts par des planches : les ais.) Le plancher qu'il faut entièrement refaire, 50 livres

Suite à cette description, on est bien renseigné sur les ouvertures de la bâtisse. Dans chacune des pièces il y a 4 baies, toutes de petites dimensions.

De la « maison et motte » à la maison seigneuriale

En 1404, Pierre de Marey tient du duc « sa maison de Marey, tenant d'une part à la fontaine de Marey, ensemble la motte, le vivier et un plâtre de grange ». La « motte », dans ce contexte, désigne la parcelle fossoyée sur laquelle est bâtie la maison.

Or, dans le procès de 1500, on dit clairement que la maison que Jean II de Marey se construit, et qui a été commencée par ses prédécesseurs, n'a pas de fossés. Il faut donc comprendre qu'il y a eu une translation de site entre 1404 et 1500, et que l'emplacement primitif de la maison fossoyée a été abandonné.

Cette plate-forme fossoyée est sans doute celle qui est désignée plusieurs fois sous le nom de « motte » dans le terrier de 1628.

Dans la déclaration de Louis le Jeune et Jean le Jeune, laboureurs, il est précisé, « comme provenant de la seigneurie de Marey [...] une ouche appelée à la Motte, contenant la semence d'un boisseau, tenant de soleil levant à maistre Jean Duprey, de midi à Jean le Jeune, de couchant à maistre Jean Duprey, de morvange au chemin tendant de la planche de Marey à Cussy ». L'ouche (pièce de terre près d'une maison) a une surface d'un boisseau soit 15 ares.

Dans une déclaration de Jean le Jeune, on trouve également une référence à la motte. « Item, une pièce de terre appelée en la motte, contenant environ deux journaux, tenant de soleil levant au grand chemin tendant du pré de planche de Marey, de midi à maître Jean Duprey, de couchant audit confins, de morvange à la fontaine de Marey. »

Un troisième article donne des indications sur la motte. « Item un quartier de pré appelé en la Moutte, contenant environ 3 soitures, tenant du soleil levant à Louis le jeune, audit confinant et à maître Jean Duprey, de midi aux héritages de Pierre Duvernoy, de couchant à Maître Jean Duprey et de morvange à la fontaine de Marey »

Un quatrième article fait référence à la fontaine. « Un petit verger contenant la semence d'environ un demi boisseau de seigle situé audit Marey, sur la teste de la fontaine, tenant de soleil levant au verger de Louis le Jeune, de midi au chemin par lequel on va du Prey à Marrey de couchant et de toutes autres part à Maistre Jean Duprey ».

²⁶ Les ais sont des planches épaisses, d'environ un pied de large.

Les indications sur la situation de ces parcelles nous font situer la « motte » à 500 m à l'ouest de la maison seigneuriale, près du carrefour menant vers Anost et Cussy et vers la maison seigneuriale. On y trouve encore aujourd'hui une fontaine. Cette plate-forme était située sur une protubérance formant un éperon.

État des vestiges (fig. 4 et 5)

Nous commencerons la description de la demeure seigneuriale par l'aspect extérieur du bâtiment, l'état des façades, puis par l'examen des vestiges architecturaux intérieurs. Ce bâtiment se présente sous la forme d'un rectangle flanqué de deux tours rondes. La figure 4 donne le plan de la maison seigneuriale. L'ensemble de la construction s'élevait sur deux niveaux plus des combles. Une cave occupe la partie centrale, sur 1/3 de la surface du bâtiment.

La façade sud

L'entrée principale est située au centre de la façade sud ; elle est surmontée d'un arc surbaissé. Cet ensemble architectural est particulièrement intéressant par la qualité de l'assemblage des matériaux et du soin de la mise en œuvre des pierres à joints vifs.

La présence de deux énormes brèches dans la façade ne permet pas de confirmer s'il s'agit d'anciennes ouvertures.

La tour sud-ouest a conservé son arase à 6,70 mètres au-dessus du seuil de la porte, pris comme référence. Une brèche a été faite à l'emplacement de l'archère qui devait protéger la façade. À travers le lierre,

on distingue, dans la tour, une ouverture au niveau de l'étage.

La façade ouest

Au milieu de cette façade s'élève, à 8,85 mètres, la partie sommitale du bâtiment. Elle correspond aux souches des cheminées adossées sur la face intérieure de ce mur,

L'état de conservation de la façade ouest permet d'admirer la grande qualité de son appareillage régulier qui réside dans le choix judicieux des blocs de granite bruts calés avec soin et la mise en œuvre de pierres de plus d'un mètre de long.

À l'étage, dissimulée sous l'importante végétation de lierre, s'ouvre une petite fenêtre dont le linteau est décoré d'une accolade.

La façade nord

Cette façade est percée d'une petite fenêtre murée, envahie par le lierre. Sur cette façade débouche un jour en archère au ras du sol actuel et le soupirail de la cave. Au pied du mur se trouve un fragment de linteau en plein cintre détaché de la façade, provenant d'une baie située à l'étage, dont l'ouverture devait être d'environ 40 cm. Au niveau de l'étage, on remarque plusieurs assises de pierres appartenant à l'embrasement d'une fenêtre orientée vers le nord.

La façade est

La tour nord-est est presque entièrement enterrée, dans la hauteur du rez-de-chaussée, par les éboulis. Sa proximité avec le chemin d'accès a dû faciliter les actions de dépeçage, et elle a servi de carrière de pierres. Cependant les substructures de la tour révèlent dans sa partie sud-est quelques

analogies avec celles de la tour située au sud-ouest.

On ne peut pas quitter les façades sans évoquer le problème des enduits. Après s'être émerveillé sur l'appareil des murs, il faut rappeler que l'ensemble était sans doute recouvert d'un enduit, bien qu'aucune trace ne soit visible à l'extérieur.

Le niveau des salles basses

Le seuil de la porte est pris comme niveau de référence. Le plan de la figure 4 montre les salles basses. Les murs nord et sud, gouttereaux, ont une épaisseur d'environ 1,30 m. Les murs est et ouest, pignons, sont sensiblement plus épais de 1,35 à 1,40 m. Un mur de refend d'une épaisseur de 0,70 m partage inégalement, en 1/3 - 2/3, l'espace intérieur.

Dans l'embrasure de la porte de la façade sud, on remarque l'emplacement du « passe barre » qui condamnait la porte de l'intérieur. Au droit de cette porte, le sol intérieur était constitué d'un plancher amovible, le « trapon », qui permettait d'accéder à la salle et que l'on relevait pour descendre à la cave voûtée, par un escalier. La porte donnait accès à la grande salle basse de 10,30 x 8,60 m.

Sur le mur ouest a été mise en place une cheminée dont il ne reste que les jambages, profondément encastrés dans le mur (fig. 5 et 6)

Le manteau de la cheminée constitué de blocs clavés, a été enlevé. L'enlèvement de ces blocs de pierre n'a pu se faire qu'à travers la brèche de la façade sud. Ce transport pourrait être à l'origine de la brèche. On peut affirmer que la cheminée est contemporaine de la construction.

Sur le plan figure le four extérieur débouchant sous le manteau de la

cheminée. Sa voûte est écroulée, il semble postérieur à la construction de l'édifice et rend inefficace le rôle de flanquement de l'archère de la tour sud-ouest.

Une partie du mur intérieur ouest a conservé un enduit, très ordinaire, fait de deux couches, un gobetis de mortier de chaux d'environ 1 cm d'épaisseur et une couche beaucoup plus fine réalisée avec un mortier fin. On n'a pas d'élément pour dater cet enduit.

La tour sud-ouest est intérieurement de plan circulaire à ce niveau. La partie inférieure était faiblement éclairée par deux archères à embrasures voûtées. Dans l'embrasure de l'archère nord-ouest, bien conservée, est aménagée une niche ou « retraite ».

Le mur nord comporte une petite fenêtre qui mesure en tableau 56 cm de large sur 67 de haut. Cette fenêtre est actuellement obstruée. Des trous sur le linteau montrent qu'elle a pu recevoir trois barreaux de fer. Les pierres formant l'encadrement de la fenêtre sont moulurées. La fenêtre est placée très haut dans la pièce, l'embrasure est bien en place sur un des côtés de l'ouverture.

La présence de deux corbeaux en pierre calcaire moulurée sur le mur nord permet de reconstituer le plafond de la pièce. La face inférieure du linteau se trouve seulement à 12 cm du bord supérieur du corbeau.

Le niveau du sol de la salle basse est inférieur de 0,36 m au niveau supérieur de l'extrados de la voûte de la cave. D'où un changement de niveau dans la salle basse correspondant à deux marches, que l'on situe à l'aplomb du mur est de la cave.

À l'est, une autre salle de plus petites dimensions (5 x 8,60 m) est séparée de la salle basse par le mur de

refend : à ce niveau, aucune communication n'existe entre les deux pièces. Ce mur n'est pas lié aux murs gouttereaux. Cette pièce orientale ayant été omise lors de la visite de 1705, nous retenons l'hypothèse d'une réserve de vivres accessible par une trappe à partir de la salle supérieure. Dans ce cas, l'ouverture actuelle sur la façade sud correspondrait à une utilisation récente de cette pièce.

Le niveau des salles hautes

On accédait à l'étage par un escalier, probablement en bois, situé dans la tour sud-ouest, d'après le texte de 1705. L'intérieur de la tour, qui est de section circulaire au niveau inférieur, est de section approximativement carrée au niveau de l'étage, le carré circonscrivant le cercle. La tour était éclairée par une fenêtre dont deux pierres d'œuvre sont en place. On peut estimer la largeur de la fenêtre à 64 cm. Le linteau manque, mais d'après une observation faite il y a une cinquantaine d'années, ce linteau portait une accolade. Les moulures sont du même type que celles de la fenêtre nord de la salle basse.

À ce niveau, la tour formait, avec une cheminée et une fenêtre, une pièce de petites dimensions (3,30 x 2,70 m environ). De cette surface, il faut déduire le chevêtre de l'escalier.

Les murs nord et sud sont en retrait d'environ 15 cm, leur épaisseur est ainsi réduite à 1,15 mètre.

Une cheminée de même type que celle de la salle basse se trouve dans cette salle ; seuls les jambages sont en place. À l'étage ils possèdent une modénature plus raffinée que leur jumelle du rez-de-chaussée. Les deux conduits de cheminée réalisés en

briques plates sont contigus et en partie en place dans l'épaisseur du mur ouest.

La fenêtre à droite est représentée dans son état actuel : l'allège en partie murée.

Ce mur est percé d'une petite fenêtre de 45 cm de large sur 66 cm de haut, valeurs qui correspondent à 1,5 pied de large sur 2 pieds de haut, dimensions très classiques. Le linteau de cette fenêtre est orné d'une accolade.

Le mur nord porte une embrasure, mais l'état des vestiges ne permet pas d'évaluer la dimension de la fenêtre. D'après le texte de 1705, il y avait 4 fenêtres en mauvais état dans cette pièce. Les emplacements de 3 fenêtres sont reconnus, la dernière devait s'ouvrir sur la façade sud.

La pièce est désignée par le texte de 1705 par sa situation « jouxtant la chapelle » qui, dans la tour nord-est, se situait bien, suivant la tradition, dans la partie orientale de la construction. Une embrasure de fenêtre est visible sur le mur nord. Le texte de 1705 indique que 4 fenêtres étaient en mauvais état dans cette pièce : là encore une fenêtre devait ouvrir sur la façade sud.

Le niveau des combles

Il ne reste aucun vestige de ce niveau. En 1705, on pouvait accéder au grenier à partir de chacune des chambres hautes. On peut de plus supposer un accès direct entre ces deux pièces.

Le niveau de la cave

On accède au niveau de la cave par un escalier de pierre très raide de 9 marches. Une partie écroulée à l'entrée permet de voir la constitution de la voûte, en arc surbaissé, composée de pierres plates mises de champ et

bloquées au mortier. Durant la période des relevés, nous avons vu deux fois la cave inondée. Il semble qu'un écoulement établi par des gros blocs de pierre dans le mur ouest de la cave ait été prévu. Ces inondations ne sont guère compatibles avec le rôle de réserve alimentaire.

Le mur est de la cave comporte une niche, le mur nord est équipé d'un soupirail débouchant au niveau du sol actuel. Il est construit en pierres de grandes dimensions (plus d'un mètre). Le soupirail a constitué un point faible de la voûte qui est effondrée à cet endroit.

La sécurité le confort le prestige de la maison seigneuriale

De nombreuses contraintes ont déterminé la forme des structures, à commencer par la vassalité. On a vu dans les rapports de Jean de Marey avec la justice, qu'il construisait une maison sans fossés, pont-levis ni créneaux. Puis intervient l'aspect économique, qui dépend des moyens financiers et humains dont disposait Jean de Marey. Restent encore trois critères : la sécurité, le confort et le prestige. Il peut y avoir incompatibilité entre sécurité et confort. À partir de ces choix, on peut construire un donjon habité ou un château de plaisance, et ceci indépendamment de l'époque.

La sécurité

La sécurité est déterminée par le type d'agression auquel on s'attend. La maison seigneuriale de Marey est dominée à l'est par un terrain en forte pente. La sécurité n'a donc pas été prise en compte dans le choix de l'emplacement. La conception de l'ensemble, un rectangle flanqué de

deux tours, montre un souci de la sécurité. Il s'agit de la protection propre d'un seigneur et de sa famille et non d'une protection collective.

Les deux archères ou jours en archère dans chacune des tours permettent de flanquer les façades (fig. 10). La façade nord comporte également un jour en archère de 7 cm de large sur 50 cm de hauteur. Ces jours en archère sont un peu plus larges que de simples archères. Ils permettaient sans doute l'usage de l'arme à feu, même si aucun élargissement caractéristique ne vient les désigner comme de vraies canonnières. Ces ouvertures hybrides, fentes de lumières servant au tir de flanquement, sont sans doute le résultat du procès de 1500, qui avait interdit à Jean de Marey de bâtir une réelle maison forte.

Le trapon de cave, bizarrement et dangereusement situé derrière la porte d'entrée, est peut-être également une conséquence du procès de 1500. Le parlement de Dijon a interdit à Jean de Marey de construire un pont-levis : il a donc aménagé une sorte de pont-levis intérieur, moins spectaculaire, mais sans doute aussi efficace qu'un grand pont à flèche et à chaîne.

L'épaisseur des murs, de 1,30 mètre, doit être considérée comme un élément de sécurité, en effet, la hauteur du bâtiment – un étage plus les combles – ne justifiait pas cette épaisseur.

Le confort

Les ouvertures sont un élément essentiel du confort. Elles apportent la lumière, mais elles sont un élément de faiblesse, surtout au rez-de-chaussée. Les baies connues sont toutes de petites dimensions.

– Salle basse, façade nord, 56 x 67 cm.

- Salle haute, façade ouest, 45 x 66 cm.
- À l'étage, tour sud-ouest, largeur estimée à 44 cm.
- Fragment de baie le long de la façade nord, provenant probablement de l'étage, largeur 40 cm.

La description de 1705 a montré qu'il y avait 4 fenêtres par pièce. Ces fenêtres étroites percées dans des murs de 1,30 m d'épaisseur laissaient passer peu de lumière²⁷. Aux fenêtres s'ajoutent des archères qui peuvent servir de fente de lumière.

Les ouvertures étant ouvertes, il fallait pouvoir les fermer. On pouvait utiliser un cadre de bois vitré ou tendu d'un parchemin huilé. Ces solutions nécessitent des feuillures autour des baies. À Marey, ces feuillures sont bien visibles, et des fragments de verre plat ont été retrouvés en fouille au niveau des sols d'occupation.

Une autre solution était le volet de bois. Il nécessite des gonds ou une fixation pour son accrochage. Or, il n'en reste pas de traces.

Les cheminées sont un élément de confort primordial (fig. 6 et 7). La maison seigneuriale disposait d'une cheminée dans chacune des grandes pièces et une dans la tour. Compte tenu des dimensions de la cheminée, l'approvisionnement en bois de celle de la chambre haute pouvait poser un problème. On peut imaginer une poulie permettant de monter le bois à travers une trappe à partir de la porte d'entrée.

Il n'y a pas de traces de cuisine dans la maison. On peut penser que la

préparation des repas était effectuée à l'extérieur. Dans les descriptions des maisons, on trouve parfois à l'extérieur le « chauffeur », qui devait être le lieu de la cuisson des aliments. La description de Marey en 1705 cite, « duquel enclos nous sommes entrés dans la chambre du fourg, ou nous avons reconnu qu'il faut faire les cheminées tout à neuf ».

On ne trouve pas de traces de l'implantation d'un évier avec écoulement de l'eau. Pas de traces des latrines dans la construction, mais Jean de Marey pour cacher l'aspect défensif des tours, les considère comme des garde-robes : c'est aussi le lieu où l'on met la chaise percée.

La chapelle, qui apparaît dans la description de 1705, peut également être considérée comme un élément de confort.

On ne connaît pas l'aménagement intérieur de la salle basse de 83 m². Il n'y a pas de traces de cloisons. Le sondage archéologique a mis au jour un mur qui séparait la tour de la salle basse : mur de faible hauteur, qui pouvait être surmonté d'une cloison en bois. Mais on ne disposait pas d'éléments pour dater cet aménagement. On pouvait utiliser des tentures pour fractionner une pièce et diminuer ainsi la promiscuité, mais au préjudice de l'éclairage. Pour la chambre haute d'une surface de 92 m², on ne dispose d'aucun élément.

Le prestige

La demeure seigneuriale doit se distinguer visuellement de la maison du laboureur²⁸. Les maisons de ces derniers nous sont connues par un terrier de 1470. D'après celui qui fut

²⁷ Jacques PARAIN, Les ouvertures de la Tour de Saint-Sermin-du-Bois, in : Centre de Castellologie de Bourgogne, *L'habitat médiéval fortifié en Bourgogne du sud*, rapport intermédiaire de PCR, 2002, vol. 1.

²⁸ Jacques PARAIN, *La maison des laboureurs, des notables et d'un petit seigneur*, Anost : éd. Anost archéologie, 2002.

établi à la demande de Charles de Lavai, seigneur de La Boulaye²⁹, des tenanciers demeuraient à Cussy. Cette situation est contemporaine à la construction de Marey. Néanmoins, les indications conservées sur l'état des maisons correspondent à celles des laboureurs, personnages aisés qui possédaient des terres et payaient des redevances au seigneur. Toutes les maisons des laboureurs sont couvertes de paille. Dans le terrier, seulement 1/3 des maisons comporte une cheminée. Une partie du bâtiment est utilisée pour l'habitation et l'autre de bâtiments agricoles.

La maison seigneuriale possède un étage, de plus elle est séparée des bâtiments agricoles.

Il faut citer les cheminées monumentales de Marey comme élément de prestige à cause de leurs dimensions, mais aussi de leur décoration. Les fenêtres, leur nombre et aussi leurs dimensions sont également des éléments de prestige.

Le sondage archéologique (fig. 9)

Le Service Régional de l'Archéologie nous avait donné son accord pour un sondage ayant pour but de déterminer le niveau du sol dans la salle basse et dans la tour³⁰. Le résultat est résumé dans le bilan scientifique de 1995, p. 66. Dans la salle, le niveau du sol d'origine se trouvait au niveau de la semelle de la cheminée, à -30 cm par rapport du seuil de la porte d'entrée pris comme référence. La présence de quelques fragments de carreaux de pavage ne permet pas d'assurer l'existence d'un revêtement de sol.

Un élément nouveau est venu de la présence d'un mur séparant la salle basse de la tour. De construction peu soignée, il supportait une cloison de bois, avec une porte.

Un autre mur se dirigeait vers le centre de la tour. Le sol de la tour se trouvait au même niveau que celui de la salle.

Une fosse située le long du mur de la tour descendait à la limite du substrat, à -1,20 m. Il avait pour origine la tranchée utilisée pour construire la tour. Celle-ci contenait des tessons et des fragments de verre plats.

Des terres de remblai couvraient le sol de la salle sur une hauteur de 42 cm, recouverte par une couche de mortier sur laquelle était soigneusement mis en place un revêtement de carreaux rouges de 17 x 17 cm. Ce sol se trouvait à + 14 cm par rapport au seuil de la porte d'entrée. Dans la tour au même niveau a été mis en place un sol fait d'éléments de récupération, briques et tuiles. Nous attribuons cet aménagement au XIX^e siècle. Il avait pour but de résoudre un problème d'humidité. En effet, la cave lors des grandes pluies est inondée. Il semble qu'un conduit d'écoulement avait été prévu sur la façade ouest du mur de la cave, mais il ne devait plus fonctionner.

L'avenir du site (fig. 10 ?)

L'intérêt de la maison seigneuriale de Marey résulte de l'importance de ses vestiges, et de la grande cohérence entre ces vestiges et les textes. De plus, la construction, qui s'est terminée vers 1500, a subi des transformations minimales après cette date.

Ce bâtiment a été racheté en 1975 par une personne qui en voyait tout l'intérêt, mais aucun travaux n'a été

²⁹ Petit fief à 6 km au sud de Marey.

³⁰ Sondage BB / IM / 95416, n° 8.

entrepris. Le propriétaire nous a donné l'autorisation de faire le relevé de la construction et le sondage archéologique. Nous l'avons régulièrement rencontré pour le tenir au courant de l'évolution de l'étude.

La préservation des vestiges demande de nombreuses compétences, des erreurs irréversibles peuvent être faites. Il avait été envisagé de s'adresser à une association compétente comme SMBS. Ce type de sauvetage demande un entretien suivi, il faut veiller à l'évolution de la construction et lutter contre la végétation envahissante. Si les conditions de la préservation des vestiges avaient été réunies, une solution aurait été proposée dès le début de cette étude.

Remerciements

Bien que les archives puissent encore nous apporter des documents, il faut profiter de l'occasion pour remercier les intervenants.

- M^{me} Latournerie a attiré notre attention sur l'intérêt que pouvait présenter l'étude de la construction de Marey.

- M. Latournerie, propriétaire, nous a fait confiance et nous a autorisé l'accès du site.

- M^{me} Parain m'a aidé à rédiger ce texte et transcrit les parties du terrier de 1628 relatives à Marey.

- M^{lle} Jacquier a transcrit les pièces juridiques de 1500, qui permettent de vivre la construction de Marey.

- M. Liger a exécuté les plans d'étude du bâtiment, travail difficile à mettre en valeur.

- M^{me} Bonnamour du Service Régional de l'Archéologie, en nous autorisant à faire le sondage, nous a permis de découvrir une utilisation tardive de la construction.

- Nous remercions enfin les personnes de l'Association Anost Archéologie qui ont participé à l'activité sur le terrain.



Fig. 1. Cadastre de 1827 au 1/2500 agrandi à 1/1000.



Fig. 2 : façade ouest en 1995.



Fig. 3. Vue générale du site.

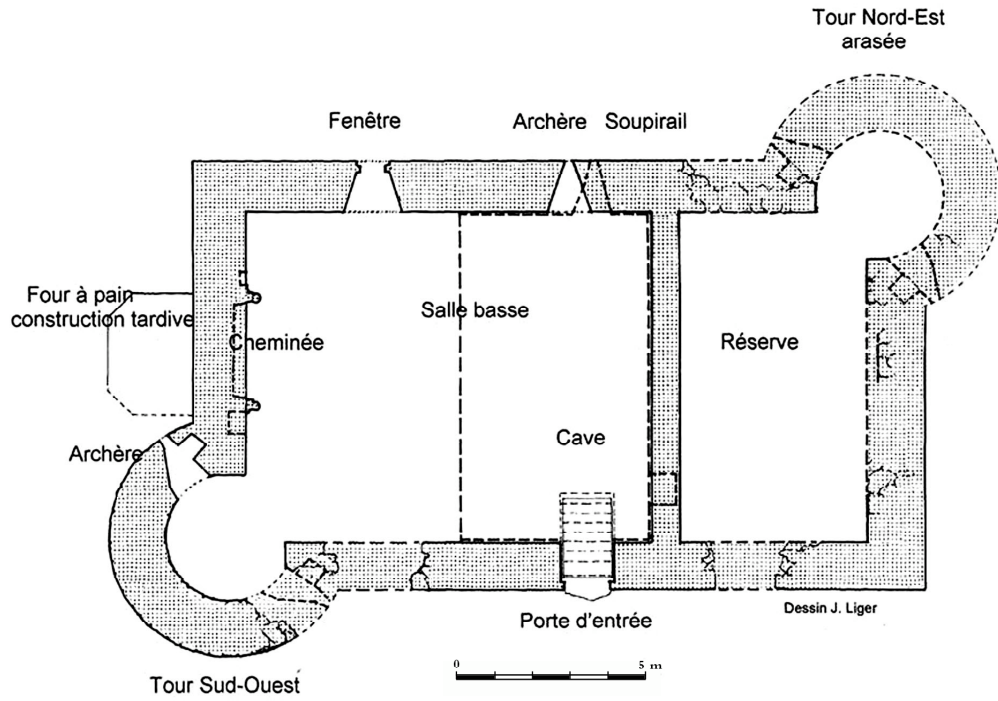


Fig. 4. Plan de la construction au niveau du sol.

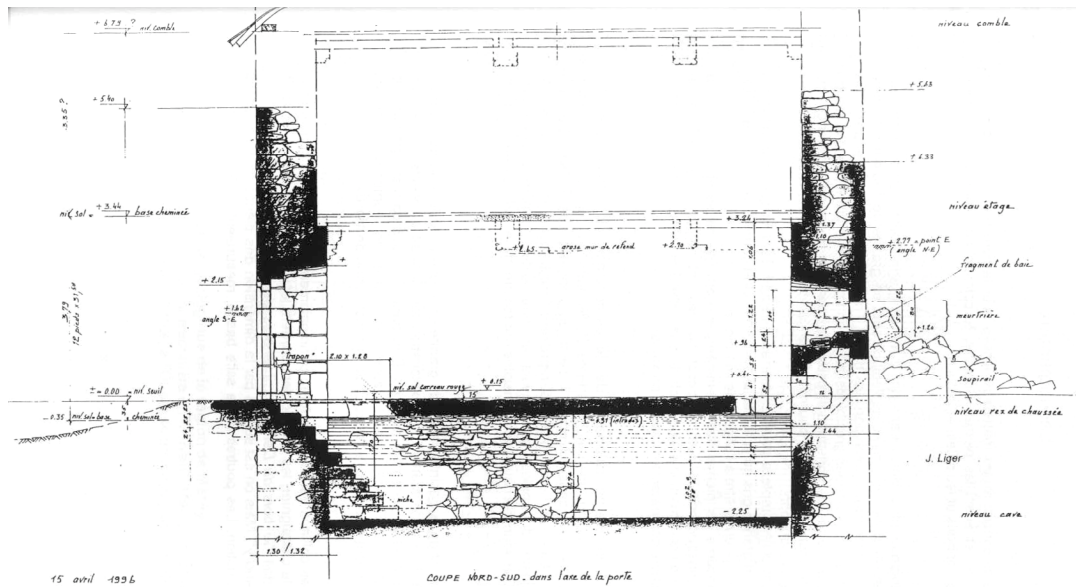


Fig. 5. Coupe nord-sud de la construction dans l'axe de la porte.

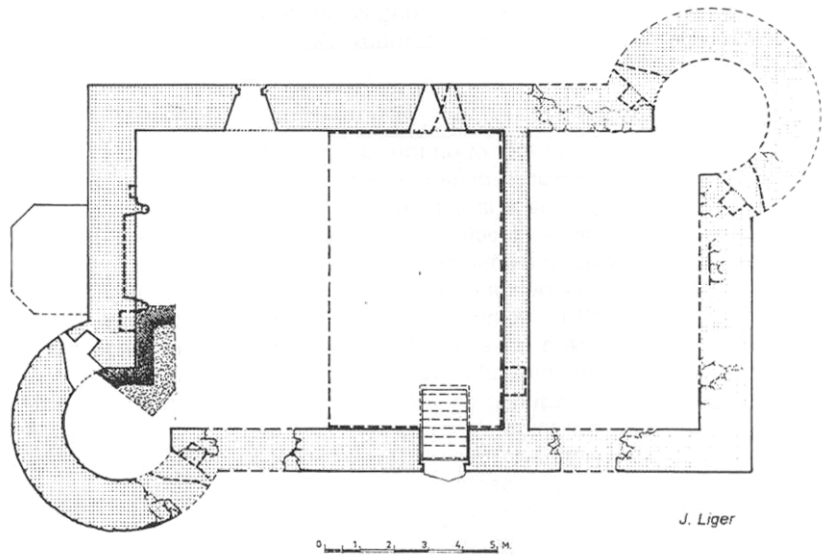


Fig. 8. Situation des sondages

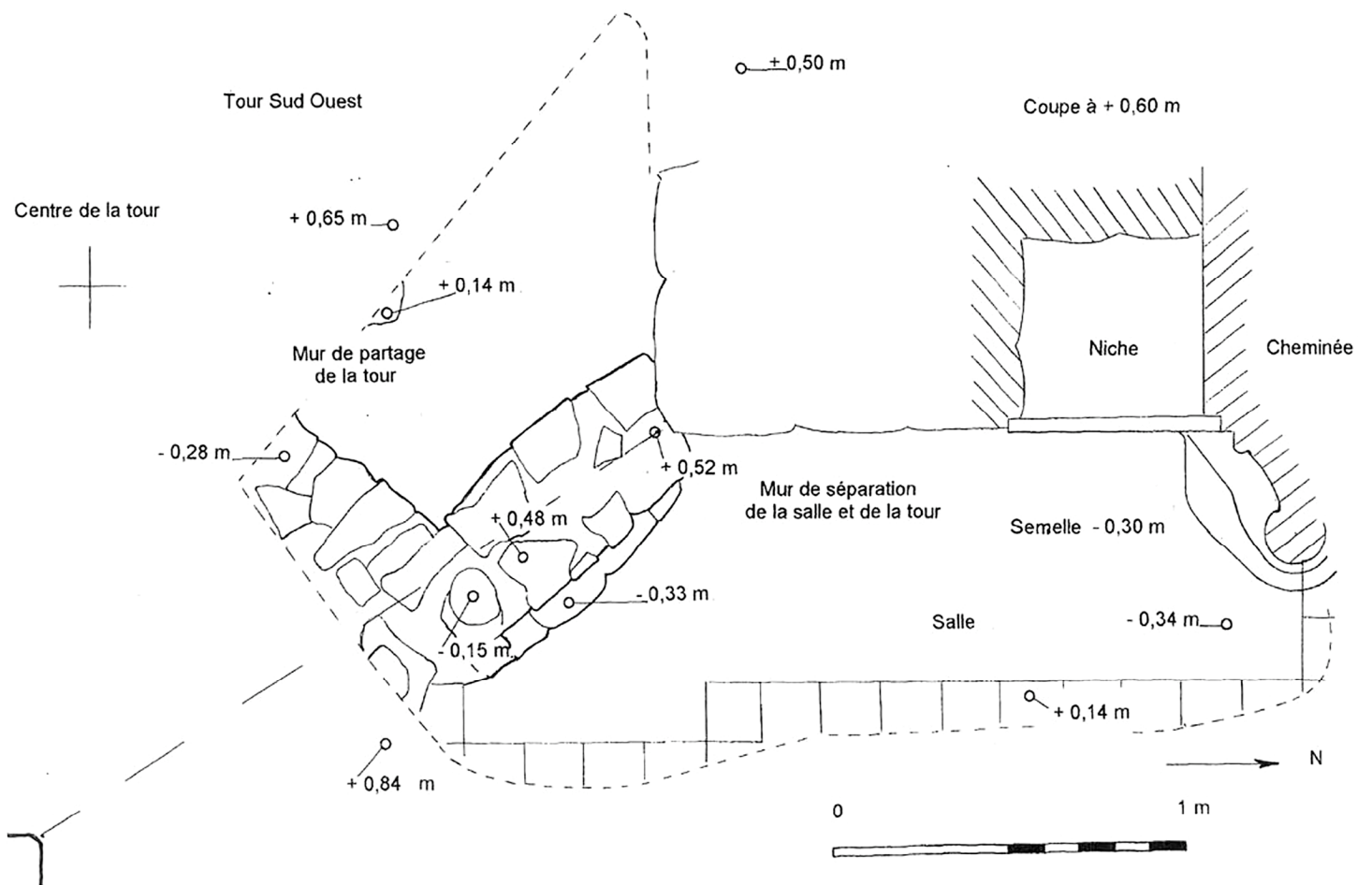


Fig. 9. Plan du sondage archéologique.
Sur la partie droite, le jambage de la cheminée et de la niche.
Sur la partie gauche, les murs de la tour.

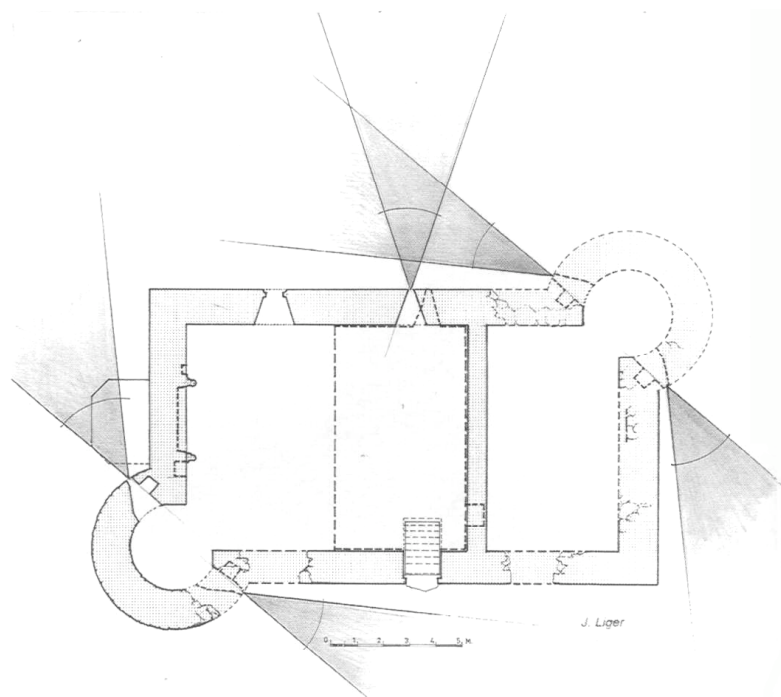


Fig. 10. Efficacité des archères.

On a déterminé le champ visuel des archères à partir de l'archère de la façade nord, la seule entièrement conservée. Le champ est inférieur à 45° . La direction de visée des archères des tours a été estimée par une mesure faite sur l'archère de la tour sud-ouest.

La figure montre que les façades ne sont pas couvertes par les archères des tours. De plus, la partie extérieure des tours n'est protégée que par la fenêtre de l'étage.

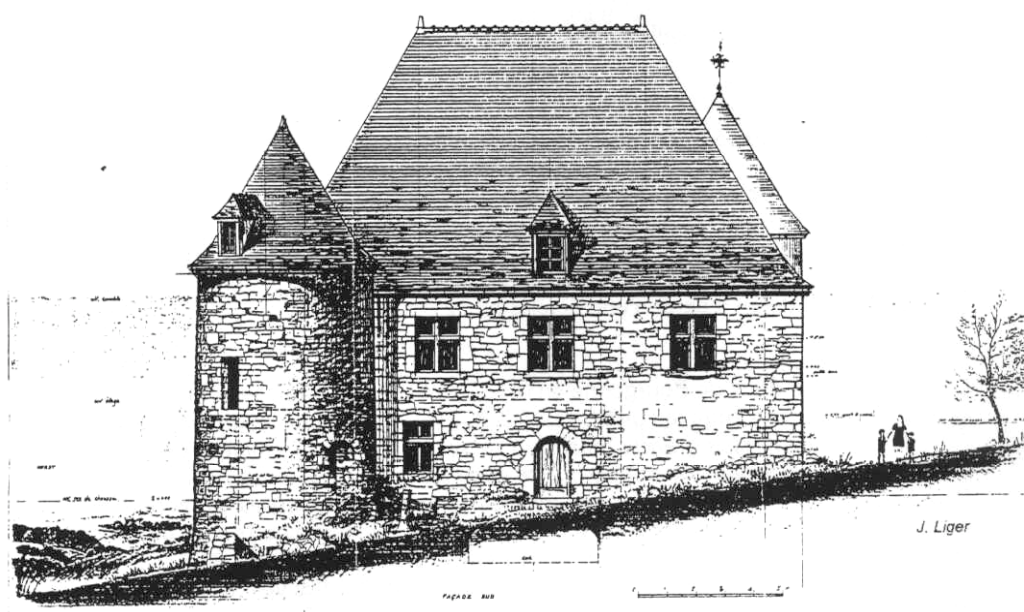


Fig. 11. Projet de restauration de Marey

Le château de La Rochepot : de la forteresse gothique au château néo-gothique

LAURENT SACCARO*

Le château de La Rochepot, situé à 15 km au sud-ouest de Beaune, est une figure emblématique de la Bourgogne. Ses toits de tuiles vernissées font depuis un siècle le bonheur des guides et des albums touristiques, qui répètent à l'envie comment le fils du président de la République Sadi Carnot, au début du XX^e siècle, a reconstruit à grands frais les ruines du château bâti par la famille Pot au XV^e siècle. Cette restauration a souvent été décriée par de nombreux auteurs comme un sommet de l'architecture troubadour, qui aurait fait table rase des vestiges médiévaux : de ce point de vue, le Guide du Routard¹ et des auteurs scientifiques comme Jean Mesqui² sont au diapason!

Pourtant, une étude plus précise des archives de Sadi Carnot d'une part, et des vestiges d'autre part, montrent que Charles Suisse, l'architecte de la reconstruction, a rebâti le château à partir de travaux archéologiques tout à fait sérieux, et avec le double souci de

ménager l'exactitude historique et l'habitabilité des lieux. Cet intérêt en soi du château restauré avait déjà été pressenti par Françoise Bercé, qui voyait en La Rochepot une « savante reconstruction [...] Mais peut-être s'agit-il là moins d'une création néo-gothique que d'une restitution archéologique réussie... »³.

Le château mérite donc aujourd'hui d'être étudié d'une part comme bâtiment médiéval, dont les vestiges sont très visibles et bien identifiables en sous-œuvre, d'autre part comme édifice néo-gothique, puisqu'il s'agit d'un édifice tout à fait exemplaire pour ce type d'architecture en Bourgogne.

Le château, du Moyen Âge à la Révolution

Un premier château

Sur le haut de la colline du Châtelot, qui porte le château actuel (fig. 1, L), s'élèvent encore les vestiges d'un premier édifice fortifié.

Différentes hypothèses furent évoquées par les historiens successifs du château, à commencer par le commanditaire de la restauration, Sadi Carnot, sur les origines de l'occupation de ce site. Cette hauteur naturelle a pu ainsi être occupée depuis l'âge du bronze, de par sa proximité avec la « voie de l'étain », puis à l'époque romaine. La découverte de monnaies

* Cette étude est issue d'un mémoire de Master soutenu à l'université de Bourgogne sous la direction de Daniel Russo. L'auteur poursuit actuellement son étude de l'architecture troubadour dans un travail de thèse.

¹ « Jolie carte postale [...] cette forteresse médiévale perchée sur son piton rocheux semble sortie d'un conte de fées bourguignon revu façon Disney... » (*Le Guide du Routard Bourgogne Franche-Comté*, Paris : Hachette, 2008).

² Le château de La Roche Pot lui apparaît comme « une folie du XIX^e siècle », mais encore comme un « beau cas d'école de restauration ». (Jean MESQUI, *Châteaux-forts et fortifications en France*, Paris : Flammarion, 1997).

³ Jean-Pierre BABELON (dir), *Le château en France*, Paris : Berger-Levrault, 1988.

du II^e siècle, à l'emplacement de la « chapelle du XIII^e siècle⁴ » irait dans ce sens. L'absence de rapports de fouilles et de matériel archéologique connu, ne permet malheureusement pas à l'archéologie moderne d'être plus précise sur ces points.

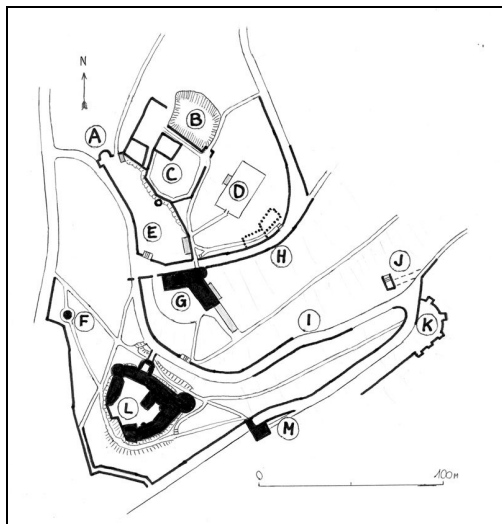


Fig. 1. Plan d'ensemble du domaine ; état actuel

La figure 1 montre le plan de ce château primitif. Il consiste en une cour C entourée de murailles élevées sur la falaise, comportant au moins deux bâtiments et défendue au nord par un fossé B. Bien que restaurées vers 1910, ces dispositions apparaissent toujours nettement, et l'analyse des appareils, faite en 2005 par MM. Laborier et Mouillebouche, indique que les maçonneries pourraient dater des XII^e-XIII^e siècles. Cela est confirmé par le matériel archéologique (vestiges de poteries de la même époque) découvert dans un puits en 1909⁵, ainsi que par une charte de la première moitié du XII^e siècle qui fait mention d'une

⁴ Voir ci-après.

⁵ Lieutenant-colonel DERVIEU, *Poteries du Moyen Âge découvertes à La Roche Pot*; Beaune : imprimerie beaunoise, 1909.

chapelle au château de La Roche⁶. Depuis les restaurations de Charles Suisse et les recherches historiques de Sadi Carnot, les historiens successifs du château, tels que A. Veau et J. Délissey⁷, ont pris l'habitude d'identifier cette chapelle romane avec l'édifice qui commande la porte d'entrée du château et qui repose sur une fondation en *opus spicatum* (fig. 2, n^o 6).

Les fouilles menées en 1899-1900 avaient mis au jour, outre cette fondation, les éléments d'un portail mouluré en plein cintre et un prolongement de la maçonnerie ancienne dans les lices nord. Charles Suisse avait ainsi reconstitué l'évolution du bâtiment : la chapelle primitive romane (XII^e-XIII^e siècles) avait été transformée en cellier au XV^e siècle et dotée à l'occasion de deux nefs voûtées d'ogives et d'un étage.

Cette hypothèse est actuellement mise en doute par l'archéologie médiévale. En effet, à part la fondation en *opus spicatum*, indice vraisemblablement trompeur, rien n'indique que ce bâtiment soit du XII^e siècle, et rien dans son plan ne ressemble à une chapelle. Il est donc raisonnable de penser que la chapelle du XII^e siècle se trouvait bien dans le château supérieur, vraisemblablement dans l'angle sud-ouest, où a été recrée une baie géminée plein-cintre, couverte d'un arc clavé.

⁶ ADCO, G 964 (chapitre de Saint-Lazare d'Autun) : 1112-1140 : « *notificamus castrum de Rocha situm esse in parochia Balbiniacensi [...] est enim quedam capella in supradicto castro constructa quae quasdam consuetudines a Balbiniacensi ecclesia querit et habet* ».

⁷ Armand VEAU, *Notes et documents sur Auxey-Duresses, la baronnie de Meursault, la baronnie de Saint-Romain et le comté de La Rochepot*, Beaune : imprimerie beaunoise, 1932 ; Joseph DÉLISSEY, *Le château de la Roche Pot*, Ouges : Union typographique, 1965.

Le premier château fut probablement abandonné suite à un manque d'eau persistant, attesté lors de la réutilisation du puits au début du XX^e siècle. À la suite de quoi la forteresse aurait été transportée à l'emplacement actuel, sans doute dans les premières années du XIII^e siècle : c'est du moins l'opinion de Sadi Carnot et de Charles Suisse, qui datait de cette époque la tour nord-ouest, dite tour Marlot, et la courtine ouest (fig. 2, n° 25)⁸, opinion qu'il est difficile de corroborer ou d'infirmer dans la mesure où les témoins archéologiques et textuels sont lacunaires. L'analyse archéologique de la « chapelle du XIII^e siècle » montre que ce bâtiment à deux nefs, dont les voûtes quadripartites reposent sur deux piliers centraux, a toutes les caractéristiques d'un cellier. Les nervures prismatiques reposant sur des consoles en cône renversé pourraient évoquer une construction, là encore, du début du XIII^e siècle.

Constitution du château gothique

Le nouveau château de la Roche-Nolay⁹, à l'instar du précédent, épouse la forme naturelle de son site. Il adopte donc un plan approximativement triangulaire, qui correspond à deux falaises abruptes, tandis qu'il fut coupé de la montagne par un profond fossé taillé dans le roc.

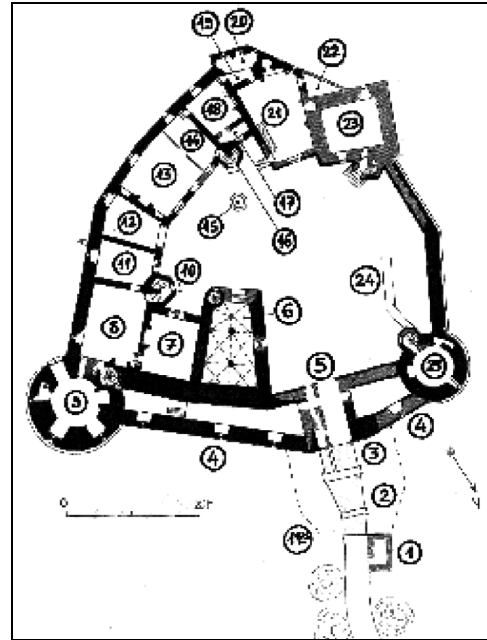


Fig. 2. Restitution du plan du château à la fin du XVIII^e siècle. Cette restitution repose principalement sur un plan de Charles Suisse montrant l'avancement du chantier en juillet 1900. Les parties en gris clair montrent d'ailleurs les murs qui ne subsistaient plus alors qu'à l'état de fondation. La distribution intérieure du château à la toute fin du XVIII^e siècle est accessible par les visites faites en 1746 et 1767, et surtout par les inventaires de 1759, 1771, 1794 et 1798. Certains éléments de détail sont cependant purement hypothétiques, mais liés à des mentions textuelles (four et escalier de la cuisine ; cloisons)

⁸ « Au point de vue date, la tour Marlot plus vieille que les autres correspond à la construction de la courtine ouest : c'est un reste du vieux château qui a été conservé. » Lettre de Charles Suisse à Sadi Carnot du 9 juillet 1902, à propos du mâchicoulis couronnant depuis le XV^e siècle la tour Marlot. Archives au château.

⁹ Selon les notes de Sadi Carnot, le nom actuel de La Rochepot n'apparaît dans les sources qu'en 1531.

Une partie de l'enceinte, le cellier (n° 6) et une tour (n° 25), situés au nord-ouest, dateraient donc du XIII^e siècle. Mais la majeure partie du château provient certainement de la reconstruction du XV^e siècle.

En 1403, la seigneurie de La Roche-Nolay fut acquise par Régnier Pot, chambellan du roi Charles VI et conseiller du duc de Bourgogne¹⁰. Il entreprit alors une série d'importants travaux, complétant et renouvelant l'aspect du château, tout en lui donnant sa physionomie actuelle¹¹.

Son fils Jacques et surtout son petit-fils Philippe poursuivirent même carrière et même politique architecturale. Le mécénat de Philippe Pot est assez bien connu, par les archives (décors au château de Lille, dont il était gouverneur) et par le témoignage de Châteauneuf-en-Auxois, forteresse que lui donna Philippe le Bon et où il réalisa de nombreux travaux, toujours visibles à l'heure actuelle.

À La Roche-Nolay, durant la seconde moitié du XV^e siècle, les Pot exécutèrent ainsi de nombreux aménagements militaires, adaptant le château aux perfectionnements de l'artillerie à feu, tels l'aménagement de nombreuses archères-cannonnières, la construction d'une grosse tour d'angle (n° 9), d'une fausse-braie (n° 4) et d'une impressionnante barbacane

(n° 2)¹², laquelle, selon Charles Suisse, ne fut jamais achevée.

La mise en œuvre des nouvelles exigences de la résidence se manifesta par la construction d'un nouveau corps de logis, où le rez-de-chaussée est réservé aux fonctions utilitaires (n° 7 à 23), à l'exception d'une grande salle (n° 13 et 14), tandis que le premier étage abrite les appartements seigneuriaux et une chapelle haute.

Cette configuration des bâtiments n'évolua que fort peu. Au XVII^e siècle, de nombreuses réparations furent effectuées, suite à la tempête de 1645 : 40 000 tuiles, 5 000 ardoises et 20 000 clous sont alors nécessaires pour remettre l'ensemble en état, au moment de l'acquisition de la seigneurie par Pierre Legoux de la Berchère¹³. Sa veuve, Louise Joly, fit réaliser quelques aménagements, notamment la création d'un appartement « à la moderne » au premier étage du corps de logis, comme le montre l'étude comparative de l'état de 1645, des comptes de réparation des Legoux (1669-1676) et de la visite de 1746¹⁴.

¹⁰ BnF., coll. Bourgogne, t. 58, f° 54

¹¹ Sadi Carnot est le premier auteur à mentionner une « libéralité ducale » accordée par le duc de Bourgogne Jean sans Peur. Régnier Pot est ainsi autorisé à prendre, jusqu'à cent francs d'or, du bois dans la forêt de Planoise, près d'Autun, pour la réparation du château de la Roche Nolay. BnF, coll. Bourgogne, t. 58, f° 54.

¹² C'est du moins ainsi que les vestiges furent interprétés et reconstitués, à partir des découvertes archéologiques faites à cet emplacement. Celles-ci ont fait apparaître un complexe enchevêtrement de maçonneries, datées du XIII^e au XVIII^e siècle, correspondant aux différentes structures d'accès au château qui se sont succédées durant cette période. Lettres de Charles Suisse à Sadi Carnot des 9 août 1899, 11 août 1900, 16 juillet 1901, 9 juillet 1902, 18, 26, 28 février, 11, 18, 21 mars et 22 avril 1903.

¹³ DÉLISSEY, *op. cit.*, p. 9.

¹⁴ ADCO, Fonds Blancheton (classement provisoire), 15/3° 22(1), 7/15 & 47/3° 8b2.



Fig. 3. Restitution de l'angle nord-est de la cour au XV^e siècle

La restitution a été permise grâce aux relevés de fouilles et aux photographies du chantier de restauration (fin XIX^e-début XX^e siècles), qui montrent très nettement l'emplacement des différents bâtiments. Les détails des élévations sont attestés par les mêmes sources, outre les différents états, visites et inventaires des XVII^e et XVIII^e siècles. Cependant, le doute demeure quant à certains détails (moulurations et emplacement de certaines baies), restitués cependant ici, selon les caractères généraux de l'architecture civile bourguignonne de la fin du XV^e siècle.



Fig 4. Vue de l'angle nord-est de la cour, après restauration

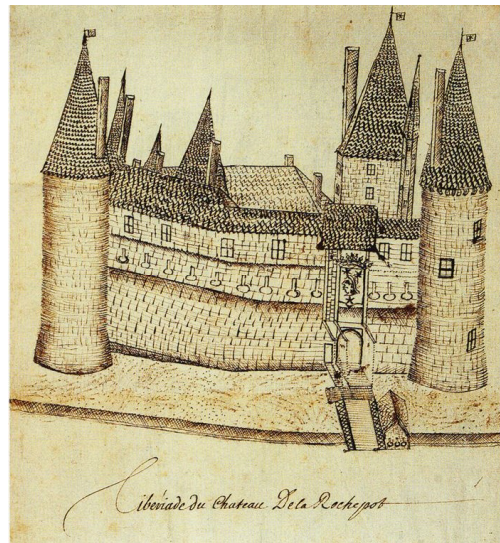


Fig 5. Tibériade du château de la Rochepot vers 1750 (ADCO, fonds Blancheton, non coté)



Fig. 6. Vue ouest des ruines du château (BnF, Rés. Ve-26p-Fol. Destailleur Province, t. 11 , n° 2536)

Au siècle suivant, l'acquisition du comté de la Rochepot par la famille Blancheton (1740) marqua le début d'une série de réaménagements qui ne prit fin qu'en 1789¹⁵. De nouveaux appartements furent créés, la chapelle remise en état de nouveau consacrée en 1750¹⁶. La vie des nouveaux seigneurs était à l'image de leurs moyens, c'est-à-dire relativement modeste. La fin de l'Ancien Régime coïncida avec une période de déclin du château qui connut, malgré quelques travaux, un abandon croissant.

Le XIX^e siècle : de la démolition à la restauration

Le 7 messidor an VII, le citoyen Bélorgey, propriétaire à Arnay-sur-Arroux, acquit les bâtiments pour la somme de 6 700 francs¹⁷. Ceux-ci étaient à ce moment-là dans un état variable, mais certaines parties complètement ruinées¹⁸. Aussi le château était-il voué d'avance à la destruction, qui fut menée avec rapidité. Il ne fallut que dix ans pour ne laisser debout que quelques pans de murs (fig. 5).

Cependant, ces ruines ne manquèrent pas de susciter un grand intérêt : elles auraient même été l'objet d'une escroquerie, dont Pierre Joigneaux rapporte le récit¹⁹. Le propriétaire des ruines du château reçut, un beau jour de 1828, la visite d'un étranger « d'un extérieur avantageux » qui s'offrit de les lui racheter pour une somme coquette (600 francs selon les

¹⁵ ADCO, Fonds Blancheton (classement provisoire), 7/11, 08, 48/4 a-b.

¹⁶ ADCO, Fonds Blancheton (classement provisoire), 7/11.

¹⁷ ADCO Q 454 & Q101.1.

¹⁸ ADCO Q 454.

¹⁹ Pierre JOIGNEAUX, *Fragments historiques sur la ville de Beaune et ses environs*, Paris : Guillemot, 1839, p. 123-125.

uns, 1000 selon les autres). Une fois chez le notaire, le prix dûment acquitté, l'acquéreur demanda que la somme fût portée à 50 000 francs sur l'acte, « innocente originalité d'antiquaire » à laquelle les autres parties consentirent.

Copie de l'acte en poche, le nouveau châtelain se présenta alors chez un notaire de Lyon, afin d'y emprunter à réméré 25 000 francs. Ce à quoi, après vérification que le château n'était pas hypothéqué, le notaire consentit. Au jour du recouvrement de la créance, l'emprunteur n'ayant pas donné signe de vie, le tabellion décida d'entreprendre les coûteuses démarches nécessaires pour la saisie du château, et se rendit sur place pour juger de sa nouvelle propriété : « Pauvre notaire ! Grand fut votre désappointement à la vue d'un domaine tout simplement riche en souvenirs, et sur lequel un homme sensé n'aurait pas prêté trente écus, vu la valeur intrinsèque des matériaux et les difficultés du charroi. »

Par la suite, la famille Blancheton forma le projet de rachat des ruines, entre 1839 et 1855²⁰. Le notaire de M^{me} Juigné de Lassigny, nièce du dernier comte de La Rochepot, entreprit des démarches auprès du sieur Crochet, propriétaire des ruines. Ses prétentions excessives firent échouer cette tentative, qui aurait pu aboutir sur une restauration, ou du moins une consolidation. Vers 1875, l'abbé Bissey, curé et historien de la commune, formait, dans sa description des vestiges, le vœu de les voir restaurées²¹.

Par ailleurs, le château de La Roche Pot prit peu à peu une place importante dans la littérature, aussi

²⁰ Le Fonds Blancheton conserve douze lettres relatives à ce projet (41/4^o, 9, a-l).

²¹ Archives diocésaines de Dijon, série Z.

bien dans les oeuvres des historiens locaux que dans les albums pittoresques : ceux-ci tendaient à populariser l'image des ruines comme celle d'un passé révolu, et d'un but touristique, alors que le développement des chemins de fer amenait sur place des visiteurs de plus en plus nombreux.

Ainsi donc, à la fin du XIX^e siècle, les ruines de la forteresse connaissaient un sort paradoxal. Objet d'un véritable intérêt touristique, leur destruction avait été arrêtée depuis le milieu du siècle, sans qu'aucune mesure de préservation ne fût envisagée. Pourtant, l'idée d'une restauration faisait son chemin. Il faut dire que l'importance des vestiges autorisait un pareil projet, dans la mesure où la grosse tour était simplement découronnée et que la façade externe du corps de logis avait relativement peu souffert. En revanche, les fortifications et les façades sur cour avaient totalement disparu tandis que les gravats s'accumulaient sur plusieurs mètres d'épaisseur par endroits (fig. 6). La tâche était ardue, mais pas impossible.

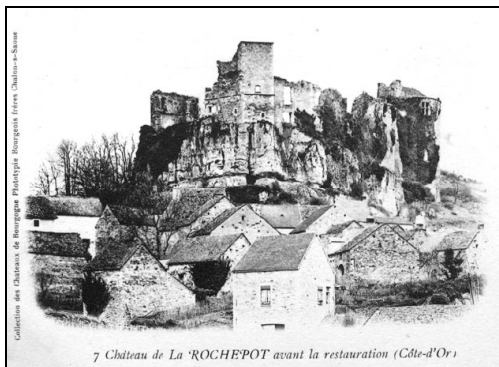


Fig. 7. Vue sud des ruines du château, vers 1890. Carte postale, collection personnelle de l'auteur.

La restauration du château

L'achat des ruines

Pour les étrennes du nouvel an 1894, M^{me} Carnot, épouse du président de la République, décida d'offrir les ruines de La Rochepot à son fils aîné, le capitaine Sadi Carnot²².

Ce militaire, né en 1865, montra très tôt une double vocation historique et guerrière, qu'il concrétisa en rentrant simultanément, à 19 ans, à la Société Éduenne et dans l'armée. Il abandonna la carrière des armes au bout d'une quinzaine d'années, mais fut néanmoins présent sur le front lors de la Grande Guerre. Sa carrière politique fut marquée par un mandat de conseiller général du canton de Nolay (1910-1913) et ses nombreuses réélections au conseil municipal de La Rochepot. Sa vie fut surtout celle d'un érudit passionné par l'histoire, principalement celle de la Bourgogne. Il écrivit quelques articles sur les régiments révolutionnaires de la Côte-d'Or et laissa de nombreuses notes sur les grandes familles de la région. Il s'intéressa également de manière attentive aux questions agricoles. Marié en 1904 à Madeleine Soubiran, qui lui donna une fille l'année suivante, il devint veuf en 1907. Il se remariera trois ans plus tard avec Marguerite Duchesne-Fournet, avec qui il aura un fils, Pierre-Sadi Carnot, et trois filles. Il mourut à Nolay en janvier 1948.

L'acquisition des ruines n'était pas une fantaisie ou un caprice. Le jeune homme était fort attaché à l'histoire régionale et il avait sans doute fait part à sa mère de son désir de posséder ces belles ruines, dans l'espoir de les restaurer et de faire ainsi revivre un lieu auquel s'attache le souvenir de gloires

²² Lettre de M^{me} Cécile Carnot à son fils Ernest.

locales. En outre, il aurait eu de la sorte un agréable pied-à-terre, tout près de la maison familiale de Nolay.

Les premiers travaux furent entrepris en 1895, sous la direction de Léon Cunisset²³. Il s'agissait de consolider les pans de murs encore debout et de restaurer complètement la grosse tour. Ce premier parti de restauration partielle fut abandonné en 1897, lors du changement d'architecte. Léon Cunisset avait peu d'expérience dans la restauration des monuments anciens. Aussi Sadi Carnot décida-t-il de le remplacer par l'architecte en chef des Monuments Historiques de Dijon, Charles Suisse.



Fig. 8. Vue de la façade est, en 1900

Les principaux artisans du chantier

Charles Suisse, né en 1846, était le fils de Jean-Charles Suisse, architecte départemental et diocésain. Élève des Beaux Arts, lui-même architecte diocésain et architecte des Monuments Historiques pour les départements de Côte-d'Or, Savoie et Haute-Savoie, où il exerça ses talents dans de nombreux monuments publics (cathédrale Saint-Bénigne et palais ducal à Dijon ; château d'Annecy) et privés (abbaye de La Bussière-sur-Ouche,

²³ Celui-ci, architecte du château du Fête (près Arnay-le-Duc), était le frère de Paul Cunisset-Carnot, qui avait épousé la fille du Président de la République.

châteaux de Thoisy-la-Berchère et Talmay ; demeures en Saône-et-Loire, Haute-Savoie et dans la Loire). Cette intense activité surpassa malheureusement ses forces : il tomba malade à la fin de 1905 et mourut en août de l'année suivante.

Xavier Schanosky (1867-1916) œuvra sur presque tous les chantiers du précédent. Sa carrière comporta de multiples commandes de meubles et de sculptures, artistiques et monumentales, dans tous les styles français, mais presque exclusivement en Côte-d'Or. Son père avait déjà été un collaborateur actif de Charles Suisse.

La première phase de travaux

Sitôt à la tête du chantier de La Rochepot, l'architecte mit en place sa méthode habituelle, longuement éprouvée sur ses nombreux chantiers.

Les exigences historiques et esthétiques de Sadi Carnot étaient difficiles à concilier²⁴. Charles Suisse se devait donc de déployer toute sa science pour concilier le respect des vestiges et les nécessaires adaptations au confort moderne.

Aussi installa-t-il une organisation efficace et rationnelle, faisant appel aux entreprises dijonnaises avec lesquelles il travaillait habituellement, ainsi qu'aux techniques les plus modernes (chemin de fer pour le transport des blocs taillés, grue électrique). Il s'imposa en outre une surveillance rigoureuse et attentive du chantier, effectuant en 9 ans 92 voyages et 12 séjours sur place. Par ailleurs, il entretint une correspondance

²⁴ Correspondances de Sadi Carnot et de Charles Suisse, archives au château de La Rochepot. Seules les réponses de Charles Suisse sont conservées. Les lettres de Sadi Carnot, ainsi que les archives de Charles Suisse, n'ont pas pu être retrouvées.

intense avec le commanditaire, faisant ainsi de cette restauration une véritable oeuvre commune. Sadi Carnot fournissait le fruit de ses recherches historiques, tandis que Charles Suisse orientait les choix vers un parti archéologique.

Dès la fin de 1897, la décoration de la grosse tour, inspirée des tapisseries et des pavements de la fin du Moyen Âge, était commencée. Sadi Carnot en fut tellement satisfait qu'il décida la restauration totale du château, dans son état du XV^e siècle. Ce choix s'imposait doublement, d'une part en souvenir de la glorieuse période ducale, et d'autre part du fait que la majeure partie des bâtiments datait de cette époque, n'ayant subi que des modifications de détail dans la suite des siècles.

Le commanditaire réclama avec empressement l'étude de la restauration du corps de logis (1898). Toutefois, Charles Suisse lui recommanda des fouilles préalables, qui permirent de dégager les fortifications nord et le « bâtiment du XII^e siècle », comme en témoignent ses lettres : « J'ai examiné avec M. Schanosky la façon dont on peut [...] reprendre le rez-de-chaussée de l'ancienne chapelle convertie plus tard en magasin (9 juin 1899) [...] Vous ne voulez pas faire la porte du magasin ronde, comme elle était autrefois (car on ne s'est certainement pas occupé de la démolir au XV^e siècle) (4 août 1899) [...] Il y a des talus et des glacis très bien combinés pour contre-buttre la poussée des voûtes et, à tous points de vue, il faut bien se garder de les modifier en les réparant (28 août 1899) [...] En fouillant le sol des lices en avant de la courtine, on a mis à jour des traces bien curieuses : les fondations du prolongement de la chapelle du XIII^e

siècle avec les contreforts » (13 juillet 1900).

L'année suivante, 17 tailleurs de pierre œuvraient à la reconstitution dudit bâtiment, ainsi qu'à celle de la courtine ouest. En 1902, une équipe de mineurs de Montceau-les-Mines fut sollicitée pour dégager le puits, entièrement comblé depuis la Révolution. L'année 1903 vit la reconstruction de la tour nord-ouest, de la porterie et de la barbacane.



Fig. 9. Vue nord du château (1903)

L'étude de la restauration du château s'acheva en 1904. Il apparut alors qu'une reconstruction complète était impossible. La tour carrée, située sur la falaise, ne put être rebâtie, car une partie de sa base s'était effondrée, probablement au cours de la démolition. Son emplacement fut donc converti en terrasse, mais la base de la tour fut conservée, une partie de sa tourelle d'escalier remontée et le tout intégré dans un ensemble paysager.

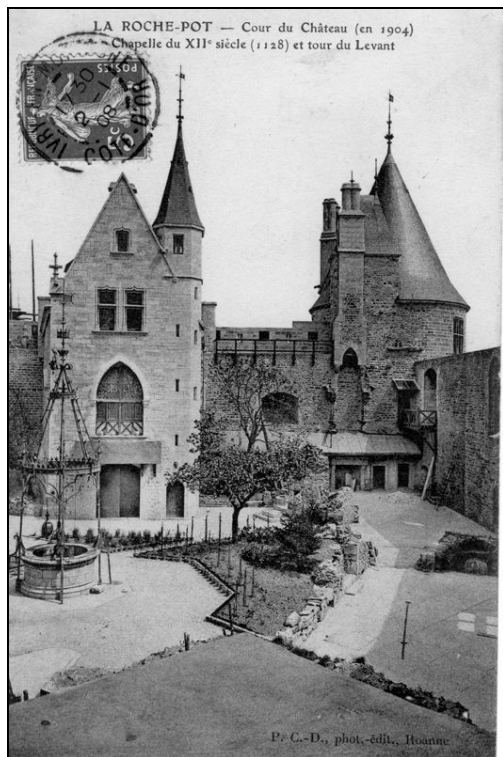


Fig. 10. Vue de l'angle nord-est du corps de logis avant sa restauration (1904), à comparer avec l'état restauré (fig. 4)

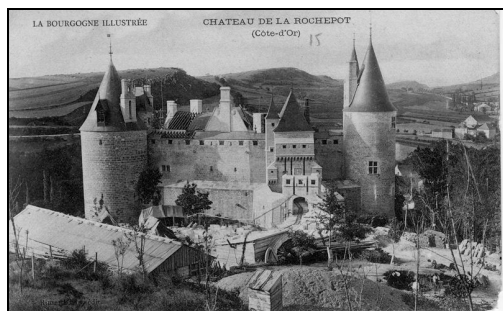


Fig. 11. Vue de la façade nord au moment de la mort de Charles Suisse (août 1906)

Tandis qu'on remontait les maçonneries du corps de logis, Charles Suisse étudia attentivement les aménagements de la future habitation de la famille Carnot, tant les questions de décor que de confort. La mort de l'architecte, en août 1906, interrompit ce travail, alors que le gros œuvre du corps de logis était en voie d'achèvement.

L'achèvement de la restauration

Dès les premiers signes de la maladie du maître d'oeuvre, ses deux élèves et associés, MM. Forey et Prost, prirent le relais pour l'étude et la direction du chantier. Ils poursuivirent ce travail à partir de septembre 1906, mais le nouvel homme de confiance de Sadi Carnot devint le chef de chantier, Louis Dolfini. Celui-ci avait été un collaborateur zélé de Charles Suisse, dont il reprit la tâche épistolaire.

Entre 1907 et 1909 fut achevée la première partie du corps de logis, ainsi que ses aménagements de confort et son décor intérieur. La seconde moitié des bâtiments était rebâtie, pour le gros oeuvre, entre 1911 et 1914.



Fig. 12. Vue de la façade orientale en cours de reconstruction (1913)

La Grande Guerre marqua un arrêt prolongé du chantier, qui ne reprit qu'en 1921. Il ne restait alors plus qu'à assurer les finitions des derniers bâtiments, lesquelles s'achevèrent en 1927. La restauration était à peine terminée quand les travaux d'entretien commencent : c'est la « restauration de la restauration », qui se poursuit chaque année depuis. L'ensemble des travaux de restauration, de 1897 à 1927, aura coûté la somme de 3 099 460 francs.

Analyse de la restauration

L'architecture

La conception des élévations et des aménagements internes est presque entièrement attribuable à Charles Suisse. Après sa mort, Forey et Prost n'eurent guère qu'à suivre ses plans, au moins pour un grand nombre d'éléments du château. Son travail fut grandement facilité par sa parfaite connaissance de l'architecture de la fin du Moyen Âge et particulièrement des monuments bourguignons où il avait

travaillé, tels le palais ducal de Dijon, l'Hôtel-Dieu de Beaune ou encore le château de Châteauneuf-en-Auxois. Ce dernier, mieux conservé que La Rochepot, fut une source d'inspiration permanente²⁵. En effet, de 1460 et 1490, il appartenait également à Philippe Pot, qui put y faire travailler les mêmes équipes. Châteauneuf devint donc le modèle de restauration de La Rochepot, qui s'inspire de nombre de ses éléments, comme les lucarnes ou les décors sculptés (fig. 13 et 14).



Fig. 13 a. Gable de Châteauneuf



Fig. 13 b. Gable de La Rochepot



Fig. 14 a. Lucarne de Châteauneuf



Fig. 14 b. Lucarne de La Rochepot

Pour juger de la fidélité des nouvelles élévations par rapport à l'état ancien, il faut d'abord avoir à l'esprit l'ampleur des destructions. Les façades externes avaient été relativement bien conservées : on se contenta de les consolider et de refaire les meneaux et croisillons manquants, sans percer de nouvelles ouvertures. En revanche, toutes les élévations sur cour avaient disparu et étaient fort peu documentées. Aussi Charles Suisse en dessina-t-il de nouvelles d'après les caractères généraux de l'architecture civile du XV^e siècle, reproduisant formes et modénatures des monuments bourguignons, outre celles qu'il avait jugé spécifiques à La Rochepot.

Selon le même principe, il créa la barbacane, qui selon lui était demeurée inachevée à la fin du XV^e siècle, en s'appuyant sur la ressemblance de ses fondations avec celles du château de Dijon²⁶.



Fig. 15. Vue nord du château, avec sa barbacane au premier plan

²⁵ « Chaque jour on est appelé à constater la similitude des détails dénotant la même main entre Châteauneuf et La Roche Pot ». Lettre de Charles Suisse à Sadi Carnot du 11 novembre 1901.

²⁶ « Votre dessin de barbacane en avant de la Porterie est très réussi : c'est ce qui existait au château de Dijon [...] L'intéressant et très complet système de défense du XV^e siècle. ». Lettres de Charles Suisse à Sadi Carnot du 9 août 1899 et du 11 mars 1903.

Dans la mesure du possible, l'architecte remploya les éléments d'origine. Un certain nombre d'éléments étaient restés en place (jambages et linteaux de baies, cheminées des étages), d'autres furent retrouvés dans les déblais et remis en place (fig. 16), mais certains ne purent retrouver leur fonction originelle, vu leur état de dégradation. Ils furent alors mis en exposition dans les murs de clôture de la propriété (fig. 17).

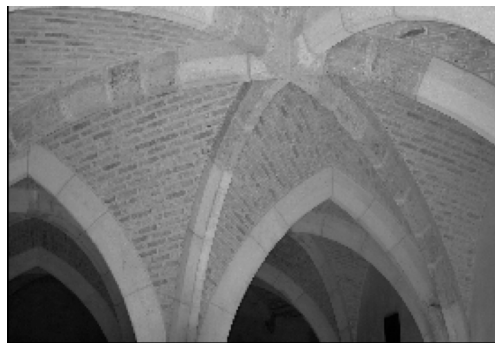


Fig. 16. Détail des ogives de l'ancien cellier. On distingue les voussoirs d'origine, plus sombres.



Fig. 17. Détail de deux blocs remployés dans un mur du parc

D'une manière générale, la restauration s'est appliquée à retrouver l'état original, dans la mesure où il pouvait être connu. Les modifications d'importance ont été très limitées et cantonnées aux intérieurs, généralement pour répondre aux nécessités de l'habitation moderne. C'est notamment le cas de la « salle des gardes » qui fut créée en remplaçant un mur porteur

par un arc surbaissé, afin de réunir deux salles, nouveau vestibule des appartements des Carnot (fig. 18).



Fig. 18. « Salle des gardes »

Enfin, il convient de souligner la place des principes esthétiques en vigueur à la fin du XIX^e siècle. Ceux-ci s'expriment par la composition des volumes, la multiplication des plans, la recherche du pittoresque par l'imbrication des formes et des couleurs. L'architecture est ainsi traitée à la manière d'un décor de théâtre, cherchant avant tout à flatter l'oeil, à le surprendre et à le guider sans cesse d'un détail à un autre. Pour ce faire, l'architecte a, sur la base archéologique, multiplié les éléments tels que les auvents, et joué sur les matériaux de couverture. Ce parti esthétique, qui concourt au pittoresque des lieux est particulièrement visible à La Rochepot comme au Haut-Koenigsbourg, qui a été restauré à la même époque (fig. 19 et 20).



Fig. 19. Angle nord-est du corps de logis de La Rochepot



Fig. 20. Vue de l'accès à la basse-cour du château du Haut-Koenigsbourg

Cette analyse permet de constater la conformité de l'œuvre de Charles Suisse avec les prescriptions de Viollet-le-Duc. Celui-ci dans l'article « Restauration » de son Dictionnaire raisonné de l'architecture médiévale, avait établi en effet le programme à suivre par tout architecte restaurateur, autour de trois points fondamentaux. Les études préalables (tant documentaires qu'archéologiques), l'utilisation des techniques les plus modernes et des matériaux les meilleurs, et la prise en compte des impératifs de sa future utilisation, c'est-à-dire adapter le projet en se mettant à la place du maître d'oeuvre médiéval, afin d'intégrer les modifications dans l'esprit de la construction originelle. Il faut composer autant avec l'archéologie qu'avec la modernité, ce qui explique la célèbre formule du maître: « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état qui peut

n'avoir jamais existé à un moment donné »²⁷.

Le décor peint et sculpté

La sculpture est très marquée par le respect archéologique. La manière de Schanosky et de son atelier est très proche de celle des « ymagiers » bourguignons du XV^e siècle, mais néanmoins originale. Les sujets sont plus ou moins libres (selon l'intégration ou non au sein d'un programme iconographique précis), les postures très dynamiques (Fig. 21 et 22).

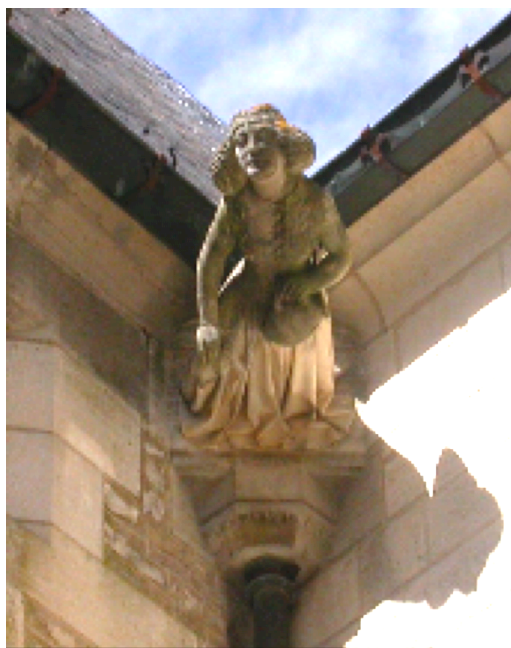


Fig. 21. Fausse gargouille ornant un angle du corps de logis



Fig. 22. Étude en plâtre d'un ange destiné à la tourelle du corps de logis

La sculpture prend toute sa place dans le projet artistique et s'avère un excellent vecteur pour la valorisation de l'histoire du château par le biais du décor. Blasons et devises illustrent les différents personnages et familles ayant possédé les lieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments (fig. 24). Cela tend à accentuer l'aspect didactique de la restauration de La Rochepot. l'Histoire fait désormais partie intégrante du lieu, en s'inscrivant dans son architecture comme dans son décor, tant sculpté que peint.



Fig. 24. Étude en plâtre d'un culot destiné à la chambre de M. et M^{me} Carnot, avec leurs initiales

²⁷ Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture médiévale*; t. VIII, p. 14, Paris : veuve Morel, 1875.

La peinture occupe également une place essentielle, suite à un XIX^e siècle qui avait redécouvert très tôt, dès le premier quart du siècle, la polychromie architecturale. Les exemples néo-classiques contribuent ainsi à une acculturation de la couleur, qui culmine dans les réalisations néo-gothiques. Viollet-le-Duc attribue au décor, notamment peint, une fonction de mise en valeur de la structure du bâtiment, qu'il ne doit plus cacher. Ici, la peinture se concentre dans les appartements des propriétaires : la chambre de M. et M^{me} Carnot, par exemple, reçoit un traitement complexe, accumulant motifs et frises²⁸.

La démarche artistique est double, à la fois didactique, car le décor est l'assemblage de motifs appartenant à différentes époques de l'art médiéval, organisés dans le but de donner un aperçu de chacune, et personnelle, dans la mesure où de nombreux éléments font référence à l'histoire locale ou au commanditaire de la restauration (lettres initiales et blasons).

Il en ressort que ces décors ne sont nullement des copies, mais bien des compositions originales, qui ne manquent d'ailleurs pas de faire appel à l'art de leur temps : la salle à manger des Carnot reçut, en 1924, un décor médiévisant dans lequel alternent lettres initiales gothiques et motifs stylisés « Art Déco » (fig. 26).



Fig. 26. Détail des peintures murales de la salle à manger (1924)

Ainsi, le décor prend à plusieurs reprises l'aspect d'un compromis avec le goût artistique du début du XX^e siècle : c'est particulièrement visible dans le choix des coloris unis et contrastés, et l'adaptation des motifs, qui sont un des multiples aspects de la conciliation entre le passé et le présent.

La modernité à La Rochepot

Le retour du château à la vie domestique impliquait une adaptation en vue de satisfaire les exigences de confort du début du XX^e siècle. Aussi Charles Suisse assura-t-il l'installation du chauffage central, de l'eau courante, de l'électricité, de plusieurs salles de bains et W.C. Il s'efforça cependant d'harmoniser ces aménagements avec l'esprit médiévisant de la restauration (fig. 27).

²⁸ La plupart des éléments décoratifs dont il est question se trouvent dans des parties privées du château ; aussi le lecteur voudra-t-il bien nous excuser de ne pas lui en offrir un aperçu iconographique.



Fig. 27. Détail du débouché d'une gouttière du corps de logis

Par ailleurs, l'ameublement du château se faisait l'écho du goût éclectique des années 1900. Les meubles anciens de toutes époques voisinaient avec les copies de meubles médiévaux et avec des objets témoignant de la mode orientaliste. De ce point de vue, la chambre chinoise est une démonstration éloquent. Mais le fait le plus significatif est certainement la représentation assez large de l'Art Nouveau à La Rochepot. Ce mouvement avait été grandement popularisé par l'Exposition de 1900. Ses théoriciens, tels Guimard ou Gallé, se réclamaient pleinement de Viollet-le-Duc et du mouvement néogothique. À maints égards, l'architecte avait véritablement anticipé le mouvement artistique, comme le prouvent certains de ses projets et réalisations, notamment au niveau du décor de Pierrefonds.

L'emploi du nouveau style à La Rochepot était séduisant, car l'Art Nouveau possédait avec l'art du XV^e siècle une similitude de lignes et d'esprit, la même souplesse et la même vigueur. Il sera donc adopté pour de nombreux éléments, plus ou moins discrets, à l'image des loquets de

volets : « c'est moderne, mais parfaitement admis et d'ailleurs ça ne se voit guère »²⁹.

Un ensemble complet de mobilier, dans la chambre destinée aux filles de M. et M^{me} Carnot, appartenait entièrement au nouveau style, tandis que le décor réalisait une sorte de synthèse avec l'historicisme, en conjuguant tons modernes et motifs médiévaux. Cet exemple reste isolé, bien que d'autres meubles et objets aient été disséminés dans les appartements. Il nous éclaire néanmoins sur la personnalité de Sadi Carnot qui, à l'image d'une restauration qui fut l'oeuvre de sa vie, reliait le passé et le présent.

Conclusion

Ainsi, la place du château de La Roche Pot est singulière à plus d'un titre. Les travaux qui y furent menés méritent bel et bien le qualificatif de restauration, car il ne s'agit ni d'une restitution, laquelle eût été impossible faute de sources suffisantes, ni d'une reconstruction, dans la mesure où les vestiges ont été respectés, ainsi que les caractères généraux de l'architecture régionale du XV^e siècle.

Toutefois, cet exemple est fort différent de celui de Pierrefonds, oeuvre capitale de Viollet-le-Duc, qui restaura ce château de 1858 à 1870³⁰. Comme à La Rochepot, les façades externes étaient suffisamment bien connues, tant par la documentation que par les fouilles archéologiques. De sorte que le maître d'oeuvre a pu restituer

²⁹ Lettre de Charles Suisse à Sadi Carnot du 25 avril 1898.

³⁰ Les travaux cessèrent en 1885, sans avoir été achevés.

fidèlement à l'extérieur les dispositions de la fin du XIV^e siècle.

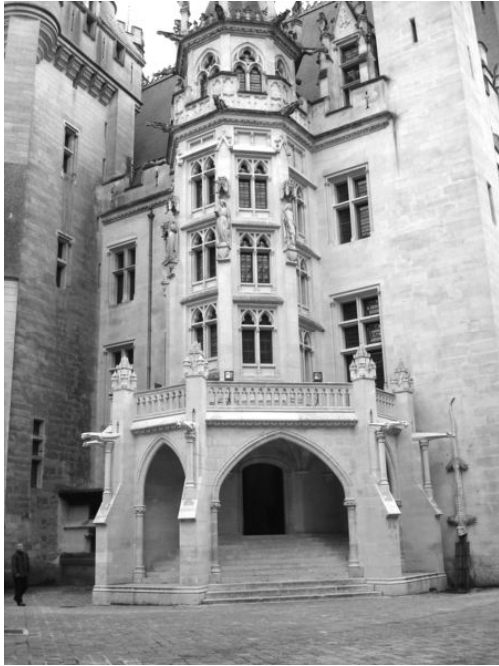


Fig. 28. Vue de la tourelle d'escalier du donjon de Pierrefonds, créée par Viollet-le-Duc

À Pierrefonds, il s'agit bien davantage d'une reconstruction, car l'exigence archéologique dut se plier à un programme palatial nouveau. C'est ainsi que la grande salle, les circulations horizontales et verticales (fig. 28), la chapelle et les corps de logis ont été conçus davantage par souci d'accueillir la cour impériale que dans le respect des vestiges existants. Si Viollet-le-Duc n'hésita d'ailleurs pas à tricher avec la véracité des vestiges, la transformation de la forteresse de Pierrefonds en résidence princière est une manifestation éclatante de son génie créateur.

Par ailleurs, bien qu'elle soit contemporaine, la restauration du château du Haut-Koenigsbourg, menée de 1900 à 1908 par Bodo Ebhardt pour l'Empereur Guillaume II, relève également d'un autre registre, du fait de l'importance de la pensée politique qui présida à sa conception. Il s'agissait

profondément d'exalter la germanité de l'Alsace, en vue de l'assimilation d'une province conquise.

Toutefois, de grandes similitudes existent avec La Rochepot : dans cette perspective, il est très intéressant de savoir que Bodo Ebhardt est venu à Dijon vers 1900, et a visité Châteauneuf comme le chantier de La Rochepot avec Charles Suisse pour guide !

L'originalité de la restauration du château de La Rochepot réside donc d'une part, dans le contexte particulier du début du XX^e siècle, épris de modernité et d'archéologie, et d'autre part, au fait qu'il s'agit du fruit de la collaboration de plusieurs personnes, toutes dévouées à leur passion pour le Moyen Âge, et ainsi parfaitement emblématiques de leur époque.

Bibliographie

Jean-Pierre BABELON (dir), *Le château en France*, Paris, Berger-Levrault, 1988.

Laurent BARIDON, Nathalie PINTUS, *Le château du Haut-Koenigsbourg. À la recherche du Moyen Âge*, Paris : C.N.R.S, Éditions du Patrimoine, 1998

Abbé BERTHOLLET, Notice sur le Colonel Sadi Carnot, Président de la Société Éduenne (1932-1948) et sur ses travaux, in : *Mémoires de la Société Éduenne*, t. L, 1947-1965, p. 49-54.

Marie-Gabrielle CAFFIN, *D'ocre et d'azur. Peintures murales en Bourgogne*, Dijon : Musée archéologique de Dijon, 1992.

Henri CHABEUF, Éloge funèbre de Charles Suisse, in : *Mémoires de la C.A.C.O.*, t. XV, 1906, p. XCI.

Henri CHABEUF, Éloge funèbre de Xavier Schanosky, in *Mémoires de la C.A.C.O.*, t. XVII, 1915, p. CXV.

Joseph DELISSEY, Le château de La Roche Pot, in : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune*, t. LII, 1960-1963.

Lieutenant-colonel DERVIEU, *Poteries du Moyen Âge découvertes à La Rochepot*, Beaune : imprimerie beaunoise, 1909.

Robert DULAU, *Le château de Pierrefonds*, Paris : Monum, Éditions du Patrimoine, 1997.

Jean-Michel LENIAUD, *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris : Mengès, 1996.

Hervé MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon : E.U.D., 2002

Bernard SONNET, Le livre de comptes de Xavier Schanosky, in : *Mémoires de la C.A.C.O.*, t. XXXV, 1993, p. 353-367.

Armand VEAU, *Notes et documents sur Auxey-Duresses, la baronnie de Meursault, la baronnie de Saint-Romain et le comté de La Rochepot*, Beaune : imprimerie beaunoise, 1932.

Mottes castrales, maisons fortes et châteaux en Charollais-Brionnais (Saône-et-Loire)

JEAN-MARIE JAL*, MICHEL MAERTEN**

Un secteur demeuré longtemps méconnu

Contrairement à d'autres « pays » du département de Saône-et-Loire, comme le Chalonnais¹ et le Mâconnais² qui firent l'objet de publications consacrées au recensement des découvertes archéologiques, le secteur Charollais-Brionnais demeura fort longtemps inexploré. De fait, ces deux petites régions au caractère rural prédominant ont bénéficié durablement dans la littérature archéologique d'une solide réputation de vide quasi absolu. Ce constat est même ancien puisqu'à la fin du XVIII^e siècle l'abbé Courtépée pouvait déjà écrire : « on trouve peu de monuments d'antiquités dans ce pays autrefois tout couvert de forêts »³. À son tour, en 1856, Jacques-Gabriel Bulliot, le fameux fouilleur de Bibracte, ne pouvait qu'établir un bilan tout aussi négatif, en résumant la situation par cette phrase : « malheureusement ce pays est le seul de l'ancienne Bourgogne où par une exception singulière personne ne se soit

jamais occupé d'archéologie locale »⁴. Encore récemment, en 1969, Émile Thévenot reprit à son compte une formule identique dans son travail sur les voies romaines du pays Éduen⁵. Bien sûr, ceci n'était dû qu'à un profond retard dans la recherche, conséquence bien fâcheuse d'une absence d'érudits locaux consacrant leurs efforts à cette tâche.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette carence. En premier lieu, l'éloignement des Sociétés savantes, qui furent créées dans la première moitié du XIX^e siècle à Autun, Mâcon et Chalon, conduisit à négliger le secteur du Charollais-Brionnais. Ensuite, à la fin du XIX^e siècle et au début du suivant, la préhistoire, science alors toute récente, monopolisa l'intérêt des premiers chercheurs qui furent attirés dans cette contrée par la spectaculaire découverte, en 1874, des lames de Volgu, attribuées à l'époque solutréenne. Sur ce sujet, nous ne pouvons omettre de signaler ici les travaux pionniers de l'agent voyer Georges Bonnet qui, en 1904, publia une première synthèse intitulée « Le Charollais préhistorique »⁶, ainsi que ceux de J.-B. Jost qui rédigea en 1927

* Membre du Centre de Castellologie de Bourgogne et du Centre d'Étude des Patrimoines du Charollais-Brionnais.

** Docteur en archéologie, chercheur associé à l'UMR 5594 ArtéHis, président du Centre de Castellologie de Bourgogne.

¹ Louis ARMAND-CALLIAT, *Le Chalonnais Gallo-romain*, Chalon : Société d'histoire et d'archéologie, 1937.

² Gabriel JEANTON, *Le Mâconnais gallo-romain*, Mâcon : Delcassan et al., 1927-1931, 4 vol.

³ Abbé Claude COURTÉPÉE, Edme BÉGUILLET, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, (1^{ère} édition 1774-1788), 2^e éd. Dijon : Lagier, 1847-1848, t. III, p. 9.

⁴ Jacques-Gabriel BULLIOT, *Essai sur le système défensif des Romains en pays Éduen*, Paris : Dumoulin, Autun : Dejussieu, 1856, p. 90.

⁵ Émile THEVENOT, *Les voies romaines de la cité des Éduens*, Bruxelles : Latomus, 1969, p. 245.

⁶ Georges BONNET, Étude sur le Charollais préhistorique, in : *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. IX, 1904, p. 336-419.

un opuscule sur « La préhistoire dans la région digoinaise »⁷. Adolphe Sabatier (1883-1947)⁸ qui fut un disciple de Gabriel Jeanton, tenta pourtant de faire publier par l'Académie de Mâcon un ouvrage intitulé « Le Charolais gallo-romain ». Le manuscrit que l'on croyait perdu a été récemment retrouvé dans les archives de cette société par Jean Combier⁹. Enfin, on soulignera le fait que la couverture forestière et l'importance du bocage ne contribuèrent évidemment pas à favoriser la détection des indices révélateurs de vestiges enfouis.

Pour notre part, nous avons seulement tenté de rassembler dans cet article les matériaux destinés à réaliser une première synthèse sur la genèse et l'évolution des sites fortifiés médiévaux dans cette partie de la Bourgogne du Sud. Mais, comme dans toutes les régions françaises, la part proprement archéologique de nos travaux a progressivement décliné à la fin des années 1990, avant de devenir totalement inexistante à l'heure actuelle. En effet, depuis la mise en place d'une nouvelle réglementation qui a accentué la situation de crise dans

laquelle l'archéologie programmée se trouve plongée depuis cette période, les bénévoles ont été totalement écartés de toute recherche de terrain¹⁰. Nous ne pouvons plus désormais que déplorer cette situation et constater comme l'avait écrit André Debord que les « prospections thématiques sont devenues le refuge en quelque sorte de la recherche fondamentale »¹¹. L'action des chercheurs bénévoles a pourtant consisté à suppléer les carences de l'État en matière d'archéologie dite « de sauvetage », durant les années 1970 et 1980. Il s'agissait alors d'intervenir au moment où les sites étaient menacés de destruction partielle ou totale. Il faut aussi ajouter le fait que l'archéologie médiévale est restée pendant longtemps le parent pauvre de la recherche, ceci explique aussi la faiblesse des moyens financiers affectés à la réalisation de telles opérations durant cette période. Il est cependant navrant de constater que les destructions de sites ne cessent de continuer, sans que des recherches préalables ne soient effectuées. Les travaux agricoles, les terrassements divers, les fouilles clandestines et l'utilisation de détecteurs de métaux poursuivent toujours la même entreprise de destruction du patrimoine archéologique national...

⁷ J.-B. JOST, *La préhistoire dans la région digoinaise*, Digoin : impr. S. Gaillard, 1927.

⁸ Pharmacien à Saint-Bonnet-de-Joux, A. Sabatier entreprit des fouilles à l'emplacement d'une villa gallo-romaine à Chaintry (Ballore), d'une nécropole mérovingienne à Chevagny-sur-Guye, d'une église romane à Sainte-Colombe (Saint-Martin-de-Salencey) et du château de Suin. Il a grandement contribué, par ses recherches régulièrement publiées dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, à mieux faire connaître l'archéologie et l'histoire de la région charolaise. Dès 1934, il fonda un petit musée dans lequel il exposa le fruit de ses travaux. Il fit don à la municipalité de Saint-Bonnet des collections qu'il avait réunies.

⁹ Nous en envisageons une prochaine publication, revue et corrigée, avec le concours de Bruno Labe.

¹⁰ Voir sur ce point les remarques de Jean-Marie PESEZ, *L'archéologie. Mutations, missions, méthodes*. Paris : Nathan, 1997, p. 108-110.

¹¹ André DEBORD, *Constructions et habitats fortifiés*, in : *Archéologie Médiévale*, t. 25, 1995, p. 276.

Historique des recherches

Notre inventaire raisonné de l'habitat médiéval fortifié en Charollais-Brionnais repose sur un certain nombre de publications relativement anciennes qu'il a fallu repérer, compléter et, quelquefois disons-le, réviser. En Saône-et-Loire, les recherches sur les châteaux ont progressé lentement. Les rares inventaires consacrés exclusivement à ce sujet furent trop souvent laconiques et hétérogènes au point de vue de la méthodologie qui fut mise en œuvre pour les réaliser. Mais il nous faut dire combien le travail de nos devanciers nous fut utile. Au premier rang d'entre eux, il convient de citer à nouveau le fameux abbé Courtépée qui n'omit pas de signaler l'existence de châteaux et autres fortifications ruinées, dans ses notices paroissiales de sa célèbre *Description générale et particulière du duché de Bourgogne* publiée à la fin du XVIII^e siècle¹². Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Aimé-Emmanuel Monnier (1794-1876) apporta, à son tour, de très utiles informations dans ses *Annuaire du département de Saône-et-Loire*. En 1878, Marcel Canat de Chizy (1811-1891) fut le premier à réaliser un inventaire raisonné des « mottes féodales dans l'ancien bailliage de Chalon-Sur-Saône »¹³. L'archéologue Jacques-Gabriel Bulliot (1817-1902) mentionna dans deux volumes édités en 1856 et 1892 l'existence de nombreuses fortifications situées dans le « pays Éduen »¹⁴. Bien que ses hypothèses sur l'origine et la fonction de

celles-ci doivent être désormais abandonnées, la partie descriptive de ses travaux agrémentés de nombreux plans conserve toute sa valeur. En 1930, François Ginet-Donati (1865-1938)¹⁵ livra l'état de ses connaissances sur les mottes du Brionnais¹⁶. Enfin, en 1977, René Horiot (1909-1990)¹⁷ publia un inventaire des mottes du Charollais¹⁸. Il est vrai que de tels sites étaient parfaitement repérables et intriguaient les érudits locaux, tout autant que certains de leurs propriétaires. Ces derniers n'hésitèrent d'ailleurs pas quelquefois à les piller impunément à la recherche d'hypothétiques trésors et autres souterrains légendaires.

Du côté des historiens médiévistes, les thèses d'André Déléage et de Georges Duby, qui furent principalement élaborées à partir de la publication du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, apportèrent leur lot d'informations et d'interprétations nouvelles¹⁹. Mais, les réponses aux

¹² COURTÉPÉE 1774, *op. cit.*

¹³ Marcel CANAT DE CHIZY, Mottes féodales dans l'ancien bailliage de Chalon-sur-Saône, in : *Congrès scientifique de France*, 42^e session, 1876. Autun, 1878, t. II, p. 499-524.

¹⁴ BULLIOT 1856, *op. cit.*, et Jacques-Gabriel BULLIOT, La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays Éduen, Autun : Dejussieu, 1892.

¹⁵ J. DESROCHES-BRIVET, Figures de Marcigny : François Ginet-Donati et Jean-Baptiste Derost, in : *Mémoire brionnaise* n° 8, 2002, p. 47-55.

¹⁶ François GINET-DONATI, Les mottes féodales du Brionnais, in : *Bulletin de la société des études brionnaises*, 1930, p. 493-504.

¹⁷ Jean COMBIER, René Horiot (1909-1990), in : *30 ans d'archéologie en Saône-et-Loire*, Dijon, 1996, p. 14.

¹⁸ René HORIOT, Inventaire provisoire des mottes féodales du Charollais, in : *La Physiophilie*, n° 89, 1978, p. 51-66.

¹⁹ André DÉLÉAGE, *La vie économique et sociale de la Bourgogne dans le haut Moyen Âge*, Mâcon : Protat frère, 1941, 3 vol. (Thèse soutenue en 1940). Rééd. : *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XI^e siècle*, Mâcon : Protat frères, 1942-1943. 2 vol. (Annales d'Igé en Mâconnais, t. IV et V).

Georges DUBY, *La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise*, Paris : École Pratique des Hautes études, 1953, rééd. 1971, 1982 (cité ici dans la réédition de 1971).

questions posées par Duby sur la société seigneuriale furent en partie biaisées par le recours exclusif aux données textuelles qui ne font que mentionner, incidemment, les résidences aristocratiques des donateurs durant les X^e-XII^e siècles. Duby évacua la notion même de forteresse habitée par les chevaliers du Mâconnais à partir d'un seul acte, à savoir le testament de Guignonnet de Germolles : « à Germolles, la maison qu'il habite n'est pas une tour, car le simple chevalier du XII^e siècle n'a pas de château, ni même de maison forte ; c'est un centre de travail agricole peuplé de serviteurs et de servantes [...] bref, c'est un manse comme les autres, plus grand et mieux pourvu »²⁰. Cette opinion fut, par la suite, largement battue en brèche par André Debord à partir des inventaires des mottes castrales et du résultat des fouilles de certaines d'entre elles²¹. Ainsi, les textes seuls ne permettent pas de conclure de façon péremptoire, et on constate que les inventaires de sites castraux ont fait rebondir la recherche dans ce domaine, ce qui en prouve tout-à-fait le bien fondé. Depuis la publication de cette grande thèse, en 1953, le recensement des mottes castrales a permis de « réviser l'idée qu'on a pu se faire de la société féodale, à repenser la consistance de la seigneurie châtelaine et finalement la géographie des pouvoirs aux XI^e et XII^e siècles »²². Mais il faut dire, à la décharge de ce grand maître de l'histoire médiévale, qu'à cette date, le

²⁰ DUBY 1971, *op. cit.*, p. 328 ; charte de Cluny n° 4387.

²¹ André DEBORD, Motte castrale et habitat chevaleresque, in : *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Genève : Droz, 1982, p. 83-90.

²² Jean-Marie Pesez, Archéologues et historiens, in : *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Genève : Droz, 1982, p. 301.

croisement des sources archéologiques et historiques sur les châteaux était une pratique inexistante en France.

Aux alentours de l'an Mil, les premiers châteaux : l'apport des textes

L'histoire des premiers châteaux bourguignons édifiés aux alentours de l'An Mil est plus difficile à retracer que celle des édifices religieux. La raison principale tient, on le sait, aux lacunes des sources écrites concernant les plus anciens sites fortifiés, ce qui fait que, par voie de conséquence, la plupart d'entre eux échappent à notre connaissance. Pendant longtemps, comme a pu l'écrire le doyen Richard, les archéologues « trop gâtés par les richesses de l'architecture religieuse [...] n'ont guère attaché à l'architecture militaire toute l'attention désirable »²³. On sait également que certains châteaux n'eurent qu'une existence éphémère avant d'être abandonnés pour des raisons pratiques au profit d'un meilleur emplacement. Tel fut peut-être le cas du site castral primitif de Loisy, célèbre pour avoir livré des pièces de jeu d'échecs. Les premières mentions de châteaux n'apparaissent dans les textes qu'autour de l'an Mil, sous des appellations d'ailleurs forts variées, telles que *castrum*, *castellum*, *moteri*, *tor*...

Comme l'a parfaitement indiqué Georges Duby, la possession d'un château a constitué le fondement le plus solide du pouvoir seigneurial²⁴. Résidence d'un seigneur et de sa famille, il a été surtout le lieu à partir duquel s'est exercé le pouvoir sur un territoire ayant des limites qu'il est

²³ Jean RICHARD, Châteaux, châtelains et vassaux en Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles, in : *Cahiers de civilisation médiévale*, t. III, 1960, p. 433.

²⁴ DUBY 1971, *op. cit.*, p. 175.

souvent difficile de pouvoir préciser. Aux XI^e et XII^e siècles, seules quelques mentions permettent de se faire une vague idée des frontières de certaines seigneuries châtelaines²⁵. Comme nous l'avons déjà dit, les archives ecclésiastiques ne permettent d'entrevoir qu'une faible part des châteaux qui existèrent aux alentours de l'an mil ; ce n'était pas leur but. Les mentions de tels sites apparaissent essentiellement lors de l'indication du lieu où les donations et autres accords furent passés, ainsi que comme simples points de repère dans de tels actes. À côté de ces sites connus par les textes des X^e-XI^e siècles, on peut tenter d'ajouter avec toute la prudence requise, les mentions relatives à des personnages contemporains portant le nom de châteaux attestés à des dates postérieures. Si la multiplication des châteaux à partir du XI^e siècle semble une certitude²⁶, il reste que toute appréciation numérique paraît, sinon impossible, du moins très difficile à évaluer pour cette période de création des premiers formes castrales.

Il faut également dire un mot sur le choix de l'emplacement de ces résidences aristocratiques. Au cours de notre inventaire, nous avons fréquemment remarqué la présence de vestiges gallo-romains sur les lieux mêmes, ou à proximité immédiate, des mottes, maisons fortes et autres châteaux. Nous dirons simplement qu'une telle observation n'est pas nouvelle et ne concerne pas exclusivement notre secteur d'étude. En 1856, Bulliot avait d'ailleurs, sur ce seul critère, interprété les mottes comme des postes de guet romains. Si cette remarque éclaire un peu la question de la permanence des centres domaniaux dans l'histoire de

l'occupation du sol²⁷, elle ne fournit guère de lumière sur les raisons profondes qui guidèrent les bâtisseurs médiévaux. Nous en sommes donc réduits à de simples hypothèses. La présence de matériaux facilement réutilisables en est une, parmi d'autres, que l'on peut avancer pour tenter de répondre à cette question.

Aux origines de l'habitat fortifié

La question concernant l'origine publique ou privée des châteaux aux X^e-XI^e siècles a été posée par plusieurs historiens médiévistes qui se sont interrogés sur les origines des premières forteresses. Sur ce point particulier, André Debord avait dressé une remarquable synthèse en 1980²⁸. Il ne s'agira pas pour nous de prétendre résoudre cette problématique, mais de présenter l'état des recherches sur notre petit secteur d'étude. Précisons au départ que le Charolais de cette haute époque n'existait pas encore territorialement. Il était seulement constitué par la viguerie de Charolles²⁹. Notre tâche a surtout consisté à compléter la carte des sites castraux de la région charolaise vers le XII^e siècle, telle qu'elle fut établie par Jean Richard en 1951³⁰. Celle-ci comprenait alors seulement Charolles, Chaumont, Marigny, Mont-Saint-Vincent ainsi que Sanvignes, et Jean Richard ajoutait même : « il ne s'élève pas d'autres forteresses entre l'Arroux et le rebord

²⁵ *Ibid.*, p. 175, note 11.

²⁶ RICHARD 1960, *op. cit.* p. 440.

²⁷ Jean-Marie PESEZ, Villy-le-Moutier, in : *Bourgogne Médiévale, la Mémoire du sol*, Dijon, 1987, p. 193.

²⁸ André DEBORD, Châteaux et pouvoirs de commandement, in : *Archéologie médiévale*, t. XI, 1981, p. 72-102.

²⁹ André DÉLÉAGE, Les origines des châtelaneries du Charolais, in : *La Physiophile*, t. 4 : mars 1934 ; p. 55-60 ; t. 5 : juin 1934, p. 69-75.

³⁰ Jean RICHARD, Le problème des origines de Montcenis, in : *Mémoires de la Société Éduenne*, t. L, 1951, p. 146.

oriental des vallées de la Bourbince et de la Dheune [...] exception faite de quelques maisons fortes auxquelles ne saurait convenir le nom de châteaux ». Mais, à la décharge du grand historien de la Bourgogne médiévale, il faut reconnaître que cette brève énumération s'explique par la reconnaissance assez tardive en France du phénomène des fortifications de terre et de bois (mottes et maisons fortes) ainsi que par la sous-évaluation de leur nombre et la minimisation de leur rôle.

Considérant que certains châteaux de pierre ont pu être précédés par une fortification de terre et de bois, nous avons recherché à partir de la documentation textuelle disponible à identifier le maximum de châteaux attestés vers le XII^e siècle. Cette possibilité avait d'ailleurs été parfaitement admise par Jean Richard qui avait déjà envisagé cette hypothèse : « la pierre abondait en Bourgogne où les constructeurs des églises romanes savaient fort bien l'utiliser. Aussi est-il tentant de supposer que les défenses de bois se réduisaient à des constructions accessoires ou provisoires dès l'instant où le château se présentait comme un édifice de quelque importance »³¹. Sur ce point, Georges Duby a apporté une preuve incontestable en évoquant la construction du château du Mont d'Ajoux, qui fut élevé provisoirement en bois avant d'être construit en pierre³².

André Déléage avait admis que les chefs-lieux de vigueries étaient des centres de défense territoriale qui se prêtaient tout naturellement à l'édification d'une forteresse³³. Ce faisant, il a établi la liste suivante des vigueries : Ballore, Briant, Charolles, Gênelard,

Mont-Saint-Vincent, Suin et Volesvres. Jean Richard émit des réserves sur le principe, en faisant valoir comme prééminentes les indications données par les textes pour identifier un chef-lieu de viguerie³⁴. Basé sur ce principe, son inventaire fut quelque peu différent puisqu'il comprenait Baron, Champvent, Matisco, Le Pertuis-Froid, Suin et Volesvres sur le territoire proprement Charolais³⁵. Parmi les chefs-lieux de vigueries attestés par les textes et qui furent recensés par Jean Richard, la question se pose de savoir ceux qui furent fortifiés au Moyen Âge.

- Baron posséda une maison forte située à proximité de l'église romane et dont nous savons qu'elle était tenue en 1367 par Jocerand de Baron³⁶.

- Champvent, qui fut paroisse avant d'être un hameau de la commune de La Guiche, conserve une motte tronconique dépassant 3 m par rapport au niveau du sol environnant. Elle fut possédée en 1350 par Guillaume Quatreuil de Champvent, écuyer³⁷, qui participa à l'enlèvement de l'abbé Guillaume de Moutiers-Saint-Jean et qui fut, pour cette raison, exécuté à Montcenis en 1352³⁸.

- *Matisco* pourrait être assimilé au château de Montchâtel, sur la commune de Marly-sur-Arroux, qui a

³¹ RICHARD 1960, *op. cit.*, p. 435.

³² DUBY 1971, p. 354.

³³ DÉLÉAGE 1934, *op. cit.*, p. 56.

³⁴ Jean RICHARD, Aux origines du Charollais : vicomté, vigueries et limites du comté en Autunois méridional (X^e-XIII^e siècle), in : *Annales de Bourgogne*, t. XXXV, 1963, p. 82-114, ici p. 83.

³⁵ Nous écartons de sa liste la viguerie de Matour, trop éloignée de notre secteur d'étude.

³⁶ ADCO, B 10517 ; PEINCEDÉ, t. XII, p. 460 et 472.

³⁷ ADCO, B 2278.

³⁸ Eugène FYOT, La châtellenie de Montcenis, in : *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XIX, 1901, p. 301.

porté un important château de l'an Mil jusqu'au XV^e siècle³⁹.

- Quant au lieu-dit le Pertuis-Froid, il ne nous a pas été possible d'y localiser l'emplacement d'une quelconque fortification.

Remarquons qu'à l'appui de la thèse d'André Déléage, André Debord a pu établir qu'en Charente le siège de la *vicaria* était toujours établi dans un château au début du XI^e siècle⁴⁰. Il a démontré également le caractère privé du mouvement de création des mottes castrales implantées prioritairement dans les zones périphériques de défrichement, à l'écart des terroirs déjà pourvus en fortifications comtales.

La question du recensement des forteresses existantes aux alentours des X^e-XI^e siècles ayant été abordée, nous évoquerons maintenant le problème de leurs origines publiques ou privées. Georges Duby, travaillant sur le Mâconnais, adopta sur ce sujet une position tranchée en affirmant que « tous les *castra*, successeurs de stations légionnaires ou de vieux *oppida* [...] ont tous été construits par les rois ou les comtes »⁴¹. Jean Richard avait envisagé cette perspective en faisant remarquer que « même si les constructeurs des châteaux du X^e siècle étaient d'ordinaire des personnages investis d'une fraction de l'autorité publique, ducs, comtes ou évêques », il semble bien « que les seigneurs des XI^e et XII^e siècles n'aient pas hésité à bâtir de nouvelles forteresses sur les sites

présentant un intérêt stratégique »⁴². Par la suite, Michel de Bœnard appuya cette assertion en notant qu'à côté de la construction de grandes forteresses de pierre n'ayant « pu être construites que par les détenteurs de la puissance publique ou avec leur aveu, d'innombrables fortifications de terre et de bois furent édifiées sans cette autorisation »⁴³. Gabriel Fournier releva également ce caractère concernant l'origine des constructions défensives en convenant qu'à « côté des forteresses qui conservèrent leur caractère public, d'autres furent construites, occupées ou utilisées par de grands propriétaires pour leur propre compte »⁴⁴.

L'historiographie de cette question a donc largement bénéficié de l'essor de l'archéologie médiévale et de la castellologie en particulier, qui fut initiée en France dans les années 1960 par Michel de Bœnard.

Le réseau des fortifications et l'importance des forêts en Charollais-Brionnais

Au moment où s'édifièrent les premiers châteaux en Charollais-Brionnais, aux alentours de l'an Mil semble-t-il, des essarteurs s'étaient implantés dans les forêts de Martigny-le-Comte et de Baron⁴⁵. Sur ce sujet, Georges Duby a même pu indiquer qu'en « Charolais, les pistes principales sont jalonnées de loin en loin par quelques sites d'habitat, successeurs de *villae* romaines. Seuls de rares secteurs, l'Avaize charolaise, sont entièrement vides »⁴⁶. En 1275, les

³⁹ René de BEAUMONT, Le domaine de Perrecy au IX^e siècle et la succession des Nivelon au X^e siècle, in : *Mémoires de la Société Éduenne*, t. LVII p. 17-35, ici p. 29 note 34. Voir également RICHARD 1963, *op. cit.*

⁴⁰ André DEBORD, *La société laïque dans les pays de la Charente, X^e-XI^e siècle*, Paris : Picard, 1984.

⁴¹ DUBY 1971, *op. cit.*, p. 101.

⁴² RICHARD 1960, *op. cit.*, p. 438 et 440.

⁴³ Michel de BOÛARD, *Manuel d'archéologie médiévale*, Paris : CEDES, 1975, p. 108.

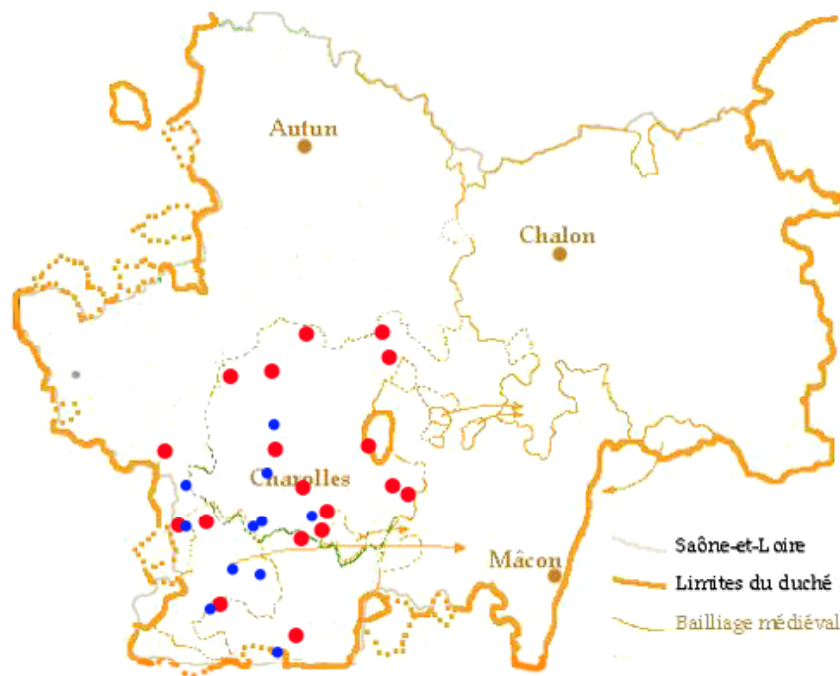
⁴⁴ Gabriel FOURNIER, *Le château dans la France médiévale*, Paris : Aubier, 1978, p. 55.

⁴⁵ ADCO, B 11476.

⁴⁶ DUBY 1971, *op. cit.*, p. 35.

seigneurs Hugues de Marigny, Hugues de Marizy et Jocerand de Communes offrirent des conditions avantageuses aux défricheurs pour venir coloniser les bois de Marizy⁴⁷. En 1571, Antoine Maleteste confirma l'existence d'un vaste couvert forestier : « ledit pays est montueux du costé d'Orient, la plupart couvrent [sic] de grands bois de haute futaye et de bois taillis »⁴⁸. Ces quelques indications nous permettent seulement d'envisager la question de l'importance du couvert forestier en rapport avec l'histoire du peuplement et de l'occupation du sol de notre secteur d'étude.

Pour conclure, nous avons jugé utile de donner, ci-dessous, la liste des premiers châteaux attestés en Charollais-Brionnais par les sources écrites des X^e-XII^e siècles, ainsi que celle des lignées seigneuriales mentionnées durant ce même laps de temps.



- Premiers châteaux, d'après les sources écrites.
- Résidences aristocratiques probables, d'après les topo-lignages

⁴⁷ ADCO, B 11476.

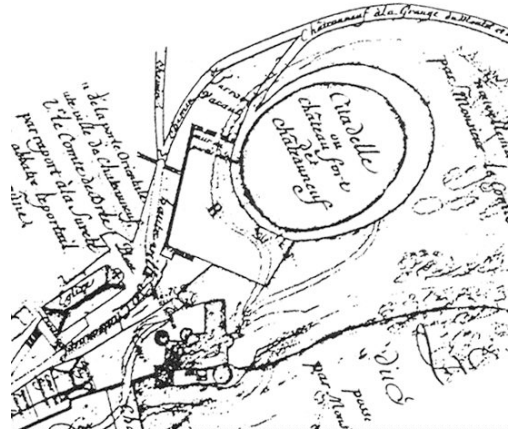
⁴⁸ Robert BEAUBERNARD (éd.), Briefve description du pays et comté de Charolais par Antoine Maleteste, in : *La Physiophile*, t. 101, 1984, p. 10-26.

Les premiers châteaux en Charollais-Brionnais d'après les sources écrites

La Barre (L'Hôpital-le-Mercier),
« *Condamina dictam ad moteri* »
(1050/1070, Paray n° 93).



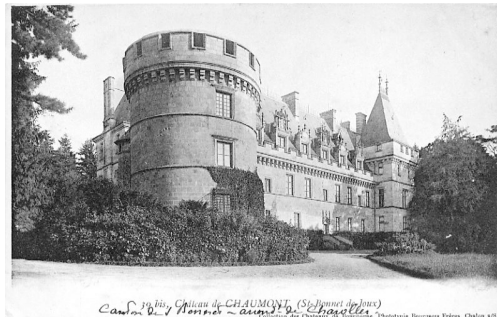
Châteauneuf-en-Brionnais,
« *Castello novo* »
(979, Cluny 1471)



Charolles,
« *Carrelle castri* »
(956/978, Cluny n° 1249-1020, Paray n° 181 ; 1070, Paray n° 45).



Chaumont (Saint-Bonnet-de-Joux),
« *Castrum* »
(1090, Paray n° 87).



Chassagnes (Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie),
« *Castrum* »
(1040/1050, Paray n° 17).



Dyo
« *Potestate castri Dioci* »
(1080, Paray n° 160).



Marigny,

« *Castrum* »

(1104, Marcigny n° 166).



Montchâtel (Marly-Sur-Arroux),

« *Actum in castello in Monte* »

(946, Cluny n° 691),

« *Actum Monto castello* »

(949 / 950, Cluny n° 757),

« *Castrum de Monte* »

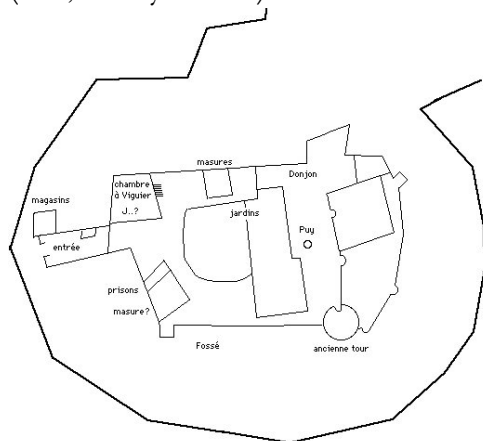
(973, Paray n° 3).



Mont-Saint-Vincent,

« *Sancti Vincenti castello* »

(950, Cluny n° 761).



La Motte-Saint-Jean,

« *Castro* »

(1070 / 1110, Paray n° 48

1083, Paray n° 107

1100 / 1130, Paray n° 131).



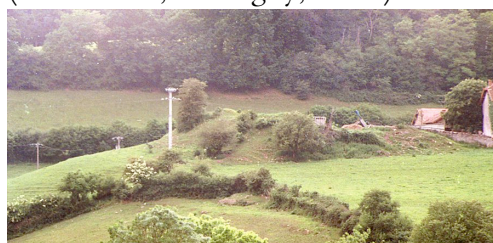
Moulin (Marcigny-la-Gueurce),

« *Castrum de Molini* »

(1104-1130, Marcigny n° 191).

Mention de « *Wichardus de Moulin* »

(1078/1094, Marcigny, n° 60).



Perrecy,

« *antequam portam castris ipsius monasteri* »

(990, *Miracula sancti Benedicti*, livre

III, chap. XV).



Puthière (Saint-Yan),
« Castro de Putero »
(1137/1142, Marcigny n° 272)
Mention de « Hugues de Puthière »
(vers 1100, Paray, n° 203).



Semur-en-Brionnais,
« castri »
(1060, Marcigny n° 7).



Saint-Aubin-en-Charolais,
« Centarben »
(1023, Cluny n° 2777).



Suin,
« Sedunum castello »
(945/946, Cluny n° 675,
966, Cluny n° 1205
1003 à 1005, Cluny n° 2573 à 2676).



Sanvignes,
« Sanguineum castrum »
(1090/1100, Paray n° 76).



Tour (Sivignon),
« Vilarius et mansus indominicatus... in
villa cui vocabulum Tor »
(925, Cluny n° 253).



Les résidences aristocratiques probables en Charolais-Brionnais d'après les mentions de lignées seigneuriales

Anglure (L'Hôpital-le-Mercier),
Bernard d'Anglure, 1055,
(Marcigny, n° 19 et 21.)



Chevenizet (Nochize),
Ilion de Chevenizet, 1065-1096,
(Marcigny n° 83 et 119.)



Barnay (St-Martin-de-Lixy),
Ardouin de Barnay, 1066,
(Marcigny n° 180.)



Cypierre (Volesvres),
Jocerand de Cypierre, 1070,
(Cluny n° 3575, 3602, 3636, 3806.)



Busseuil (Poisson),
Hugues de Busseuil, 971,
(Cluny n° 1297.)



Digoine (Palinges),
Liébault de Digoine, 1071-1105,
(Paray n° 64.)



Céron,
Étienne et Bernard de Saron, 1055,
(Marcigny n° 31 et 41.)
(Aucun vestige)

Essertine (Briant),
Girard d'Essertine, 1055-1096,
(Marcigny n° 17.)



Oyé,
Hugues d'Oyé, 1082,
(Marcigny n° 14.)



Glenne (Saint-Martin-du-Lac)
Ildin de Glenne, 1045-1096,
(Marcigny n° 84.)
(Aucun vestige)

Marcilly-la-Gueurce,
Lambert de Marcilly, XI^e siècle,
(Paray n° 22.)

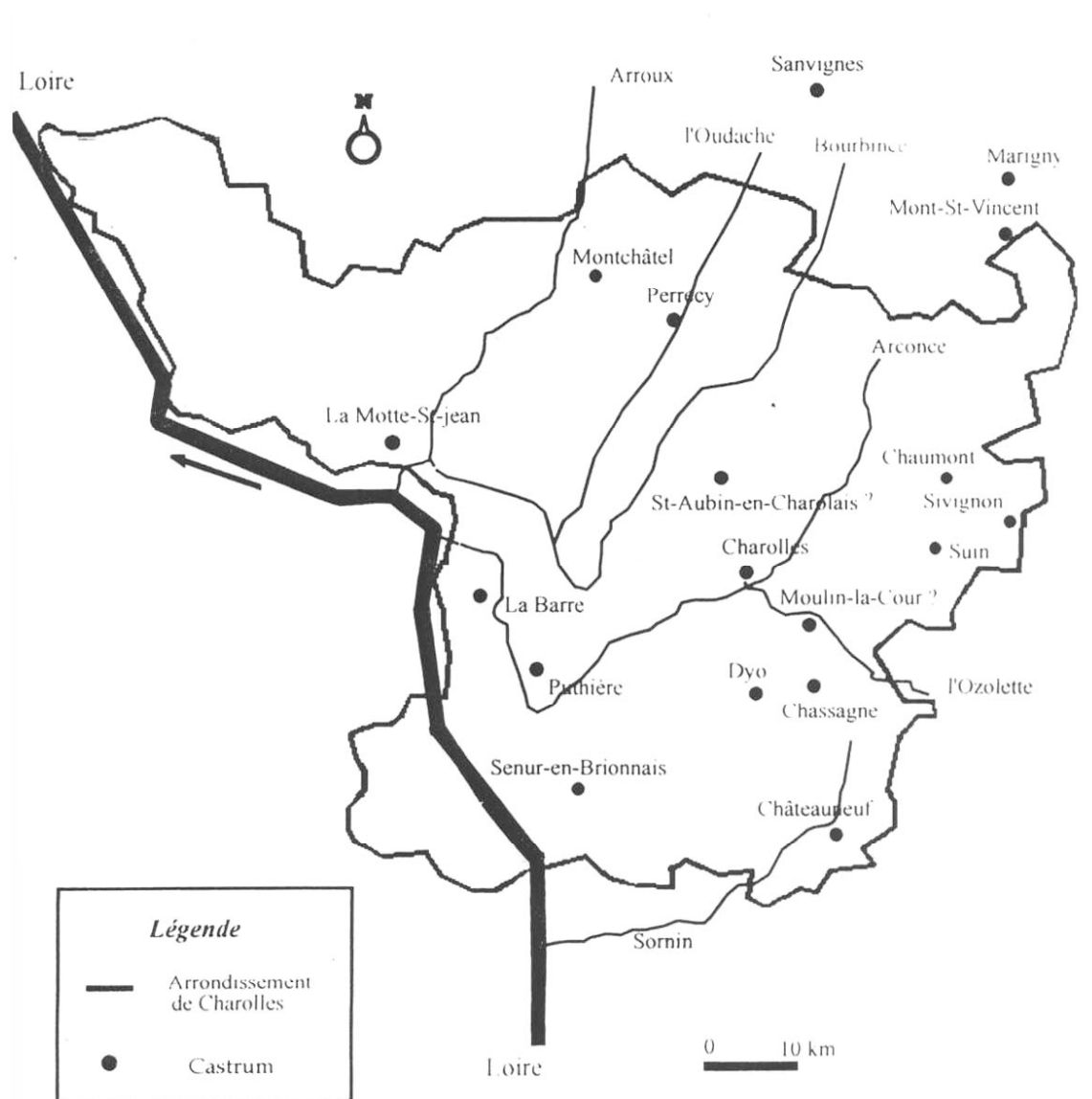


Sarry,
Bernard de Sarry, 1088,
(Marcigny n° 66.)



Motte Reuillon (La) (Varenne-Saint-Germain),
Guigues, fils de Josserand de Varenne
en Reuillon, 1080,
(Marcigny n° 47.)

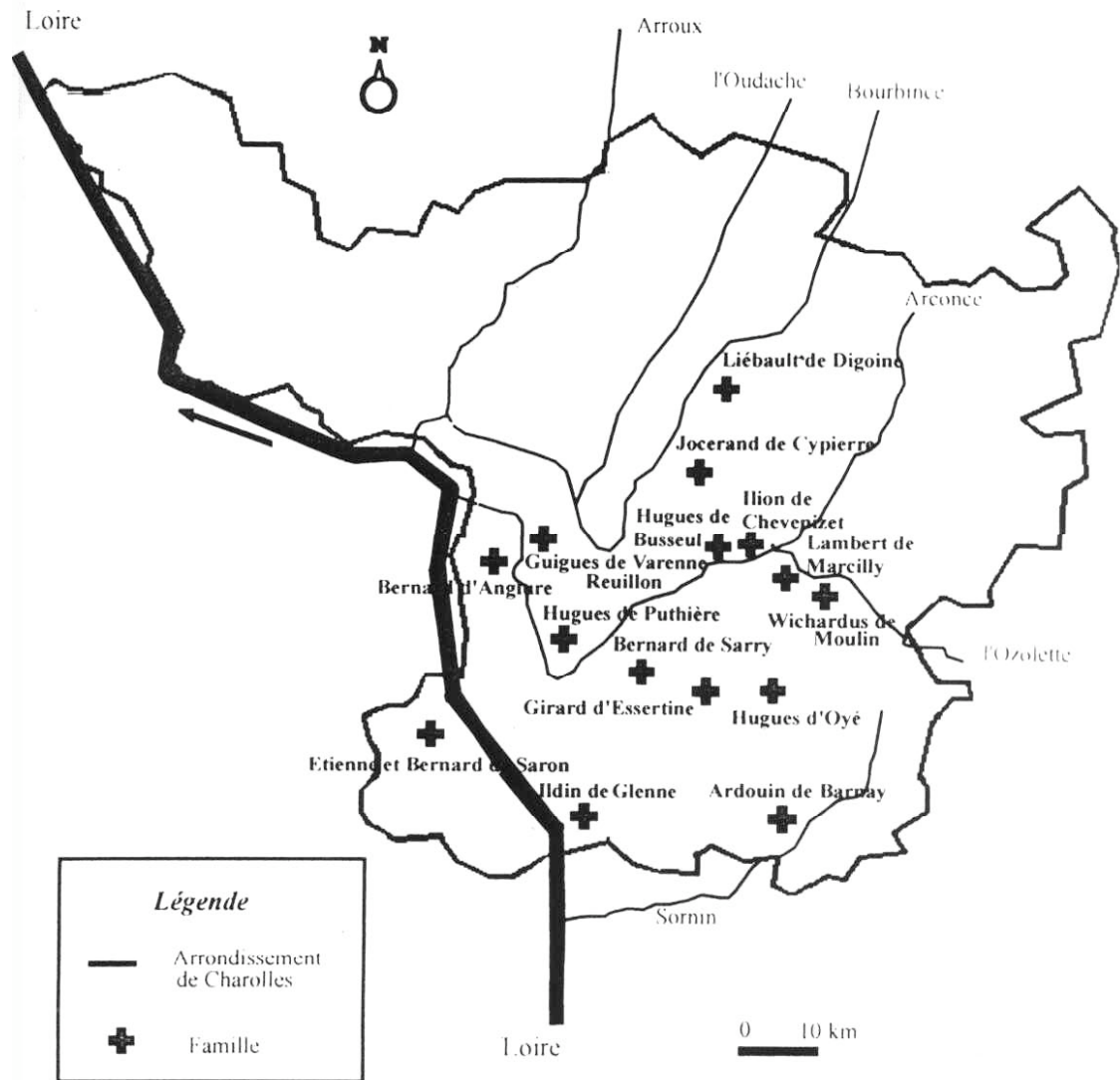




Les premiers châteaux en Charollais-Brionnais d'après les sources écrites.

Conception : CeCaB, Jean-Marie Jal et Michel Maerten.

Infographie : CEP, Serge Muret et Yvonne Bosche.



Sites aristocratiques probables aux alentours de l'an Mil d'après les lignées seigneuriales.
Conception : CeCaB, Jean-Marie Jal et Michel Maerten.
Infographie : CEP, Serge Muret et Yvonne Bosche.

Sources imprimées

Auguste BERNARD, Alexandre BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris : Imprimerie Nationale, 1876-1903.

Ulysse CHEVALIER, *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial*, Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, Montbéliard, 1890.

Camille RAGUT, *Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon*, Mâcon : Protat 1864.

Jean RICHARD, *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire*, Dijon : société des Annales de Bourgogne, 1957.

Bibliographie

Marcel CANAT DE CHIZY, Mottes féodales dans l'ancien bailliage de Chalon-sur-Saône, *Congrès scientifique de France, 42^e session tenue à Autun en 1876*, t. II, Autun, 1878, p. 499-524.

André DÉLÉAGE, Les forteresses de la Bourgogne franque, *in : Annales de Bourgogne*, t. III, 1931, p. 162-168.

André DÉLÉAGE, Les origines des châtelainies du Charolais, *in : La Physiophile*, n° 4, 1934, p. 55-60, et n° 5, 1934, p. 69-74.

Georges DUBY, La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise, Paris : EHESS, 1953, rééd. 1971, 1982.

François GINET-DONATI, Les mottes féodales du Brionnais, *in : Bulletin de la société des études brionnaises*, 1930, p. 493-495, 1931, p. 517-518.

René HORIOT, Inventaire provisoire des mottes féodales du Charollais, *in : La Physiophile*, n° 89, 1978, p. 51-66.

Abbé L. PAGANI, *Essai historique sur Châteauneuf-en-Brionnais*, Lyon : impr. Alexandre Rey, 1896.

Michel PARISSÉ (s. dir.), *Atlas de la France de l'An Mil, État de nos connaissances*, Paris : Picard, 1994, p. 76, carte p. 76-77.

Jean RICHARD, Châteaux, châtelains et vassaux en Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles, *in : Cahiers de civilisation médiévale*, t. III, 1960, p. 433-447.

Les fortifications des abbayes bourguignonnes : images et réalités archéologiques

SANDRINE GARNIER*

Cet article a pour principal objectif de présenter de façon succincte les premiers résultats d'un travail de recherche effectué dans le cadre d'un *master* 2^e année. Nous avons souhaité proposer un sujet original et au premier abord inattendu : comment une institution de paix peut-elle être fortifiée ? Même si aujourd'hui il est admis que les abbayes peuvent ou non se fortifier, le sujet reste encore peu développé et aucune étude globale n'a jusque là permis de mesurer leur degré de fortification. Il est vrai que cette étude est tributaire du peu de vestiges encore existants.

Nous le savons, la guerre est une réalité importante du Moyen Âge, principalement aux XIV^e et XV^e siècles. La vie conventuelle a en conséquence été souvent perturbée. Si l'abbaye reste vouée au sacré, elle dépasse très vite sa vocation initiale en devenant lieu de refuge. L'image qui transparait dans les récits est pourtant celle d'une abbaye dévastée, à la merci des brigands et soldats, première victime des invasions, ce qui pose d'emblée le problème de l'efficacité de leur système de protection. L'abbaye est donc dans la mesure du possible bâtie comme un lieu fortifié, en tout ou en partie. Les plus riches abbayes prirent l'aspect de redoutables forteresses, en particulier celles qui furent établies très tôt durant les V^e et VI^e siècles, comme Saint-Seine-l'Abbaye ou Saint-Germain d'Auxerre. Puis ce furent Tournus et Cluny au X^e siècle, ou encore Vézelay.

Dans sa thèse publiée en 2002 sur l'habitat fortifié en Bourgogne du Nord, Hervé Mouillebouche parle même à propos des bâtiments monastiques fortifiés de « citadelles monastiques »¹. S'inscrivant largement dans cette démarche, notre but était avant tout de mettre en évidence leurs applications morphologiques tout en gardant à l'esprit la singularité du milieu monastique, laquelle pouvait amener dans ce domaine quelques originalités.

La méthode et ses limites

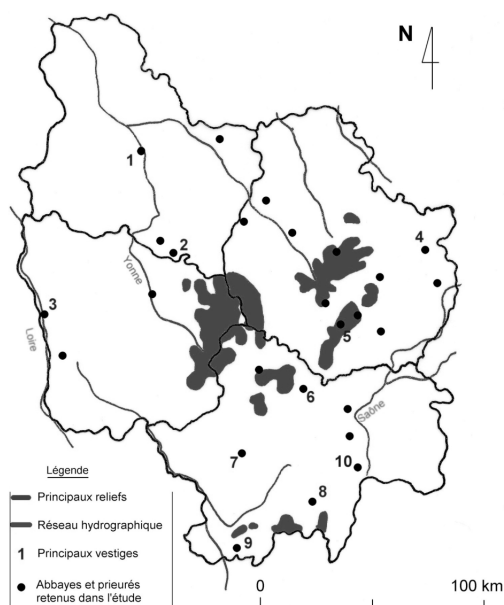
Notre travail repose sur une enquête pluridisciplinaire qui utilise conjointement les sources écrites traditionnelles de l'histoire, l'image et la documentation archéologique en s'attachant à confronter dès que les sources le permettent image et réalité archéologique. Les supports iconographiques sont de natures diverses, mais les scènes sont cependant bien souvent d'interprétation difficile, soient fausses, soient ambiguës, souvent stéréotypées. En définitive, peu d'images rendent compte fidèlement de la forme des abbayes. De nombreux plans et gravures modernes fournissent des informations essentielles, permettant une reconstitution de l'agencement de l'espace construit dans le cas d'une disparition complète ou partielle des superstructures. Le *Monasticum Gallicanum* constitue à cet égard un

* Sandrine Garnier est titulaire d'un Master 2^e année de l'Université de Dijon, sous la direction de Daniel Russo.

¹ Hervé MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon : EUD, 2002, p. 168-170.

support iconographique essentiel². La rareté de textes descriptifs, l'absence de vestiges antérieurs au XV^e siècle permettent difficilement de restituer l'état de ces ensembles monastiques avant cette période. L'étude des fortifications des abbayes nous amène donc à scruter le plus souvent une enceinte en mauvais état, parfois délaissée du fait de son inadéquation à la vie actuelle, parfois restaurée, ce qui n'est souvent pas mieux.

Les sites retenus (fig. 1)



- 1 Saint-Germain, Auxerre (89)
- 2 Saint-Martin, Domercy-sur-Cure (89)
- 3 Notre-Dame, la Charité-sur-Loire (58)
- 4 Saint-Pierre, Bèze (21)
- 5 Sainte-Marguerite, Bouilland (21)
- 6 Saint-Georges, Couches (71)
- 7 St-Pierre St-Benoît, Perrecy-les-Forges (71)
- 8 Saint-Pierre et Saint-Paul, Cluny (71)
- 9 Saint-Rigaud, Ligny-en-Brionnais (71)
- 10 Saint-Philibert, Tournus (71)

² *Monasticum Gallicanum*, collection de 168 planches de vues topographiques, publié par PEIGNÉ-DELACOURT, rééd. 1871, Paris, 1983.

Notre cadre d'étude s'est arbitrairement porté sur les limites administratives actuelles de la Bourgogne compte tenu de l'enchevêtrement des anciennes limites territoriales, le tout sur une large période s'étendant du VIII^e au XV^e siècle. L'implantation est régie par de nombreux paramètres qui conditionnent pour une bonne part le degré défensif de l'établissement monastique : le site et la situation, les ressources financières de l'abbaye, l'ancienneté de l'implantation, la taille du bourg quand il existe, la présence ou non d'un château, la convergence de certaines routes vers l'enclos abbatial.

Le site

Globalement, il est choisi très précisément pour ses qualités topographiques naturellement défensives (Vézelay) ou pour la richesse de son sol, nécessaire à l'entretien d'une communauté. Les établissements cisterciens gardent dans ce domaine leur spécificité et collent au plus près de la Règle monastique en recherchant systématiquement les « déserts » arrosés et boisés (La Ferté-sur-Grosne). Tout ordre monastique confondu, les abbayes utilisent dans 60 % des cas le relief, et lorsque qu'à l'inverse elles se trouvent en fond de vallée, près de 70 % d'entre elles sont environnées de marécages. De ce point de vue, on comprend mieux pourquoi à plusieurs reprises les textes d'archives mentionnent directement ou indirectement des cas d'inondations. Pour autant, même si les sites sont bien arrosés et marécageux, il est possible, à l'image de La Ferté-sur-Grosne, que le couvent soit installé sur une terrasse ou un replat qui le mette à l'abri des inondations.

La situation

Un quart des abbayes sont localisées dès l'époque mérovingienne en périphérie d'une cité antique (*Auxerre*). Certains sites ont vu se développer un bourg autour de l'abbaye (La Charité-sur-Loire), parfois en pleine campagne, loin des grandes routes, dans une économie purement domaniale (Cluny).

Nous nous attardons ici un instant devant un cas de figure un peu particulier qui voit le bourg et l'enclos monastique très nettement se distinguer, à l'image de Corbigny. L'abbaye occupe la partie nord d'un village coupé en son milieu par le lit d'une rivière, situant le monastère rive droite et le village rive gauche. Pour expliciter la situation, nous disposons d'un dessin original de Dom Hilaire Pinet croqué en 1655, sur lequel on voit très clairement ce « vis à vis » entre l'abbaye Saint-Léonard et Corbigny, chaque communauté possédant sa propre enceinte fortifiée. Ce type de disposition offre une certaine indépendance pour les habitants et les religieux, mais il constitue un désavantage évident d'un point de vue défensif pour un bourg déjà fragilisé par un site de fond de vallée. En effet, l'une ou l'autre de ces enceintes peut en cas de siège servir soit de base arrière aux assiégeants, soit à l'inverse de refuge aux assiégés. En 1423, lorsque le bailli de Sens soutenant les Armagnacs se présente devant le village avec 500 hommes, il utilise astucieusement cette faiblesse structurelle et s'empare d'abord du monastère avant d'entamer un siège de 3 mois contre la ville. Les bourgeois réagissent cependant, acculant à leur tour l'ennemi dans l'abbaye.

Enfin, on peut aussi retrouver une abbaye au sein de villes qui doivent

leur naissance à un *castrum*, sorte de château sentinelle à l'abri duquel s'installe la communauté monastique, et dans lequel elle pouvait trouver refuge en cas de danger (Tournus).

Du monastère au *castrum*

Un espace clos

La fonction première de la clôture reste celle qui est fixée par la Règle : elle doit préserver des influences extérieures un lieu consacré à la vie religieuse et délimiter rigoureusement une limite dans laquelle résident les moines. Le monde laïc est très clairement perçu comme un danger et source de perversion. En théorie, les moines ne pouvaient franchir cette limite, mais le respect de la clôture et de la Règle apparaît très aléatoire chez les moines, surtout en milieu urbain. Ainsi en 1410, la mairie de Dijon rend à l'abbé de Saint-Bénigne un de ses moines trouvé aux étuves avec deux femmes mariées.

Autant l'accueil du monastère est déférent et empressé, autant son hospitalité s'avère défiante et restrictive. La porterie constitue le lieu symbolique de l'échange entre le dedans et le dehors. Aux yeux des législateurs, elle matérialise à elle seule la limite du monastère, imposant une seule porte sur le dehors avec une petite vers le jardin. Il ne s'agit donc à la base nullement d'un système défensif. Le respect de la clôture apparaît plus ou moins strict. Il n'exprime pas forcément une volonté autarcique, mais d'avantage une préoccupation de préserver la prière. Aussi, lorsque la construction en pierre se généralise, l'obligation de construire tours, crénelage et mâchicoulis ne s'impose pas.

Un espace défendu

L'approche d'un danger pousse les monastères à accepter l'aide intéressée du roi ou quelque seigneur étranger au duché. Les communautés religieuses peuvent en effet disposer en premier lieu d'un privilège d'immunité leur conférant un droit d'asile et d'inviolabilité souvent bafoué. Nombreuses sont les abbayes qui ou bien se sont fortifiées ou bien se sont procuré des terrains à l'intérieur des cités closes en vue d'y trouver éventuellement refuge.

La protection royale se double ou se voit concurrencée par une protection apostolique, sans application militaire concrète cependant. Dans les faits, la protection royale et divine relève d'avantage de la symbolique que d'une réelle efficacité. Malgré tout le prestige que peut apporter la sauvegarde royale, la distance qui sépare le pouvoir central de l'abbaye à secourir rend bien souvent caduc voire défaillant le « contrat » de garde. Un protecteur est alors choisi par l'abbé parmi les seigneurs les plus proches et les plus puissants, en échange de certaines redevances consacrées par l'usage, malgré les risques d'abus notamment autour du droit de gîte. Une sorte de concurrence s'établit alors entre ces différentes formules de sécurité souhaitées, imposées ou contestées aux abbés, formules qui tourne bien souvent à l'avantage du duc de Bourgogne. Celle-ci s'exerce alors soit immédiatement soit par l'intermédiaire d'un vassal. Le caractère lucratif que présentait le droit de garde pour le gardien explique les conflits récurrents entre les seigneurs, qu'ils soient roi, duc ou comte.

Nous venons de le voir, en mesurant les faiblesses des institutions qui devaient normalement la mettre en

sûreté, l'abbaye se voit contrainte de substituer aux garanties surnaturelles des défenses plus matérielles.

Un espace fortifié

Pour l'ensemble des abbayes retenues, les autorisations de fortifications émanent pour une bonne part du duc de Bourgogne lui-même, du comte de Nevers, voire de l'évêque d'Autun (fig. 2). Elles couvrent principalement une période allant du XI^e au XIV^e siècle. Exception faite des monastères de Cluny, Couches, Flavigny, Tournus, Auxerre et Vézelay, fortifiés peut-être dès le X^e siècle, ces « emparements » ont lieu hors du contexte des invasions, mais sont à l'inverse précipités lors de la guerre de Cent Ans ou lors du conflit opposant Armagnacs et Bourguignons. Tel est le cas des abbayes de Saint-Seine, de la Charité-sur-Loire ou de Corbigny, fortifiées une seconde fois entre 1359 et 1407. Les abbayes cisterciennes répondent au même schéma, mais plus tardivement, à l'image des abbayes de La Ferté-sur-Grosne et de Fontenay qui ne commencent à être fortifiées qu'en 1412 et 1419 avec l'autorisation du roi Jean sans Peur ou du duc Philippe le Hardi.

La sémantique

Étonnamment, aucun texte ne relate explicitement la construction d'une enceinte autour d'un monastère. C'est donc à l'occasion de réparations ou d'entretien des fortifications du monastère que l'enceinte monastique est évoquée. Le terme *castrum* reste d'un usage courant, mais il semble s'assimiler à une grande variété de fortifications, allant du petit prieuré de Saint-Georges de Couches à la prestigieuse abbaye de Saint-Germain d'Auxerre (fig. 7). L'occurrence *castel-*

lum se rencontre à deux reprises et concerne les abbayes d'Auxerre et de Vézelay. Le vocabulaire rencontré s'enrichit également de termes comme *munitio* (fossé flanqué de palissades et parfois entouré d'un mur) et *firmitas*, mais ce vocabulaire ne reflète rien d'autre qu'une évolution sémantique allant dans le sens d'une diversification de la terminologie. Les qualificatifs parfois superlatifs employés comportent en revanche un certain intérêt. Hormis le fait qu'ils indiquent ou non la fortification d'un monastère, ils confirment que les murs et la porte d'entrée de l'abbaye constituent dans la majorité des cas les points forts. On peut faire ressortir trois critères récurrents qui pourraient caractériser l'idée que pouvaient se faire les contemporains de la fortification : solidité, fermeture, hauteur. En somme, ces notions renvoient sans surprise à une attitude de repli défensif. La mention de murs est récurrente, mais nous devons ici rester prudents quant à la fiabilité du terme. S'il existe bien des murs maçonnés en pierre, il existe aussi des murs totalement ou partiellement en bois ou en terre, sauf peut-être pour les monastères suburbains et les établissements les plus riches, capables de financer des campagnes de construction en pierre.

Autour de l'enceinte

La question des réparations et de l'entretien de l'enceinte monastique relève du droit de haute justice de l'abbé. Elle reste difficile à appréhender car aucun document comptable susceptible de nous renseigner sur le coût précis et global d'une enceinte ne nous est parvenu. Les frais de construction étaient bien souvent partagés, non sans difficulté, entre les religieux et les habitants, dans la mesure où ces derniers bénéficiaient de

leur protection. Si l'abbé prend une part active dans la défense de son couvent, il prête en revanche une attention moins appuyée sur son financement. Les commentaires de certains archéologues sur l'état des fortifications de La Charité-sur-Loire soulignent un « laxisme » évident qui présiderait à l'usage et à l'entretien : réparations bâclées, multiplication des constructions parasites, autant d'indices qui posent très clairement la question de la négligence de certains abbés ou prieurs dans ce domaine. La qualité de construction des appareils défensifs dément d'une manière générale toute participation d'un corps de métier spécialisé. En dehors des abbayes suburbaines, les travaux sont dévolus aux habitants « corvéables et taillables » à qui s'adresse également l'obligation de faire garde et guet.

En outre, l'enceinte fortifiée peut-être démantelée si sa construction s'est faite sans autorisation, en cas de trahison ou par faiblesse structurelle. En 1367, le duc Philippe le Hardi, inquiet de voir les Routiers anglo-saxons de retour d'Espagne, nomme des commissaires pour examiner les forteresses de l'Auxois. Il est vigilant sur l'adaptation des enceintes aux besoins défensifs. Aussi, l'enceinte de Flavigny, considérée comme trop grande pour être tenue efficacement aux vues du nombre d'habitants, est désignée comme la cause présumée de la défaite contre les Anglais en 1359. Elle est alors tronquée d'un tiers pour faciliter la construction de nouvelles murailles. L'abbé se charge de la clôture de l'abbaye.

Les moyens humains et les effectifs affectés à la défense d'une abbaye sont assez méconnus, les sources étant souvent peu précises. Ils sont généralement induits par l'existence, comme à Vézelay, d'un *castellum*.

Même si on peine à définir la nature de sa construction, il est légitime de penser que l'abbaye ne pouvait alors se défendre sans garnison, du moins en dehors d'attaques passagères. Pour remédier au déficit défensif de l'abbaye, le seigneur abbé doit donc recourir à une garnison expérimentée, de jour comme de nuit. A sa tête, un capitaine nommé, généralement élu par la paroisse et habitant du bourg ou des environs pour éviter la trahison lors d'un siège. Son rôle est d'organiser les tours de gardes, assurer le guet avec – sauf remplaçants – des habitants souvent rétifs. Les abbés essuient en effet beaucoup de refus et les moyens coercitifs ou incitatifs dont ils usent pour contraindre les habitants restent limités dans leurs effets. À titre d'exemple, on dénombre précisément 26 personnes attachées au service de guet et réparations du monastère de Saint-Rigaud, contre une dizaine pour le prieuré de Saint-Léger. Les effectifs peuvent dans certains cas s'étoffer de renforts supplémentaires si la situation militaire l'oblige.

Les moyens pécuniaires sont un point crucial qui conditionne la réalisation des projets, que ce soit pour bâtir les ouvrages ou payer les gages des capitaines et garnisons, au risque de contracter d'énormes dettes.

Insertion des abbayes dans le réseau castral

La défense du duché compose avec des forteresses privées et domaniales. Peut-on parler pour autant d'un réseau dans lequel les abbayes fortifiées auraient pris une part active ? Nous savons que la plupart des abbayes se sont implantées avant la floraison castrale de l'an mil. Aussi, si réseau il y a eu, il aurait été pensé *a posteriori*. Peu de châteaux, même ducaux, peuvent présenter, à égale époque, un équi-

pement défensif aussi perfectionné. On sait que les Anglais sont inexpugnables en 1360 à Flavigny. Si des forteresses comme Moutiers-Saint-Jean ou Pothières comptent parmi les plus fortes du duché, nous ne pouvons pas affirmer cependant que le pouvoir ducal ait fondé sa défense sur une quelconque organisation spatiale, ou qu'il ait eu conscience de l'avantage à tirer de la disposition de ces forteresses. En revanche, outre le fait qu'elles pouvaient ponctuellement remplir le rôle de base arrière pour des troupes, il est probable que le duc s'est servi de ces abbayes, les plus grandes puissances économiques de la région, pour faire construire et pour contrôler des forteresses stratégiques, bien entretenues et bien défendues.

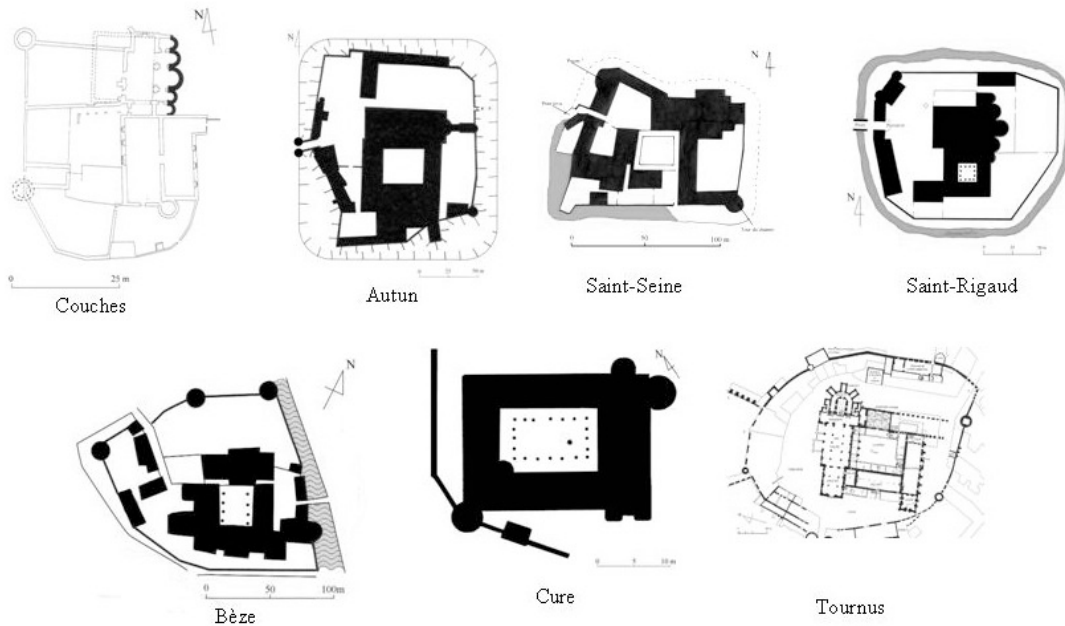
La distance moyenne séparant l'abbaye du château ducal se révèle être de 5 et 6 km sur le territoire du duché proprement dit contre 36 km en moyenne sur les territoires des comtés de Nevers et d'Auxerre. Nous soulignerons l'approche très intéressante de Jean-Denis Salvègue qui a mis en évidence le rôle particulier que jouait la Tour Ronde rattachée à l'enceinte monastique de Cluny³. Un système de communication par signaux a semble-t-il été mis en place, visant à relier visuellement l'abbaye à la forteresse-refuge de Lourdon et à prévenir en cas de danger imminent la petite garnison qui s'y trouverait. En outre, pour contrecarrer une topographie désavantageuse de fond de vallée, un réseau de relais a été mis en place. Contournant le relief, un signal

³ « Rôle de vigie de la Tour Ronde qui permet de communiquer par des signaux avec le château de Lourdon ». Croquis de Jean-Denis Salvègue, in Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP, *Les fortifications de la ville et de l'abbaye de Cluny*, *Bulletin du Centre d'Études Clunisiennes*, 1996, p. 16.

partait de l'abbaye vers la petite chapelle de Cotte située sur la rive droite de la Grosne ; de là, le signal était envoyé à Lourdon grâce à un relais intermédiaire indépendant, installé à flanc de coteau. L'emplacement et la hauteur de la Tour Ronde ont été très précisément calculés pour remplir cet office (fig. 3). Cette observation livre déjà une des clefs de la compréhension du rôle de l'enceinte, qui n'a d'efficacité que si elle est incluse dans un système défensif global. Si tout oppose à première vue le château et l'abbaye, ces deux puissances entretiennent en fait des rapports très complexes oscillant entre complémentarité et concurrence.

Les plans

Même si nous admettons que les bâtiments monastiques sont faciles à transformer en forteresse de par leur puissante maçonnerie et leurs ouvertures parfois rares et étroites, les éléments de fortification ne se rencontrent presque exclusivement que sur l'enceinte abbatiale. Nous expliquons ce constat par le simple fait que des travaux de fortifications au plus près des cellules des religieux étaient susceptibles de perturber le bon déroulement de la vie monastique. Or, nous savons que bien souvent à la demande expresse du seigneur haut-justicier, le droit de fortification était octroyé à condition que ces travaux ne viennent perturber en aucune façon le recueillement des moines. D'une manière générale, les informations recueillies sur l'enceinte par le biais de l'iconographie sont sur ce point précis d'un faible recours et difficiles à utiliser du fait de l'imprécision des traits ou de la simplification forcée des dessins.



Dans l'ensemble, les plans ne sont ni uniformes, ni originaux et découlent souvent de la configuration topographique. Lorsque l'enceinte borde des abrupts, le flanquement est parcimonieux, voire inexistant à Saint-Vivant de Vergy. Les formes choisies avoisinent des contours grossièrement ovoïdaux, quadrangulaires ou sub-quadrangulaires comme à Saint-Rigaud. La plupart des plans sont centrés sur le cloître ou l'église abbatiale de façon plus ou moins resserrée.

Pour le haut Moyen Âge, l'emploi du bois explique que l'enceinte primitive reste difficile à appréhender du fait de l'absence de vestiges. Dans la plupart des cas, cette phase d'occupation ne se laisse appréhender que par les fossés qui pouvaient border l'abbaye. La facilité avec laquelle les Normands auraient ravagé la France aux IX^e et X^e siècles constitue une preuve de leur caractère sommaire et démontre avec évidence l'inefficacité du système défensif des abbayes de l'époque.

Lorsque l'enceinte maçonnée apparaît, au tournant des XI^e - XII^e s, elle se prête parfaitement à l'ordonnement monastique des bâtiments et son contour se moule facilement sur le tracé de la clôture ecclésiastique originelle.

Nous l'avons vu pour le haut Moyen Âge, la fortification de terre est assez courante, puisqu'elle ne nécessite pas l'emploi d'une main d'œuvre spécialisée, mais simplement de la force disponible localement. Parmi l'ensemble de ces sites fossoyés, on distingue à part égale les fossés secs des fossés partiellement ou totalement inondés. La ceinture fossoyée peut également être renforcée défensivement par un talus simple ou double. Pour la Bourgogne, nos connaissances pour les XI^e et XII^e siècles restent à ce jour encore

très inégales, et ce sont sans surprise les abbayes de Cluny et de Saint-Germain d'Auxerre qui apportent le plus de réponses grâce aux différentes campagnes archéologiques dont elles ont fait l'objet.

L'abbaye de Cluny aurait été fortifiée d'un mur probablement de la fin du X^e siècle. Cette enceinte entourait le monastère et le bourg naissant. Un témoin effectif de cette enceinte primitive aurait été retrouvé lors de fouilles effectuées dans le grand transept. Le seul témoin certain de la plus ancienne enceinte abbatiale est la base de la Tour des Fromages qui gardait l'entrée sud de l'enclos abbatial. Elle est bâtie en pierre, sa base jusqu'aux baies en plein-cintre situées à mi-hauteur, pourrait dater au plus tard, du milieu du XI^e siècle. Il s'agit d'une tour carrée, haute et sobre, aux ouvertures simples, bâtie dans un petit appareil régulier. Hormis cet ouvrage, aucune autre tour n'est attribuable à l'enceinte du XI^e siècle. Il est donc possible qu'à cette période, l'enceinte ait été en partie construite en bois et en partie en maçonnerie.

À Auxerre, les vestiges encore en élévation concernant l'enceinte abbatiale de Saint-Germain d'Auxerre correspondent à une phase de chantier de 1309 à 1334. Il ne subsiste aujourd'hui que la tour Saint-Germain et une haute muraille crénelée. Un sondage effectué contre le mur ouest du rempart fait penser que la fondation de ce mur très imposante appartiendrait à un état antérieur, peut-être du XII^e siècle.

En dehors de ces deux complexes monastiques clunisien et auxerrois, les données collectées sont minces, et nous devons nous contenter de quelques informations glanées au fil de nos recherches. Ainsi, s'agissant de l'épaisseur des murs, les dimensions s'échelonnent de 1,80 m pour Saint-

Georges de Couches à 4 m environ pour Bèze. S'agissant de la nature des matériaux employés, nous mentionnerons sans pouvoir cependant l'infirmier ou le corroborer l'usage de la brique pour l'enceinte de La Ferté-sur-Grosne.

Le flanquement

La tour de flanquement est sans conteste l'un des concepts défensifs les plus évidents pour l'enceinte monastique. L'ensemble des vestiges encore en élévation couvre des campagnes de constructions qui s'échelonnent de la fin du X^e siècle au XV^e siècle. Elle équipe près de 60 % des sites retenus dans notre étude, et défend prioritairement un angle. En moyenne, un site monastique est flanqué de 2 à 3 tours, secondées parfois comme à Bèze de 1 ou 2 échauguettes, souvent par souci d'économie. Un « fossé » toutefois sépare le site à tour-maîtresse de Saint-Martin-sur-Cure du site de Saint-Philibert de Tournus à 10 tours de flanquement. Si la taille du périmètre de l'enclos monastique conditionne de toute évidence le nombre de tours, une nuance doit cependant être apportée dans la mesure où un site comme Cluny ne présente que 5 tours, soit environ une tour tous les 300 m. Ce dispositif remet de fait en cause l'efficacité d'un tel système défensif dont on mesure très vite les limites, puisque l'on admet généralement qu'un espacement de 30 à 50 m entre les tours suffit à assurer un flanquement efficace.

Les tours n'offrent pas une grande variété de plans. Elles sont le plus souvent semi-circulaires, circulaires et carrées. Selon leur taille, elles disposent de 2 à 3 étages. Elles sont plus ou moins engagées, rarement saillantes sur

la courtine, selon leur fonction particulière de flanquement ou d'angle.

Les plans proposés s'établissent globalement sur un diamètre de 6,7 m pour une épaisseur des murs de 1,3 m en moyenne. De toute évidence, l'aspect massif de ces tours circulaires l'emporte sur la solidité de la construction, qui du coup ne leur confère pas de réelles qualités défensives intrinsèques. En outre, il est certain que la tour constitue un appendice auquel on attribue visiblement un rôle de prestige puisque les logis de l'abbé de Corbigny et du prieur de Saint-Rigaud en sont tous deux équipés. Autant que l'on puisse en juger, le flanquement systématique n'est donc pas recherché. La stabilité de l'enceinte peut dans certains cas être assurée par le biais d'éléments de contreventement autres que les tours de flanquement. Il s'agit des contreforts pouvant à l'occasion supporter des échauguettes. Sans grande efficacité défensive, ce type d'ouvrage est pourtant adopté au moins par cinq abbayes : Saint-Bénigne, Cîteaux, Flavigny, Saint-Seine, et Pothières. Un poste de guet complète très souvent le dispositif défensif de l'abbaye.

Les éléments de flanquement

Les créneaux sont attestés pour les monastères de Saint-Pierre de Bèze, Saint-Léonard de Corbigny, Cluny, Saint-Léger, Saint-Rigaud et Saint-Germain d'Auxerre. On les retrouve principalement au sommet des courtines. Le chemin de ronde est parfois construit sur des arcades, débordant vers l'intérieur par des contreforts assurant comme pour l'enceinte urbaine de la Charité-sur-Loire le raidissement des courtines (fig. 6). Leurs dimensions sont méconnues, sauf pour Saint-Germain d'Auxerre. On sait que la hauteur des merlons est

très réglementée puisque, à titre d'exemple, les habitants de Corbigny obtiennent l'autorisation de se parer d'un mur crénelé, à condition qu'il ne dépasse pas la hauteur des créneaux de l'enceinte monastique.

Les archères-canonnières sont la manifestation la plus évidente de la défense active des abbayes. Les formes rencontrées placent l'ensemble de ces éléments principalement entre les XIII^e et XV^e siècles. Si ce type de défense est plus rentable du point de vue de la sécurité, nous soulignerons qu'il est beaucoup moins pour l'efficacité et la sécurité. Les meurtrières offrent en effet des champs de visée limités, et ne fournissent des postes de tir qu'à des espacements qui augmentent la dispersion des tirs. De plus, elles sont dispendieuses en hommes, ce qui, compte tenu du fait que les abbayes disposaient en général d'une garnison réduite, laisse présumer de l'inutilité de certaines d'entre elles. En fait, il semble que les abbés misent d'avantage sur leur aspect dissuasif.

Les hourds : l'emploi de ces éléments de défense en bois est avéré par l'iconographie ou l'archéologie sur les sites de Bèze, Tournus et Cluny. Les hourds pouvaient être provisoires, placés seulement en cas de menace.

Les bretèches se rencontrent en surplomb du portail de l'église abbatiale de Tournus et de Bouilland pour permettre un tir fichant. Elles sont posées sur consoles à deux ou trois ressauts, leur sommet est ouvert à Bouilland et fermé à Tournus.

La porterie

Quelque soit sa facture architecturale, la porte est d'abord un insigne du pouvoir et son aspect

ostentatoire est fréquent. La construction d'une muraille même en pierre sèche sur un aussi grand périmètre représente un investissement qui doit souvent excéder les possibilités financières d'une abbaye. Aussi celle-ci est-elle la plupart du temps amenée à concentrer tous ses efforts sur un point particulier comme la porte d'entrée.

La porte est volontiers placée au point faible du dispositif et son élaboration est soignée. Elle est parfois très simple, misant sur l'austérité extérieure, peut-être pour préserver le caractère pacifique de l'institution, le tout commandé par le bâtiment de la porterie située au-dessus de la porte. La tour-porche reste le modèle le plus fréquemment rencontré. Il se répand largement au XI^e siècle. Généralement de plan carré ou rectangulaire, la tour-porche pouvait être percée soit simplement de face, soit sur un côté perpendiculairement au mur d'enceinte comme à Pothières pour interdire le mouvement d'un béliet de front ou stopper l'élan des assaillants. Dans ce cas, on créait même parfois un véritable « chemin de défilement » obligeant l'assaillant à présenter le flanc le long de murs percés d'archères ; ce chemin pouvait être voûté et s'ouvrir à l'extérieur par un autre coude.

Le dispositif pouvait parfois se doter d'un avant corps formant un « sas » comme à Moutiers-Saint-Jean, parfois d'ouvrages avancés tels des barbicanes ou des boulevards comme à Saint-Rigaud. Quelque soit le dispositif choisi, lorsque se complexifient les porteries au XIII^e siècle, il importe désormais de ne plus offrir un accès direct entre la porte du monastère et le monde extérieur, en y intercalant soit un dispositif de défense préalable soit une première porte. On relèvera ici la distribution de l'abbaye de Saint-Seine qui place le logis du portier hors de l'enceinte, devant l'entrée de l'abbaye

(fig. 5). Ce dispositif offre une entrée en chicane légèrement coudée et ceinte de murs très épais. D'après un plan dressé en 1656, il oblige le visiteur à franchir d'abord une barrière puis un pont-levis avant d'entrer réellement dans l'enceinte du monastère. Si cette disposition a l'intérêt relatif d'allonger le passage et peut-être d'améliorer le flanquement général de l'enceinte, elle présente l'inconvénient de placer la porte en situation très exposée.

Le fossé est dans la majorité des cas le premier obstacle qui se présente à l'ennemi devant la porte. Un pont mobile est alors nécessaire pour assurer une première défense. Ces ponts peuvent être de diverses sortes : simple passerelle volante que l'on peut installer et démonter rapidement ou pont-levis. Attesté à des époques différentes dans des abbayes comme Auxerre, Bèze, Corbigny, Pothières, Saint-Rigaud, Saint-Seine ou encore La Ferté-sur-Grosne, le pont-levis semble avoir été privilégié. L'abbaye de Bèze semble avoir opté pour un pont à flèches simple et fiable d'utilisation si l'on se base sur la gravure du *Monasticum*. L'ouvrage d'entrée à deux tours se retrouve sur les sites de Saint-Martin d'Autun, Cluny, La Ferté-sur-Grosne ou Tournus. Les entrées des monastères peuvent être munies d'éléments défensifs passifs (herse, assommoir, bretèche et ventaux) et d'éléments d'arrêt actifs (archères et assommoir). A priori, en raison même de leur rôle, elles constituent le point le plus exposé aux attaques, celui sur lequel se concentreraient les ennemis. A posteriori, il s'avère en fait qu'en raison même des défenses qui y furent accumulées, la porte était très rarement le point de mire des armes de siège, ceux-ci cherchant au contraire des secteurs moins défendus pour concentrer leurs attaques. Il est donc rare que les défenses des portes aient servi de

façon active dans la défense de l'abbaye, leur aspect ayant généralement suffi à dissuader l'ennemi.

Tous les sites retenus pour notre étude disposent d'au moins une poterne, guère plus. Il est bien évident que multiplier les ouvertures dans le mur d'enceinte contrevenait non seulement à l'application de la règle monastique, mais revenait également à fragiliser le monastère. Lorsqu'elle existe, la poterne ne recherche pas particulièrement la proximité d'une tour pour profiter de sa défense, ce qui au demeurant pourrait tout à fait se justifier. En fait, il semble que son ouverture réponde d'avantage à une nécessité : l'accès à une rivière, la proximité et l'accès direct à la porte du bourg ou de la ville pour se constituer une ortie de secours en cas de péril imminent, l'entretien de l'enceinte et du fossé. Nul doute également qu'à l'occasion, ces poternes servaient à la garnison chargée de défendre l'abbaye pour permettre aux gens d'armes de mieux se mouvoir. Autant de raisons qui expliquent la localisation très aléatoire de ces ouvertures. Elles peuvent être ménagées sommairement ou à l'inverse bien bâties, pouvant presque se confondre avec l'entrée principale.

Conclusion

La fortification monastique s'identifie donc au rempart ; en d'autres termes, le mur qui ceinture le monastère est souvent à lui seul sur le plan morphologique synonyme du *castellum*. D'une manière générale, le plan intérieur est rarement affecté par les travaux de fortification concentrés sur la seule clôture extérieure, qui le plus souvent conserve un tracé flou et distendu adapté aux fonctions primitives de ces établissements. Dès les X^e et XI^e siècles, les fouilles

montrent qu'un certain nombre d'enceintes ne sont pas flanquées et restent encore indépendantes des contextes urbains qui offrent pourtant des exemples de tours antiques réemployées. Force est de constater que ces flanquements primitifs restent rares et que le type de construction reste subordonné à l'emploi du bois et de la terre, jusqu'à ce que se généralise progressivement aux XII^e et XIII^e siècle l'enceinte de pierre. Alain Salamagne décrit idéalement le château du XIII^e siècle comme suit : « moult biel entrée, fort mur et haute tour⁴ ». On pourrait croire à la description d'une enceinte monastique. Les plans de Saint-Seine ou de Tournus sont à cet égard convaincants. Les abbayes en possèdent en effet tous les attributs, capables de mettre à l'épreuve tous les différents types d'armes de siège, même le canon pendant la Ligue. Globalement, les éléments de délimitation et de fortification sont ceux que l'on rencontre dans l'architecture militaire civile (fossés, palissades, hauts murs d'enceinte, courtines crénelées, grandes tours rondes ou carrées, pont-levis, installations occasionnelles comme des hourds...). Même la règle monastique, en limitant le nombre d'ouvertures, semble se prêter à la fortification, on sait que le nombre de portes pour une forteresse donne en général une idée de la force de l'enceinte.

Pour autant, à y regarder de plus près, l'impression est tout autre : de manière générale, l'abbaye semble « aller à l'économie », que ce soit pour le nombre de tours, la taille des créneaux ou encore le choix du système de fermeture. Nous nous

trouvons ici devant le cas typique de fortifications dissuasives. La porte y est l'élément majeur tant d'un point de vue défensif que d'un point de vue sociologique. En fait, les fortifications des abbayes sont davantage conçues pour mettre à l'abri une population que pour faire subir des pertes significatives à l'adversaire. L'abbaye semble plus se soucier de se donner une allure militaire que de se doter de systèmes de défense cohérents et réellement efficaces. Sur certains sites, la tour du clocher a pu symboliser la tour de défense par son élévation. Les événements démontrent que les effets dissuasifs liés au caractère sacré de l'abbaye sont faibles. La barrière morale du sacré qui sans doute rassure davantage l'assiégé qu'elle ne décourage l'assaillant et le rôle prophylactique des éléments emblématiques de la défense sont autant de moyens psychologiques qui tendent à compenser le manque d'efficacité réelle des fortifications monastiques.

⁴ Alain SALAMAGNE, *L'attaque des places fortes au temps des armes mécaniques (XIII^e- XIII^e- siècles)*, in : *Château et société castrale au Moyen-Âge, Actes du Colloque des 7-9 mars 1997*, Publications de l'Université de Rouen, 1998, p. 41-63.

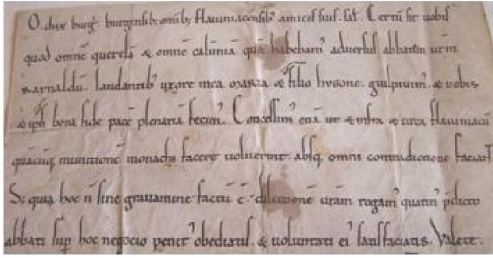


Fig. 2. ADCO, 6 H 14

Le duc de Bourgogne Eudes II permet à l'abbaye de Flavigny et à ses moines de se fortifier (1157)

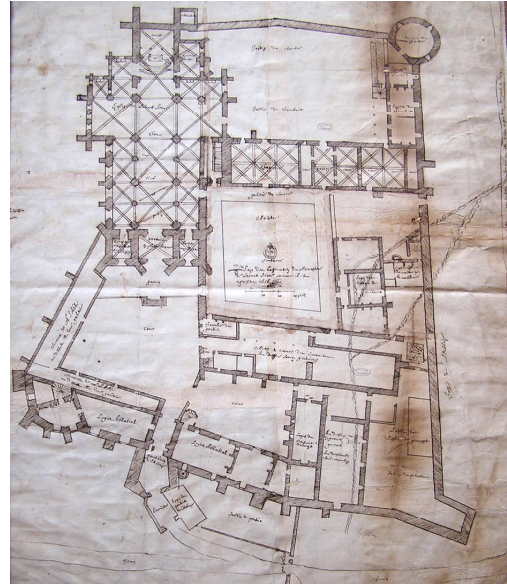


Fig. 5. A.N. N III, Côte-d'Or, 92
Plan de l'abbaye de Saint-Seine (1659)

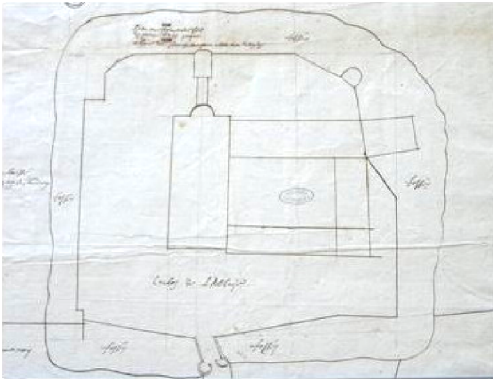


Fig. 3. A.N. III (71) 4⁺

Plan à la plume de l'abbaye Saint-Martin d'Autun (1658)

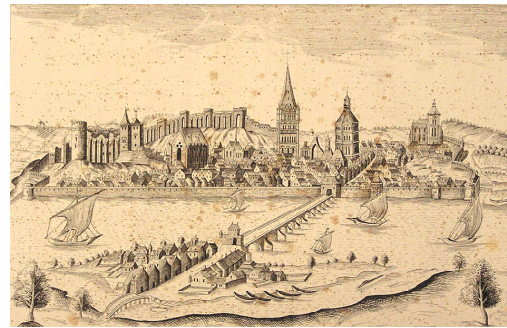


Fig. 6. La Charité-sur-Loire, vue est de la ville par Claude Chastillon (1640)



Fig. 4. Vue actuelle de la tour ronde à Cluny

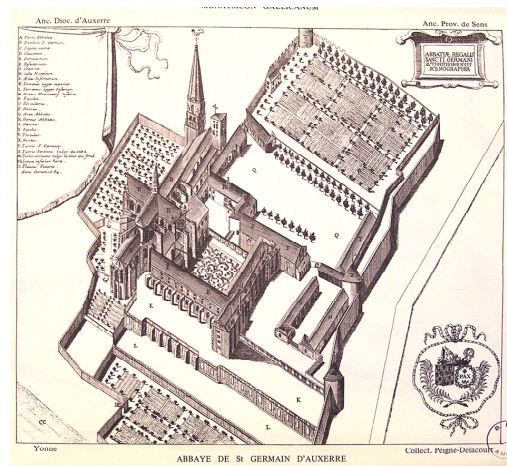


Fig. 7. *Monasticus gallicanum*
Abbaye Saint-Germain d'Auxerre (1684)

Mottes médiévales et paléoenvironnement : exemple de l'étude palynologique du fossé de la motte de Molaise (Huilly, Saône-et-Loire)

JACQUELINE ARGANT, JEAN-PAUL BOURGUIGNON*

Introduction

En Bresse, plusieurs mottes féodales, vestiges discrets de l'époque médiévale, sont repérables par une légère élévation du relief généralement boisée, et la marque plus ou moins nette du ou des fossés défensifs qui les entourent. Parmi celles-ci, Jean-Paul Bourguignon a établi la topographie de la motte de Molaise (Huilly-sur-Seille, Saône-et-Loire), restituée à l'aide du logiciel "Surfer" ; des photos aériennes ont mis en évidence un double fossé encore bien marqué (fig. 1).

Cependant ce fossé est pratiquement comblé et envahi par la végétation (fig. 2). Devant l'absence de tout matériel archéologique et de textes, les sédiments tourbeux et argileux qui s'y sont accumulés apparaissent comme les seuls témoins du passé susceptibles d'apporter des renseignements sur le site, du moins ceux concernant le paléoenvironnement. Ils sont en effet a priori favorables à la conservation des restes végétaux et en particulier des grains de pollen et des spores. L'analyse pollinique, démarche désormais classique pour les périodes anciennes (de la préhistoire à l'antiquité) (Argant, 1990), mais beaucoup plus rarement utilisée pour les périodes historiques, a été tentée sur ces sédiments dans le but

de reconstituer, si possible, la végétation contemporaine de l'occupation de la motte.

Matériel et méthode

Un carottage à l'aide d'une sonde russe dans le fossé a permis de prélever les sédiments de comblement jusqu'à 185 cm de profondeur (fig. 3 et 4). Quatre échantillons situés à 57, 77, 97 et 175 cm (fig. 4) ont été choisis pour réaliser le test pollinique.

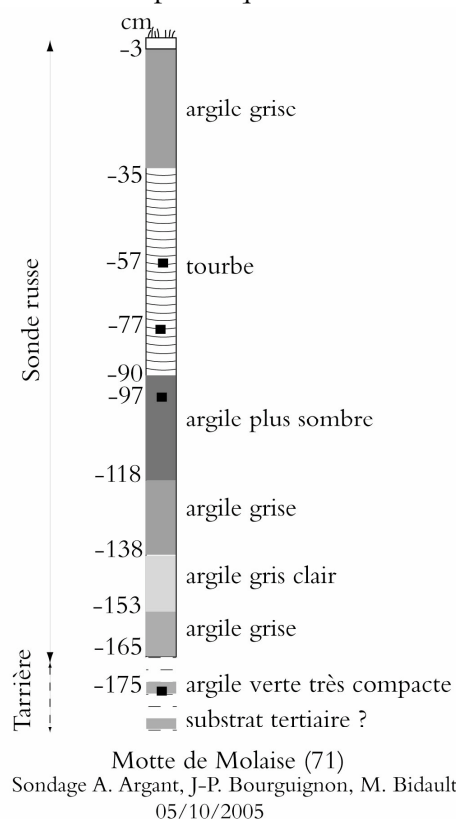


Fig. 3. Log stratigraphique du fossé de la motte de Molaise. Les carrés noirs représentent les échantillons analysés.

* J. Argant : palynologue, UMR 6636, Institut Dolomieu, Grenoble. J.-P. Bourguignon : enseignant retraité, DESS « Archéo-Science » de l'Université de Bourgogne.



Fig. 4 : Carotte prélevée entre 53 et 103 cm, montrant la couche supérieure tourbeuse (à droite) et le début de la couche d'argile grise (Cliché A. Argant).

Les échantillons ont été traités suivant la méthode de concentration en liqueur dense (Thoulet densité 2) après décarbonatation par HCl, désilicification par HF et élimination des acides humiques par la potasse à chaud. Puis vingt microlitres du culot obtenu montés entre lame et lamelle ont été observés au microscope.

Résultats

Les échantillons analysés se sont révélés riches en pollen très bien conservé aussi bien dans l'argile que dans la tourbe. Le tableau 1 donne le résultat des comptages (nombres absolus : colonnes "n", et pourcentages : colonnes "%"). Les pourcentages de chaque taxon sont calculés par rapport à la somme pollinique totale (T = arbres (PA) + herbacées (NAP) + spores de Fougères). Soixante-huit taxons ont été identifiés, dont vingt-quatre d'arbres et quarante et un d'herbacées, qui permettent de reconstituer une image de la végétation locale et extra-locale, donc celle de la motte et de son voisinage.

Les taxons rencontrés sont ceux qui peuplent actuellement les vallées de la Saône et de la Seille, sans grande variation entre la base du dépôt et la tourbe en surface. Les arbres les plus abondants sont le chêne et le noisetier, puis viennent le charme et le hêtre. L'aulne, le bouleau et le peuplier

apprécient l'humidité du terrain à proximité du fossé. Les conifères (pin, sapin, épicéa) sont très faiblement représentés. Des arbres cultivés, le noyer et le châtaignier, apparaissent discrètement. Parmi les herbacées très diversifiées, on relève surtout les Poacées (= Graminées) et le pollen de plantes cultivées telles les céréales (malheureusement impossibles à déterminer à l'espèce par leur pollen) et le chanvre.

Si, qualitativement, la composition de la végétation est relativement stable, d'importantes variations quantitatives apparaissent pour certains taxons (chêne, peuplier, poacées, plantes cultivées) traduisant un changement profond du paysage aux alentours de la motte entre les échantillons situés à 97 et 77 cm de profondeur. Ceci permet de distinguer nettement deux périodes dans l'histoire de l'environnement enregistrée par ce fossé (fig.5 a, b, c).

Période 1, la plus ancienne

Voisin de 50 % à la base, le rapport PA/T indique un paysage ouvert. La partie boisée est nettement dominée par le chêne (taux de pollen voisin de 25 %). Les Poacées (taux voisin de 17 %) laissent penser qu'une partie du territoire est occupée par des prairies, tandis que le pollen de chanvre et de céréales évoque des terrains cultivés. Les pourcentages de pollen de céréales (2,89 et 2,05%) relevés sont significatifs de cultures proches du lieu de prélèvement (Diot, 1992).

Les deux spectres les plus profonds reflètent donc un paysage marqué par des activités agricoles et pastorales.

Période 2, la plus récente

Dans les deux échantillons de tourbe, le taux de pollen d'arbres passe à 85,5 – 82,6 %. Cette augmentation de l'ordre de 60 % par rapport aux spectres plus anciens traduit une réduction importante des espaces ouverts, au détriment des prairies et des cultures (chute des taux de pollen de Poacées et de plantes cultivées). À 77 cm, cette réduction est due à l'irruption du peuplier (44,3 %), puis à 57 cm à la progression notable de la chênaie. Les indices de pâturages et de cultures disparaissent presque, ce changement coïncidant vraisemblablement avec l'apparition de la tourbe.

Discussion - Interprétation

Cette analyse préliminaire du fossé de la motte de Molaise met en évidence une dynamique du paysage placée sous l'influence de l'homme, reflet de son activité et de sa gestion du territoire. Mais comment replacer cette dynamique dans le temps ? Cette question se pose régulièrement lors de l'étude des fossés, quelles que soient leur taille et leur fonction. Ce sont en effet des structures appelées à se combler naturellement par suite de l'érosion et du transport par ruissellement de la partie superficielle des sols dépourvus de végétation (cours autour de l'habitat, champs cultivés...). Leur entretien nécessite un curage régulier, donc l'élimination des témoins les plus anciens. On considère le plus souvent que le comblement signe l'abandon du fossé, qui va souvent de pair avec celui des habitats et des activités qui lui sont liés.

Première hypothèse, la plus plausible :

L'argile grise qui emplit la partie inférieure du fossé de la motte de Molaise laisse supposer qu'il était en eau au moment de son abandon et que le dépôt de ces argiles est donc contemporain d'une durée indéterminée de l'occupation de la motte. Les spectres obtenus à 175 cm et même 97 cm seraient alors le reflet du paysage et des activités de ses occupants au moins jusqu'à son abandon dont la date est inconnue. À partir de cette période, il aurait cessé d'être entretenu, d'où la réduction progressive de l'eau libre jusqu'à ce qu'une végétation se développe spontanément et génère la formation de tourbe, dans un milieu resté gorgé d'eau.

La partie tourbeuse de la surface est donc le témoin d'une période beaucoup plus récente, qu'il est impossible de dater pour l'instant. La forte augmentation du pollen de peuplier à 77 cm peut être interprétée de deux façons :

Il pourrait s'agir du développement rapide de peupliers trembles si les lieux ont cessé d'être exploités pour le pâturage. Ces arbres héliophiles se propagent en effet par leurs racines drageonnantes et ont pu prospérer dans les prés abandonnés, avant le retour de la chênaie.

Mais on ne peut écarter l'hypothèse d'une plantation, aux dépens des prairies, de peuplier noir ou d'une de ses variétés, le peuplier d'Italie, introduite en France en l'an 1745 (Lieutaghi, 1969).

D'autres hypothèses possibles

Le colmatage du fossé est totalement postérieur à l'abandon de la motte, ce qui signifierait qu'il aurait été curé peu de temps auparavant. C'est théoriquement possible. Dans ce cas, les sédiments argileux seraient à dater de la fin du XIV^e siècle pour les plus anciens (185 cm).

Le fossé a été entretenu après l'abandon de la motte afin de garder une réserve d'eau pour servir d'abreuvoir par exemple. Si c'était le cas, il serait tout à fait impossible de dater les différentes couches du remplissage.

Conclusion

L'analyse pollinique des quatre échantillons prélevés dans le fossé de la motte de Molaise à Huilly-sur-Seille (Saône-et-Loire) permet de distinguer deux périodes dans l'histoire du paysage environnant. La plus ancienne correspond à un milieu ouvert, où les prairies et les cultures sont bien représentées, tandis que le couvert forestier dominé par le chêne reste limité, et comprend plusieurs taxons héliophiles, noisetier, bouleau, aulne, ce dernier poussant probablement au bord du fossé. Elle pourrait donc être contemporaine de l'occupation de la motte, marquée par une activité agricole et pastorale. Puis, l'habitat déserté, ce fossé cesse d'être fonctionnel, mais il continue à se combler, la tourbe qui s'y développe enregistrant le retour de formations boisées, dominées par le peuplier dans un premier temps, puis par le chêne. Cette évolution est la conséquence probable de l'abandon du territoire contrôlé auparavant par les occupants de la motte. S'agit-il d'une reconquête naturelle des terrains tout de suite après leur abandon ? ou de leur gestion

raisonnée avec plantations, pouvant intervenir plus tardivement ?

En mettant en évidence une dynamique du paysage nettement liée à l'histoire de la motte médiévale et de la région environnante, l'analyse pollinique permet de progresser dans la connaissance de l'occupation de ce secteur de la vallée de la Seille à la période historique. Mais la portée de ces résultats reste limitée en l'absence de repères chronologiques précis. Il est donc nécessaire maintenant de procéder à la datation des sédiments analysés, ce qui est possible par la méthode du 14C-AMS. Ensuite seulement, par le traitement de nouveaux échantillons, l'analyse pollinique pourra être poursuivie afin de mettre en évidence d'autres modifications éventuelles du paysage et de les relier aux événements historiques ou climatiques connus, le Petit Âge Glaciaire par exemple.

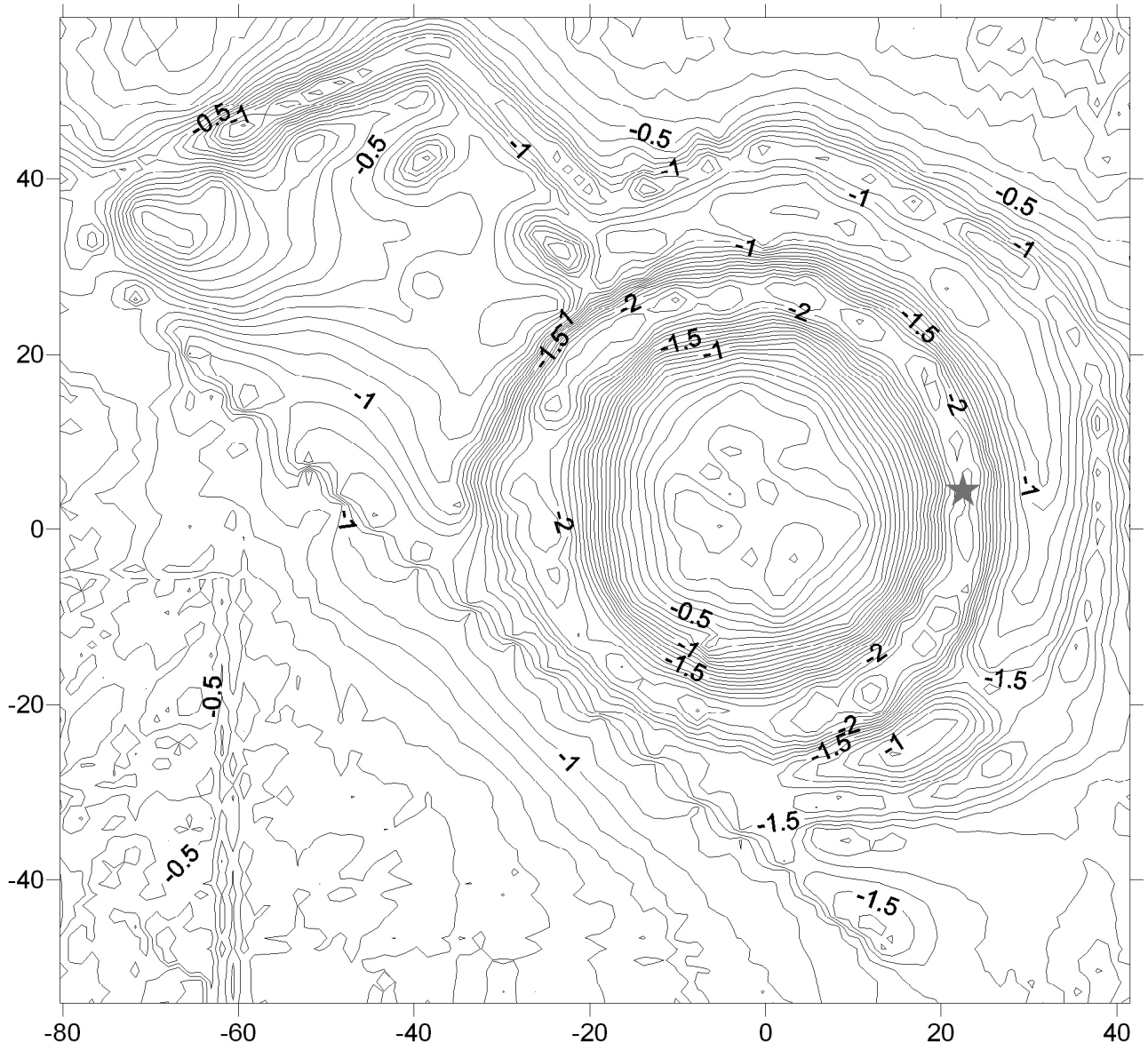


Fig. 1a. Relevé de la motte de Molaise (J.-P. Bourguignon) ; l'étoile indique le lieu du carottage

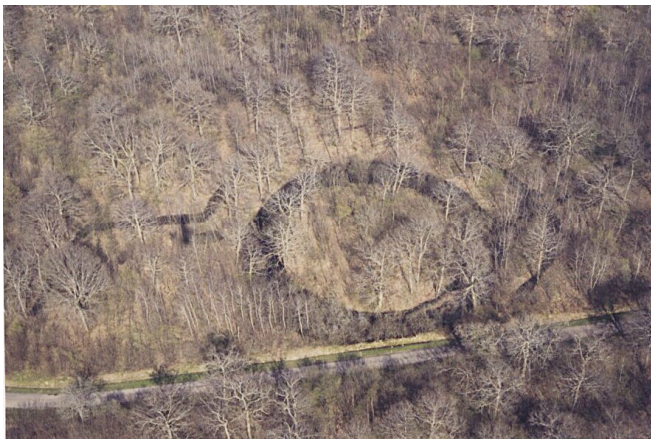


Fig. 1b. Photo aérienne de Molaise (cl. D. Bourgeois)

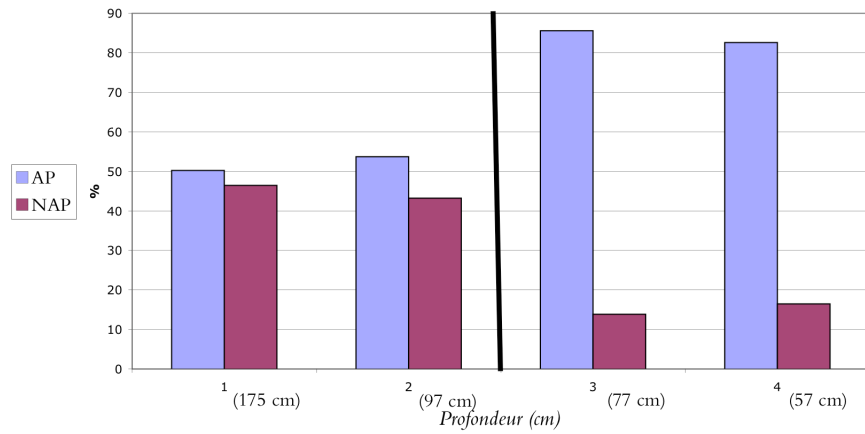


Fig. 2. Fossé ; emplacement du carottage

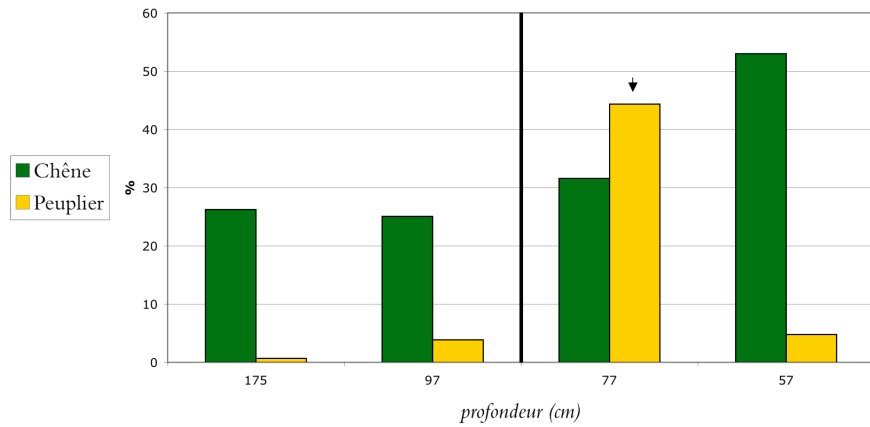
Taxons	Profondeur (cm)				175	97	77	57	175	97	77	57
	n	n	n	n	%	%	%	%	%	%	%	
<i>Quercus</i>	Chêne	118	98	171	299	26,22	25,06	31,61	53,01			
<i>Fagus</i>	Hêtre	19	12	3	4	4,22	3,07	0,55	0,71			
<i>Abies</i>	Sapin	1	1		1	0,22	0,26		0,18			
<i>Corvulus</i>	Noisetier	28	27	12	39	6,22	6,91	2,22	6,91			
<i>Salix</i>	Saule	2	1		4	0,44	0,26		0,71			
<i>Alnus</i>	Aulne	10	13	11	10	2,22	3,32	2,03	1,77			
<i>Ulmus</i>	Orme	1	1			0,22	0,26					
<i>Fraxinus</i>	Frêne	1				0,22						
<i>Betula</i>	Bouleau	6	10	5	45	1,33	2,56	0,92	7,98			
<i>Carpinus</i>	Charme	18	13	1	18	4,00	3,32	0,18	3,19			
<i>Juniperus</i>	Genévrier	1	1	11	6	0,22	0,26	2,03	1,06			
<i>Pinus</i>	Pin	4	1	1	9	0,89	0,26	0,18	1,60			
<i>Picea</i>	Epicéa			1	1			0,18	0,18			
<i>Hedera</i>	Lierre			3				0,55				
<i>Ilex</i>	Houx	1	3			0,22	0,77					
<i>Acer</i>	Erable	1				0,22						
<i>Tilia</i>	Tilleul	2				0,44						
<i>Sorbus</i>	Sorbier	4			1	0,89			0,18			
<i>Prunus</i>	Prunier	3				0,67						
ROSACEAE sp	ROSACEE indét.	1	13	1		0,22	3,32		0,18			
<i>Ligustrum</i>	Troène			1					0,18			
<i>Populus</i>	Peuplier	3	15	240	27	0,67	3,84	44,36	4,79			
<i>Vitis</i>	Vigne				1				0,18			
<i>Cedrus</i>	Cèdre			1					0,18			
<i>Juglans</i>	Noyer	1	1		1	0,22	0,26		0,18			
<i>Castanea</i>	Châtaignier	1		1		0,22			0,18			
AP		226	210	463	466	50,22	53,71	85,58	82,62			
NAP		209	169	75	93	46,44	43,22	13,86	16,49			
Spores		15	12	3	5	3,33	3,07	0,55	0,89			
<i>Cannabis</i>	Chanvre	22	4	4	5	4,89	1,02	0,74	0,89			
<i>Cerealia</i>	Céréales	13	8	4	2	2,89	2,05	0,74	0,35			
POACEAE	POACEES	78	64	13	20	17,33	16,37	2,40	3,55			
CHENOPODIACEAE	CHENOPODIACEES	3	1		2	0,67	0,26		0,35			
ASTEROIDEAE	ASTEROIDEES	10	3	1	3	2,22	0,77	0,18	0,53			
CICHOARIOIDEAE	CICHOARIOIDEES	6	2	2	2	1,33	0,51	0,37	0,35			
<i>Centaurea type iacea</i>	Centaurée type iacée	1	2			0,22	0,51					
<i>Centaurea cyanus</i>	Bleuet	1				0,22						
<i>Artemisia</i>	Armoise			1					0,18			
<i>Ambrosia type</i>	Ambroisie	1				0,22						
APIACEAE	OMBELLIFERES	4	1		2	0,89	0,26		0,35			
BRASSICACEAE	CRUCIFERES	2	2			0,44	0,51					
<i>Rumex</i>	Oseille	9	7	19	7	2,00	1,79	3,51	1,24			
<i>Plantago</i>	Plantain	12	8	8	6	2,67	2,05	1,48	1,06			
<i>Melampyrum</i>	Mélampyre	1				0,22						
URTICACEAE	URTICACEES	1	1	2		0,22	0,26	0,37				
CARYOPHYLLACEAE	CARYOPHYLLACEES	1				0,22						
<i>Stellaria</i>	Stellaire				1				0,18			
ERICACEAE	ERICACEES	2		1	1	0,44		0,18	0,18			
FABACEAE	PAPILIONACEES	3	2			0,67	0,51					
LAMIACEAE	LAMIEES	1	2	1	1	0,22	0,51	0,18	0,18			
RUBIACEAE	RUBIACEES	1	1			0,22	0,26					
ROSACEAE	ROSACEES	1	5	1		0,22	1,28	0,18				
CAMPANULACEAE	CAMPANULACEES	1	1			0,22	0,26					
DIPSACACEAE	DIPSACACEES	2	1		1	0,44	0,26		0,18			
SCROPHULARIACEAE	SCROPHULARIACEES		1				0,26					
PRIMULACEAE	PRIMULACEES		1				0,26					
<i>Lysimachia</i>	Lysimaque	1			1	0,22			0,18			
SAXIFRAGACEAE	SAXIFRAGACEES				1				0,18			
RANUNCULACEAE	RENONCULACEES	9	4			2,00	1,02					
LILIACEAE	LILIACEES		1				0,26					
CYPERACEAE	CYPERACEES	10	6	8	22	2,22	1,53	1,48	3,90			
<i>Lythrum</i>	Salicaire	1				0,22						
<i>Filipendula</i>	Reine des prés		1		1		0,26		0,18			
<i>Thalictrum</i>	Pigamon			1					0,18			
<i>Typha/Sparanium</i>	Masette ou Rubanier	2	13		2	0,44	3,32		0,35			
<i>Typha latifolia</i>	Masette	4		3	7	0,89		0,55	1,24			
<i>Potamogeton</i>	Potamot		6	3	1		1,53	0,55	0,18			
<i>Myriophyllum</i>	Myriophylle		2		1		0,51		0,18			
<i>Lemna</i>	lentille d'eau		1		1		0,26		0,18			
Indét.	Indéterminés	6	18	3	3	1,33	4,60	0,55	0,53			
Spores monolètes		4	6		2	0,89	1,53		0,35			
Spores trilètes		11	6	3	3	2,44	1,53	0,55	0,53			
Total		450	391	541	564							

Tableau 1. Résultat de l'analyse pollinique de 4 échantillons

5a : Variations des rapports AP/T et NAP/T



5b : Variation des pourcentages de chêne et de peuplier



5c : Variation des pourcentages de plantes cultivées et de Poacées

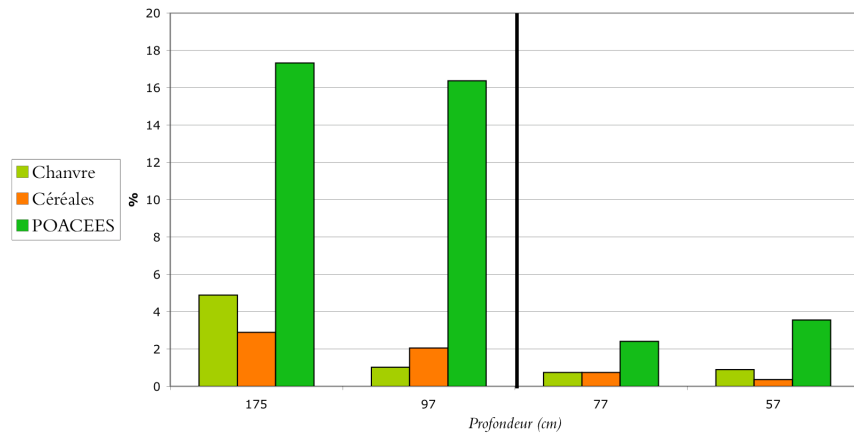


Fig. 5. Graphiques simplifiés montrant :
 a : l'évolution des rapports PA/T et NAP/T
 b : l'évolution des taux de pollen de peuplier et de chêne
 c : l'évolution des taux des taux de pollen de Poacées et de plantes cultivées

Bibliographie

Jacqueline ARGANT, Climat et environnement au Quaternaire dans le Bassin du Rhône d'après les données palynologiques. *Doc.Lab.Géol. Lyon*, n° 111, 1990.

Marie-Françoise DIOT, Études palynologiques de blés sauvages et domestiques issus de cultures expérimentales, *in Préhistoire de l'agriculture : nouvelles approches expérimentales et ethnographiques*, Paris : C.N.R.S., 1992, (Monographie du C.R.A., 6), p. 107-111.

Pierre LIEUTAGHI, *Le livre des arbres, arbustes et arbrisseaux*. Les Hautes-plaines de Mane : Morel, 1969.

Apports de la microtopographie et de la géomorphologie dans l'étude des fortifications de terre

JEAN-PAUL BOURGUIGNON*

Dans le canton de Cuisery et les communes environnantes, de nombreuses fortifications de terre ont été répertoriées dans le cadre du PCR H 24 initié par le CeCaB. Si certaines sont encore bien lisibles sur le terrain, d'autres en revanche ne sont aujourd'hui plus marquées que par de légères ondulations. Devant le problème que constitue la faible résistance à l'érosion de ces structures de terre, nous avons entrepris de fixer leur aspect actuel par des relevés précis et de les cartographier afin de les restituer en trois dimensions. Nous verrons à travers deux exemples qu'une telle étude permet de compléter utilement par de fines observations la description de ces sites.

La maison forte de la Serrée¹

Le site (fig. 1 et 2)

La maison forte édifée au lieu-dit la Serrée est connue par les textes depuis le XIII^e siècle. La première mention du seigneur de la Serrée date de 1281². Néanmoins, actuellement, il est impossible d'en cerner avec certitude la date de construction. Cette maison a peut-être été fortifiée au début du XIII^e, voire la fin du XII^e. On

sait qu'en 1289, Béatrice de la Serrée et sa sœur Marguerite possèdent chacune une part de la seigneurie, la première étant l'occupante de la maison forte. Sa succession verra la maison seigneuriale revenir dans les mains de son suzerain, le duc de Bourgogne, déclaré héritier de ladite dame (la terre de la Serrée est mentionnée dans les comptes de la châellenie de Cuisery à partir de 1360). En 1368, les comptes de châellenie mentionnent le début de la destruction de la maison forte³, la pierre de récupération est alors utilisée pour rénover le moulin de Letrey (commune de Simandre).

En 2004, la plate-forme et la basse-cour ont fait l'objet d'une acquisition foncière de la part de la commune d'Ormes. Cette dernière demanda, conjointement à l'Association des Amis du Vieux Cuisery et de sa Châellenie, son inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 2005, inscription aujourd'hui effective. Actuellement, l'ensemble est donc heureusement protégé contre toute menace d'arasement.

Les structures ont été dégagées et les accès sont aménagés pour permettre une visite libre du public. Des panneaux de présentation du site ont été réalisés et placés à l'entrée (fig. 3).

* Professeur des écoles honoraire ; titulaire d'un DESS « Archéo-Science » de l'Université de Bourgogne.

¹ La Serrée, commune d'Ormes, cton Cuisery, arrt Louhans, Saône-et-Loire.

² ADCO, B 11655.

³ ADCO, B 3381, f^o 11 r^o, 11 v^o.

Les travaux

La réalisation du relevé topographique de la maison forte de la Serrée a nécessité de très nombreuses heures de travail sur le terrain durant l'hiver 2005 et le printemps 2006. Plus de 4000 points couvrant une superficie de plus de 3 ha ont été relevés à l'aide du tachéomètre de la DRAC suivant une organisation radiale qui a donné une allure générale du site. Puis l'ensemble a été enrichi par des relevés portant sur les espaces plus ponctuels d'inflexion des pentes du terrain.

La cartographie

Chaque point a été coté en trois dimensions selon un système ortho-normé. Et pour une plus grande sécurité, dans la deuxième partie de notre travail, nous nous sommes également efforcés de relever pour chaque point les angles horizontaux (AH) et la distance horizontale (DH). Ces données engrangées dans la mémoire de la station furent ensuite recueillies sur ordinateur à l'aide du port série à chaque fin de séance.

Le logiciel *Surfer*, acquis par le CDRA 71, permet en partant des données topographiques stockées dans un fichier de type Excel de réaliser des plans en courbes de niveaux dont on peut à loisir paramétrer l'intervalle.

Nous avons dû à plusieurs reprises établir des stations supplémentaires à la périphérie du site en raison soit de trop fortes déclivités de terrain, soit d'obstacles végétaux interdisant les mesures. En outre, nous avons également porté notre attention sur les limites cadastrales, qui coïncident d'ailleurs fréquemment avec le tracé des microreliefs.

Il a fallu ensuite convertir les données récoltées sur le terrain pour les insérer dans le fichier global : tout un travail de géomètre.

Les résultats (fig. 4 et 5)

La maison forte a été édifiée sur un terrain présentant un léger pendage est-ouest, à la limite de la première terrasse alluviale de la Saône, en bordure du lit majeur.

La plate-forme (fig. 9)

La plate-forme de la maison forte présente un tracé irrégulier. Un angle est particulièrement marqué dans partie sud-est : c'est à n'en pas douter le tracé de la courtine. Par contre, la partie ouest qui présente un contour plus arrondi est le résultat probable de l'érosion de la plate-forme dans ce secteur, érosion due vraisemblablement à une plantation de vigne, puisque le pendage était dirigé vers l'ouest (flèche 3). On retrouvait encore, il y a peu, quelques ceps retournés à l'état sauvage aux alentours. On remarquera l'apparente dissymétrie du profil de la plate-forme. La disposition des ceps en rangs parallèles dans le sens de la pente a favorisé l'érosion de cette partie de la butte lors des labours successifs. On notera le même phénomène sur la maison forte de la Bêcherie⁴.

Il est à remarquer que le point d'accès à la maison forte (un pont-levis), bien que cité dans les textes, n'a pas été localisé. Le site ayant été abandonné très tôt, il n'y a vraisemblablement pas eu de pont dormant de construit, les fossés ayant certainement été simplement comblés pour permettre le passage. Au nord et au sud,

⁴ Bourguignon, 1990.

La Bêcherie : commune de La Frette, cton Montret, arrt Louhans, Saône-et-Loire.

deux rampes d'accès actuelles à la partie supérieure du terre-plein sont marquées par les flèches 1 et 2, mais il n'est pas possible de savoir si l'une d'elles correspond au pont-levis originel. Celle qui est située au nord semblerait la plus propice à cet usage puisque c'est dans cette partie que les fossés sont complètement comblés. En outre, tout le réseau viaire converge vers le nord-est (fig. 6). C'est également à cet endroit que la distance entre le second et le troisième fossé est la plus faible .

Sur le sommet de la plate-forme se dessine une forme presque rectangulaire qui peut éventuellement représenter l'emplacement du bâtiment de la maison noble. Tout autour du tertre s'étend une banquette, entre les cotes -230 et -270. Elle semble matérialiser l'emplacement possible des courtines. Bien que l'on ait rarement eu l'occasion, en Bresse, d'observer des courtines dans ce type de structure, il paraît vraisemblable que des murs aient été érigés en matériaux lithiques ou céramiques. En effet, un dénivelé de 4,50 m entre le sommet de la plate-forme et le fond du premier fossé devait nécessiter un soutènement, surtout dans ces terrains sablonneux. C'est peut-être dans cette zone que le propriétaire récupérait encore des pierres au début du XX^e siècle.

Les fossés (fig. 7)

Le terre-plein est ceinturé de deux fossés concentriques. Le premier, plus marqué dans sa partie ouest (protégée par la couverture forestière), est encore partiellement rempli d'eau, surtout en hiver. Quant au deuxième fossé, c'est la partie orientale qui paraît la mieux conservée, mais ce n'est que l'effet des travaux de drainage de la fin du XX^e

siècle. À l'ouest par contre, bien que peu marqué, son tracé est facile à suivre. Il dessine un cercle complet qui limite dans la partie boisée les parcelles 507 et 520. Il est souligné par le tracé du cadastre à l'ouest et au sud. Les deux fossés concentriques sont reliés par un canal (flèche n° 4, fig. 9), disposition que l'on observe également à la motte de Seugny à Louhans⁵.

Un troisième fossé enclos l'ensemble, son tracé est plus lisible dans la partie orientale car il a été élargi pour être utilisé comme chemin rural privé. Au nord-est, il a été ravivé par des travaux de drainage. Dans sa partie ouest par contre il n'est plus lisible (dans le pâturage, en A, nous avons noté la présence d'une faible dépression qui pourrait éventuellement correspondre au fossé 3, à moins qu'il ne s'agisse plus simplement du passage d'un petit chemin de desserte). Un fossé séparant deux parcelles de bois (en B) peut éventuellement avoir suivi son tracé.

On peut également superposer ce plan au plan cadastral (fig. 7). On constate alors que le cadastre a pérennisé les formes de la structure médiévale.

La partie sud-ouest de la basse-cour est matérialisée par un talus important bordant le troisième fossé. Il peut s'agir de rejet de terre effectué lors de l'élargissement de ce dernier fossé afin de le rendre praticable pour des véhicules agricoles attelés. Il n'est pas possible de dire à quelle époque a pu être effectué ce travail, mais il est déjà réalisé sur le cadastre de 1835. Dans la partie nord de la basse-cour, là où le fossé n'a pas été élargi, le talus n'existe pas. On peut s'interroger sur le tracé exact de ce fossé dans sa partie ouest. En l'absence de sondages archéo-

⁵ Seugny, commune, cton et arrt Louhans, Saône-et-Loire.

logiques sur le terrain, plusieurs propositions peuvent être avancées, que seules des investigations sur le terrain pourraient valider.

Tracé des courtines (fig. 9)

En suivant les courbes de niveaux -240 et -250, on arrive au tracé 1, c'est le tracé qui suit le bord de la banquette. En suivant la courbe -100, on obtient le tracé 2. En suivant la courbe -50, on établit le tracé 3.

Ces trois tracés sont approximativement homothétiques. L'allure générale est conservée, mais il est bien difficile de faire la part des choses entre ce qui peut être le tracé réel et ce qui est la résultante des modifications dues à la mise en exploitation agricole du site (création des rampes d'accès, fouilles pour récupérer la pierre, culture de la vigne dans la partie ouest).

Les sondages géomorphologiques (fig. 5 et 10)

Afin de parfaire notre connaissance du site, notamment de retrouver l'impact réel des aménagements humains, nous avons procédé à des sondages géomorphologiques à l'aide d'une tarière à main de 8 cm de diamètre.

Le premier sondage, dénommé S1, est situé dans le premier fossé, l'objectif étant de retrouver le fond du fossé originel et d'étudier plus particulièrement son remplissage (fig. 5 et 10).

Le second sondage, S2, a été creusé sur la plate-forme afin de mettre en évidence la formation de la butte artificielle.

Le troisième sondage, S3, a été opéré dans l'espace entre les deux premiers fossés afin de pouvoir mieux interpréter les couches rencontrées en

S1. S3 sera considéré comme la référence géomorphologique des terrains sur lesquels a été édifiée la plate-forme.

Enfin le sondage S5, pratiqué dans le second fossé, devait permettre de mesurer la profondeur de l'excavation.

Commentaires

Les deux sondages S1 et S3 se sont arrêtés sur la même couche géologique d'argile bleue qui peut être attribuée aux formations de Saint-Cosme, de même que la couche supérieure de sable argileux. C'est sur cette dernière que vient s'arrêter le creusement du premier fossé de l'enceinte à la cote -168 cm. Le fossé est d'abord rempli avec des apports de sable fin, plus ou moins limoneux, dus au colluvionnement (érosion probable des parois du fossé). Ensuite à partir de la cote -120 cm nous trouvons des couches grises contenant des déchets organiques correspondant sans doute à la période de fonctionnement de la maison forte. Enfin la dernière couche très humique (à partir de -30 cm) contient des gravats se rapportant à la phase de démolition (commencée vers 1368).

Si l'on compare cette colonne stratigraphique à celle du sondage 3, on peut envisager une profondeur du fossé de 2,50 m par rapport au niveau originel du terrain (fig. 11).

Le sondage S5, mis en corrélation avec la colonne stratigraphique S3, révèle que le second fossé pouvait avoir une profondeur de l'ordre de 1,30 m.

Le sondage S2 (fig. 11), quant à lui, atteste que la construction de la butte artificielle a été opérée avec le sable issu du creusement des fossés et amoncelé sur 2 m de hauteur au-dessus du sol originel. Vers la cote -90 cm, on rencontre une couche d'argile

compacte avec des inclusions, pouvant être interprétée comme un niveau de terre battue (établissement de l'habitat). Ensuite, on trouve une couche de sable pouvant être un remplissage du volume, surmontée par une couche de terre arable, le sommet de la plate-forme ayant été cultivé jusque dans les années 1960, mais toujours uniquement à l'aide de la traction animale.

La Serrée : conclusion

Cette maison forte avec sa plate-forme circulaire entourée de deux fossés concentriques est d'un type fréquemment rencontré dans la région : la Bêcherie, Molaise (fig. 12), le château de Montpont⁶... La présence du troisième fossé entourant la basse-cour en fait un cas un peu plus particulier, mais bien attesté en Bresse (motte de Seugny par exemple⁷). Le bon état de l'ensemble du site et la présence de toutes ces parties sont probablement dus à l'abandon précoce de la maison forte.

La réalisation du modèle numérique de terrain nous permet de fournir une vue d'ensemble précise du site et d'esquisser des hypothèses de restitution de la structure (fig. 13).

Mais ces hypothèses, comme celles du tracé du fossé 3, demandent à être validées par des travaux sur le terrain afin de proposer une restitution solide de l'ensemble. Ainsi plusieurs points seraient à étudier :

- le tracé effectif du troisième fossé

- l'articulation du premier fossé avec la plate-forme, l'emplacement exact de la courtine (il est probable que l'on puisse lire le fantôme de ces fondations ce qui permettrait d'en confirmer la présence et la nature des matériaux).

- une coupe des fossés 1 et 2 permettant de proposer une coupe topographique plus précise.

- une investigation de la plate-forme, avec des outils non destructifs pour essayer de mettre en évidence le tracé des bâtiments anciens et la localisation des accès (les piles du pont-levis sont peut-être encore décelables).

Enfin il pourrait s'avérer judicieux de procéder à des analyses polliniques sur les colonnes stratigraphiques relevées dans les fossés en vue de révéler le biotope à l'époque du fonctionnement de la structure.

La motte de Pont-Seille⁸

La motte se situe sur la rive droite de la Seille, à la limite des deux communes de La Truchère et Ratenelle, mais sur cette dernière commune (fig. 14). Elle a été établie en un point de franchissement de la rivière dont le toponyme de Pont-Seille est cité dans les textes depuis 1409. On la retrouve dans les textes sous différentes appellations : Pré Lion (1817), Pré Lyon (1780), motte de Couy, bois de Cany (1512), bois de la Motte, motte Girard, muret Girard (1859), actuellement Pretion. Les textes nous apprennent qu'elle a été fortement érodée par la rivière : « *motte de Couy, fossoyée, dans le hameau de Ponselie, commune de la Truchère, sur le bord de la Seille qui en a détruit une forte partie* »,

⁶ La Bêcherie, commune de La Frette, cton Montret, arrt Louhans, Saône-et-Loire.

Molaise : commune d'Huilly-sur-Seille, cton Cuisery, arrt Louhans, Saône-et-Loire.

Montpont-en-Bresse, ch.-lieu de cton, arrt Louhans, Saône-et-Loire.

⁷ Seugny, commune, cton et arrt de Louhans, Saône-et-Loire.

⁸ Pont-Seille : commune de Ratenelle, cton Tounus, arrt, Mâcon, Saône-et-Loire.

1633 (terrier de Montjay) et qu'il existait deux autres tertres en rive gauche de la Seille, interprétés en 1869 comme des tumuli (les murs du Portal), arasées lors de la construction du pont en 1849⁹.

La moitié nord de la « motte » est encore visible (fig. 15). D'une hauteur actuelle de 1,50 m, elle pouvait mesurer environ de 28 à 30 m de diamètre. Au premier abord, il semble qu'elle ait été entourée de 2 fossés concentriques (fig. 16) larges, le premier de 12 m et le second d'une vingtaine de mètres, aisément repérables encore sur certaines parties de leur tracé par de légères dépressions sur le terrain (20 cm pour le premier et 60 cm pour le second). Aucune mention n'a été relevée concernant le fonctionnement de cette structure à l'époque médiévale dans les archives, la première mention connue datant du début du XVI^e siècle. De par sa situation, on peut voir une certaine analogie avec les autres mottes situées au bord de la Seille, comme celles de Loisy et de Huilly qui devaient commander des passages sur la rivière (fig. 17). Peut-être ces trois sites ont-ils participé à un plan stratégique, marquant la limite entre le Royaume et l'Empire, limite vraisemblablement mouvante et difficile à situer précisément mais dont on sait qu'elle utilisa la Seille à certaines périodes¹⁰

Les relevés

Les travaux de relevé à Pont-Seille, conduits durant l'hiver 2006-2007 ont porté sur une surface bien moindre qu'à la Serrée. Environ 800 points ont été mesurés ; ces données nous ont permis de cartographier le site

avec une précision assez bonne (fig. 18).

Le reste de la motte (A) apparaît nettement sur la carte en 3 dimensions, entouré d'un premier fossé (B), lui aussi bien visible. Un peu à l'extérieur, on voit apparaître le « second fossé » (C) d'un tracé beaucoup trop large et irrégulier pour être d'origine anthropique. Au nord, on peut remarquer une zone assez plane (D), formant terrasse, limitée à l'ouest par un bief dont le trajet est perpendiculaire à la rivière.

Les sondages

Des sondages géologiques ont été également entrepris (fig. 19). L'ensemble est difficile à interpréter parce que nous sommes dans un milieu géologique fortement remanié par l'action de la rivière. Il faut également avoir présent à l'esprit que le niveau actuel de la Seille n'a rien de commun avec son niveau d'étiage naturel, ce dernier étant relevé de façon conséquente, aux alentours de 2 m, par le barrage de La Truchère. Néanmoins, il en ressort que l'ensemble est établi sur des formations d'origine fluviale. Les sondages S1 et S2 (fig. 20), menés à une profondeur de plus de 4 m, ont mis en évidence des couches de sables et graviers pouvant être interprétées comme le fonds de charge d'un paleochenal surmonté de plusieurs couches alternant sables et argiles, correspondant à des périodes de plus ou moins grande activité de ce dernier. Ce que nous avons interprété comme second fossé (au tracé irrégulier) pourrait n'être en fait qu'un ancien chenal de la rivière bordant la terrasse de sable. Le tertre (S4) est composé uniquement d'argile, probablement issue en partie du creusement du premier fossé.

⁹ NYS 1859, p. 3.

¹⁰ BOIDARD 2002, p. 8.

Pont-Seille : conclusion

Les hommes du Moyen Âge ne se sont pas établis sur la terrasse où le sondage S5 (fig. 21) a révélé une hauteur de plus de 2 m de dépôt sablonneux, terrain qui aurait pu être favorable car particulièrement bien drainé et à l'abri des crues ordinaires de la Seille. Ils ont choisi au contraire de venir s'installer probablement sur un îlot, défendu naturellement par les chenaux de la rivière, comme cela peut être observé en différents endroits (Montjay sur la

Sâne, La Colonne sur la Saône, Branges sur la Seille ainsi que probablement Loisy et Huilly). Le choix d'une telle position implique des préoccupations d'ordre stratégique : se retrancher derrière une barrière naturelle tout en contrôlant le franchissement de la rivière et le trafic fluvial.

Des études géologiques plus poussées sont envisagées par l'UFR Sciences de la Terre et Environnement de l'Université de Bourgogne, ce qui permettrait à terme de mieux comprendre la formation du site et son anthropisation.

Bibliographie

- Véronique BOIDARD, *Loisy, une motte castrale de l'an mil*, Mâcon : Musées de Mâcon et CDRA 71, 2002. (Bourgogne archéologique n° 19).
- Jean-Paul BOURGUIGNON, Tertres et mottes féodales en Bresse, in : *Bulletin des Amis du Vieux Cuisery*, n° 30, 1990, p. 1-18.
- Jean-Paul BOURGUIGNON, À propos de la légende du saint de pierre (commune d'Ormes), in : *Bulletin des Amis du Vieux Cuisery*, n° 42, 1995, p. 22-24.
- Jean-Paul BOURGUIGNON, L'habitat fortifié médiéval seigneurial dans le secteur de Cuisery, in : *30 ans d'archéologie en Saône-et-Loire*, [Mâcon : CDRA. 71] 1996, p. 396-399.
- Jean-Paul BOURGUIGNON, L'habitat fortifié médiéval seigneurial dans le secteur de Cuisery, in : *La Bresse, les Bresses, de la Préhistoire à nos jours*, p. 67-77, Saint-Just : Bonavitacola, 1998.
- Jean-Paul BOURGUIGNON, La motte de Pont-Seille, commune de Rate-nelle, in : *Bulletin des Amis du Vieux Cuisery*, n° 60, 2004, p. 13-16.
- Jean-Paul BOURGUIGNON, La maison forte de la Serrée, in : *Bulletin des Amis du Vieux Cuisery*, n° 68, 2008.
- Marcel CANAT DE CHIZY, Mottes féodales dans l'ancien bailliage de Chalon-sur-Saône, in : *Congrès scientifique de France, 42^e session*, 1876. Autun, 1878, t. II, p. 499-524.
- Lucien GUILLEMAUT, *Histoire de la Bresse louhannaise, tome 1 : Temps anciens et Moyen Âge*, Louhans : éditions A. Romand, 1892.
- Georges HUROU, Motte d'Ormes, in : *Bulletin des Amis du Vieux Cuisery*, n° 4, 1977, p. 11-14.
- Gabriel JEANTON, Le Mâconnais gallo-romain, in : *Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus*, n° 32, 1932, p 27.
- Gabriel JEANTON, L. RAVENET, *L'ancienne paroisse de Prety en Mâconnais*, Tournus : éd. Adolphe Miège, 1903.
- Claude-Antoine LENUD, *Plan géométral de La Truchère, levé en 1780 par Claude Antoine Lenud, commissaire en droits seigneuriaux*. Archives de l'hôpital de Chalon-sur-Saône.
- L.-M. NYS, *Notes archéologiques et historiques sur divers villages des bords de la Saône*. Bourg, 1859, p. 3-4.
- Joseph SANDRE, [*Monographie sur Ormes*], manuscrit déposé à la bibliothèque de l'Académie de Mâcon, vol. VII , p. 140 à 149.



Fig. 1. Maison forte de la Serrée ; vue générale



Fig. 2. Photo aérienne verticale



Fig. 3. Mise en valeur du site

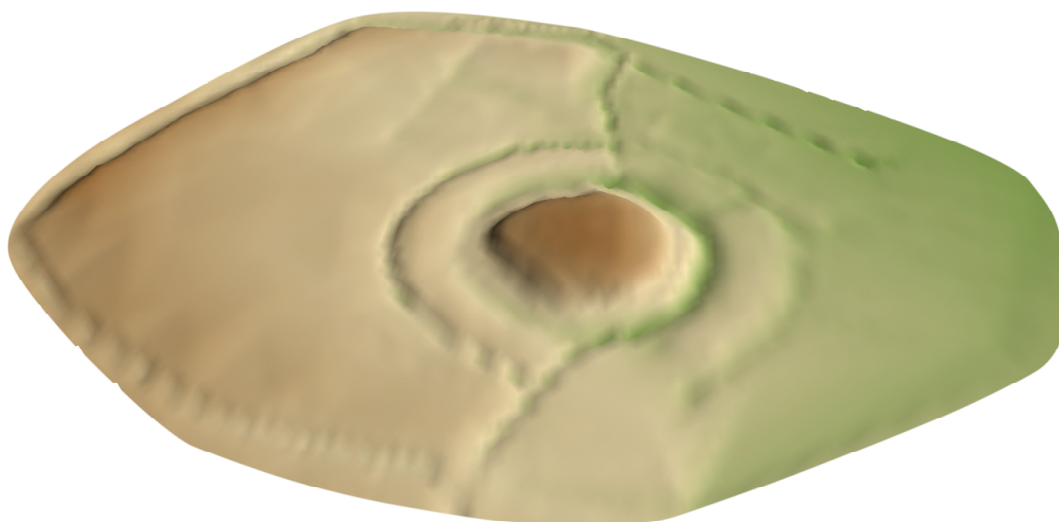


Fig. 4. La Serrée : modèle numérique de terrain, vue oblique

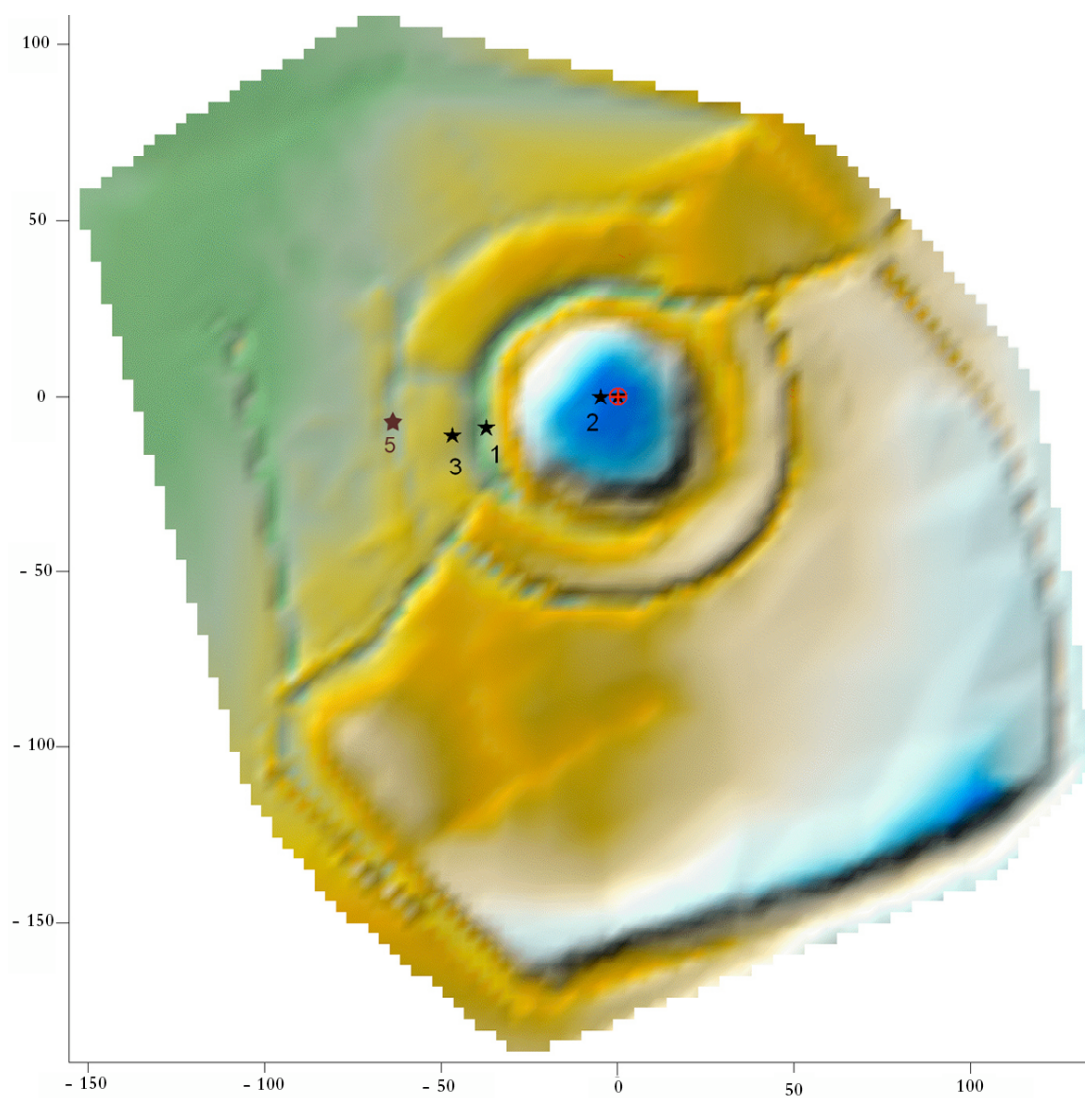


Fig. 5. La Serrée, modèle numérique de terrain, vue verticale ; emplacement des sondages géomorphologiques



Fig. 6 . Ormes. Organisation de la structure médiévale de la Serrée.
Plan d'assemblage du cadastre de 1835

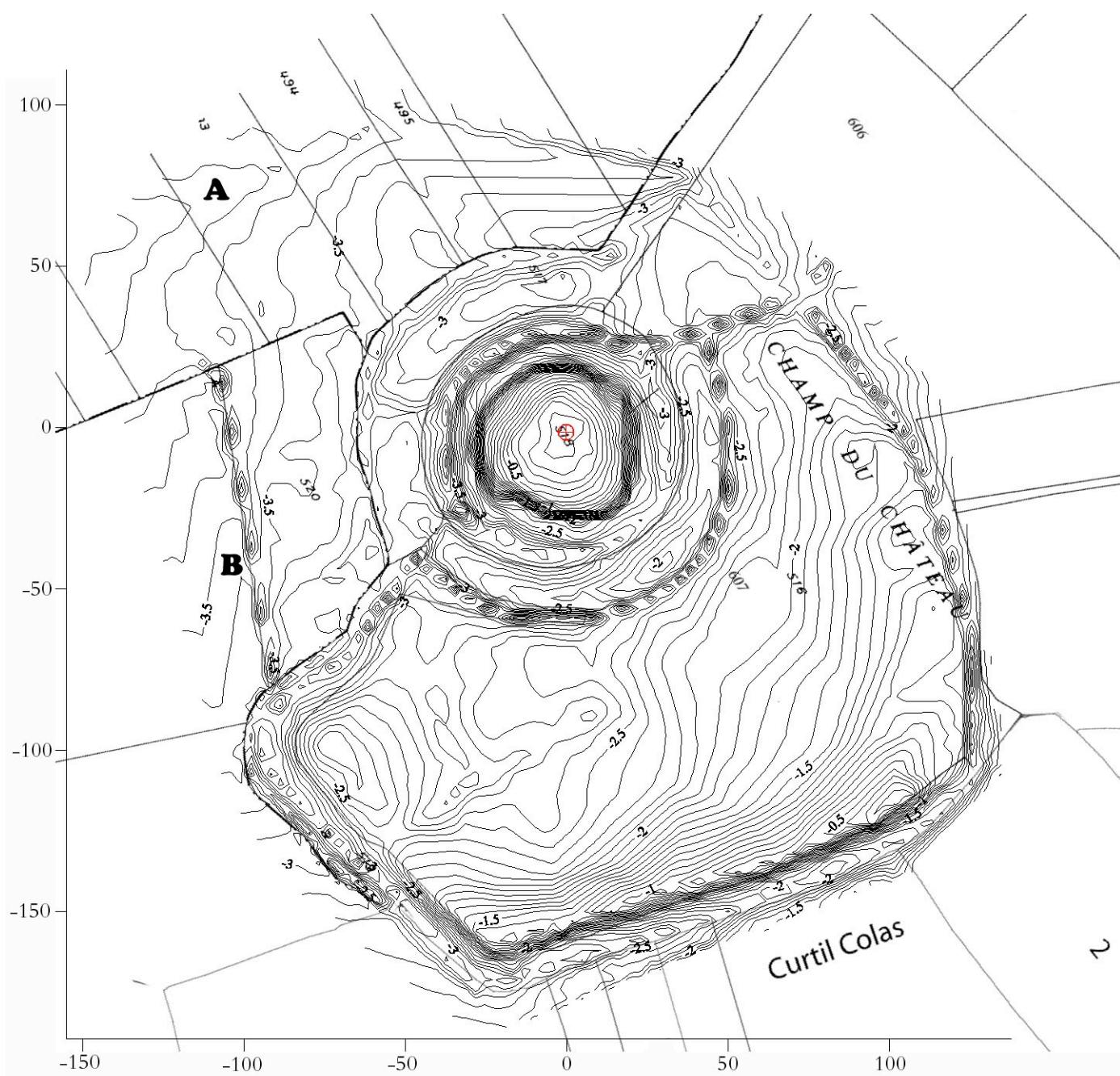


Fig. 7. La Serrée : relevé en courbes de niveaux et limites cadastrales

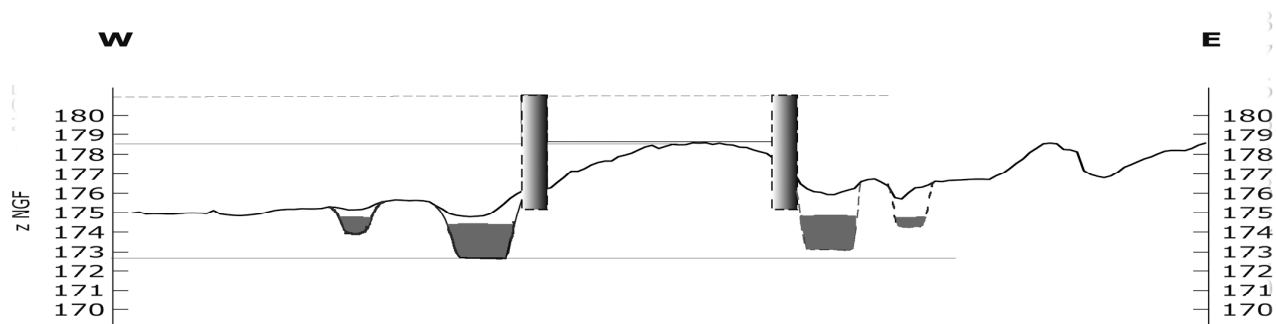


Fig. 8 : La Serrée. coupe topographique, 14 avril 2006

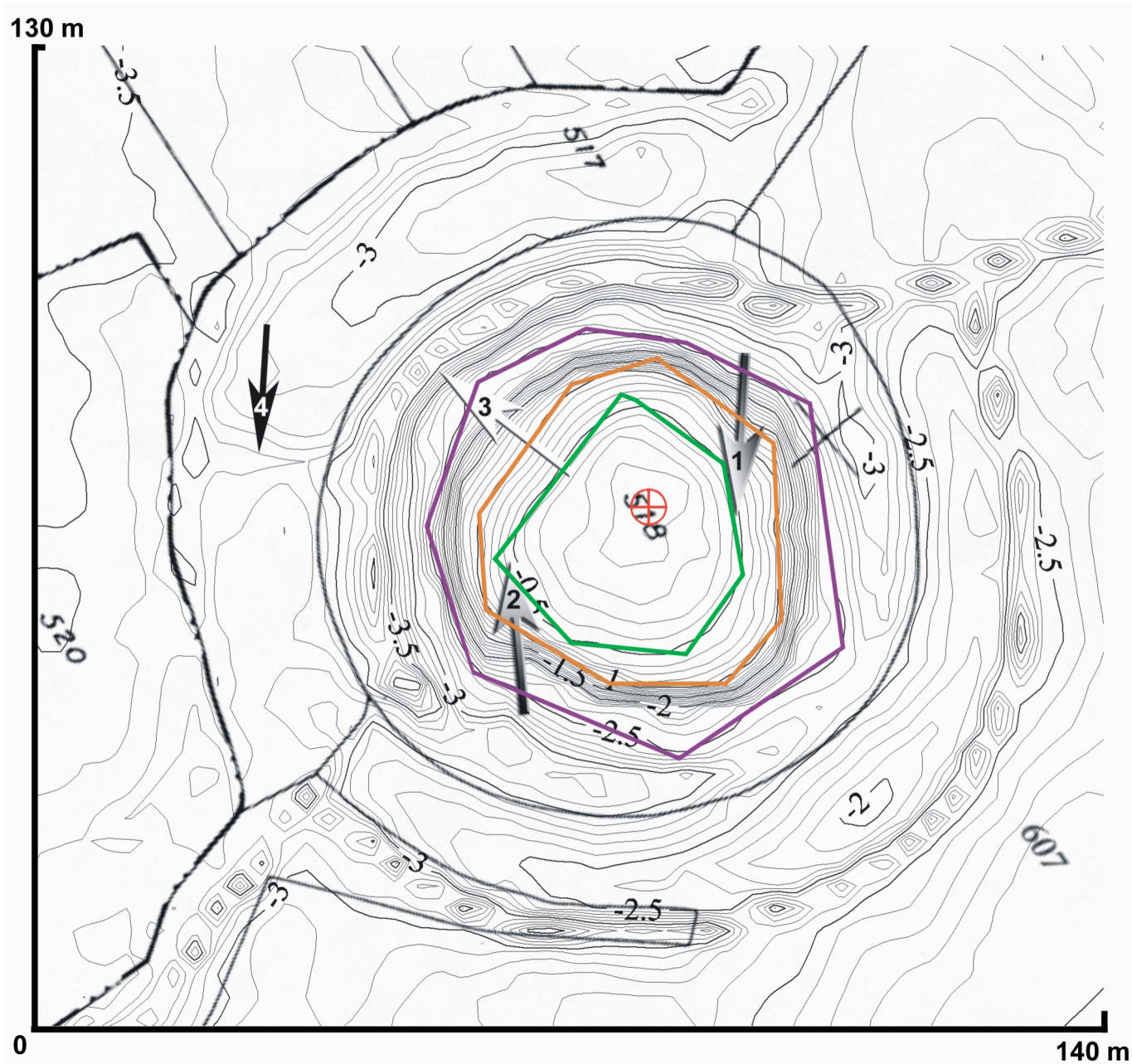


Fig. 9. La Serrée, plate-forme
Tracé 1 (violet) : bord de la banquette
Tracé 2 (orange) : courbe -100
Tracé 3 (vert) : courbe -50

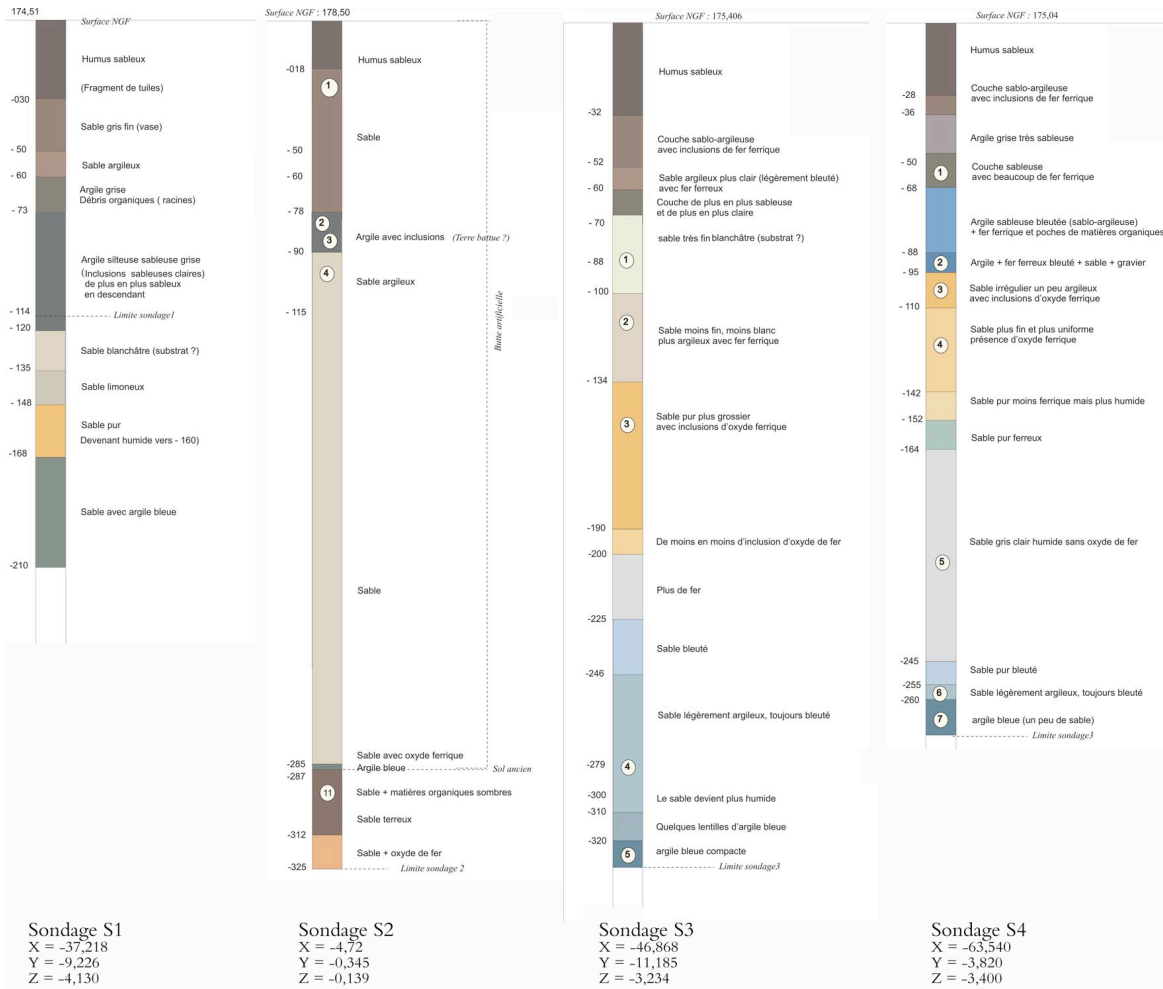


Fig. 10. Sondages géomorphologiques, 2005. M. Bidault, M. Rué, J.-P. Bourguignon

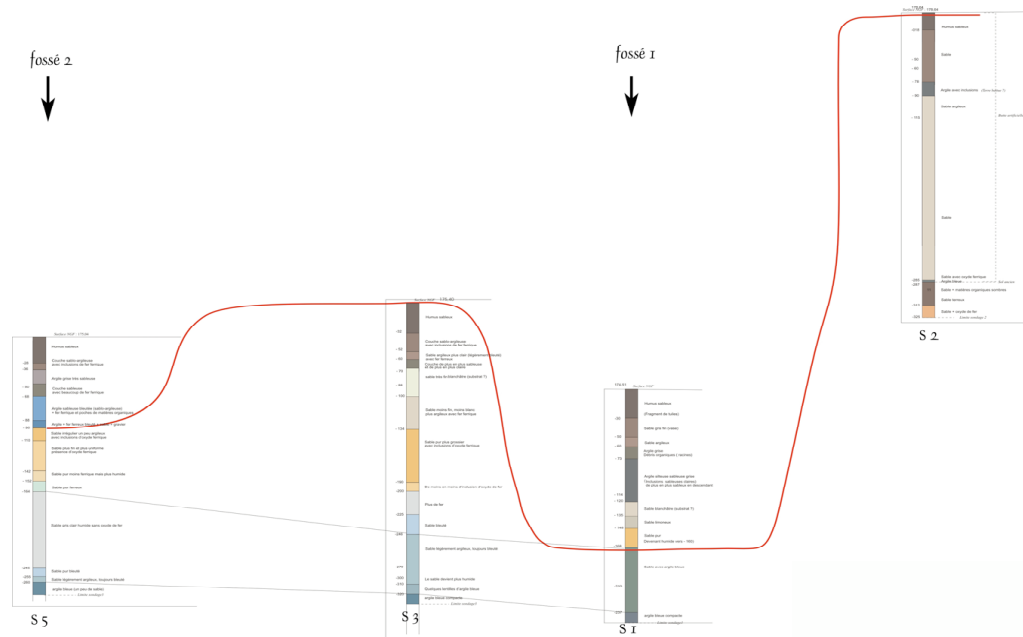


Fig. 11. Corrélations entre les sondages

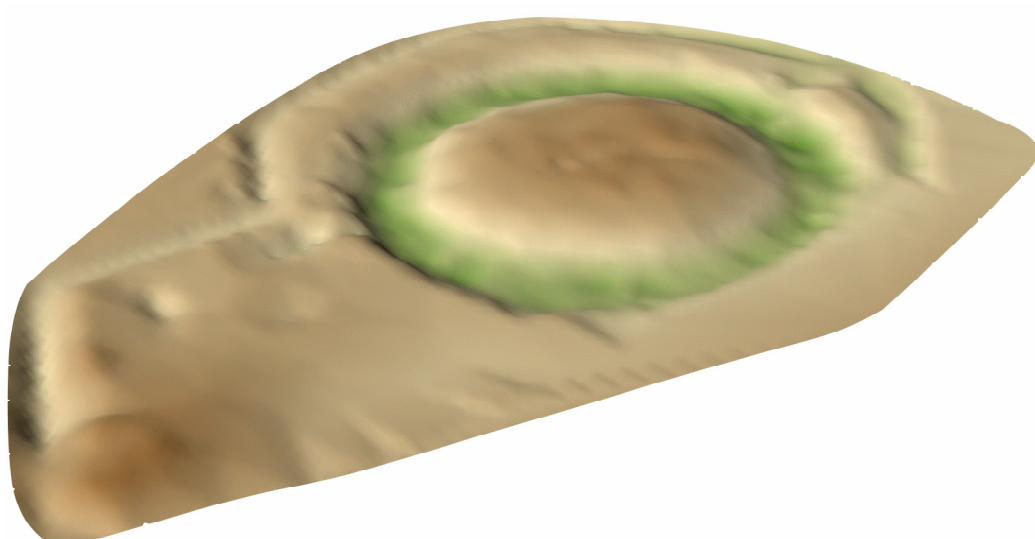


Fig. 12. Maison forte de Molaise à Huilly-sur-Seille (relevé J.-P. Bourguignon)

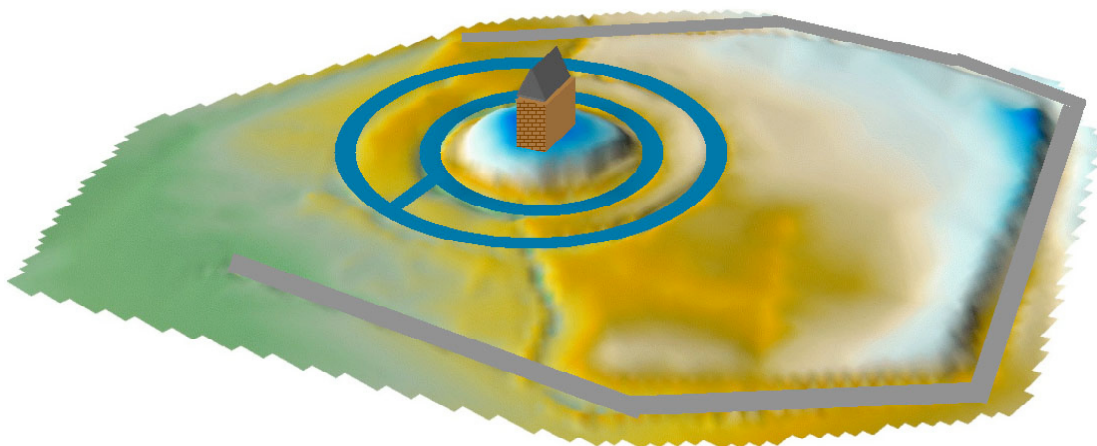


Fig. 13. La Serrée, essai de restitution de la structure médiévale

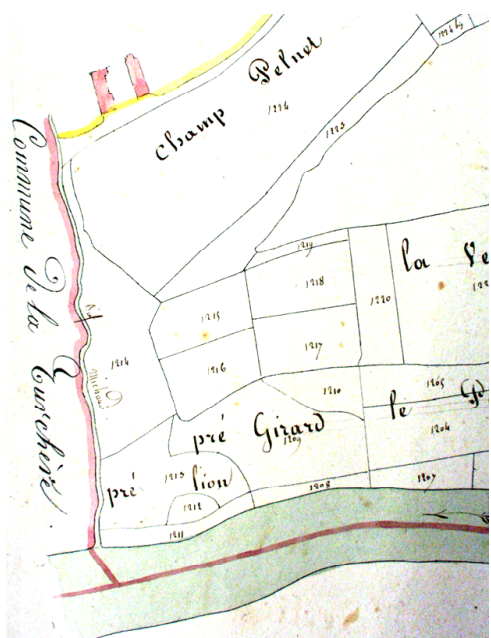


Fig. 14. Pont-Seille, cadastre de Ratenelle, 1817



Fig. 15. Motte de Pont-Seille, vue de l'ouest

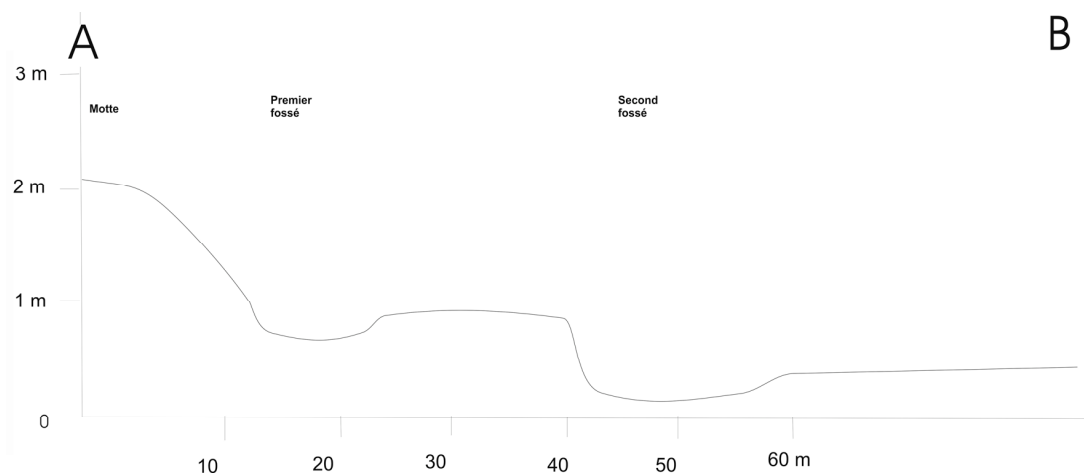


Fig. 16. Pont-Seille : coupe des fossés (voir emplacement fig. 19)

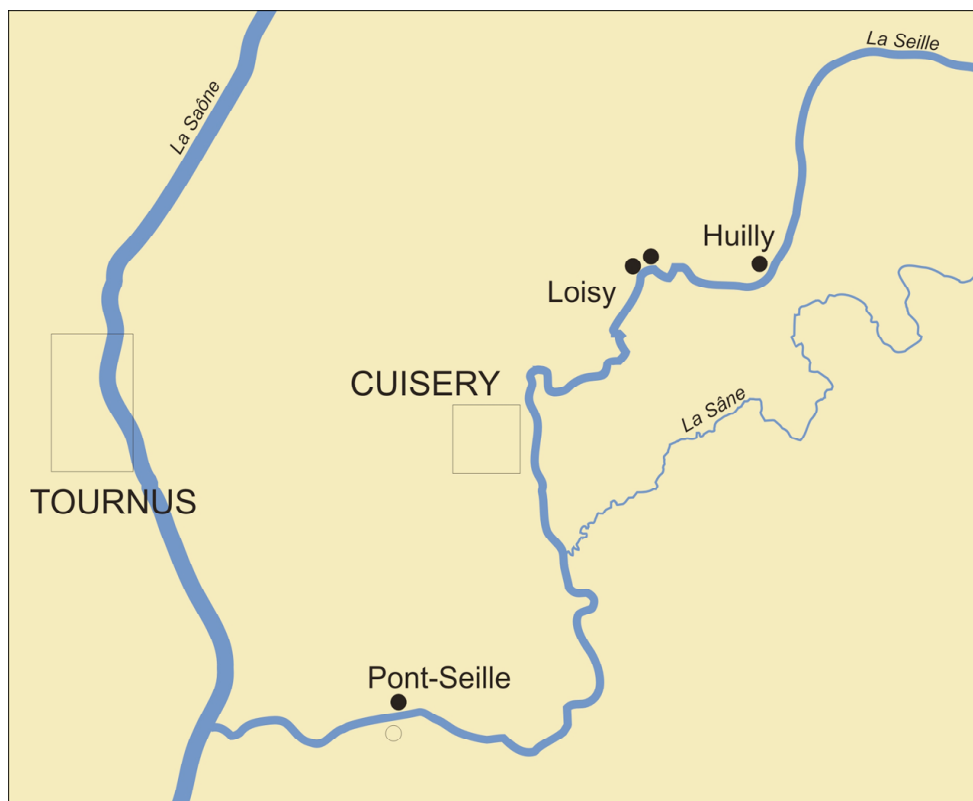


Fig. 17. Emplacement des mottes de bord de Seille

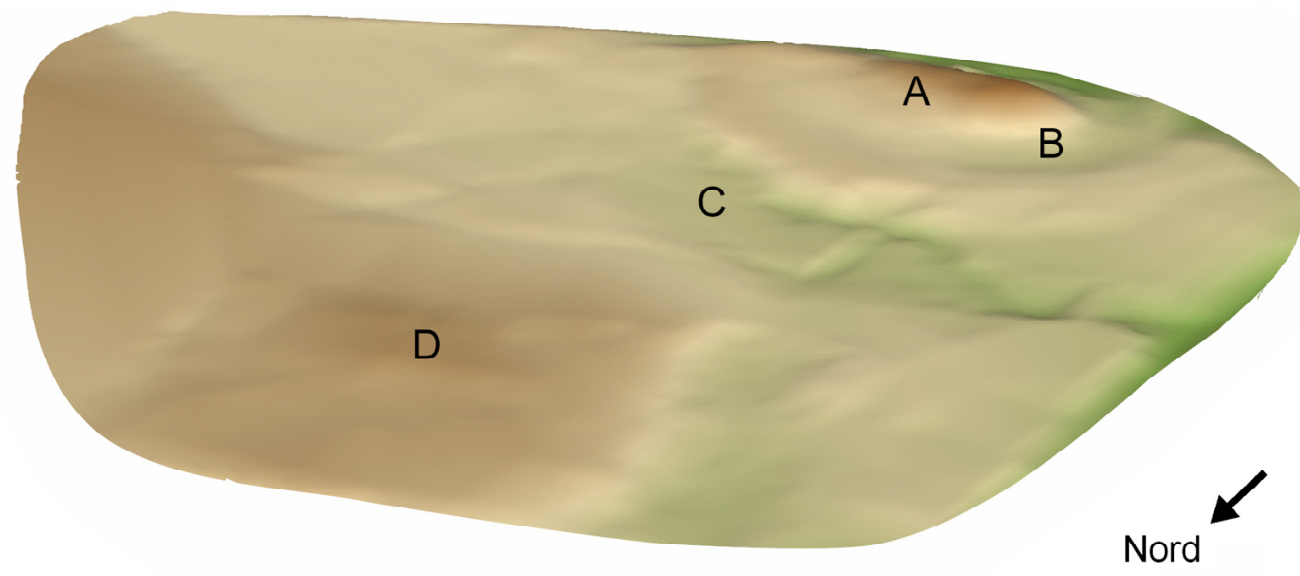


Fig. 18. Relevés de la motte de Pont-Seille

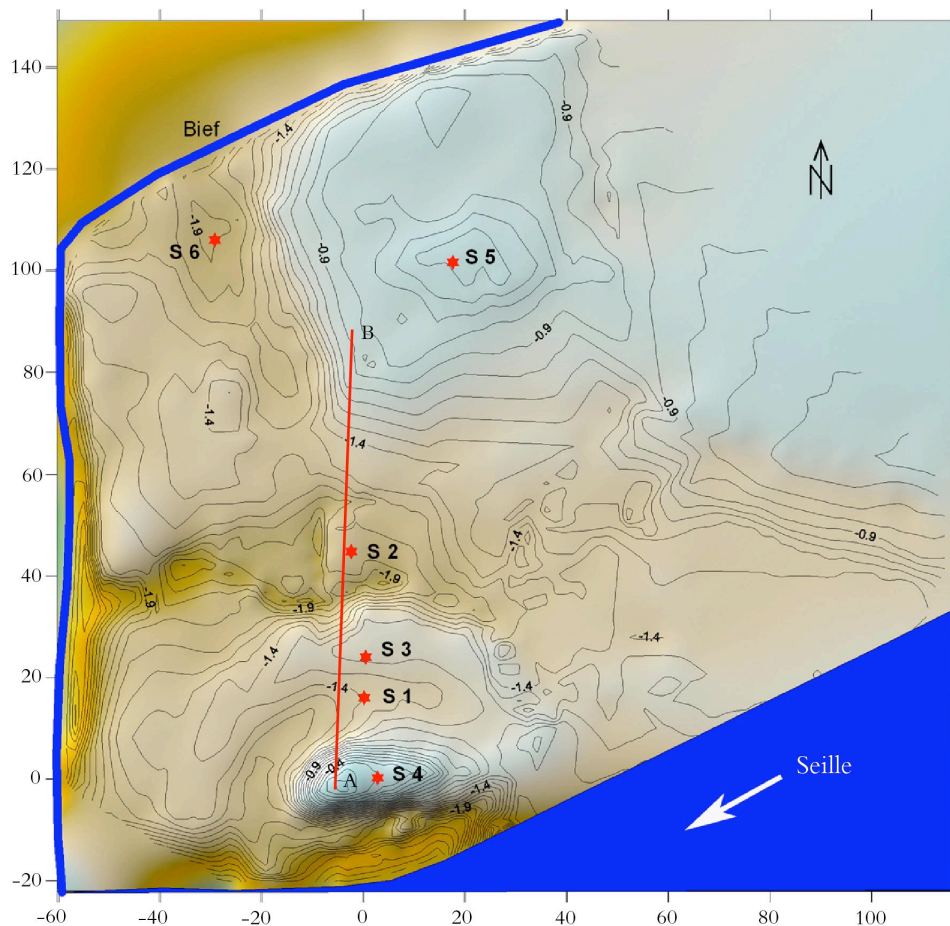


Fig. 19. Relevé de la motte de Pont-Seille ; emplacements de la coupe A-B et des sondages géologiques

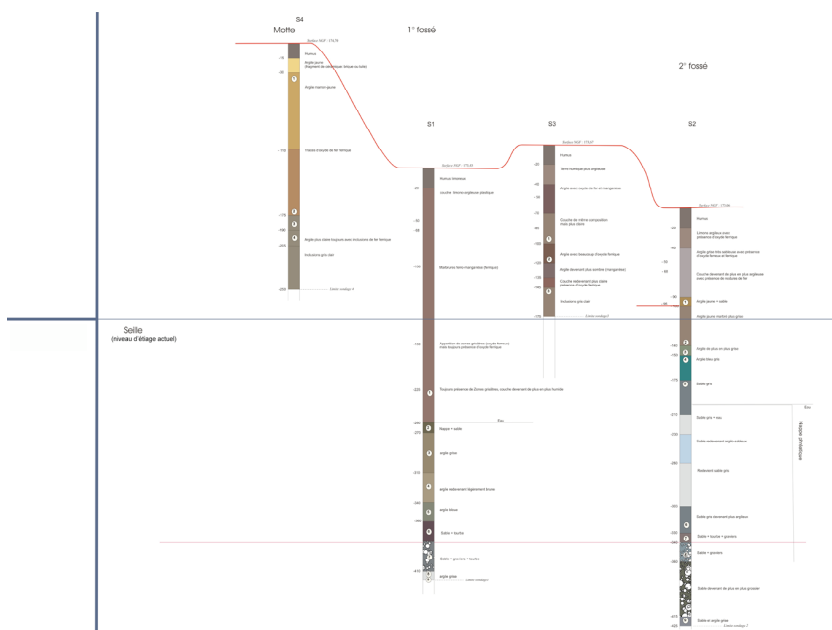


Fig. 20. Corrélations entre les sondages géologiques

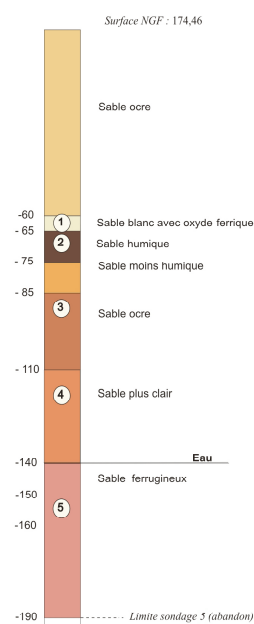


Fig. 21. Sondage 5

Archéologie et géomatique : télédétection de données archéologiques à l'aide d'un paramoteur radiocommandé

BRUNO BERTIN*

Notre article s'intéressera aux premiers résultats obtenus avec le paramoteur radiocommandé Pixy dans le cadre d'un travail de thèse, qui porte sur l'évolution des structures architecturales de défense dans l'ancienne province du Bourbonnais entre le XII^e et le XVI^e siècle¹. Le cadre géographique de cette recherche qui reprend les limites de l'actuel département de l'Allier, mêle à la fois des contraintes purement formelles de localisation des sites et de normalisation de la documentation, tout en incorporant des contraintes dynamiques et spatiales inhérentes à l'évolution du bâti castral et des noyaux de peuplement qui y sont associés, sur ce territoire de 7 340 km² (fig. 1).

Le cadre fourni par la recherche et l'inventaire que nous menons depuis plusieurs années sur le département de l'Allier, nous ont permis de développer

une méthodologie unique qui associe d'une part une plate-forme inédite de télédétection aérienne et d'autre part un processus permettant d'obtenir rapidement la production de plans restitués normalisés créés à partir d'orthophotographies.

Les besoins en imageries aériennes sont en constante évolution, tant dans les volumes d'images analysées que dans la multiplicité des domaines d'applications qui y recourent². Cette documentation est devenue un instrument de travail fréquemment utilisé et performant dans de nombreuses problématiques des sciences de la terre et de l'homme. Plus spécifiquement, dans le cadre de travaux archéologiques, les images aériennes permettent avec efficacité d'aborder et d'envisager le site dans une perspective spatiale et dynamique. La représentation visuelle la plus fine possible des sites, des objets et des milieux étudiés ayant toujours été une des préoccupations des chercheurs.

Le développement de ressources que l'on pourrait qualifier de grand public comme « *Google Earth* » ou bien encore la dernière version du « *Géoportail* » de l'Institut Géogra-

* Doctorant en archéologie médiévale à l'Université Lyon II – UMR 5138, et créateur du cabinet d'ingénierie culturelle Terres d'Allen à Souvigny.

¹ Bruno BERTIN, *Naissance, évolution et pérennité de l'espace castral de la Sirie et du Duché de Bourbon. Établissement d'une typochronologie de référence des structures architecturales de défense dans l'ancienne province du Bourbonnais entre le XII^e et le XVI^e siècle*. Thèse de Doctorat d'archéologie médiévale, MOM-Lyon 2, UMR 5138 (Archéologie et Archéométrie) sous la direction de Nicolas Reveyron.

² Julien MURAZ, Sylvie DURRIEU, Stéphane LABBE, Vazken ANDREASSIAN, Mamoutou TANGAR, Comment valoriser les photos aériennes dans les SIG ? in : *Ingénieries EAT*, 20, 1999, p. 39-58.

phique National a mis à disposition du plus grand nombre les outils nécessaires à la visualisation d'images verticales. Ces images satellites et aériennes actuellement disponibles permettent une large gamme d'utilisation de ces supports, mais à des coûts extrêmement variables. À cette contrainte initiale s'ajoute celles de l'emprise au sol, de la résolution, de la fréquence de passage et de la pérennité des données. Parallèlement à cette offre initiale, de nouvelles plates-formes aériennes d'acquisition de clichés photographiques haute résolution basse altitude se sont développées, comme par exemple avec la technologie du drone³.

Utilisation du paramoteur radiocommandé

Le petit paramoteur radiocommandé, développé par l'IRD (Institut de Recherche et de Développement) de Montpellier dans les années 1998-2001, est actuellement commercialisé par une société implantée dans le sud de la France. Trois grandes caractéristiques avaient orientées le projet à cette époque.

Tout d'abord, le drone devait être *disponible*, c'est-à-dire qu'il fallait s'affranchir autant que possible du recours à un pilote chevronné et

breveté, indispensable en aéromodélisme classique. Pour cela, le pilotage du paramoteur est relativement simple, presque rudimentaire.

Ensuite, la *sécurité* devait être une préoccupation majeure. En effet, l'aéronef devait permettre certaines erreurs de pilotage sans mettre en péril le matériel embarqué. Sa relative lenteur dans les différentes phases de son évolution, son inertie en vol devant lui permettre un vol « sécurisant », renforcé par le système pendulaire du dispositif et par la voile de type parapente.

La *mobilité* est un atout majeur de cette plate-forme aéroportée car sa petite taille, sa faculté à pouvoir être démonté rapidement et surtout motorisé avec un carburant commun, en font un outil à l'aise sur de très nombreux terrains. Ainsi, le drone Pixy, par ces caractéristiques spécifiques comme le pilotage simple, sans brevet, dont la mise en œuvre est rapide, robuste et d'un encombrement réduit, permet d'embarquer en sécurité 4 à 5 kg de matériel photographique ou divers autres capteurs.

L'aéromodèle est équipé d'un moteur thermique de 26 cm³ – 4.0 CV de la marque Zenoa, couplé à une hélice bipale en bois ou en résine. Il possède une voile tubulaire à caisson, de type parapente, reliée au châssis par des suspens. Comme il décolle comme un avion, quelques mètres de roulage suffisent pour qu'il puisse s'envoler (fig. 2). La réduction des gaz limite la montée en altitude et une commande proportionnelle droite ou gauche permet de contrôler la direction. La descente a lieu par réduction des gaz ou coupure du moteur. L'appareil plane alors comme

³Jean ASSELINE, Georges DE NONI, Régine CHAUME, Note sur la conception et l'utilisation d'un drone lent pour la télédétection rapprochée, *in* : *Photo interprétation, images aériennes et spatiales*, n° 37, Paris : ESKA, p. 3-9 ; 42-47.

un parachute dirigeable et se pose à une vitesse toujours réduite, inférieure à 0,8 mètre par seconde. Vecteur léger – il ne pèse que 6 kg à vide –, il bénéficie toutefois d'une autonomie appréciable de 70 mn de vol avec seulement 1 litre de carburant. Son rayon d'action initial d'une distance de 800 m peut être porté à 1,6 km lorsque l'on dispose d'un seul point de pilotage et que l'on garde une visualisation directe sur l'appareil.

La charge utile d'environ 4 à 5 kg, composée de différents capteurs, est placée à l'avant de la nacelle. Sa faible vitesse de vol, de l'ordre de 15 à 35 km/h, permet d'acquérir des clichés de haute résolution et de grande qualité. Le capteur utilisé est un appareil photo numérique semi-professionnel *Canon* avec une focale de 35 mm.

Afin d'optimiser les temps de survol, le drone est équipé d'un dispositif GPS qui permet de contrôler directement son altitude de vol, sa vitesse et surtout sa trajectoire. En plus de la prise de clichés, le capteur numérique assure aussi le retour visuel des zones survolées par le biais d'un écran de contrôle au sol. Ce système permet ainsi de visualiser, en temps réel, que l'emprise des acquisitions au sol correspond bien à l'objet d'étude.

Les données acquises par le drone

La majeure partie des données acquises par le paramoteur consiste en une série de clichés d'orthophotographies, dont les qualités se rapprochent d'autres plates-formes de

gamme de restitution proche, c'est-à-dire celles de la Très Haute Résolution (THR). Le drone évoluant à une altitude plus basse que les autres vecteurs (avions, satellites...), comprise entre 50 et 300 mètres. Il produit ainsi des images à très haute résolution, variables cependant selon les capteurs optiques embarqués.

Cependant, l'atout majeur du dispositif demeure sa capacité à pouvoir offrir une vraie résolution centimétrique. Cette dernière permettant tous les emboîtements d'échelles possibles. Le drone est destiné en priorité aux prises de vues aériennes à très basse altitude, à la téledétection rapprochée, ce qui lui permet de collecter des données aux échelles parcellaires et intra parcellaires. Pour notre problématique, cela nous offre la possibilité de combiner une lecture fine du plan des structures identifiées et repérées avec une analyse du paysage environnant généralement très révélateur des contraintes initiales du site (fig. 3).

Pour les plates-formes à résolution plus faibles comme le satellite⁴ mais aussi l'avion, l'individualisation de certaines données devient impossible, ce qui limite la portée d'une telle documentation, malgré un travail sur un secteur géographique aussi vaste qu'un département par exemple. Cette notion d'échelle spatiale à couvrir est déterminante dans le choix d'une

⁴ Thierry TOUTIN, Photogrammétrie satellitale des capteurs de haute résolution : états de l'art, in : *Bulletin de la Société française de Photogrammétrie et de téledétection*, 175 (3), 2004, p. 57-68.

image. Avec une largeur de fauchée ou de passe de plusieurs kilomètres, l'avion IGN (Institut Géographique National) peut couvrir en un seul passage l'ensemble d'un site ainsi que sa périphérie. Avec les vecteurs spatiaux, on peut espérer couvrir l'ensemble d'un ou plusieurs découpages anciens comme par exemple les fiefs, les seigneuries ou bien encore les châtelainies.

Les images aériennes vendues par l'IGN, dont l'échelle de couverture représente l'ensemble du territoire français, ne proposent que des passages quinquennaux dans la plupart des cas ou bien sur commande, mais à des prix prohibitifs. À cette première contrainte s'ajoute celle que l'on pourrait qualifier « d'incidents d'enregistrements » comme les masques nuageux présents sur certaines parties de clichés. Ce risque, qui n'est pas négligeable, peut être aisément contourné car le drone vole généralement en dessous de la couche nuageuse.

Ainsi, le facteur limitant dans le choix d'acquisition d'une image aérienne demeure principalement son coût. Afin de pouvoir comparer de façon équivalente les différentes techniques, il conviendrait de rapporter le prix d'une image au km². Toutefois, ce rapport serait peu représentatif de l'ensemble des données ou des informations que peut apporter une seule image au regard des contraintes techniques inhérentes à son acquisition. En effet, plusieurs paramètres diffèrent en fonction de la problématique et de la taille de l'objet à étudier : la résolution attendue, la fréquence de

passage sur zone, l'emprise au sol et le choix du type des capteurs, qui sont autant de variables à intégrer dans cette opération. Le choix d'un référentiel de comparaison s'est donc porté sur le coût minimal pour l'acquisition d'une image. Comme le prix d'une image est proportionnel à la résolution du support, le drone est sensiblement plus onéreux que les autres vecteurs à superficie égale, dans un rapport de 1 pour 10. Toutefois, il reste d'un excellent rapport qualité prix pour les opérations ponctuelles de surveillance et de télédétection, notamment par sa polyvalence et sa facilité de déploiement.

En revanche, cette technologie se révèle particulièrement compétitive pour des aires d'études restreintes, ayant de faibles périmètres, et dans l'optique de spatialiser les données archéologiques ou environnementales à l'échelle centimétrique ou décimétrique. Avec le drone, la technologie limite à 300 mètres en moyenne, l'emprise latérale du linéaire au sol pour une séquence de clichés photographiques. À titre d'exemple, à une altitude de 150 m, l'emprise au sol est d'environ 3 ha. Bien sûr, l'altitude, les capteurs embarqués sont autant de facteurs déterminants dans cette couverture limitée. Mais ces contraintes inhérentes aux spécificités du pilotage de l'aéromodèle contribuent aussi à la précision et à l'efficacité de la télédétection des informations sur un site archéologique.

La fréquence des images pouvant être acquises au cours d'une année est un facteur déterminant dans les

objectifs de notre travail de recherche. Cette composante devenant même essentielle dans le cadre de vestiges archéologiques. En effet, nous sommes confronté à un patrimoine très fragile, dont la pérennité semble difficilement assurée, puisqu'une partie des structures sur lesquelles nous travaillons consiste en une série de mottes castrales ou de plates-formes dont les emprises fossoyées ou non résistent très mal à l'érosion mécanique ainsi qu'à la pression agricole. Inexorablement cette architecture de terre est détruite. Il convient alors d'enregistrer méthodiquement les vestiges encore en place, tout en continuant le travail de prospection afin d'alimenter un corpus riche d'environ 2 000 structures pour le seul département de l'Allier⁵ (fig. 4).

Cette concentration, sans doute unique en Europe, est l'occasion de pouvoir valider le protocole terrain et d'élaborer une méthodologie spécifique pour la collecte de données archéologiques. En effet, le paramoteur permet d'assurer avec succès la production des clichés photographiques, très nombreux, au fil des différentes saisons et des conditions météorologiques propices

De la même façon, cette méthodologie peut être appliquée avec efficacité à l'étude des sites castraux de

Pierre. Là encore, nous disposons d'un patrimoine très dense (deuxième département français après la Dordogne) sur lequel nous disposons de très peu d'études archéologiques. De nombreux édifices, passablement ruinés, se dégradent au fil des saisons sans que l'on puisse récupérer, à moindre coût, les informations minimales à la production d'un plan normalisé. Les campagnes de relevés traditionnels *in situ* se révèlent alors très laborieuses et surtout consommatrices de temps-homme. Le besoin de caractérisation s'exprime alors dans le cadre de cette étude à la fois en termes de thématiques (signification de l'objet ou du fait archéologique observé), de géométrie (dans les 3 dimensions, X, Y et Z) et de temporalité (par la fréquence des mises à jour). C'est plus spécifiquement sur ce dernier point que l'acquisition d'orthophotographies à l'aide du paramoteur se révèle judicieuse. En effet, la réactivité du drone permet d'accroître de façon substantielle la fréquence des images pouvant être acquises au cours d'une année, d'une mission, ou bien encore d'un chantier. C'est bien là un facteur important qu'il convient de considérer à juste titre. Le retour plus ou moins fréquent sur l'ensemble des sites inventoriés est très exigeant en temps. En fournissant une observation rapide à un prix modeste sur de larges zones, la téledétection constitue un moyen privilégié

⁵ René LAPLANCHE, *Sites fossoyés médiévaux, Est du Bourbonnais*, Mémoire EHESS, Paris, 1994.

René LAPLANCHE, Sites fossoyés médiévaux de l'est du Bourbonnais (département de l'Allier), in : *Chastels et maisons fortes en Bourgogne*, t. 1, 2001, p. 137-156.

d'acquisition de données pour venir compléter les mesures de terrain⁶.

La méthodologie de terrain : le château de Montcoquet

Le site sur lequel nous avons choisi d'opérer afin de mettre en évidence le formidable potentiel de cette méthode est globalement représentatif des conditions dans lesquelles nous intervenons pour mener à bien ce travail de relevés photographiques (fig. 5).

Il s'agit d'une zone d'environ 9 ha, correspondant à l'emprise du site de Montcoquet, à l'ouest sur le territoire de la commune de Monétay-sur-Allier⁷. La structure castrale se présente sous la forme d'un ensemble de bâtiments, plus ou moins ruinés, établis sur une butte calcaire. Les indices géologiques et archéo-géographiques semblent indiquer une présence ancienne d'eaux stagnantes comme des étangs ou des mares. La proximité actuelle des eaux du ruisseau de *La Salle*⁸ semblent confirmer cette hypothèse. La plate-forme artificielle qui supporte les constructions est très

nettement visible jusqu'au pied du donjon quadrangulaire. De façon assez étonnante, notamment pour la protection et la défense du site, ce dernier est dominé au sud par un ensemble de collines.

La première enceinte, qui formait ainsi la basse-cour, au nord, est occupée par des communs fortement ruinés. La deuxième enceinte forme un quadrilatère régulier, fermé au sud par un épais donjon. L'aménagement d'un logis à trois niveaux sur cave au XV^e siècle parachève l'occupation occidentale du site. L'angle nord-est est quant à lui réaménagé en châtelet d'entrée avec herse. Le reste de l'espace du côté oriental était réservé en une terrasse haute sur laquelle ouvrait le logis.

Présenté bien souvent comme l'un des plus anciens édifices castraux de l'Allier, le château de Montcoquet reste toutefois très mal connu, par manque de documentation directe. Son éloignement des principaux axes de communication n'a pas pu lui permettre de pérenniser un noyau de peuplement spécifique. De plus, dès le XIII^e siècle, il perd beaucoup de son intérêt stratégique car on assiste à une stabilisation territoriale sur le secteur. Le recours à l'orthophotographie se prêtait donc tout à fait à l'enrichissement d'une documentation historique et archéologique somme tout assez pauvre.

La mission photographique s'est déroulée au mois de mai 2006, avec le concours technique du service cartographique de la MOM (Maison de l'Orient et de la Méditerranée). Les

⁶ Damien RACLOT, Christian PUECH, Nicole MATHYS, Bruno ROUX, Andres JACOME, Jean ASSELINE, Jean-Stéphane BAILLY, Photographies aériennes prises par drone et modèles numériques de terrain : apports pour l'observation sur l'érosion de Draix, in : *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, n° 1, 2005, p. 7-20.

⁷ Monétay-sur-Allier, cton Saint-Pourçain-sur-Sioule, arrt Moulins, Allier.

⁸ René GERMAIN (dir), *Châteaux, fiefs, mottes, maisons fortes et manoirs en Bourbonnais*, Romagnat : de Borée, 2004, p. 208-209.

conditions météorologiques ne se prêtaient pas, a priori, à la pleine réussite de celle-ci. En effet, la couverture végétale était en pleine croissance et pouvait laisser craindre que des masques de végétation ne perturbassent la lisibilité des structures survolées. Il n'en fut rien et l'heure relativement tardive, en fin de journée, par le jeu des ombres portées, souligne avec une relative efficacité le modelé du terrain. La prise de vue est organisée par passages successifs sur la zone d'étude afin d'obtenir les clichés nécessaires pour le recouvrement total du site. L'altitude de prise de vue est de l'ordre de 100 à 200 m au-dessus du sol, à une vitesse réduite, ce qui permet d'obtenir des images nettes et précises. Avec un capteur numérique de 10 millions de pixels nous avons pu obtenir une résolution au sol inférieure à 10 cm (fig. 6).

Notre objectif prioritaire demeurant la restitution des données architecturales et archéologiques, mais aussi la compréhension du relief, nous nous sommes employés à concevoir une mosaïque orthorectifiée du site, permettant une visualisation directe de l'ensemble de ces différentes couches d'informations.

Comme pour toutes prises de vues aériennes à partir d'un vecteur, l'optique des capteurs induit des déformations géométriques dont l'origine est double⁹. En premier lieu,

l'optique génère une déformation due à la forme lenticulaire des objectifs. La seconde déformation est induite par le sol lui-même. En effet, la rotondité naturelle de la terre entraîne une déformation d'autant plus grande que le capteur se trouve éloigné du sol. Afin de minimiser ces distorsions et de pouvoir rectifier et géoréférencer les images acquises par le paramoteur, des points de repères sont nécessaires sur le site. Idéalement, des mires ou balises facilement identifiables sur les clichés sont disposées sur l'ensemble de la zone de couverture photographique.

Dans le cadre de ce test, nous avons préféré opter pour la possibilité offerte par un certain nombre de points de calage liés à l'architecture et parfaitement connus en X, Y, Z. Ces points sont alors utilisés comme des points d'amer. Après acquisition des coordonnées de ces points par DGPS (*differential global system positioning*), nous sommes en mesure de faire le lien entre le sol et l'image. Toutes les images de la séquence sont alors rectifiées et sont assemblées pour ne former qu'une seule et même image : une mosaïque de photographies orthorectifiées. Des zooms permettent d'apprécier la qualité des détails et des différentes possibilités ainsi offertes par cette technique (fig. 7).

Conclusion et perspectives

Ce travail s'inscrit dans une démarche qui vise à poser les enjeux méthodologiques d'un travail à plus grande échelle, qui a pour objectif principal la mise en place d'un

⁹ Karl KRAUS, Peter WALDAULS, *Manuel de photogrammétrie : principes et procédés fondamentaux*. Traduit par Pierre GRUSSENMEYER et Olivier REIS, Paris : Hermès, 1997.

référentiel typonomique sur l'ensemble du département de l'Allier. Les très nombreuses structures architecturales de défense visibles sur ce vaste espace géographique nous obligent à repenser les procédures permettant d'aborder la délicate phase de datation. Dans cette perspective, le plan intervient comme un préalable nécessaire à ce travail, comme l'élément incontournable sur lequel seront fondées les différentes hypothèses chronologiques. Dès les premières campagnes d'acquisition de photographies aériennes par paramoteur, nous avons pu tirer de nombreux enseignements sur l'emploi de cet outil. Il est indéniable que celui-ci présente un intérêt substantiel pour la compréhension et l'analyse des données archéologiques et architecturales. Rappelons que ce système de photographies aériennes par drone est aisément mobilisable et surtout rapidement opérationnel, même sur des secteurs relativement peu accessibles. Le seul facteur limitant étant une vitesse de vent supérieure à 25 km/h au sol. La faculté de pouvoir revenir sur le site à intervalles réguliers ouvre la voie à un suivi temporel et à la création d'archives objectives et très précises sur les caractères spatiaux de la zone.

Il convient dès lors d'analyser les chiffres portant sur l'estimation des niveaux de précision à attendre d'une telle méthode et, au final, d'envisager les voies d'amélioration possibles au niveau de l'acquisition et surtout du post-traitement, afin d'améliorer encore la précision initiale. En

attendant de nouveaux développements méthodologiques pour extraire l'ensemble des informations et améliorer leur restitution, on ne peut que rester confiant mais réaliste sur les possibilités d'utilisation multiples et variées qu'offrent les images prises par le paramoteur Pixy.

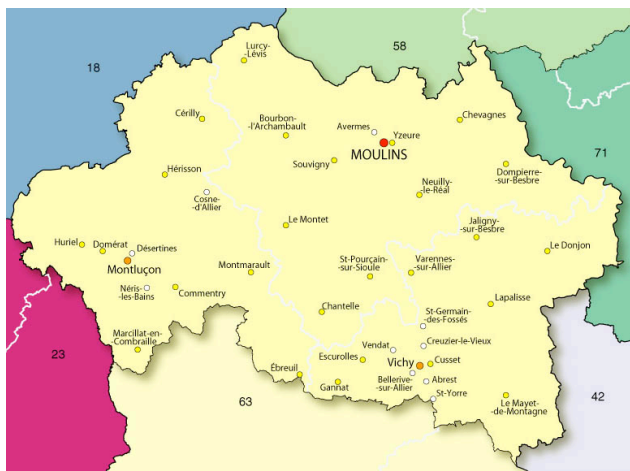


Fig. 1. Département de l'Allier



Fig. 2. Le paramoteur radiocommandé « Pixy »



Fig. 3. Orthophotographie du château de Montcoquet (détail)

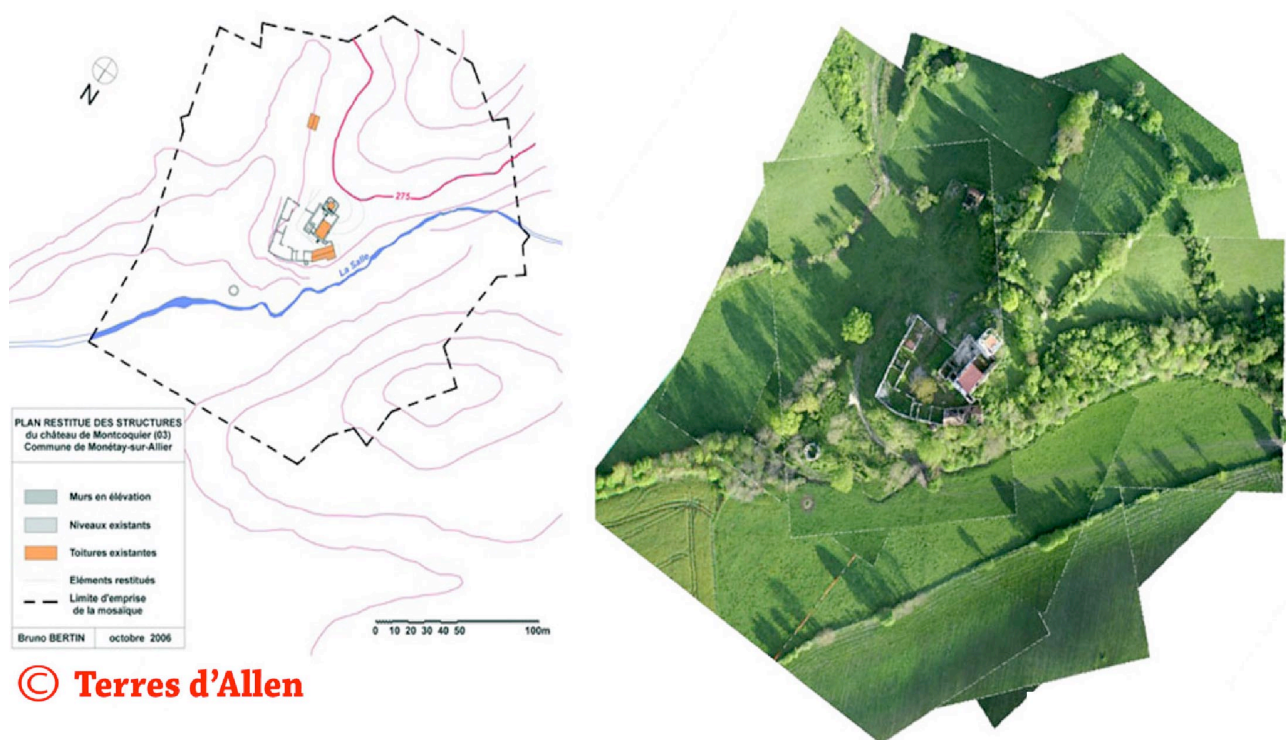


Fig. 6. Plan restitué et mosaïque d'orthophotographies

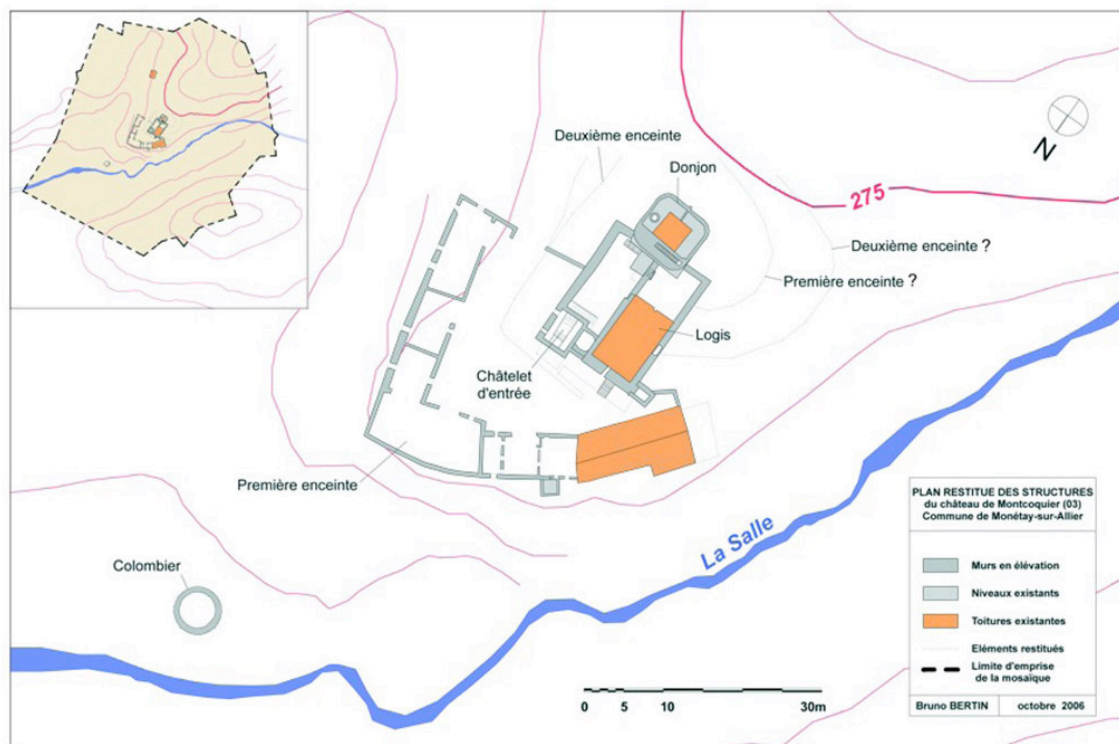


Fig. 7. Plan restitué des structures identifiées

Conclusion : la moisson est abondante...

HERVÉ MOUILLEBOUCHE

La moisson est abondante...

Au terme de cet ouvrage, il semblera peut-être fat de se congratuler d'un *satisfecit* général. Laissons-nous aller pourtant à ce mouvement de vanité collective : nous avons bien travaillé.

Nous : le Centre de Castellologie de Bourgogne tout d'abord, mais aussi tous les passionnés, érudits et bénévoles qui ont accepté de contribuer à nos travaux ; mais aussi les étudiants, de Dijon ou d'ailleurs, les enseignants et chercheurs, les associations de recherche ou de sauvegarde du patrimoine, les fouilleurs de l'Inrap... Chacun, homme ou institution, est venu apporter sa pierre à l'élaboration de l'étude des châteaux bourguignons.

Et cette pierre est précieuse.

Chacun dans ce recueil a posé quelque chose de nouveau, d'inédit. Chaque article, je crois, mérite d'être lu attentivement.

Emmanuel Laborier, à Salives, apporte enfin une datation précise sur ce donjon de « l'an mil », et prouve définitivement que les archères sous niche au sommet de la tour sont contemporaines de la construction de l'édifice.

Le château de Solutré sort enfin de l'ombre obsédante de la préhistoire, grâce au travail de Sandrine Devlieger-Froissart, que je me suis permis de compléter pour la haute époque. Ce dossier viendra à point nommé, nous l'espérons, éclairer les aménageurs du site.

Alain Guerreau a porté à l'attention du Centre de Castellologie de Bourgogne l'intérêt exceptionnel du château de Commune. Nadège Fayolle, dans un travail d'une rigueur exemplaire, a montré que ce bâtiment ne pouvait dater que du début du XIV^e siècle. Son travail a trouvé un écho jusqu'à la Société Française d'Archéologie, qui souhaite éditer une étude de Commune dans le *Bulletin Monumental*. Toute cette agitation scientifique est bienvenue à l'heure où l'air de Commune bruisse de rumeurs de classement, de rachat et de restaurations.

J'ai déjà signalé ailleurs mon admiration pour le travail de Max Josserand¹. Avec son regard d'homme de l'art, il décortique les traces du pont-levis du château de Montfort et démontre aux médiévistes, ébahis, que certains ponts à bascule ne pouvaient pas fonctionner et se brisaient à la première utilisation.

Joffrey Rousset honore son maître Jean-Jacques Schwien et toute l'université de Strasbourg par la rigueur de la reconstitution de la barbacane de Présilly. Anecdote ? Peut-être pas, quand on sait que Présilly a été bâti par Nicolas Rolin, qui élevait à la même époque les barbacanes de Savoisy et d'Authumes...

¹ Hervé MOUILLEBOUCHE, Ponts levis de Bourgogne et d'ailleurs. [Compte rendu de Max JOSSERAND, Pont-levis et ponts-levis de Chalon-sur-Saône, Chalon : Société d'histoire et d'archéologie, 2005. In : *Annales de Bourgogne*, t. 79, p. 287-288.

L'article posthume de Jacques Parain nous apporte un dossier passionnant : en 1500, Jean de Marey, à qui l'on interdit de bâtir une maison forte, se contente d'ériger un bâtiment rectangulaire, sans tour de flanquement, mais « avec deux demys ronds de pierre à faire garde-robbes seulement, estant aux deux quarrés d'icelles maisons ». Curieuses garde-robbes à la vérité, qui sont éclairées par des « jours en archères » flanquant les courtines, et assez larges pour y passer un canon. En outre, le trapon de cave situé derrière la porte d'entrée a tout d'un pont-levis qui ne dit pas son nom.

Je remercie également Laurent Saccaro de nous avoir confié en avant-première une étude sur La Rochepot, qui devra paraître prochainement sous une forme plus élaborée dans les *Mémoires de la CACO*. On ne saura jamais assez dire son mérite d'avoir su approcher et exploiter les archives exceptionnelles de la famille Carnot, pour nous faire comprendre toute l'attention et l'intelligence qui a présidé à la reconstruction de ce magnifique édifice.

Du côté de l'inventaire, la claire synthèse de Jean-Marie Jal et Michel Maerten est le fruit de près de 30 ans de fréquentation assidue du terrain. Le président du Centre de Castellologie de Bourgogne est le véritable explorateur, découvreur du Charollais médiéval, et l'exploitation de ses découvertes ne fait que commencer.

Sandrine Garnier, de son côté, a exploré les Archives Nationales et les fonds iconographiques régionaux pour étudier les fortifications des abbayes bourguignonnes. Et elle a trouvé des perles rares, qui renouvellent profondément la vision trop religieuse que nous pourrions avoir de ces pieuses bâtisses.

Et le meilleur pour la fin.

Avec Bruno Bertin et son pixy : ce n'est pas seulement de la photographie aérienne, de la cartographie ou de la géomatique. C'est un outil absolument neuf pour appréhender les sites archéologiques, et qui offre des perspectives vertigineuses.

Vertige encore pour les travaux de topographie de Jean-Paul Bourguignon. Était-ce vraiment utile de prendre 4000 points pour relever une plate-forme de maison forte ? L'article prouve que ça l'est. À Pont-Seille, la micro-topographie fait apparaître une motte dont je sais, par expérience qu'elle est quasiment invisible à l'œil nu. Et à la Serrée, les modèles numériques de terrain mettent en évidence les cheminements d'entrée, les murs de soutènement, les plantations de vignes, les inondations de la Saône, bref, toute l'histoire du site.

Enfin, la grande idée neuve, (oserais-je dire géniale ?) de Jean-Paul Bourguignon et Jacqueline Argant : en prélevant des carottages dans les fossés humides des mottes et des maisons fortes, et en y pratiquant des analyses polliniques, on peut déterminer les couches de début et de fin d'occupation des fossés. Il « suffit » alors de dater par ¹⁴C-AMS des sédiments pour connaître les dates d'occupation du site. Simple et bouleversant. La méthode Bourguignon-Argant, qui sera définitivement testée dans les mois qui viennent, est propre à renouveler totalement nos connaissances des sites fossoyés antérieurs au XIII^e siècle. Une révolution dans le monde de la castellologie...

La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux...

En lisant ces articles, ces synthèses, ces essais, on comprend que la castellologie est une science neuve.

Il y a belle lurette qu'on a inventorié, restauré, épluché, entretenu, visité et vendu le patrimoine médiéval religieux². Mais les châteaux restent à maints égards une *terra incognita*. On peine encore, à la vue de telle tour, telle échauguette, tel parement, pour avancer une date au siècle près (ceux qui prétendent le contraire sont des naïfs, des prétentieux ou des charlatans). On peine à connaître, à reconnaître l'importance numérique de ce patrimoine. Le travail d'inventaire qui a été entrepris par le Centre de Castellologie de Bourgogne, et qui a débouché sur une base de données de plus de 1 000 sites, était un premier, un indispensable travail³.

Pour aller plus loin, pour dater, pour comprendre, pour connaître, pour faire connaître ces sites, il faudra encore du travail, des mois et des années d'études – un peu d'argent aussi – et la collaboration de tous ceux qui s'intéressent au patrimoine et à l'histoire.

L'enjeu ? La conservation raisonnée (ce qui ne veut pas dire systématique) du patrimoine, prolégomènes à tout développement culturel et touristique durable. Et pour l'historien, « un plaisir plus pur, et, à mon gré, plus aigu : celui de la couleur vraie. »⁴

² Ce qui ne veut pas dire que ce travail ne soit pas à remettre périodiquement en question. Voir à ce sujet les réflexions iconoclastes et stimulantes d'Alain Guerreau :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Art_roman_en_Saône-et-Loire

³ Base téléchargeable sur : <http://www.artehis.cnrs.fr/recherche/equipe4/doc/HMouillebouche/BddChateaux.html>

⁴ Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire, ou le métier d'historien*, Paris : Armand Colin, 1949, rééd. 1985, p. 22.

Édité par le Centre de Castellologie de Bourgogne, Montceau-les-Mines, 2008.
Dépôt légal : septembre 2008.
Achevé d'imprimé sur presses numériques par
Dicolor, 2 rue de l'Aqueduc Darcy, 21121 Ahuy, septembre 2008.
ISBN : 978-2-9532994-0-3